

LE DIT DU BOURDEIX

1789-1944



REMERCIEMENTS

Marie-Jeanne Laurent remercie monsieur Alain Lapeyronnie, maire du Bourdeix, pour avoir toujours facilité l'accès aux archives de la commune, ainsi que madame Béatrice Bernard, secrétaire de la mairie. Catherine Laurent a aidé à la mise en page et à la présentation de ce manuscrit.

TABLE DES MATIERES

PROLOGUE I.....	1
VOICI DONC QUE LA PAROISSE DU BOURDEIX ECRIT SON HISTOIRE A PARTIR DE 1790.....	1
LES TROIS ORDRES.....	1
LE SEIGNEUR: DE LA NOBLESSE D'EPEE A CELLE DE ROBE	1
Les féodaux Colonges-Pompadour	1
Les parlementaires Lavie et La Ramière	1
LE CLERGE: LE CURE ET LES ORDRES RELIGIEUX.....	2
Le curé	2
Les ordres religieux.....	2
LES PAYSANS.....	3
Les entrepreneurs de fiefs et domaines	3
Les maîtres de forge	3
Les laboureurs	3
PROLOGUE II.....	5
L'AIR DU TEMPS - LE MINISTRE MALESHERBES AU ROI LOUIS XVI: «SIRE, JE VOIS SE FORMER UN ORAGE...» 1787-1790	5
1787-88	5
Février 1787.....	5
Mai 1787	5
Août 1787.....	5
Novembre 1787.....	5
Hiver 1787-1788.....	6
Mai 1788	6
Août 1788.....	6
Novembre 1788.....	6
Décembre 1788	6
1789	7
CONVOCATION DES ETATS GENERAUX	7
LES CAHIERS DE DOLEANCES, PLAINTES ET REMONTRANCES DANS LE NONTRONNAIS	7
LES CAHIERS DE DOLEANCES, PLAINTES ET REMONTRANCES AU BOURDEIX	8
L'ASSEMBLEE SOLEMNELLE DE PERIGUEUX MARS 1789.....	9
LA REVOLUTION	10
A Versailles et à Paris - Chronologie	10
La grande peur en province et l'abolition des droits féodaux à Versailles	10
A Versailles et à Paris - Chronologie	11
Création des départements et communes	11
PREMIERE PERIODE 1790-1837	12
«ET N'ONT SIGNÉ POUR NE SAVOIR»	12
L'AN 1790.....	12
Evénements nationaux.....	12
1790 au Bourdeix	13
Création de la commune: la séance solennelle du 14 mars.....	13
Puis gestion des affaires de la commune.....	18
L'AN 1791	18
Evénements nationaux.....	18
1791 La Dordogne et la convention	19
1791 au Bourdeix	19
Création du cadastre.....	19
Maire «malgré lui».....	20
L'AN I (1792-93).....	21
Evénements nationaux.....	21
L'an I (1792-93) au Bourdeix	22
L'AN II (1793-94).....	23
Evénements nationaux.....	23
L'an II (1793-94) au Bourdeix	24

Un nouveau percepteur	24
Les «volontaires» de l'an II	25
Elections, fonctions, officiers publics	26
Le prêtre et le percepteur	26
L'AN III (1794-95)	27
<i>Evénements nationaux</i>	27
<i>L'an III (1794-95) au Bourdeix</i>	28
Citoyens aux armes	28
De l'église et du presbytère	28
L'AN IV (1795-96)	30
<i>Evénements nationaux</i>	30
<i>L'an IV (1795-96) au Bourdeix: et curé, et maire, et percepteur</i>	30
L'AN V (1796-1797)	31
<i>Evénements nationaux</i>	31
<i>L'an V (1796-97) au Bourdeix: le curé-maire</i>	31
L'AN VI (1797-98)	33
<i>Evénements nationaux</i>	33
<i>L'an VI (1796-97) au Bourdeix: ré-élection du curé-maire</i>	33
L'AN VII (1798-99) EVENEMENTS NATIONAUX	33
L'AN VIII (1799-1800) EVENEMENTS NATIONAUX	34
L'AN IX (1800-1801) EVENEMENTS NATIONAUX	34
L'AN X (1802-1803) EVENEMENTS NATIONAUX	34
L'AN XI (1803) EVENEMENTS NATIONAUX	34
L'AN XII (1804)	34
<i>Evénements nationaux</i>	34
<i>L'an XII (1804) au Bourdeix: un nouveau maire nommé cette fois</i>	35
L'AN XIII ET SUIVANTS (1805-1811)	35
<i>Evénements nationaux</i>	36
<i>1811 au Bourdeix: introduction du système métrique chez les meuniers</i>	36
1812	37
<i>Evénements nationaux</i>	37
<i>1812 au Bourdeix: le presbytère encore</i>	37
1813	37
<i>Evénements nationaux</i>	37
<i>1813 au Bourdeix</i>	38
1814	38
<i>Evénements nationaux</i>	38
<i>1814 au Bourdeix</i>	38
Levées en masse et conscrits	38
Le presbytère encore	39
1815	39
<i>Evénements nationaux</i>	39
<i>1815 au Bourdeix: élection du maire?</i>	40
1816	40
<i>Evénements nationaux</i>	40
<i>1816 au Bourdeix</i>	40
1817 AU BOURDEIX	41
1819 AU BOURDEIX	42
1820 EVENEMENTS NATIONAUX	42
1824	42
<i>Evénements nationaux</i>	42
<i>1824 AU BOURDEIX</i>	42
Histoires de chemin et contrôle de vendanges	42
Le presbytère encore	43
Changements au conseil municipal	43
1825	44
<i>Evénements nationaux</i>	44
<i>1825 AU BOURDEIX</i>	44
Histoires de chemin	44
Changements au conseil municipal	44

1826 AU BOURDEIX	45
<i>changements au conseil municipal</i>	45
<i>histoires de chemin</i>	45
1829 AU BOURDEIX	46
1830	46
<i>Evénements nationaux</i>	46
<i>1830 au Bourdeix</i>	46
1831	47
<i>Evénements nationaux</i>	47
<i>1831 au Bourdeix</i>	47
1832 AU BOURDEIX	48
1833	48
<i>Evénements nationaux</i>	48
<i>1833 au Bourdeix</i>	48
1834 AU BOURDEIX: UNE ECOLE PRIMAIRE?	48
1835	48
<i>Evénements nationaux</i>	48
<i>1835 au Bourdeix: maire réélu, instituteur refusé, chemins à améliorer</i>	48
1837 AU BOURDEIX	49
DEUXIEME PERIODE 1838-1888	50
«ET N'ONT SIGNÉ POUR NE SAVOIR»	50
TEMPS FORTS	50
1838 AU BOURDEIX	51
1840	51
<i>Evénements nationaux</i>	51
<i>1840 au Bourdeix: affaires courantes</i>	51
1841 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	52
1842	53
<i>Evénements nationaux</i>	53
<i>1842 au Bourdeix: nouveau cimetière et conflit avec une baronne</i>	53
1843 AU BOURDEIX	54
1844 AU BOURDEIX	54
1845 AU BOURDEIX MORT DU MAIRE	55
1846	56
<i>Evénements nationaux</i>	56
<i>1846 au Bourdeix: un nouveau curé</i>	56
1847	57
<i>Evénements nationaux</i>	57
<i>1847 au Bourdeix: affaires courantes</i>	57
1848	58
<i>Evénements nationaux: la République ne sera pas rouge</i>	58
<i>1848 au Bourdeix</i>	59
Elections en tout genre.....	59
Affaires courantes.....	60
1849	62
<i>Evénements nationaux</i>	62
<i>1849 au Bourdeix: désignations et élections, chemins</i>	62
1850	63
<i>Evénements nationaux</i>	63
<i>1850 au Bourdeix</i>	63
Affaires électorales	63
Affaires courantes.....	63
1851	64
<i>Evénements nationaux: la République confisquée</i>	64
<i>1851 au Bourdeix: affaires courantes</i>	65
1852	65
<i>Evénements nationaux</i>	65
<i>1852 au Bourdeix</i>	66

Affaires politiques.....	66
Affaires courantes.....	67
1853	68
<i>L'empire autoritaire, l'Eglise et les moyens de transport</i>	68
<i>1853 au Bourdeix: un instituteur! secours aux pauvres</i>	68
1854 AU BOURDEIX	70
<i>Comment construire une mairie et une école tout en assurant les dépenses courantes?</i>	70
<i>Un comptable malhonnête.....</i>	71
<i>Affaires courantes: budget et travaux.....</i>	72
1855 AU BOURDEIX ELECTIONS ET AFFAIRES COURANTES	72
1856 AU BOURDEIX PROCES ET AFFAIRES COURANTES	75
1857	76
<i>Evénements nationaux.....</i>	76
<i>1857 au Bourdeix: une institutrice! mais un procès perdu</i>	77
1858	77
<i>Evénements nationaux.....</i>	77
<i>1858 au Bourdeix: affaires courantes</i>	78
1859 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	78
1860	79
<i>Evénements nationaux.....</i>	79
<i>1860 au Bourdeix: elections et affaires courantes</i>	79
1861 AU BOURDEIX UN INSTITUTEUR ET AFFAIRES COURANTES	81
1862 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	82
1863	84
<i>Développement de l'instruction publique par Duruy 1863-69</i>	84
<i>1863 au Bourdeix: priorité à l'école aux dépens de l'église.....</i>	84
1864 AU BOURDEIX RIEN A SIGNALER	85
1865 AU BOURDEIX ELECTIONS	85
1866 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES ET MAIRE ABSENT	86
1867 AU BOURDEIX MAIRE ABSENT	86
1868	87
<i>Evénements nationaux.....</i>	87
<i>1868 au Bourdeix</i>	87
1869 AU BOURDEIX PREMIER EMPRUNT ET CHEMINS	87
1870	88
<i>Evénements nationaux.....</i>	88
<i>1870 au Bourdeix: affaires courantes et contribution de guerre</i>	88
1871	89
<i>Evénements nationaux.....</i>	89
<i>1871 au Bourdeix: affaires courantes et maison d'école</i>	90
1872 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	91
1873	91
<i>Evénements nationaux.....</i>	91
<i>1873 au Bourdeix: affaires courantes</i>	92
1874	92
<i>Evénements nationaux.....</i>	92
<i>1874 au Bourdeix: affaires courantes et emprunt pour l'école</i>	92
1875	93
<i>Evénements nationaux.....</i>	93
<i>1875 au Bourdeix: affaires courantes</i>	93
1876	94
<i>Evénements nationaux.....</i>	94
<i>1876 au Bourdeix: première élection du maire par le conseil</i>	94
1877	95
<i>Evénements nationaux.....</i>	95
<i>1877 au Bourdeix: affaires courantes</i>	95
1878	97
<i>Evénements nationaux.....</i>	97
<i>1878 au Bourdeix: nouveau conseil et maire, voies ferrées</i>	97

1879	99
<i>Evénements nationaux</i>	99
<i>1879 au Bourdeix: affaires courantes, première boîte aux lettres</i>	100
1880	101
<i>Evénements nationaux</i>	101
<i>1880 au Bourdeix: affaires courantes</i>	101
1881	102
<i>Evénements nationaux</i>	102
<i>1881 au Bourdeix: elections municipales</i>	102
1882	104
<i>Evénements nationaux</i>	104
<i>1882 au Bourdeix: affaires courantes</i>	105
1883 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	107
1884	108
<i>Evénements nationaux</i>	108
<i>1884 au Bourdeix: nouveau conseil et problème de cloche</i>	108
1885 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	110
1886 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	111
1887 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES	111
1888 AU BOURDEIX NOUVEAU CONSEIL AFFAIRES COURANTES.....	111
TROISIEME PERIODE 1889-1919.....	114
«ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS»	114
TEMPS FORTS	114
INTRODUCTION	114
<i>1889-1919 en France</i>	114
<i>1889-1919 au Bourdeix</i>	115
1889	116
<i>Evénements nationaux</i>	116
<i>1889 au Bourdeix</i>	116
1890 AU BOURDEIX	117
1891 AU BOURDEIX	117
1892	118
<i>Evénements nationaux</i>	118
<i>1892 au Bourdeix</i>	118
1893	119
<i>Evénements nationaux</i>	119
<i>1893 au Bourdeix</i>	119
1894	120
<i>Evénements nationaux</i>	120
<i>1894 au Bourdeix</i>	120
1895 AU BOURDEIX	121
1896 AU BOURDEIX	121
1897 AU BOURDEIX	122
1898	122
<i>Evénements nationaux</i>	122
<i>Extension du protestantisme dans le département</i>	122
<i>1898 au Bourdeix</i>	123
1899 AU BOURDEIX	123
1900	124
<i>Evénements nationaux</i>	124
<i>1900 au Bourdeix</i>	124
1901	125
<i>Evénements nationaux</i>	125
<i>1901 au Bourdeix</i>	125
1902	126
<i>Evénements nationaux</i>	126
<i>1902 au Bourdeix</i>	126
1903	126

<i>Evénements nationaux</i>	126
1903 au Bourdeix	126
1904	128
<i>Evénements nationaux</i>	128
1904 au Bourdeix	128
1905	130
<i>Evénements nationaux</i>	130
1905 au Bourdeix	130
1906	131
<i>Evénements nationaux</i>	131
<i>La séparation des Eglises et de l'Etat</i>	131
1906 au Bourdeix	132
1907	132
<i>Evénements nationaux</i>	132
1907 au Bourdeix	133
1908 AU BOURDEIX	134
1909 AU BOURDEIX	135
1910	136
<i>Evénements nationaux</i>	136
1910 au Bourdeix	136
1911 AU BOURDEIX	138
1912 AU BOURDEIX	139
1913	141
<i>Evénements nationaux</i>	141
1913 au Bourdeix	142
1914 AVANT LA GUERRE	144
<i>Evénements nationaux</i>	144
1914 au Bourdeix	144
1914 LA GUERRE	145
<i>Eté 1914: entrée en guerre</i>	145
1914-1918: les réquisitions	145
1914 AU BOURDEIX: la guerre	146
1915 AU BOURDEIX	147
1916 AU BOURDEIX	148
1917 AU BOURDEIX	148
1918 AU BOURDEIX	148
1919	152
<i>Evénements nationaux</i>	152
1919 au Bourdeix	153
QUATRIEME PERIODE 1920-1944	155
«ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS»	155
TEMPS FORTS	155
1920	155
<i>Les conséquences de la première guerre mondiale</i>	155
1920 au Bourdeix	155
1921 AU BOURDEIX	157
1922 AU BOURDEIX	159
1923 AU BOURDEIX	160
<i>Evénements nationaux</i>	160
1923 au Bourdeix	160
1924 AU BOURDEIX	161
1925 AU BOURDEIX	163
1926	165
<i>Crise financière et économique</i>	165
1926 au Bourdeix	165
1927 AU BOURDEIX	167
1928 AU BOURDEIX	169
<i>Le dernier registre étudié, de 1928 à 1947</i>	169

1929	169
<i>Événements nationaux</i>	169
<i>1929 au Bourdeix</i>	169
1930 AU BOURDEIX	170
1931 AU BOURDEIX	170
1932	170
<i>Événements nationaux</i>	170
<i>1932 au Bourdeix</i>	171
1933 AU BOURDEIX	171
1934	171
<i>Événements nationaux</i>	171
<i>1934 au Bourdeix</i>	171
1935	172
<i>Événements nationaux</i>	172
<i>1935 au Bourdeix</i>	172
1936	172
<i>Événements nationaux</i>	172
<i>1935 au Bourdeix</i>	173
1937	173
<i>evenements nationaux</i>	173
<i>1937 au Bourdeix</i>	173
1938	173
<i>Événements nationaux</i>	173
<i>1938 au Bourdeix</i>	173
1939	173
<i>Événements nationaux</i>	173
<i>1939 au Bourdeix</i>	173
1939-1944 AU BOURDEIX.....	174
ANNEXE	I
ARCHIVES ORALES DU BOURDEIX 1900-1996.....	I
I - LE DIT DE GABRIEL AGARD	I
<i>Histoires familiales</i>	i
<i>La triste histoire de l'ex-séminariste Minet Laurent mort au Mexique</i>	i
<i>Agriculture et vie quotidienne</i>	ii
<i>L'école de la République</i>	ii
<i>Le raz-de-marée rad-soc de 1912</i>	iii
<i>Maire du Bourdeix</i>	iii
II – LE DIT DE MARIE VIROULET	IV
<i>Métayers au Bourdeix</i>	iv
<i>Histoire des Viroulet à Bouchardières</i>	v
<i>Histoire de Marie Viroulet</i>	v
BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION	VII
PROLOGUES ET PREMIERE PERIODE, 1787-1837	VII
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	vii
<i>DOCUMENTS EN ANNEXE</i>	vii
DEUXIEME PERIODE, 1838-1888	VII
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	vii
<i>DOCUMENTS EN ANNEXE</i>	vii
TROISIEME PERIODE, 1889-1919.....	VIII
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	viii
<i>DOCUMENTATION</i>	viii

LE DIT DE LA COMMUNE DU BOURDEIX

PROLOGUE I

VOICI DONC QUE LA PAROISSE DU BOURDEIX ECRIT SON HISTOIRE A PARTIR DE 1790

Qu'est-ce qu'une paroisse? C'est l'ensemble d'un village autour de son église, et de ses hameaux, sur lequel s'exerce le pouvoir d'un seigneur et l'autorité spirituelle d'un curé. La paroisse est l'unité utilisée pour le découpage administratif, fiscal et judiciaire de la province. Le Bourdeix dépend du baillage de Nontron, où siège le tribunal présidé par le bailli, agent du roi. Au-dessus, la sénéchaussée de Périgueux, où siège également un tribunal. Coiffant le tout, la généralité d'Aquitaine avec un intendant à sa tête et le tribunal d'appel de Bordeaux.

LES TROIS ORDRES

LE SEIGNEUR: DE LA NOBLESSE D'EPEE A CELLE DE ROBE

LES FEODaux COLONGES-POMPADOUR

La vieille église du Bourdeix porte sur le linteau de la petite porte les armes de la famille de Colonges: «d'azur à trois tours crénelées». Dès 1582, au temps d'Henri de Navarre, les Colonges sont alliés aux Pompadour. Charles-Elie de Colonges achète la baronnie du Bourdeix, qui comprend vingt-deux châtellenies et soixante-douze paroisses, à Henri IV. Sénéchal du Périgord, il meurt en 1610: la date est gravée sur la pierre tumulaire en l'église, devant l'autel de Saint-Pierre, avec cette seule mention «sénéchal du Périgord». Sa veuve se remarie avec un autre Elie, de Pompadour, et c'est ainsi que cette puissante famille possèdera le Bourdeix jusqu'en 1752.

En 1676 est carillonné en l'église le mariage de Jean de Talleyrand-Périgord, prince de Chalais et marquis d'autres lieux, avec Julie de Pompadour. L'année suivante est célébré le baptême de leur fils, Léonard. En 1683 Philibert-Hélie meurt. Il était marquis de Laurière, seigneur du Bourdeix, baron de Nontron, conseiller d'Etat, maréchal de camp, sénéchal du Périgord. L'office funèbre est célébré à Nontron, «puis l'on transporta son corps en l'église du Bourdeix, en grande solennité, avec le lendemain un service solennel». Il fut donc enterré en l'église, où «les seigneurs du Bourdeix ont le tombeau ordinaire de leur maison, en voûte dans le chœur de l'église». Ou peut-être même a-t-il rejoint, en qualité de sénéchal lui aussi, son ancêtre sous la pierre tumulaire? Du «tombeau ordinaire de leur maison» il ne reste pas trace dans l'église. Et c'est en 1752 que les créanciers de sa petite-fille Françoise de Pompadour, veuve du gouverneur de Touraine, font vendre le marquisat du Bourdeix et la baronnie de Nontron.

LES PARLEMENTAIRES LAVIE ET LA RAMIERE

C'est à cette date que le Bourdeix est passé de la noblesse de souche à la noblesse de robe. Posséder une terre est le principal signe de richesse et de pouvoir. Comme beaucoup de magistrats de Bordeaux, le président Lavie, président à mortier au parlement de Bordeaux, baron de Nontron et seigneur d'autres lieux, désire une «maison des champs» en Périgord. En 1787, le dernier seigneur du Bourdeix, le comte de la Ramière, marquis du Bourdeix et seigneur d'autres lieux, achète les terres et le marquisat du Bourdeix au chevalier de Lavie. La Ramière meurt le 22 janvier 1789, en son château de Nontron, avant de voir s'ébranler les fondations de son monde.

Détestés par les gens de robe ou «robins» de Nontron pour leur arrogance, car il y a loin d'un président à mortier à un petit juge de baillage, ces nouveaux venus sont accusés de s'ingérer dans les affaires locales avec plus de dureté que l'ancienne noblesse, qui vivait sur place. Le cahier de doléances du Bourdeix montre que les rédacteurs, les robins de Nontron, ne manquent pas une occasion de s'en prendre aux abus de pouvoir de Bordeaux.

LE CLERGE: LE CURE ET LES ORDRES RELIGIEUX

LE CURE

Rappelons qu'en ces temps le catholicisme est la religion d'Etat, dont le roi est le représentant. Ni les protestants ni les juifs ne sont des sujets à part entière. Quant aux mahométans, ils ne sont connus qu'au titre d'un Orient fabuleux. Les cahiers de doléances du clergé seront pleins de récriminations contre le luxe des évêques; il suffit de voir «Château-L'évêque», résidence d'été des évêques de Périgueux, pour en avoir une idée. C'est l'abbé Grégoire qui entraînera le bas clergé à se joindre au Tiers Etat à l'assemblée des Etats généraux.

Le curé habite la maison presbytérale de l'église. Il reçoit des directives de son évêque à Limoges, et de son seigneur. Généralement originaire de la région, ainsi le curé Gauthier, trente-deux ans de cure au Bourdeix et mort en 1790, est natif de Busserolles, le curé est rarement originaire de la paysannerie, plutôt de la petite bourgeoisie: il faut en effet avoir au minimum 200 livres de rente annuelle pour entrer au séminaire. Le curé est donc instruit (Gauthier est docteur en théologie), et chargé de tenir les registres paroissiaux, où sont consignés naissances, mariages et décès. S'il a quelque aisance et une grosse paroisse, il peut avoir des vicaires, qu'il rémunère lui-même.

Outre sa rente personnelle, il est logé, et peut avoir un potager et une petite terre. De plus il touche le casuel, produit des messes, mariages, baptêmes et enterrements, et parfois des obits, rentes annuelles allouées par testament, à charge de dire des messes pour le défunt. Enfin, il collecte la dîme, pour le compte de l'évêque ou d'un commendataire encore plus lointain, et dont il ne garde qu'une petite partie, appelée portion congrue, terme devenu symbole de chicheté.

Au Bourdeix la dîme due sur les terres du seigneur est perçue de façon particulière. En 1721, le seigneur passe un contrat avec le curé: «ledit curé et ses successeurs ne pourront prétendre aucun droit de dîme ou novale (droit sur une terre nouvellement défrichée), sur les fonds dudit seigneur, dans l'étendue de la paroisse, et qu'il sera payé audit sieur curé, chaque année, quarante deux septiers de blé seigle»; en Nontronnais, le septier vaut «un peu moins» de trois boisseaux de Périgueux, le boisseau vaut 50 livres à Périgueux, 40 à Ribérac... Soixante-sept ans plus tard, en 1788, cet acte est mentionné, pour le même tarif, lors du contrat signé par le dernier seigneur avec Guillaume Vallade (en annexe). Le seigneur a racheté ainsi, et à bon compte sans nul doute, le droit de dîme sur ses terres.

Enfin, le curé est aidé, pour la gestion du casuel, par le conseil de fabrique, formé de quelques membres de la paroisse qui se désignent entre eux. Les fabriciens tiennent les registres, longues litanies de recettes, tarifs des cérémonies, location de chaises, et de dépenses, vin de messe, chandelles, nappes etc.

Le curé véhicule toutes les informations, annoncées au prône de la messe dominicale, seule occasion de réunir les paroissiens. Son rôle de médiateur, placé entre les paysans et les représentants du seigneur, est parfois ambigu: le mieux à même de connaître les misères, il doit collecter la dîme et servir de témoin dans les innombrables litiges traités par la justice seigneuriale. Le curé Gauthier semble avoir été estimé. Il sera le dernier à être enterré dans le sol de l'église en 1790, malgré l'interdiction royale de 1777 qui pour des raisons d'hygiène, recommandait les cimetières autour de l'église.

LES ORDRES RELIGIEUX

Les bénédictins: au lieu-dit Prieuré, à un kilomètre environ du bourg, dominant la vallée de la Douë, un monastère très important est attesté dès le XIII^{ème} siècle. Il dépendait de l'abbaye de Brantôme. Il n'en reste aujourd'hui que la fontaine des moines, dans les bois. Un hameau s'est bâti avec les ruines. Près de là entre Prieuré et Bouchardières, le lieu-dit Le Claud servait d'hôpital à ces moines. Signalés à l'entrée par une sobre croix de pierre sur piédestal, les beaux bâtiments conservent une partie du mur d'enceinte, avec sa porte charretière et sa porte piétonne.

Les grandmontains: à Badeix, des bâtiments d'un prieuré (sur la commune de Saint-Estèphe) dépendant de l'ordre de Grandmont subsistent des restes imposants, inclus dans une ferme, qui montrent ce que furent la chapelle, la salle capitulaire et un cellier.

LES PAYSANS

LES ENTREPRENEURS DE FIEFS ET DOMAINES

Ce sont des paysans-bourgeois, propriétaires, sachant lire et écrire, et surtout compter. Ils prennent les terres du seigneur «à ferme», on dit aussi «bailler à cens et à sous-fief». En effet, un aussi puissant seigneur que le marquis du Bourdeix ne gère pas ses biens lui-même, ce serait déroger. Il vit en son château de Peucharnaud à Piégut.

Un contrat passé en 1787 par le comte de la Ramière, nouveau propriétaire, et le sieur Vallade détaille les terres du Bourdeix, en particulier trois moulins qui existent encore le Bourdeix, Pinard, la Sudrie, et énumère la litanie des redevances, cens et rentes dues, sans oublier les «deniers d'entrée». Le sieur Vallade l'aîné s'engage à être bon et fidèle tenancier. Il est domicilié à Jomelières, paroisse de Javerlhac où il exerce par ailleurs l'activité de maître de forge.

Ces paysans sont donc à part des autres laboureurs, d'autant qu'ils exercent la justice seigneuriale, source d'abus et de profits pour eux. Ils sont aidés en cela par les autres pouvoirs locaux, les notaires, les procureurs royaux, auxquels ils sont souvent apparentés. Mieux que le seigneur ils connaissent les terres, leurs ressources, les occasions à saisir. Ils veulent devenir de vrais notables, comme les bourgeois de Nontron, prendre le pouvoir, c'est leur temps qui approche et ils le savent. De plus, la possession d'une terre qu'on ne cultive pas soi-même permet de faire suivre son nom de la mention «sieur de...», ainsi que nous le verrons dans la liste de l'assemblée paroissiale du Bourdeix. Après 1789 cette mention sera prudemment supprimée.

LES MAÎTRES DE FORGE

En 1776 il y a vingt-huit forges dans la région. En 1789, il en reste quatorze: quatre de fonderie et dix de transformation. Cependant à cette date, le Nontronnais produit encore 3/4 de la fonte du Périgord et 7/8 du fer. Les plus importantes: Jomelières et la Chapelle-Saint-Robert qui possèdent deux hauts-fourneaux. Etouars possède seulement un haut-fourneau et produit des canons de petit calibre. Les forges de transformation, «forges à battre», dont les plus petites peuvent n'avoir que quelques ouvriers, se spécialisent dans les produits finis: outils agricoles, poêles et lèchefrites, plaques de cheminée. On cite également la fabrication de chaudières pour les sucreries des îles acheminées par Bordeaux.

L'activité de maître de forge est exercée tout d'abord par des nobles, car elle ne déroge pas et même peut conférer la noblesse. Sous Louis XV, le marquis de Montalembert en est l'exemple flamboyant: en 1750 il obtient 92% des commandes royales de canons pour la flotte du Ponant, à Rochefort. Louis XV veut doubler sa flotte et entre pour sept ans dans une guerre désastreuse avec l'Angleterre et la Prusse. Le marquis rachète alors les petites forges sur le Bandiat, en semi-activité, et crée Ruelle sur la Touvre, qui appartient aujourd'hui encore à la «Royale». Il a reçu des subventions, mais, spéculant et donnant à ferme, il ne peut honorer ses contrats et fait faillite en 1754.

Ce sont les petits maîtres de forge (dont un Reix des fossés, forge de Rancogne sur la Tardoire) qui fourniront les canons attendus à Rochefort. A la suite de Montalembert deux importants maîtres de forge feront des faillites retentissantes, car ils mènent grand train à l'exemple du marquis: ce sont Blanchard de Sainte-Catherine, et Delapouge, pourtant juge à Feuillade, propriétaire de quinze métairies, et de quatre forges à canon. De modestes et stables dynasties de maîtres de forge émergent: les Vallade, les Allafort, les Agard «maîtres poêliers».

Les commandes de canons reprennent au moment de la guerre d'Amérique, 1778-1783, puis s'arrêtent du fait des difficultés du trésor. La Révolution reprend les commandes, réquisitionne les forges et les hommes, ordonne la récupération du métal et du salpêtre dans les ci-devant châteaux et ci-devant églises, par l'intermédiaire des commissaires de la République.

LES LABOUREURS

Quelques-uns peuvent être aisés, mais la plupart sont pauvres et même misérables. Leur statut est variable, et souvent enchevêtré: ils peuvent être à la fois petits propriétaires (bordiers) et métayers, ou métayers et journaliers (brassiers).

Le régime général est celui du métayage. La métairie peut avoir quelques hectares seulement, jusqu'à vingt. Les surfaces sont évaluées en «journaux», surface pouvant être travaillée dans une journée. Le métayer est engagé à l'année, en septembre, ce qui décourage les initiatives. Le propriétaire a droit à la moitié de «tout fruit et revenu», hors les châtaignes et le cochon. Il fournit les semences, le matériel, le cheutel (cheptel). Le métayer entretient les bâtiments, apporte ses outils fait des charrois pour le maître. La région est trop pauvre pour qu'il y ait des domestiques à l'année, ce qui fait que les années de mauvaises récoltes jettent sur les routes les plus pauvres, les paysans sans terre.

Les forges utilisent cinq mois par an une main-d'œuvre locale, non spécialisée: c'est le complément de ressources indispensable pour la masse des paysans pauvres. Les laboureurs exercent dans les forges les tâches non spécialisées. Les forgerons, eux, sont payés à l'année et habitent sur place. Cette activité immémoriale de la région, si indispensable à la survie, sera peu à peu concurrencée par les fers étrangers arrivant à Bordeaux, par les coûts moindres en Lorraine où le coke est un combustible plus économique que le charbon de bois. Napoléon III lui donnera le coup de grâce avec le traité de libre-échange, en 1860: la plupart des forges se tairont avant 1914. Une des dernières, en Limousin, Savignac-Lédrier, aujourd'hui un très parlant éco-musée, fonctionne encore au début du XXème siècle.

Qu'en reste-t-il aujourd'hui? Des ruines de creusets, de grandes halles à charbon, les étangs et les belles maisons des maîtres de forge. Mais aussi, le témoignage le plus émouvant de cette activité si ancienne se trouve dans les petits chemins, dans les bois près des forges d'Etouars: ce sont les scories vitrifiées de la transformation du minerai, d'une belle couleur verte ou bleue, qui ont servi à empierrer les chemins et affleurent obstinément à la surface, malgré tracteurs et autres engins modernes défonçant tout.

Les paysans sont «casseurs de mines»: les mines de fer sont à ciel ouvert ou dans des puits peu profonds. Le minerai et son fondant calcaire, la «castine», sont en grande quantité et de bonne qualité. Le laboureur trouve également à glaner des rognons de minerai dans ses champs. Quelques mines dans les environs du Bourdeix: Marthon, Feuillade, Varaignes, Teyjat, la Chapelle-Saint-Robert. La région est riche en eaux vives nécessaires au travail du fer: ainsi se sont créées tant de retenues d'eau, comme les étangs d'Etouars, de Saint-Estèphe et la Sudrie.

Les paysans sont charbonniers: le charbon de bois est fabriqué à l'année: une tonne de fonte nécessite trois tonnes de charbon de bois. Une grosse forge peut dévorer un hectare de forêt par an. La région est heureusement très boisée: hêtres, chênes, châtaigniers. Mais l'exploitation intensive, sans politique de reboisement, mettra la forêt en danger et, au XIXème siècle, les maîtres de forge devront rechercher des contrats d'exploitation des forêts de l'Etat.

Les paysans sont «feuillardiers»: ils fabriquent les paniers en clisses de châtaignier, utilisés dans le transport du minerai, du charbon de bois et des produits finis.

Ils sont bouviers, dits aussi «barrotiers»: employés au transport à dos d'âne et surtout meneurs de charroi: charroi du minerai «exporté» en Limousin qui en manque, à Saint-Yrieix, charroi pour les gueuses de fonte, les canons, et tous les produits finis. Le coût du charroi intervient pour 40% dans le prix de revient du produit fini, aussi emploie-t-il beaucoup de monde: on connaît des contrats de métayage qui précisent et le nombre de charrois que le métayer fera pour le compte du maître, et le nombre de charrois qu'il pourra faire pour son propre compte. De plus, en période d'urgence, (commandes royales puis celles du gouvernement révolutionnaire), l'intendant de la généralité, puis le commissaire de la République, peuvent procéder à des réquisitions et fixer le prix de leur travail, sans souci des travaux de la terre. (Voir archives du Bourdeix 18 brumaire an III).

Le travail de barrotier est recherché: untel se dit «laboureur et maître bouvier». Transporter les canons jusqu'au port de l'Houmeau à Angoulême, où on embarque les canons à destination de l'arsenal de Rochefort, signifie posséder un solide charriot et de bons bœufs: 45 km environ, un voyage de plusieurs jours sur des routes peu entretenues... L'aventure en plus, car on n'a pas souvent l'occasion de quitter son village.

LE DIT DE LA COMMUNE DU BOURDEIX

PROLOGUE II

L'AIR DU TEMPS - LE MINISTRE MALESHERBES AU ROI LOUIS XVI: «SIRE, JE VOIS SE FORMER UN ORAGE...» 1787-1790

1787-88

FEVRIER 1787

Convocation d'une assemblée de notables (tous des privilégiés, dont les princes du sang), pour discuter du déficit du budget, fortement aggravé par les dépenses de la guerre d'Amérique, et des réformes à réaliser: libre circulation des grains, décentralisation de l'administration par le rétablissement des assemblées provinciales, qui voteront et répartiront l'impôt, remplacement de la corvée, honnie, par une prestation en espèces, égalité devant l'impôt, voilà pour les principales propositions. Est également proposée la réduction des dépenses excessives de la maison du roi (16.000 personnes), commencée par le roi dès son avènement, avec le succès que l'on devine...

Onze ans auparavant le surintendant des finances Turgot était tombé sur ces mêmes réformes. Les présenter à nouveau à des privilégiés qui entendent le rester relève de l'utopie. L'Assemblée des notables repousse donc les réformes, et évoque la réunion des Etats généraux, nécessaires pour voter de nouveaux impôts destinés à combler le déficit. Elle pense ainsi enterrer la question à bon compte, les Etats généraux n'ayant pas été réunis depuis Louis XIII.

A la dernière séance, le ministre Calonne accueille ces privilégiés par cette belle phrase, qui montre qu'il y croit encore: «c'est ainsi, Messieurs, que vous avez été le conseil de votre roi et que vous avez préparé et facilité la *révolution* la plus désirable, sans autre autorité que celle de la confiance». Personne ne sait encore quelle sera la fortune de ce mot.

MAI 1787

Le nouveau ministre, Loménie de Brienne, se tourne vers le Parlement de Paris. Celui-ci se sait puissant, car il s'appuie sur tous les gens de robe et le clan de Philippe d'Orléans, cousin et adversaire acharné du roi. Il refuse d'enregistrer réformes et impôts nouveaux.

AOÛT 1787

Le roi se résigne à un «lit de justice» pour forcer l'enregistrement, et le Parlement est exilé à Troyes. Le peuple de Paris gronde mais croit que le Parlement défend ses intérêts contre l'absolutisme. Marie-Antoinette reçoit le surnom de «Madame déficit». Devant cette agitation, le roi retire les édits, rappelle le Parlement. Brienne envisage un emprunt sur cinq ans, à l'issue desquels (en 1792) seraient convoqués les Etats généraux. Fronde du Parlement en séance inhabituellement longue de sept heures: le roi ordonne que les emprunts soient acceptés, sans vote, «c'est légal parce que je le veux» réplique-t-il à son cousin qui sème le désordre. Effervescence dans Paris et les grandes villes.

NOVEMBRE 1787

«L'édit de tolérance» est promulgué le 17 pour les non catholiques. Il concerne les protestants qui n'étaient pas des sujets à part entière. Le roi dit à Malesherbes: «Monsieur, après les protestants, je vous confie le sort des juifs». Les juifs concernés sont essentiellement ceux de la communauté d'Alsace-Lorraine. Le roi a fait construire des synagogues à Nancy et Lunéville et ordonné que soit supprimé le «péage corporel» que doivent payer les juifs en entrant dans une ville.

Auparavant il avait montré qu'il ne s'intéressait en effet pas uniquement à la chasse: il fonde le Mont-de-piété pour les pauvres, l'hôpital des enfants malades, l'école des mines, le musée des sciences et techniques, s'intéresse aux frères Montgolfier et subventionne l'œuvre de l'abbé de l'Epée pour les sourds-muets.

1787-1790

HIVER 1787-1788

L'un des plus rudes hivers qui soient. On meurt de froid et de faim. Les rivières sont gelées: on ne meut ni moudre le grain, ni acheminer la farine vers les villes. En Dordogne, on voit geler les châtaigniers, appelés «arbres à pain» tant la châtaigne est indispensable à la nourriture du peuple. On pille les granges aux dîmes du clergé. Paris à lui seul compte quatre-vingt mille miséreux.

MAI 1788

Le Parlement publie «la déclaration des droits de la Nation», qui remet en cause l'absolutisme, oubliant qu'il est le premier à en empêcher l'évolution. Après une séance de 30 heures, des meneurs sont arrêtés, le Parlement mis «en vacance». Le gouvernement commence l'étude d'une réforme judiciaire visant à remplacer le dit parlement par une cour plénière qui enregistrerait les édits royaux et à rétablir les grands baillages. L'opposition se déchaîne immédiatement dans les villes où siège un Parlement: Toulouse, Rennes, Dijon, Grenoble... Tous réclament la convocation des Etats généraux, car par eux les Parlements pensent asseoir leur pouvoir et contrôler le roi.

Brienne, qui ne perd pas de vue le déficit et voit venir la faillite, car les impôts rentrent mal en ces temps de fronde, fait appel à son ordre (il est archevêque de Toulouse). Il veut obtenir une avance sur le «don gratuit» que l'ordre le plus riche de France fait au roi tous les cinq ans. Le clergé est propriétaire d'un dixième du territoire en propriétés foncières et urbaines. Il reçoit des donations, et surtout perçoit la dîme, la plus importante des rentes foncières: un treizième environ des fruits de la terre, récoltes, cheptel, arbres... Pas plus que la noblesse, il ne paye les impôts directs, taille et capitation. L'ordre refuse.

AOUT 1788

Les caisses sont vides. Les récoltes sont dévastées par la grêle et les orages. Dans toute la partie nord du pays, jusque en Angoumois, des hordes de miséreux sont sur les routes.

Brienne annonce la convocation des Etats généraux pour le 1er mai 1789. Obligé de partir, il est remplacé par Necker, banquier genevois, déjà aux affaires du royaume de 1777 à 1781. Il évoque tout de suite le doublement de la représentation du Tiers Etat: celui-ci constitue quatre-vingt-quinze pour cent des vingt-sept millions d'habitants, dont cinq pour cent habitent villes et gros bourgs. La noblesse et le clergé sont en tout deux cent soixante-dix mille personnes. Cinq millions de sujets seulement savent lire.

Necker met en place un nouvel emprunt et se tourne vers le Parlement pour lui soumettre la question cruciale du doublement du Tiers Etat: le Parlement se prononce pour la même représentation qu'en 1614: pas de doublement, et vote par ordre. Sa popularité tombe à zéro. A Paris, dans les grandes villes, se créent des «sociétés politiques» qui discutent, réforment, écrivent d'innombrables libelles, et préparent les futurs «cahiers de doléances et (surtout) remontrances».

NOVEMBRE 1788

Une seconde assemblée de notables est convoquée: elle se prononce pour l'ordre ancien. Les «clubs» se déchaînent: à Paris, le club de Valois, contrôlé par le duc d'Orléans, le club des amis des noirs (contre l'esclavage), le club des 30 où se mélangent nobles et bourgeois dont Mirabeau, Lafayette, Condorcet, Sieyès. Les intendants des généralités avertissent des troubles qui ne manqueront pas de se produire si le doublement du Tiers Etat n'est pas décidé.

DECEMBRE 1788

Le roi accorde le doublement mais n'évoque pas le vote: par tête ou par ordre? Voter par ordre enlèverait bien entendu tout intérêt à cette décision, les princes du sang font scandale et menacent le roi par écrit de faire sécession. «Quelle aubaine ce serait pour la Nation qu'elle fût faite à tout jamais!» S'exclame l'abbé Sieyès, pince-sans-rire. La seconde assemblée de notables, aussi inutile que la première, est renvoyée.

1789

CONVOCATION DES ETATS GENERAUX

Les lettres de convocation pour les élections aux Etats généraux partent aux chefs-lieux des baillages. Des incidents violents ont lieu entre nobles et bourgeois; ainsi à Rennes, où un jeune noble, camarade de collège de Chateaubriand, est tué: «lecteur, je t'arrête: regarde couler les premières gouttes de sang que la Révolution devait répandre...» (Mémoires d'outre-tombe)

De nombreuses brochures paraissent, quoique interdites. Des noms émergent: Condorcet, Marat, Desmoulins, Sieyès qui fait sensation: «qu'est-ce que le Tiers Etat? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande-t-il? A devenir quelque chose. Rien ne peut aller sans lui, tout irait infiniment mieux sans les autres». Robespierre, avocat à Arras, écrit sur «l'horrible condition des bâtards et des filles mères», dont il est bien le seul à se soucier. En février 1789, il adresse un appel à la «nation artésienne».

Dès 1788, l'abbé Grégoire, qui jouera un grand rôle à l'Assemblée constituante, avait adressé à Malesherbes un «mémoire sur la condition des juifs allemands»: «déchirez l'Evangile, ou suivez-en la morale». Quand Malherbes le reçoit, il n'est plus rien au gouvernement et n'aura pas le temps de remettre au roi le mémoire demandé.

ET C'EST AINSI QUE LE DIMANCHE 22 FEVRIER 1789, au prône de la messe dominicale, et comme dans toutes les églises du royaume, Gauthier, curé du Bourdeix donne lecture des lettres du roi du 24 janvier 1789 et de l'ordonnance du sénéchal du Périgord:

- annonçant la tenue des Etats généraux du royaume, le 1er mai 1789;
- définissant la réunion d'une assemblée de paroisse, dont le rôle sera de:
 - ❖ rédiger un «cahier de doléances, plaintes et remontrances» et
 - ❖ désigner des «députés» qui se verront confier la «commission» d'aller au chef-lieu de baillage (Périgueux), pour remettre le dit cahier, participer à la réunion du Tiers Etat, et élire ses représentants qui partiront pour Versailles.

Comme il est d'usage, les ordonnances sont affichées à la porte de l'église. Combien savent lire, combien comprennent le français? Ici, on parle d'oc. Mais peu importe, tout le monde sait, tout va changer, tout est possible.

LES CAHIERS DE DOLEANCES, PLAINTES ET REMONTRANCES DANS LE NONTRONNAIS

Du dimanche 1^{er} mars au lundi 9 mars, trente-cinq cahiers ont été rédigés par les assemblées de paroisse, malgré la difficulté de rassembler en semaine les citoyens actifs. Trente cahiers ont été conservés, dont celui du Bourdeix.

- Qui est convoqué?
 - ❖ Tout homme majeur donc de plus de vingt-cinq ans, et payant l'impôt direct, la taille. Premier criblage donc, et définitif, les pauvres sont exclus.
 - ❖ Le village du Bourdeix, qui compte quatre-vingt-dix-huit feux et quatre cent quatre-vingt-dix habitants environ, est représenté par vingt-neuf hommes.
 - ❖ Les femmes, chefs de famille parce que veuves, ne sont pas exclues. On en trouve six dans diverses paroisses.
- Qui dirige la réunion, et rédige les cahiers?
 - ❖ Les gens de robe (les «robins»), juges, avocats, de Nontron pour la plupart, selon les directives royales: les gens de la judicature sont habitués à la parole aussi bien qu'à l'écrit, en français, alors que les paroissiens parlent l'occitan.

1787-1790

- ❖ *Les réunions sont tenues par trois ou quatre robins, pas plus: sur les trente paroisses, vingt-neuf professions de rédacteurs sont mentionnées, avocats au Parlement, juges, procureurs, notaires et quelques bourgeois, propriétaires de terres qu'ils donnent à ferme.*

Huit jours pour trente-cinq cahiers, c'est une vraie galopade: cinq réunions le 1er mars, dix-sept le dimanche! Des modèles étaient prêts, depuis des mois que les clubs s'échauffaient. On connaît les cahiers rédigés par Choderlos de Laclos diffusés par le duc d'Orléans. Les rédacteurs arrivaient donc avec des textes tout prêts: certains cahiers ont deux écritures, l'une pour le texte, l'autre pour la liste des participants et des élus, comme Saint-Estèphe, Javerlhac, Etouars. Augignac et Etouars ont le même cahier, Champniers et Reillac, même cahier et même président de séances.

Certains, affolés par l'agitation soudaine et les rédacteurs pressés, et sans doute plutôt arrogants, qui leur agitent sous le nez le cahier volumineux de Nontron, qu'ils ont rédigé le cinq et peuvent ainsi «vendre», préfèrent se déclarer incompetents: Saint-Martin-le-Point: «habitants d'une campagne isolée, et sans avoir été à même de se procurer d'éducation ny littérature»... Saint-Estèphe: les citoyens déclarent «n'être pas en état de rédiger eux-mêmes. Ils ont pris connaissance des doléances qui ont été délibérées et arrêtées par les habitants de la ville de Nontron et que, comme elles contiennent leur façon de penser et leurs vœux, ils déclarent y adhérer pleinement»... Ces gens, qui savaient exprimer leur modestie, avaient sûrement des idées, il aurait fallu leur donner du temps.

On se doute que les rédacteurs n'ont pas la patience de lire aux assemblées le cahier de Nontron, de dix pages: il réforme la justice, les droits seigneuriaux, les impôts, la vénalité des charges, la ferme, les assemblées provinciales, tout y passe, c'est une révolution. Du reste, comme Nontron, la plupart des villes du Périgord s'appliquent à réformer l'Etat, telle Domme qui produit un cahier de quatre-vingt-huit articles, plaidant pour la séparation des pouvoirs et une monarchie parlementaire. Mais ce n'est pas tout à fait à l'image des préoccupations des laboureurs, bien qu'ils soient capables de comprendre: «impôt unique pour tous sans exception», règle sévère pour la «ferme qui s'enrichit de la substance des citoyens», suppression de la «justice seigneuriale», supprimer «les manières féodales qui relèvent de la barbarie», «supprimer les corvées en nature», «ne pas fermer la porte aux talents et mérites»...

Aucun ne pense à renvoyer le roi, à qui beaucoup de cahiers s'adressent comme au meilleur des rois, plein de sagesse et préoccupé du bonheur de ses sujets. Autre ton pour Nontron qui ignore le roi, ne s'adresse qu'à la sagesse de l'«Auguste Assemblée», et n'a pas la moindre formule de clôture évoquant une quelconque soumission à un pouvoir supérieur.

LES CAHIERS DE DOLEANCES, PLAINTES ET REMONTRANCES AU BOURDEIX

Qui sont ceux qui forment l'assemblée paroissiale? Pas de précision, la plupart sont laboureurs. Deux bourgeois au moins sont présents: Jean Dessalis, sieur de Beaulieu, et Forien (ou Fourien), sieur de la Planèze. On connaît, en 1758, Jean Dessalis, bourgeois de la paroisse, qui est nommé fabricant, et en 1754, François-Thibaud Fourien, sieur de Villopré, avocat, qui est qualifié de juge sénéchal du marquisat du Bourdeix. On trouve également les noms de Jean et Martial Agard, de la famille des maîtres poêliers, et Martial de la forge: en 1762 est mentionnée une forge au village. Des autres, on ne sait rien, sinon que la plupart «n'ont signé pour ne savoir». Ratineau de la Bouige, bourgeois, Fourien juge, et Dumaine greffier signent le procès-verbal des réunions.

Le cahier n'est pas flamboyant, il ne cherche pas à réformer l'Etat, mais du moins les citoyens de la paroisse ne s'en remettent pas aux gens de Nontron pour avoir des idées. Ils ne savent que trop ce que doléances veut dire, et parlent le langage de ceux qui en ont trop sur le cœur. Vérité des termes, leur obscurité même parfois en garantit l'authenticité.

L'adresse au roi est touchante et sent le prône du dimanche: «pour obéir aux ordres de sa Majesté qui, instruite de nos calamités, veut que nos cris parviennent jusqu'à son trône et nous ordonne même de réclamer sa justice dans tous les points où elle pourra nous procurer du soulagement». On est loin de la sécheresse du cahier de Nontron.

On entre tout de suite dans le vif du sujet: «la plus grande charge que nous ayons à supporter nous vient des seigneurs». On sait bien qu'ils ont des «droits à répéter sur nous», malgré leurs biens immenses libres de tout impôt, mais il y a trop d'abus, on voudrait que ces droits soient prouvés par des titres «bons et valables». Puis vient une doléance assez obscure sur le terme des rentes que les seigneurs demandent quand ils veulent et non à la saint-michel comme le veut l'usage, si bien que certains paient deux fois et d'autres rien.

«Pourquoi demandent-ils un blé plus parfait que le sol le peut produire?» Un cri du cœur contre la pratique humiliante, vexatoire, du criblage: le paysan, qui ne mange que du «bled d'Espagne», nom du maïs dont on fait un pain lourd et indigeste, apporte au seigneur le «blé de rente», déjà grillé, vanné et apprêté, c'est-à-dire déjà trié, et peut s'en voir refuser jusqu'au quart. L'intendant en effet, passe la récolte au crible, dont le maillage est à sa fantaisie. On peut supposer qu'il est bien capable, de surcroît, de conserver le blé refusé. «Doivent-ils refuser le blé tel que le sol l'apporte?» Quand on sait que le froment ne «rendait» que deux ou trois pour un, refuser une partie de la production était un véritable drame.

Puis sans transition, et là il faut sans doute voir l'intervention des rédacteurs qui veulent étoffer un peu, est exposée la situation d'un fils de notaire qui, ayant trouvé et fait circuler un livre «où sont tous les assencements faits par Jean de Bretagne», des membres du Parlement de Bordeaux, «ayant des terres en Périgord», ont, avec la noblesse, projeté sa perte. En prison à Bordeaux, «on regarde cet homme comme perdu»: toujours l'antagonisme des robins de Nontron envers le Parlement de Bordeaux, il ne faut pas manquer une occasion de signaler ses abus de pouvoirs.

Tyrannie, abus, les doléances reviennent avec le droit du 1/6e qu'a le seigneur sur toute vente de bois, alors que «l'ombre de ce bois diminue le produit du fond pour celui qui l'exploite, et ainsi le seigneur reçoit-il un double produit». Etrange calcul. On peut supposer que le seigneur exigeait de conserver des arbres pour son agrément personnel, sans souci de faciliter l'exploitation des terres, et le tenancier en ressentait une frustration de plus.

Lancinants soucis de tous les jours pour simplement subsister. Pour en finir et dire sa bonne volonté, on en revient à la nécessité de «bons titres d'acensement», car on n'est pas si mauvais. Le cahier se termine par une adresse au roi, qu'il aurait certainement aimé lire: «nos cœurs se sont tous réunis pour louer la providence de nous avoir donné un aussi bon roi, de lui avoir inspiré des sentiments aussi tendres et aussi avantageux pour nous; nous prions donc cette même [providence] pour le soutenir dans ces mêmes sentiments et lui accorder toute sorte de prospérité et satisfaction».

L'exemplaire conservé des cahiers du Bourdeix montre la signature des trois rédacteurs seulement, bien que ceux-ci signalent qu'«après avoir vaqué à la rédaction de leur cahier, ils nous ont représenté le dit cahier qui a été signé par ceux des dits habitants qui savent signer, et par nous, après l'avoir coté par première et dernière page, paraphé ne varietur, au bas d'icelles». En effet, certains savent signer, comme nous le verrons plus loin. S'agit-il du double, les cahiers étant présentés en deux exemplaires à Périgueux? Et n'auraient-ils pas pris le temps de faire signer les deux?

Toujours est-il que, au cours de cette même assemblée paroissiale du 5 mars sont élus à «la pluralité des suffrages» Jean Dessalis et Jean Gotier (ou Gauthier), chargés donc de porter le dit cahier et son duplicata à l'assemblée solennelle en la cathédrale de Périgueux, présidée par le lieutenant général et l'évêque de Périgueux, le 11 mars 1789.

L'ASSEMBLEE SOLEMNELLE DE PERIGUEUX MARS 1789

En tout cinquante-neuf représentants sont envoyés à Périgueux pour représenter le Tiers Etat, dont par exemple quatre pour Nontron, deux pour vingt-six paroisses et un pour trois paroisses. L'échantillonnage des professions est incomplet; il n'est possible que pour dix-sept procès-verbaux seulement: vingt-huit professions indiquées dont huit bourgeois, huit avocats ou juges, deux notaires, un procureur, cinq marchands, deux laboureurs, un serrurier et un arquebusier; deux laboureurs seulement, mais qui peut aisément quitter sa charrue pour aller (à pied) à Périgueux? L'emprise des bourgeois et des robins se confirme.

1787-1790

Une commission est élue pour faire la synthèse de tous les cahiers. Robespierre, élu à Arras, est membre d'une telle commission. On ne peut que rêver sur la masse de papiers sur lesquels vont devoir se pencher les Etats généraux.

Les élus prennent la diligence de Paris, pour être présents à l'ouverture, prévue le 1er mai. On ne nous dit pas quelle indemnité est prévue, et comment ils vont se loger à Versailles (bien que tous ne soient pas aussi pauvres que Robespierre puisque ce sont des citoyens actifs).

LA REVOLUTION

A VERSAILLES ET A PARIS - CHRONOLOGIE

- ❖ 5 mai, ouverture des Etats généraux à Versailles
- ❖ Du 5 au 11, on procède aux vérifications des pouvoirs, on attend les résultats des élections pour Paris. Incertitudes sur la réunion des trois ordres. Mort du dauphin dans l'indifférence générale.
- ❖ 17 juin, le Tiers Etat, considérant qu'il représente les 95% de la nation, se constitue en Assemblée nationale.
- ❖ 20 juin, les salles ayant été fermées, le Tiers Etat se réunit au jeu de paume, avec une partie du bas clergé et quelques nobles.
- ❖ 27 juin, quarante-sept nobles, dont le cousin du roi, le duc d'Orléans, les rejoignent.
- ❖ 9 juillet, l'assemblée prend le nom d'Assemblée constituante.
- ❖ 11 juillet, le roi concentre des troupes à Versailles.
- ❖ 12 juillet, émeute à Paris.
- ❖ 13 juillet, les électeurs des députés de Paris, qui ne s'étaient pas séparés, constituent une garde bourgeoise.
- ❖ 14 juillet, les émeutiers s'emparent d'armes aux Invalides, et prennent la Bastille, où ils pensent en trouver d'autres.
- ❖ 15 juillet, le roi renvoie les troupes.
- ❖ 16 juillet, il rappelle Necker.
- ❖ 17 juillet, le roi, reçu par la milice bourgeoise conduite par Lafayette et Bailly et accepte la cocarde tricolore.
- ❖ Début de l'immigration: le comte d'Artois, frère du roi, les proches de la reine.

LA GRANDE PEUR EN PROVINCE ET L'ABOLITION DES DROITS FEODaux A VERSAILLES

Par suite du flottement, et même de la disparition des autorités locales, se répand une rumeur de complot aristocratique, de brigands pillant les campagnes, d'Anglais débarquant à Bordeaux. La grande peur se développe entre le 19 juillet et le 6 août 1789 dans les campagnes, dont le Limousin et le Périgord. En province où la plupart des seigneurs vivent près de leurs paysans on ne connaît pas encore le mot «émigration». On brûle les «chartriers» où sont consignés les droits féodaux, on pille les granges aux dîmes et les greniers des seigneurs, on moleste ceux-ci, on brûle parfois les châteaux, on brûle les symboles de l'autorité: les mesures à grains, les bancs seigneuriaux dans les églises. Parfois on fait signer au seigneur la résiliation de ses droits. Et les «arbres de mai» sont plantés sur la place de la maison d'église (le presbytère).

Pour calmer cette colère des pauvres, l'assemblée constituante étudie le 3 août dans le «club breton», la question des droits féodaux. C'est un noble (sans fortune!), le vicomte de Noailles, qui propose la suppression des droits féodaux qui touchent aux personnes, et le rachat des droits qui concernent les propriétés. Finalement tout l'édifice est emporté, on proclame l'égalité civile et fiscale. Le lendemain les députés doivent rédiger et se reprennent: sans indemnité sont abolis le servage, la mainmorte, les justices seigneuriales, les corvées et surtout la dîme.

1787-1790

A VERSAILLES ET A PARIS - CHRONOLOGIE

- ❖ 21 août, déclaration des droits de l'homme.
- ❖ 11 septembre, l'assemblée pour les nécessités du vote, établit une division entre les partisans de «l'ancien régime» et les partisans des réformes. La constitution, en cours de rédaction, n'accorde au roi qu'un droit de veto suspensif. La récolte de 1789 a été médiocre, l'impôt ne rentre pas.
- ❖ 5 octobre, des femmes du faubourg Saint-Antoine viennent à Versailles et envahissent l'Assemblée: «nous voulons du pain». A l'aube, le palais est envahi, des gardes tués.
- ❖ 6 octobre, 13h, la famille royale, escortée des femmes et de gardes nationaux, est emmenée à Paris, aux Tuileries. Elle est désormais prisonnière du peuple de Paris. L'Assemblée décide de suivre le roi à Paris. Le déficit du trésor s'aggrave, deux emprunts lancés par Necker échouent.
- ❖ 10 octobre, Talleyrand évêque d'Autun et député, propose la nationalisation des biens du clergé, évalués à 2 milliards. Il propose que l'Etat prenne en charge les frais du culte et le traitement des prêtres qui deviennent ainsi fonctionnaires de l'Etat, ce qui assure le ralliement au projet de tout le bas clergé). Le 2 novembre, le projet est accepté.
- ❖ 19-21 décembre, création des «assignats», bons gagés sur ces biens avec intérêt à 5% et remboursables en terre. C'était afin d'éviter de mettre trop de terres en vente d'un coup et provoquer leur dépréciation, tout en assurant au trésor des rentrées immédiates. Mais ils ne constitueraient pas une monnaie et seraient détruits au fur et à mesure de leur rentrée dans les caisses de l'Etat. En fait la tentation du papier-monnaie est trop grande et, dès 1790, l'intérêt tombe à 3%, puis à zéro. C'est la spirale de l'inflation.

CREATION DES DEPARTEMENTS ET COMMUNES

Le 22 décembre, l'Assemblée promulgue une nouvelle organisation administrative: la France est divisée en quatre-vingt-trois départements, subdivisés en districts, cantons et communes.

A la tête du département un directoire, de huit membres siégeant en permanence, un pouvoir législatif, le conseil général, qui ordonne les travaux et les dépenses du département, composé de 36 membres. Tous sont élus par un collège électoral. Le roi est représenté par un procureur syndic, élu également.

A la tête des communes un maire élu, assisté d'un conseil général de la commune, et d'un procureur.

Rappelons que le système électoral reste le même: seuls les citoyens actifs, âgés d'au moins vingt-cinq ans et payant une contribution équivalent à trois jours de travail, peuvent voter. Ils sont environ trois millions. Ils se réunissent dans des assemblées primaires, où ils désignent des électeurs à raison d'un électeur pour cent citoyens actifs. Ceux-ci doivent posséder un revenu foncier égal à la valeur de cent cinquante à deux cents journées de travail. Réunis au chef-lieu du département, ils élisent les députés à l'Assemblée législative. Ce suffrage censitaire élimine toujours les pauvres, pour la plupart ceux qui ne sont pas propriétaires.

LE DIT DE LA COMMUNE DU BOURDEIX

PREMIERE PERIODE 1790-1837

«ET N'ONT SIGNÉ POUR NE SAVOIR»

Les premières archives de la municipalité du Bourdeix ont été retrouvées dans le grenier de la sacristie de l'église paroissiale, vers 1980. Un membre de l'équipe municipale s'est aperçu que le cantonnier avait mis le feu à «un tas de vieux papiers, dont certains ressemblaient à des parchemins». Il a pu sauver les quarante-six feuillets dont la teneur suit, mais combien ont été perdus? Peut-être les registres paroissiaux, décrits plus tard comme étant en loques, et sans doute les «précieuses adresses», la masse des papiers envoyés par l'Assemblée constituante, dont l'énumération est conservée.

Ce sont de grands feuillets non reliés, de 27 X 42 cm, sur papier pur chiffon bien sûr (il y a des trous de mites), écriture à la plume d'oie et encre noire. Il y a plusieurs mains et plusieurs orthographes, dont certaines phonétiques. Peu d'alinéas, très peu de ponctuation (ajoutée dans les citations pour plus de clarté). Les différents comptes-rendus se suivent la plupart du temps sans changement de page, si bien qu'on peut dire qu'il n'y a peu de manques. Seulement après 1815 (ne pas oublier que les feuilles sont volantes) il y a un texte barré (le 27 janvier 1793, l'an II de la République), la fin du texte du 15 juillet 1811 est découpé, ainsi que la fin de celui du 11 mai 1812. A partir de 1811 les écritures changent souvent, les textes sont désordonnés et moins lisibles, alors que dans les premières années l'écriture est soignée, avec de belles majuscules et des signatures à fioritures. Les dernières feuilles manquent. Presque tous les comptes-rendus se terminent par la mention «les autres n'ayant signé pour ne savoir», le maire et un officier municipal signent. Ensuite, après le 28 août 1837, l'histoire continue sous la forme de registres, paraphés par le préfet de la Dordogne.

L'AN 1790

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ «L'hiver des croquants»: abolir en séance solennelle, c'est une chose, mettre en pratique c'est autre chose et la misère n'a pas changé de visage. La révolte vient du Limousin et du Quercy, et par la forêt de Vergt s'étend à Périgueux et au nord: dans les villages, on fait un feu de tous les symboles de l'autorité seigneuriale que l'on peut trouver: bancs d'églises, mesures à grains, et même terriers (les parchemins où sont énumérés les droits seigneuriaux), on arrache les girouettes, on plante les «arbres de mai», symbole de liberté.
- ❖ On célèbre la fête de la Fédération le 14 juillet, en présence de 14.000 délégués des gardes nationales de tout le pays. Le roi jure «de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée et acceptée par lui». Il n'a pas encore reçu la condamnation par le pape de la constitution civile du clergé, qui va modifier profondément son attitude.
- ❖ Le 27 décembre l'abbé Grégoire donne l'exemple en prêtant à l'assemblée le serment «d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution votée par l'Assemblée nationale». Il est suivi par un tiers des députés de l'ordre. Dans le nord, l'est

1790-1837

et surtout l'ouest une part importante du clergé refuse de se soumettre. Une sorte de guerre religieuse s'installe en France.

1790 AU BOURDEIX

CREATION DE LA COMMUNE: LA SEANCE SOLEMNELLE DU 14 MARS

«L'an mille sept cent quatre vingt dix et le quatorzième du mois de mars environ l'heure de midi, les habitants de la paroisse du Bourdeix étant assemblés à l'issue de la messe au devant de la porte de l'église paroissiale, sont comparus Léonard Combeau et Guichard Duroux, syndics collecteurs de ladite paroisse, lesquels ont dit qu'ayant reçu à diverses époques depuis la tenue des Etats généraux d'abord assemblés à Versailles, actuellement transférés à Paris, plusieurs lois et décrets sur la constitution du Royaume, envoyés aux corps municipaux présumés généralement établis, il devenait essentiel que les précieuses adresses fussent recueillies suivant les intentions de l'auguste assemblée de qui elles émanent, et que pour s'y conformer, chaque lieu se mit au plutôt dans un état de représentation légale, ce qui était déjà voté par la présente paroisse, mais non encore exécuté.

Enfin le décret du 14 novembre dernier concernant les municipalités étant parvenus aux comparans, ils se seraient empressés de l'afficher ainsi que, dans le tems, tous ceux précédemment reçus et d'avertir les habitants de la paroisse de se trouver en ce jour lieu et heure pour délibérer sur l'objet de la présente réquisition. Et n'ont signé pour ne savoir».

«Sur quoi il a été jugé d'abord, en raison de l'incommodité du lieu, de se retirer dans un appartement ou abri de la maison des sieurs Vallade, ce qui ayant été octroyé, sans tirer à conséquence, les susdits paroissiens y assemblés ont unanimement déclaré vouloir mettre à profit, sans perte de temps, un décret qui non seulement autorise mais presse la paroisse de se former une municipalité». Comme aussi ils ont témoigné le désir de consigner, dans cette première et insigne occasion, leur adhésion formelle et respectueuse à tous les décrets de l'Assemblée nationale et le vœu solennel de s'y conformer inviolablement. «En conséquence il a d'abord été revu un recensement de tous les habitants hommes femmes et enfans, ce qui s'étant élevé au nombre d'environ quatre cent cinquante, a fait décider que le corps municipal au Bourdeix pouvait être composé d'un maire, deux officiers municipaux, un procureur de la commune, six notables et un secrétaire greffier».

«Après quoi monsieur le curé a bien voulu, sur la réquisition des dits Combeau et Duroux, exposer à l'assemblée les motifs de la convocation, tout ce que les peuples devaient espérer de la profonde sagesse qui avait dicté les décrets déjà publiés, la nécessité du serment civique, sans lequel on ne saurait exercer nul emploi, enfin l'importance et l'étendue des fonctions municipales. Ce qui a été terminé par la lecture du décret et instructions à ce sujet».

«Puis les habitants réunis au nombre de vingt neuf citoyens actifs, jugeant devoir se former en assemblée d'élection, malgré l'absence de ceux qui sans doute n'avaient pu se rendre, il a été d'abord appelé Jean Mondou, Pierre Aucouturier l'aîné, et le sieur Dessalis l'aîné pour être scrutateurs des billets et suffrages destinés à créer le président de laditte assemblée, et lesdits Mondou Aucouturier et Dessalis s'étant tous trois placés près d'un bureau, les habitants présents ayant procédé au scrutin pour l'élection susdite, la majorité des voix s'est réunie en faveur de Pierre Aucouturier cadet. Puis ayant pareillement procédé à l'élection du secrétaire, pareille majorité a désigné le sieur Dessalis aîné. Et à l'instant les dits Aucouturier cadet et Dessalis aîné ont été proclamés. Comme aussi ayant été procédé à l'élection de trois scrutateurs, la majorité a confirmé en faveur des dits Jean Mondou, Pierre Aucouturier aîné et le sieur Dessalis, ce qui leur avait déjà été verbalement déféré.»

«Alors Pierre Aucouturier cadet président, et le sieur Dessalis secrétaire, s'étans levés ont prêté serment en présence de l'assemblée, **de maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la conscience publique, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourraient leur être confiées.** Comme monsieur Gautier curé, Dessalis père, Jean

1790-1837

Mondou, Jean Doucet, Jean Allafort, Reveillat, Barthélémi Glangetas, Louis Berny, Antoine Gautier, Pierre Combeau, Nicolas Bouison, Pierre Aucouturier, Léonard Licoine, Pierre Duclau, Méri Farge, Jean de la Lande, Pierre Aucouturier, Martial Desmoulin, François Dubarry, Guichard Vignaud, François Desmon, Forien de la Planèze, Louis Glangetas, Charles Gilardie, Germain Chaumette, Jean de la Vilenie, Martial-Blaise Bijouri, François Gandoix, tous présents et nominalement appelés, requis de prêter entre les mains du président pareil serment de **maintenir de tout leur pouvoir la Constitution du royaume, d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi, de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être confiées**. Les susdits citoyens ainsi interpellés l'un après l'autre ont répondu chacun par le mot «je le jure», et ont signé: Dessalis [maire] Forien Dessalis secrétaire, et non les autres pour ne savoir».

«Et à l'instant les membres de l'assemblée ayant été avertis qu'on allait procéder à la nomination du maire par scrutin individuel, les voix ayant été recueillies avec tout le soin et la régularité possibles, leur majorité absolue a désigné le sieur Dessalis père. Ce fait, il a été procédé de la manière prescrite à l'élection de deux officiers municipaux. La majorité a désigné le sieur Forien de la Planèze et en second lieu Louis Glangetas. Et à l'instant le dit sieur Dessalis a été proclamé pour maire, et les dits Forien et Glangetas pour officiers municipaux. Alors ayant procédé à l'élection du procureur de la commune, la majorité des suffrages s'est réunie en faveur de Pierre Aucouturier l'aîné. Enfin ayant procédé à l'élection de six notables, la majorité des suffrages a nommé le sieur Gautier curé, Jean Doucet, Pierre Aucouturier cadet, Léonard Licoine, François Desmon et Pierre Duclau. Signatures: Dessalis maire, Forien, Dessalis, le dit Glangetas officier municipal, les autres habitants n'ayant signé pour ne savoir».

Après cette séance solennelle et certainement éprouvante (elle a duré 4 heures), le «20 mars au dit an», la municipalité se réunit à nouveau avec les notables formant le conseil général de la commune: Pierre Aucouturier l'aîné, procureur de la commune, expose que le dit registre «preuve du zèle des paroissiens pour la chose publique» et compte-tenu de l'importance qu'il pourrait contenir, doit être «côté», signé et paraphé par le maire. Il sera signé par lui en effet à chaque compte-rendu, mais non coté. D'autre part il avise «qu'il est infiniment essentiel de prendre connaissance exacte des décrets adressés aux municipalités par l'Assemblée Nationale», lesquels sont entre les mains des deux collecteurs, qui, mandés en la chambre du conseil, en ont fait la remise immédiate.

La liste en vaut la peine: les hommes nouveaux de l'Assemblée œuvrent pour des temps nouveaux, pour des hommes nouveaux. Si l'on pense que chaque nouvelle municipalité en a reçu autant, cela laisse rêveur quant à la masse de papiers envoyée à travers le royaume. Voici la liste des placards et imprimés à eux adressés en divers temps (du 25 août au 30 septembre 1789, des 20 et 30 janvier et 15 février 1790), par les lettres de messieurs les ministres et intendants, auxquels se sont trouvés annexés:

- ❖ 1- une déclaration du roi du 14 août concernant la tranquillité publique
- ❖ 2- l'arrêt du conseil du 21 septembre sur la liberté de circulation des grains
- ❖ 3- la déclaration du roi du 27 septembre réduisant le prix du sel à six sols la livre
- ❖ 4- la déclaration du roi du 27 septembre sur la ponctualité du paiement des impositions
- ❖ 5- la proclamation du roi du 9 octobre pour la contribution patriotique
- ❖ 6- une proclamation du roi du 12 du dit (mois) concernant les vaisselles
- ❖ 7- autre proclamation du roi du 14 octobre pour la confection des «rolles» de supplément
- ❖ 8- un mandement de l'intendant du 3 novembre pour l'exécution de la susdite proclamation
- ❖ 9- une proclamation du roi du 3 novembre pour la conservation des bois

1790-1837

- ❖ 10- une autre proclamation du roi du 16 novembre pour les impositions de 1790
- ❖ 11- les lettres patentes du 3 novembre contenant 22 décrets ou extraits de procès-verbaux de l'assemblée nationale promulguant notamment la déclaration des droits de l'homme, les décrets de début août 1789 abolissant les droits féodaux, les articles de constitution votés entre le 3 septembre et le 1^{er} octobre 1789 instituant une monarchie constitutionnelle
- ❖ 12- une proclamation de 5 novembre portant primes pour l'importation des grains
- ❖ 13- les lettres patentes du 6 novembre pour la transcription des décrets
- ❖ 14- une proclamation du roi du 15 novembre autorisant les municipalités à recevoir l'argent de bijoux
- ❖ 15- les lettres patentes du 27 novembre portant confiscation des grains et farines
- ❖ 16- autres lettres patentes du 27 novembre prohibant la disposition des bénéfices
- ❖ 17- autres lettres patentes du 27 pour la conservation des biens ecclésiastiques
- ❖ 18- autres lettres patentes du 27 décembre portant (sur) la conservation des bois et forêts
- ❖ 19- autres lettres patentes du mois de décembre sur la constitution des municipalités
- ❖ 20- autres lettres patentes du 30 décembre pour l'admission des protestants
- ❖ 21- autres lettres patentes du 30 décembre sur les fonctions de la juridiction contentieuse
- ❖ 22- l'instruction du mois de décembre sur les contributions patriotiques
- ❖ 23- les lettres patentes du 30 décembre portant délais pour la contribution patriotique
- ❖ 24- autres lettres patentes du mois de janvier sur l'affranchissement du contrôle
- ❖ 25- autres lettres patentes du dit mois pour le serment civique
- ❖ 26- autres lettres patentes du 14 janvier portant «suspension des pensions des absents»
- ❖ 27- une proclamation du roi du 15 janvier concernant les prisonniers
- ❖ 28- les lettres patentes du 16 dud. (du dit mois) que les juges ordinaires doivent informer
- ❖ 29- autres lettres patentes du 16 dud. sur les conditions des citoyens actifs
- ❖ 30- autres lettres patentes du mois de janvier sur les condamnations et les peines
- ❖ 31- autres lettres patentes dud. mois sur les assemblées primaires
- ❖ 32- autres lettres patentes du 24 janvier portant délai pour la déclaration des biens ecclésiastiques
- ❖ 33- enfin le discours du roi du 4 février dernier.

«De tout quoi les dits Combeau et Duroux ont requis décharge sous leur affirmation de non retenir ou rien omettre par fraude ou négligence, et n'ont signé pour ne savoir». «Sur tout quoi» le conseil général de la commune du Bourdeix décide et statue que:

- le présent registre sera coté et paraphé par le maire;
- Méri Aucouturier sera reconnu comme secrétaire-greffier du conseil général, et «qu'en cette qualité, après serment par lui prêté, il demeurerait chargé de tous les susdits décrets et lettres patentes pour les enregistrer ainsi qu'il est dit». «Et le susdit Méri après serment par lui tout présentement fait, de bien et fidèlement vacquer à l'emploi de secrétaire-greffier à lui déferé, s'est chargé de tous les susdits registres décrets, proclamations et lettres patentes et promis de représenter le tout au désir du conseil général de la commune ou du bureau»;

1790-1837

- Voilà Méri, secrétaire de la première municipalité du Bourdeix chargé de cette masse de papiers, témoin des travaux les plus divers de la jeune Assemblée nationale. Pierre Aucouturier l'aîné, procureur de la commune, ne s'émeut pas - du reste ils sont sans doute tous reconnaissants et honorés par ce dépôt - et déclare «ne pouvoir à l'instant (on le comprend) prendre les déterminations convenables pour l'exécution des dits décrets, lettres patentes proclamations et instructions», se borne quant à présent à requérir de tous être enregistrés et transcrits, et confiés au secrétaire-greffier. Signatures: Dessalis maire, Forien, Aucouturier, «Glangetas, officier municipal, ni les autres notables n'ayant signé pour ne savoir Aucouturier greffier»;
- Bien sûr, la tranquillité publique, ils sont bien d'accord, le prix du sel, taxé à six sols la livre, ils applaudissent. Le sel (l'or blanc), est aussi important que le pain car il permet de conserver la seule viande à leur portée, celle du cochon. Chacun se rappelle les révoltes de la misère contre son augmentation et les pauvres paysans «branchés» (pendus aux arbres) par les chemins, tels les «bonnets rouges» en Bretagne dont la vue dérangeait la marquise de Sévigné en route vers son château des Rochers près Fougères, cela faisait désordre;
- La libre circulation des grains, oui ils connaissent, bien qu'ils n'en aient pas assez pour eux, et puis il faut des routes, des ponts, presque tous en ont réclamé dans leurs cahiers. Et puis, puisque tout est bouleversé, peut-on rêver que les grains vont circuler dans la direction du village? La récolte de 1789 a été médiocre. L'intendant des propriétaires avec son maudit crible, est toujours là, faisant le gros dos, fortune faite, attendant le moment de la curée. Le laboureur, lui, sait déjà qu'il y aura toujours un maître à qui il faudra verser la grosse part, même s'il a maintenant une meilleure défense;
- La suppression des pensions des absents, s'agit-il des premiers émigrés? Mais il n'y en a pas encore dans nos villages, sait-on même ce que ce mot veut dire? Le roi veut qu'on paye ponctuellement les impôts, il faut de l'ordre il a raison, on y ajoute la contribution patriotique, soyons des citoyens patriotes, on verra cela plus tard puisque le roi accorde un délai. Le serment civique, oui, nous l'avons tous prêté. La création de la municipalité, c'est fait. Il faut confectionner des rôles de supplément, c'est à dire mettre à jour la liste des contribuables, ce sera vite fait, rien ne presse. La «confixation» des grains et farines, (cela veut-il dire la taxation?), oui si cela pouvait empêcher les gros d'accaparer, mais comment y croire? Admettre les protestants, pourquoi pas mais on n'en voit guère par ici. Le curé ne le supporterait pas et les obligerait à se convertir. Les condamnations et les peines, la juridiction, maintenant on ne craint plus la loi du plus fort, puisque les juges sont élus par les citoyens actifs, et chaque canton a sa justice de paix;
- Les biens ecclésiastiques: oui bien sûr il y en a, l'église et son presbytère, le jardin et dépendances, le cimetière et surtout le monastère de Prieuré qui a eu une grosse communauté de moines en sa belle saison (il y a fort longtemps il est vrai, vers 1100) et son hôpital au Claud sur Bouchardières, et le beau monastère de Badeix, près du Bourdeix, puis partout à Nontron et environs. Le 27 novembre est ordonné la conservation de ces biens, et le 24 janvier délai pour leur déclaration, car c'est un travail bien considérable. Il s'agit d'appliquer la loi du 2 novembre 1789;
- Quel est le contenu du discours du roi Louis XVI, que l'on envoie à ce petit village? Est-ce la mise à disposition de la Nation des biens ecclésiastiques, mis en vente à partir du 19 décembre, et correspondant à l'émission de quatre cents millions en assignats? Est-il question de la suppression des vœux monastiques, décret qui sera voté le 12 décembre, et que le roi, fils aîné de l'église catholique, ne pouvait admettre? Heureusement, notre observateur du peuple de Paris, Restif de la Bretonne, le publie presque en son entier dans «les nuits révolutionnaires»: très applaudi, le roi proteste de son attachement à la nouvelle Assemblée et ses lois, plaide pour l'achèvement de la nouvelle constitution, mais demande le respect pour la noblesse et le clergé.

1790-1837

PUIS GESTION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE

Le 13 novembre, le curé du Bourdeix s'éteint avant d'avoir eu à prêter le serment. Il est enterré dans l'église, le dernier à avoir cet honneur, ce qui montre qu'il n'y avait pas d'antagonisme entre lui et ses paroissiens. Il était leur curé depuis trente-trois ans.

Le 28 novembre, le maire Dessalis démissionne:

- *Quatre lignes signées Dessalis, et écrites de sa main sans doute, d'une belle écriture large, aux boucles élégantes: «ne pouvant comme je le voudrais occuper la place de mairre de la paroisse (sic) du Bourdeix dont on monora le 14 du mois de mars 1790 je prie tous les cytoyens de la susditte paroisse daccepter de ma démission et d'en nommer un autre à ma place. Mon age et mes infirmités ne me permettant pas de pouvoir vaquer en maditte qualité. à Rapy ce 28 novembre 1790». Et il signe de son beau paraphe Desslis, en rajoutant un petit a au-dessus, et cet oubli raconte son émoi de perdre sa dite qualité.*
- Et sur le champ sans doute, les citoyens de la dite paroisse sont convoqués et toutes les voix sont réunies unanimement sur le sieur Dessalis fils qui prête serment et se démet de la place de commandant de la garde nationale, comme étant incompatible avec celle de maire. Signé Dessalis fils maire, Forien officier municipal, Thomas Mahon secrétaire d'office. La famille Dessalis semble dominante, pourtant son nom va disparaître très rapidement des feuillets.

L'année 1790 se termine par la nomination d'un syndic fabricant: la fabrique, constituée de quelques citoyens, le maire et le curé, est chargée de gérer le budget de l'église. Un marguillier est gérant des biens éventuels de celle-ci. Le 11 décembre, après les vêpres est nommé «à la pluralité absolue», le sieur Louis François Armand Thomas, de Rapy lui aussi.

L'AN 1791**EVENEMENTS NATIONAUX**

- ❖ *Le roi, amené de force aux Tuileries le 5 octobre 1789, où l'a suivi l'Assemblée, est empêché de faire ses Pâques à Saint-Cloud avec un prêtre réfractaire. Réalisant qu'il est vraiment prisonnier, il songe à s'enfuir, ce qu'il fera le 20 juin 1791. Il est repris à Varennes le 21. L'Assemblée, après avoir essayé de faire croire à un enlèvement, commence à envisager sa déposition.*
- ❖ *Cette fuite détermine une nouvelle «peur» dans les provinces. On brûle à nouveau des châteaux. de nombreux nobles de Dordogne émigrent, laissant leur famille sur place, ce qui montre qu'ils ont confiance en leurs paysans, ou bien que, trop loin des villes et des clubs, ils ne peuvent se rendre compte de la violence qui déferle.*
- ❖ *De nombreux officiers émigrent également, désorganisant l'armée. Enfin, fuite de capitaux, les assignats baissent encore.*
- ❖ *17 juillet, fusillade du champ de Mars. Ce jour-là, le peuple de Paris est invité à signer, sur l'autel de la Patrie, une pétition du club des Cordeliers réclamant le jugement du roi et l'organisation d'un nouveau pouvoir exécutif. La loi martiale est proclamée. La garde nationale tire sur la foule. Les responsables de la pétition (dont Marat et Danton) s'enfuient.*
- ❖ *9 septembre, la rédaction de la constitution est achevée, et signée par le roi le 13.*
- ❖ *30 septembre, l'Assemblée nationale constituante se sépare. Sur proposition de Robespierre, ses membres ne sont pas rééligibles. Lui sera bientôt le maître incontesté du club des Cordeliers, qui fera la loi à la nouvelle Assemblée. Comme la première, l'Assemblée législative est élue au suffrage censitaire à deux degrés. Ce sont pour la plupart des administrateurs*

1790-1837

locaux ayant la pratique des affaires. Sans doute parce que le second tour a eu lieu après la fusillade du champ de Mars, la plupart des élus sont des modérés.

- ❖ *Le décret du 28 septembre - 6 octobre sur les biens ruraux prévoit le droit de clore, mettant fin aux droits de parcours et de vaine pâture. «C'est le triomphe de la liberté et de l'individualisme, la fin des entraves à l'essor économique» ajoute l'historien, peut-être, mais où est le progrès pour les plus pauvres? Ceux à qui les «communaux» permettaient de mener paître une bête, les «sans-terre»?*
- ❖ *La révolution favorise ceux qui acquièrent des biens ecclésiastiques et des biens nationaux, les bourgeois actifs, ceux dont les intérêts sont représentés à l'Assemblée par leurs semblables.*
- ❖ *«Nul homme n'est vraiment citoyen s'il n'est propriétaire». C'est de Montesquieu, dont les idées de séparation des trois pouvoirs, l'exécutif, le législatif et le judiciaire ont été reprises par la Constituante.*
- ❖ *9 novembre, décret «invitant» les émigrés à rentrer dans un délai de deux mois, «sous peine d'être considérés comme suspects de conjuration, et punis par la confiscation de leurs biens et la mort».*

1791 LA DORDOGNE ET LA CONVENTION

- ❖ *La Dordogne envoie dix députés, qui seront tous montagnards (sans doute le vieux contentieux Périgieux-Bordeaux les oppose aux Girondins), et voteront tous, sauf un, la mort du roi: «Louis, tu es convaincu d'avoir fait verser le sang de nos frères, tu rivaies les fers de l'esclavage, ma conscience me dit que tu as mérité la mort, je la prononce!» Chaque député devait à son tour prononcer ces mots, à haute voix, et ainsi être impliqué dans la décision finale de l'Assemblée.*
- ❖ *L'un d'eux, Jean Allafort, est né dans la «métairie noble» du Bourdeix. Fils du maître de forge d'Etouars, il est licencié en droit et avocat. Il travaille dans les forges, et devient maire de Bussière-Badil, puis membre du Directoire du district de Nontron. A l'assemblée électorale de Sarlat, il est élu député à la Convention nationale et ne se fait remarquer que par son existence retirée, austère. Il ne rêve que de retrouver sa chère Dordogne et ses terres de Bussière-Badil, ce qu'il fera en 1797. La loi de 1816 poursuivant les régicides l'oblige à s'exiler à Paris, où il mourra en 1818. Verneilh-Puyrasseau, maire de Piégut en 1790, conseiller général et président du tribunal de Nontron, est élu en 1791 à l'Assemblée législative, et participe à la rédaction du Code rural.*

1791 AU BOURDEIX

CREATION DU CADASTRE

L'année 1791 débute avec solennité: «Département de la Dordogne, district de Nontron, canton de Javerlhac, municipalité du Bourdeix, nous officiers municipaux de la communauté du Bourdeix, après lecture par le secrétaire-greffier de l'article 1, du titre 2 du décret de l'assemblée nationale des 20, 22, 23 novembre, accepté par le roi le 1er décembre 1790»... Il s'agit d'établir le premier cadastre de la commune. Son territoire est tout d'abord divisé en quatre sections: 1 le Bourdeix, 2 Bouchardierre, 3 le Forest, 4 le fleuve de la Douë.

«Et, pour que cette division ne puisse être exposée à des variations qui apporteraient la confusion dans les opérations dont elle doit être la base, nous déclarons par la présente délibération que la première section, dite du Bourdeix est le chef-lieu de notre dite paroisse, et où est l'église, en la portion de notre territoire de la communauté qui est limitée: savoir, au levant, par la paroisse de Saint-Estèphe, depuis le pont de Lavaud, par les possessions du sieur Valade, jusqu'au moulin de la Sudrie»; «au nord, par la paroisse d'Etouars depuis le moulin jusqu'aux forges; les dites forges en moitié de tout (?) restent à la dite section». «Au couchant, par la section de Bouchardierre en suivant le ruisseau

1790-1837

depuis les dites forges jusqu'au fleuve de la Douë. Au midy par la section de la Douë, en suivant led. fleuve jusqu'au pont de Lavaud. Et cette section sera marquée du numéro 1, et coté de la lettre A».

«La deuxième section, dite de Bouchardierre, comprend: le dit village, le Claud, le domaine de Plaisance et partie du territoire de Chaufour, et la partie du territoire de notre communauté est limitée, savoir au levant, partant des forges d'Etouars par la paroisse dud. nom, en suivant le chemin qui part des dites forges jusqu'à la croix du Suroux, et on laisse au dit levant, suivant toujours le grand chemin qui va à Javerlhac côtoyant la paroisse de Teyjat que l'on laisse au nord et à main droite jusque la croix de Bassoula, et, laissant ladite paroisse de Teyjat, et suivant le chemin qui descend au moulin de chez Jouannaux, qui sert de séparation d'avecque la paroisse de Javerlhac, laissant la dite paroisse au couchant de la dite section, et passant le dit moulin. La rouë dudit moulin restant à la dite section, et le corps du moulin à la paroisse de Saint-Martin le pain (le peint) suivant toujours en remontant le fleuve de la Douë jusqu'au ruisseau qui descend des forges d'Etouars, qui servira de séparation de la section du Bourdeix, depuis sa jonction au fleuve de la Douë, jusqu'aux dites forges de cette dite section appelée Bouchardierre. Qui sera mise du numéro 2, et cotée de la lettre B».

«La troisième section, appelée du forest en la portion du territoire de notre communauté, qui en est composée de deux domaines appartenant à Mr Valade. Qui est confrontée au levant et nord par la paroisse de Saint-Estèphe, et au couchant et midy par la paroisse de Bussière et d'Etouars et sera mise la dite section au numéro 3, et cotée de la lettre C.»

Et la quatrième section, appelée le fleuve de la Douë, égrène ses «villages» (dits hameaux aujourd'hui): Bonneterre, Serpine, le Doyer, Rapy, Combas, partie de la Chapoulie, Chaffrelière, Roumejoux, partie de Poperdu,... illisible, enfin partie du village de Lignerac. La description utilise de même le ruisseau, à main droite, au midy, au couchant, une croix sculptée dans le roc du côté de Poperdu, le grand chemin qui va à Nontron... Cette dernière section sera mise au numéro 4, et cotée de la lettre D».

Tant de descriptions, tant de détails pour qui connaît bien les champs et les chemins, devaient en effet éviter la confusion, mais que sont les croix devenues, que sont les possessions du sieur Valade devenues? Saint-Martin-le-Peint est aujourd'hui Saint-Martin-le-Pin par suite de la négligence d'un scribe, et le tableau représentant le saint a été volé dans l'église... Si le moulin de Jouanneaux porte toujours son nom, sa roue est-elle toujours à Bouchardières, son corps de maison à Saint-Martin-le-Peint? La rivière de la Douë qui chantonne toujours en petites cascades et alimente encore les moulins à défaut des forges, est-elle toujours honorée du nom de fleuve dans les circulaires administratives? Mais le couchant, le levant, le midy et le nord n'ont pas bougé.

MAIRE «MALGRE LUI»

Il se passe huit mois jusqu'au prochain compte-rendu (même page que la fin du cadastre), probablement, chacun «vague en sa qualité». Sans doute parce que la réunion des citoyens actifs qui doivent envoyer leurs représentants à Périgueux est la même qu'en 1789, notre secrétaire-greffier Méry Aucouturier ne fait aucun compte-rendu, mais plus probablement Dessalis junior est-il un maire peu actif?

Toujours est-il qu'on n'entend plus parler de lui, et que, le 13 novembre 1791, le maire Aucouturier, (mais d'où vient-il celui-ci?) déclare qu'il en a assez de réclamer des citoyens de la dite commune de bien vouloir s'assembler et délibérer afin de procéder à la nomination tant d'un maire que d'officier municipaux que d'un procureur, «ce qu'ils n'ont pas fait malgré les sollicitations de ma part.

«J'y suis retourné à la charge le 20 du courant, et ai annoncé à tout le public, verbalement, dans l'église, la nécessité urgente de procéder à la nomination d'une municipalité. Mais toutes mes sollicitations ont

été vaines, ce que voyant je leur ai déclaré, je leur déclare, que je n'occuperai désormais plus la place de maire que pour obliger les citoyens du Bourdeix. 20 novembre 1791».

L'AN I (1792-93)

EVENEMENTS NATIONAUX

Le royaume entre dans une phase de turbulences. La nouvelle assemblée en effet se jette dans une guerre avec l'Europe.

- ❖ 9 février 1792, décret confisquant les biens des émigrés.
- ❖ 20 avril, «le roi» déclare la guerre au «roi de Hongrie et de Bohême», c'est-à-dire l'Autriche et le saint empire romain germanique, mais pas à la Prusse leur alliée.
- ❖ 27 mai, décret sur la déportation des prêtres réfractaires (non «jureurs»).
- ❖ 8 juin, décret sur la formation d'un camp de fédérés à Paris.
- ❖ 11 juin, Louis XVI oppose son veto à ces deux décrets.
- ❖ 20 juin, la foule envahit les Tuileries pour obliger le roi à retirer son veto.
- ❖ 11 juillet, l'Assemblée proclame «la Patrie en danger».
- ❖ 3 août, Brunswick publie son manifeste.
- ❖ 10 août, le peuple prend d'assaut les Tuileries. Louis XVI se réfugie à l'Assemblée. Il est suspendu.
- ❖ 13 août, la famille royale est incarcérée au Temple.
- ❖ 19-30 août, la Fayette rejoint les émigrés, chute de Longwy et Verdun.
- ❖ 2-6 septembre, massacre de prisonniers dans les prisons parisiennes.
- ❖ 20 septembre, dernière séance de l'Assemblée législative: le divorce et la laïcisation de l'état-civil sont décrétés: les registres des naissances, mariages, décès sont désormais tenus par la municipalité.
- ❖ 21 septembre, la nouvelle assemblée, la Convention, se réunit pour abolir la royauté. Proclamation de la République.
- ❖ 22 septembre: an I de la République.
- ❖ 30 septembre, victoire de Valmy.
- ❖ 6 novembre, Dumouriez bat les Autrichiens à Jemmapes.
- ❖ 7 novembre, rapport concluant au jugement de Louis XVI par la Convention.
- ❖ 14 novembre, entrée des troupes françaises à Bruxelles.
- ❖ 20 novembre, découverte aux Tuileries de l'armoire de fer contenant les papiers de la famille royale.
- ❖ 3 décembre, Robespierre demande la mort du roi.
- ❖ 11 et 26 décembre, comparution du roi devant la Convention.
- ❖ 27 décembre, motion d'un député demandant l'appel au peuple dans le jugement du roi.
- ❖ 16-18 janvier 1793, la Convention vote la mort du roi.
- ❖ 21 janvier, exécution du roi.

1790-1837

- ❖ *1er février, déclaration de guerre à l'Angleterre et la Hollande.*
- ❖ *24 février, la Convention décrète la levée de 300.000 hommes.*
- ❖ *Début mars, Dumouriez poursuit sa campagne en Hollande. Contre-offensive autrichienne en Belgique.*
- ❖ *7 mars déclaration de guerre à l'Espagne.*
- ❖ *9 mars, la Convention décide l'envoi de représentants en mission dans les départements.*
- ❖ *10 mars, création du tribunal révolutionnaire.*
- ❖ *11 mars, début de l'insurrection vendéenne.*
- ❖ *18 mai, création de la Commission des douze, dont les membres sont Girondins, chargée d'enquêter sur la Commune de Paris. Hébert et Verlet un des chefs des «enragés», sont arrêtés.*
- ❖ *29 mai, à Lyon, la municipalité est aux mains des Girondins et des Royalistes.*
- ❖ *31 mai, les sections de Paris envahissent la Convention.*
- ❖ *2 juin, coup de force des sections parisiennes contre la Convention: chute des Girondins.*
- ❖ *9 et 18 juin, Saumur et Angers sont pris par les Vendéens.*
- ❖ *29 juin, les Vendéens échouent devant Nantes.*
- ❖ *10 juillet, renouvellement du Comité de salut public.*
- ❖ *23 juillet, capitulation de Mayence; la garnison française sera affectée dans l'ouest.*
- ❖ *27 juillet, Robespierre entre au Comité de salut public.*
- ❖ *28 juillet, capitulation de Valenciennes.*
- ❖ *23 août, la Convention décrète la levée en masse.*
- ❖ *27 août, Toulon se livre aux Anglais.*
- ❖ *5 septembre, la Terreur est mise à l'ordre du jour par la Convention, envahie par les sans-culottes.*
- ❖ *8 septembre, victoire à Hondschoote.*
- ❖ *9 septembre, organisation de l'armée révolutionnaire.*
- ❖ *11 septembre, le Maximum des grains et fourrages est décrété.*
- ❖ *17 septembre, vote de la loi des suspects.*
- ❖ *19 septembre, les Vendéens battent Kléber et l'armée de Mayence.*

L'AN I (1792-93) AU BOURDEIX

Deux desservants se succèdent, Jean Lathière, curé d'Augignac, que nous retrouvons plus tard à la mairie et comme percepneur, et Chabaneau, qui prêtera le serment constitutionnel.

Dans le registre, au-dessous du procès-verbal du 20 novembre 1891, avec une autre plume d'oie, plus épaisse: «arrêté le dit registre pour nom maire et officiers municipaux le 19 juin 1792. Signé Aucouturier donc toujours là en 1792, Thomas Mahon (?), et illisible (Méry?) secrétaire. A l'évidence ça barde au Bourdeix, on ne se bouscule pas pour prendre la place de maire... Pendant une année, il n'y a aucun compte-rendu avant le 1er novembre 1792.

1790-1837

Le 1er novembre 1792, l'an premier de la République française, les concitoyens se réunissent «au lieu ordinaire de nos séances», pour élire enfin une nouvelle municipalité: «les voix absolues» se déclarent en faveur de: Méry Aucouturier fils, maire, et deux officiers municipaux Thomas de Mahon et Valade Desplasse (mention marginale: ce dernier en lieu et place de Forien de la Planèze, 17 janvier 1793). Jean Fontaneau est procureur de la commune, le citoyen Labouige est secrétaire-greffier, les notables assesseurs du juge de paix sont: François Desmon, Guichard Aucouturier fils, Barthélémy Glangetas, Pierre Duroux, Jean Allafort et le citoyen Chabaneau, curé. Les assesseurs du juge de paix sont: François Desmon et Léonard Nicoine. Et «avons signé en se conformant aux lois et décrets de la Convention nationale... le jour mois et an que dessus». Signatures: Aucouturier maire, Fontaneau procureur de la commune, Thomas de Mahon, Desplasse of. mun., Glangetas (?) et Delabaye (?).

L'AN II (1793-94)

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *8 vendémiaire an II (29 septembre 1793), vote du Maximum général.*
- ❖ *18 vendémiaire (9 octobre), prise de Lyon par l'armée de la Convention.*
- ❖ *10 octobre, la Convention proclame le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.*
- ❖ *25 vendémiaire (16 octobre), exécution de Marie-Antoinette; Carnot et Jourdan battent les Autrichiens à Wattignies.*
- ❖ *17 octobre, les Vendéens sont battus à Cholet par Kléber et Marceau.*
- ❖ *10 brumaire (31 octobre), exécution des Girondins.*
- ❖ *10 novembre, fête de la Raison à Notre-Dame de Paris.*
- ❖ *24 brumaire (14 novembre), les Vendéens échouent à Granville.*
- ❖ *4 frimaire (24 novembre), application du calendrier républicain. L'année commence à l'équinoxe, le 22 septembre, et a 12 mois de 30 jours, plus 5 jours complémentaires, les «sansculottides».*
- ❖ *14 frimaire (4 décembre), organisation du gouvernement révolutionnaire.*
- ❖ *22 frimaire (12 décembre), l'armée républicaine écrase les Vendéens au Mans.*
- ❖ *29 frimaire (19 décembre), reprise de Toulon par Bonaparte.*
- ❖ *3 nivôse (23 décembre), victoire républicaine sur les Vendéens à Savenay.*
- ❖ *8 - 13 ventôse (26 février - 3 mars 1794), vote de la mise sous séquestre des biens des suspects et de leur distribution aux indigents.*
- ❖ *14 ventôse, le Club des cordeliers appelle à l'insurrection.*
- ❖ *23 ventôse (13 mars), arrestation des Hébertistes.*
- ❖ *4 germinal (24 mars), exécution des Hébertistes.*
- ❖ *8 germinal (28 mars), suicide (?) de Condorcet.*
- ❖ *10 germinal (30 mars), arrestation de Danton et Camille Desmoulins.*
- ❖ *16 germinal (6 avril), exécution des Dantonistes.*
- ❖ *18 floréal (7 mai), la Convention reconnaît l'existence de l'Être suprême.*
- ❖ *20 prairial (8 juin), fête de l'Être suprême à Paris.*

1790-1837

- ❖ 22 prairial (10 juin), loi sur le Tribunal révolutionnaire qui inaugure la grande terreur.
- ❖ 8 messidor (26 juin), victoire de Jourdan à Fleurus.
- ❖ 9 thermidor (27 juillet), chute de Robespierre.
- ❖ 13 thermidor (31 juillet), renouvellement des comités.
- ❖ 14 thermidor (1er août), abolition de la loi du 22 prairial.
- ❖ 18 septembre (2e jour complémentaire), la République ne salarie aucun culte.

L'AN II (1793-94) AU BOURDEIX

UN NOUVEAU PERCEPTEUR

«Cejourd'hui, vingt sept du mois de janvier 1793, l'an deuxième de la République Française» le procureur de la commune présente la pétition du citoyen Thomasdemahon qui a écrit au Directoire du district de Nontron «tendant à être maintenu persepheur des dittes impositions de 1791». «Larété du directoire endatte du jour d'hier enjoint à la municipalité de procéder de nouveau à la nomination d'un persepheur pour lesdittes impositions et se conformer à la loi à cet égard».

En conséquence, à l'issue de la messe paroissiale, pour «revoir les soumissions des citoyens désignés par le tableau pour être persepheur des dittes impositions de 1791», s'est présenté le citoyen Valade Desplasse, officier municipal qui a porté l'enchère à six deniers pour livre, le citoyen Jean Fontaneau l'a portée à neuf deniers. Le citoyen Jean Allaford l'a portée à quatre deniers, le citoyen Thomasdemahon l'a portée à trois deniers. Finalement, «d'enchère en enchère», le citoyen Thomasdemahon s'est offert d'en faire la perception gratis! *On n'en saura pas plus, le texte est barré en croix, les signatures sont raturées avec soin.*

Le collecteur de l'impôt est impopulaire dans les cahiers de doléances, bien qu'élu par l'assemblée des habitants. Il établit à son gré le rôle de répartition, «à la tête du client». Mais, responsable sur ses biens de la collecte, il peut arriver qu'il s'en trouve ruiné! Ainsi le cahier d'Abjat demande un dédommagement pour son collecteur. Au dessus, les «receveurs de taille», officiers ayant payé parfois fort cher leur charge, étaient autorisés, depuis 1782, à prélever une taxe de trois deniers par livre (il y a douze sols par livre, douze deniers par sol). Ils sont tous sans exception très impopulaires dans les cahiers. Quel intérêt Thomasdemahon a-t-il à se proposer gratis? Il semble avoir déjà assumé la fonction. Il y a du retard dans la perception de l'impôt, qui fait pourtant bien besoin: nous sommes en 1793, l'impôt de 1791 n'est pas encore collecté.

C'est la fin de la page 8 du manuscrit, les signatures raturées étant au début de la page 9. Quelques lignes de la même écriture, également barrées en croix, les signatures soigneusement raturées.

«Advenant le jour dixième du février dudit mois année 1793. Avons interpellé ledit citoyen Thomasdemahon à fournir la caution qu'exige la loi, s'est présenté le citoyen Grelierre de la commune d'Etouars... Reconnue caution bonne et valable, ledit citoyen est interpillé (sic) de signer le présent procès-verbal d'adjudication. Fait et arrêté au lieu ordinaire de nos séances, le jour, mois et an que dessus». Les officiers municipaux ont-ils considéré que cette adjudication n'avait pas à figurer sur le registre de leurs travaux? Pourtant les impositions deviendront comme le fil conducteur des activités communales.

Le 9 mai, «jour de l'assentiment», à l'issue de la messe paroissiale, au sujet des impositions de 1792, le citoyen Thomasdemahon, officiel de la commune, refuse d'en faire la perception à 2 deniers pour livre, alors que les citoyens sont convaincus qu'il a accepté verbalement. Il faut donc à nouveau «en faire la criée à l'issue de la messe le dimanche suivant, soit le 12 du présent mois». Signé Aucouturier maire, Desplasse officier municipal.

1790-1837

Le 12 mai, le conseil général de la commune, réuni dans la chambre de la commune, avec les citoyens qui ont voulu s'y rendre, il faut procéder à la nomination du percepteur pour faire la levée des impositions de l'année dernière. Le citoyen Lagrelière du bourg d'Etouars s'était offert, au moment de la nomination verbale de Thomasdemahon à 6 deniers pour livre. Mais après plusieurs rabais faits par les citoyens présents, le citoyen Jean Allafort, dit Jean Tillout, habitant dud. bourg s'est offert à un denier pour livre. Un quart d'heure s'étant écoulé sans qu'aucun citoyen ait proposé à meilleur compte, parti est pris de lui en faire adjudication. Lequel Jean Allafort, «nous attestons, bon, capable et solvable... et le déchargeons de toute cotion, par les présentes». Signé: Aucouturier maire, Desplasse officier municipal, j. Fontaneau procureur de la commune et n'ont signé pour ne savoir François Desmon, Guichard Aucouturier, Pierre Duroux, Barthélémi Glangetas «et le citoyen Allafort percepteur a déclaré aussi ne savoir signer». Ce n'est donc pas un obstacle à l'exercice de sa fonction. Il sait sans doute très bien compter mentalement.

LES «VOLONTAIRES» DE L'AN II

«Cejourd'hui treize mars mil sept cent quatre vingt treize, l'an deuxième de la République française, le conseil général de la commune a réuni les citoyens à 8 heures du matin dans la cour du ci-devant chateau, pour, conformément à la loi du 24 février dudit sur le mode de recrutement, procéder à la levée de sept hommes pour le contingent de cette commune». Delplasse, officier municipal, en l'absence du maire, les «exhorte à s'inscrire volontairement, à quoi aucun n'ayant adhéré», on délibère et on décide de tirer au sort les dits «volontaires», qui seront ainsi désignés pour devenir les glorieux «volontaires de l'an II»: Jean Berny, Jean Mondou, Guillaume Chalard, François Mazeau, Pierre Maine, Pierre Barthoumieux, Charles Portegland, soit sept, mais le nom de Jean Mondou est vigoureusement barré. Signé Aucouturier maire, Delplasse officier municipal, Jean Vallade.

Pauvres petits «volontaires» qui devez aller défendre les frontières de la jeune République. Qu'est-ce qu'une frontière pour vous? Le Bandiat est la limite de votre pays, votre frontière à vous, et bien vite la République vous enverra vous perdre, fous de terreur, dans les chemins creux de la Vendée, au cri de la chouette.

«Cejour, maire, officiers municipaux de la Commune du Bourdeix, déclarons qu'en vertu de l'accord fait entre Jean Mondou, laboureur, du village de Serpine susdite paroisse, avec Jean Vallade, forgeron, habitant des forges d'Etouars, ledit accord comme il suit: ledit Jean Mondou promet et s'engage envers ledit Vallade de lui payer la somme de cent cinq livres, l'habiller et équiper, pendant tout le temps que durera la guerre, ainsi que tout le temps qu'existera son fils, au moyen de quoi ledit Vallade s'oblige de se présenter toutes (les) fois et quand il en sera requis pour marcher partout où besoin sera, pour le soutien de la République française, et cela au lieu et place du fils dudit citoyen Jean Mondou, en foy de quoi nous avons signé au Bourdeix le quinze mars 1793, l'an 2ème de la République française indivisible. Aucouturier maire, Desplasse off. m.pal, Thomasdemahon off. municipal.»

Que vient faire ici le contrat de rachat d'un homme (est-ce bien légal sous la République?) et daté de quelques jours après la levée de «volontaires», alors que les comptes-rendus précédents sont datés de mai? Sans doute le citoyen Jean Mondou, à défaut d'un notaire, prend les officiers municipaux comme témoins de ce contrat qu'il veut faire ainsi enregistrer, afin que nul n'en ignore?

Le 13 septembre le directoire du district de Nontron a écrit aux citoyens de la commune de se réunir pour procéder au remplacement des trois citoyens réformés par lui, soit: Jean Berny, Charles Portegland et Pierre Barthoumieux. Quant au citoyen Jean Mondou, également réformé: «tous les citoyens qui doivent coopérer à son remplacement le reconnaissent capable, aussi bien qu'eux, de servir la patrie», et par voie de conséquence, ne consentent à remplir le contingent pour le remplacement des hommes réformés, que si Jean Mondou est nommé de droit un des premiers, «comme n'ayant pas marché, lors de sa nomination au poste où l'appelaient ses devoirs, en trompant la bonne foye des

1790-1837

administrateurs, pour se soustraire à ses devoirs». Le père a voulu trop bien faire personne ne «marchera» pour son fils.

Jean Mondou est donc compris dans ce nouveau contingent, avec trois autres, nommés «par voix de scrutin»: les citoyens Mataly Gauthier, 33 ans, maçon, natif de Combas, Pierre, domestique de Jacques Mazerat, 22 ans, laboureur, la Chapoulie, et Jean Soumagne, 26 ans, journalier habitant à Chaffrelière, donc, quatre citoyens (mais non des bourgeois, sauf le «fils à papa»), que doit fournir pour son contingent la commune du Bourdeix. «Fait et arrêté pour être consigné sur le registre de la municipalité, le jour mois et an que dessus, pour servir et valoir à ce que de raison par nous soussigné» (pas de signature).

ELECTIONS, FONCTIONS, OFFICIERS PUBLICS

Nouvelle écriture, aux jambages échevelés et élégants, mais à l'orthographe réduite à son expression phonétique et d'une fantaisie réjouissante.

Le 25 pluviôse (13 février 1794), deux «agans de secour» sont désignés: François Doucet et la citoyenne Jeanne, «famme de Loü Glangetas», et doivent se rendre le 26 au chef-lieu, pour «randre conte à ladeministration». De quoi? Leur nomination? Pour faire quoi? Les notables ne signent pour ne savoir.

Desplasses a une signature de plus en plus étalée, au paraphe orgueilleux, à côté de celle bien sage du maire. Fontaneau «agans» s'étale lui aussi.

Même date, dix lignes en désordre rythmées des mêmes jambages, nous apprend que Labouige greffier, donne sa démission. En conséquence, les «vois il on tombé», «st pouv (?) est gratifié de la commune du Bourdeix, que les notables non sus signé» etc.

Même date, même rédaction approximative, le conseil de la commune, assemblé au «lieu ordinaire de nosséence», composé des maire, officiers municipaux et notables, doit élire un officier public. «Les vois sons tomber» sur le citoyen Sourit Lafons. «Fait à la maison commune au Bourdeix, ce jour et mois et lan sidessus» et n'ont signé..

Même date, même main «le citoyen Thomas desideventmahon a donné sa desmiton par parole verballe de premier officier municipal ci même il y a plus de trois mois qui ne separendu à son porttes (poste)» en conséquence le citoyen Desplasses devient premier officier municipal. Comme second officier municipal «les vois ontombé» sur le citoyen Forien de Prieuret. Et enfin comme troisième agent, Jean Bernard, du bourg du Bourdeix, «nous servir dans nos séances, et nous, les notables non signé.» La signature de Forien se joint aux autres.

Le 27 ventôse (17 mars), «pour nous conformer à la lettre à nous adressée en date du 26 dudit, par les membres du Directoire du district de Nontron (...) il nous est enjoint de former trois soldats pour la défense de la patrie. Après avoir mûrement examiné et nous être consultés entre nous, nous avons créé et nommé les citoyens Jean Gauthier restant au village de Bouchardières, Pierre Faye dit Blanchet, domestique de Jean Allafort dit Jeantillou du Bourdeix, et Jean Soumagne jeune, restant au village de Chaffrelières». Ces soldats désignés ont à se rendre le lendemain au chef-lieu du district, pour «recevoir les ordres qui leur seront enjoints par les commissaires». «Fait en séance publique ledit jour et l'an que dessus le conseil général de la commune au sus de l'agent national». Signé: Aucouturier maire, Delplasses agent municipal, Montaneau «agansnational» souligné.

LE PRETRE ET LE PERCEPTEUR

Le 22 prairial (10 juin) «il est fait enchainre pour la maison sitdevent curiale» et ses dépendances. A la neuvième enchère, la maison est prise par François Chambard, qui ne prendra que la moitié de la récolte, en laissera également la moitié en sortant, paiera les impositions. Méry Aucouturier lui sert

1790-1837

de «cotion». *L'écriture est presque illisible, désordonnée, l'orthographe absente.* Seuls signent les officiers: Bernard, Forien, Desplasse.

Le 11 pluviôse (30 janvier 1794), l'abbé Marcillaud-Lavalette quitte son poste, en déclarant: «je ne ferai plus aucune fonction curiale», protestant et jurant «que je veux vivre et mourir fidèle à la Nation, et en vrai républicain». Il est donc «défroqué», et la «ci-devant maison curiale» reste vacante. Mais elle ne sera pas vendue comme bien national. Nous verrons que les locataires ne seront pas de tout repos, et que son entretien donnera pas mal de travail aux officiers municipaux.

Même date il s'agit de trouver un percepteur pour lever les impositions pour l'année 1793. Le citoyen Fontanaud s'était proposé le 30 floréal (19 mai), mais il lui a été impossible de trouver une caution en 15 jours. Il a donc été procédé à une autre nomination, celle du citoyen Pierre Aucouturier aîné, qui «sais auvers de les levé à 6 deniers pour livre». «Vu qui niavais auquns citoyen qui avé voulu lever a melieur contte», ledit citoyen a été interpellé de présenter sa caution, et a présenté Mery Aucouturier (encore lui), qui signe en compagnie des officiers municipaux, Pierre Aucouturier aîné n'a signé pour ne savoir... C'est décidément une caractéristique du métier.

L'AN III (1794-95)

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 20 vendémiaire an III (11 octobre 1794), transfert des restes de Rousseau au Panthéon.
- ❖ 22 brumaire (12 novembre), fermeture du club des Jacobins de Paris.
- ❖ 18 frimaire (8 décembre), réintégration des Girondins exclus de la Convention.
- ❖ 4 nivôse (24 décembre), abolition du Maximum.
- ❖ 2 pluviôse (21 janvier 1795), célébration de l'exécution de Louis XVI.
- ❖ 20 pluviôse (8 février), «dépanthéonisation» de Marat.
- ❖ 27 pluviôse (15 février) accords de la Jaunaye: pacification de l'ouest.
- ❖ 3 ventôse (21 février), décret proclamant la liberté des cultes.
- ❖ 12 ventôse (2 mars), arrestation de Barrère, Collot d'Herbois et Billaud-Varenne.
- ❖ 12 germinal (1er avril), la Convention est envahie par une manifestation sans-culotte.
- ❖ 16 germinal, traité de Bâle: la Prusse reconnaît la République française.
- ❖ Germinal, floréal, la «Terreur blanche» se répand dans la vallée du Rhône et le midi.
- ❖ 1er prairial (20 mai), la Convention est envahie par des manifestants qui réclament «du pain et la Constitution de 93» et massacrent un député.
- ❖ 5 prairial (24 mai), désarmement des sections parisiennes.
- ❖ 11 prairial (24 mai), les églises non vendues sont restituées aux fidèles.
- ❖ 20 prairial (8 juin) mort de Louis XVII.
- ❖ 29 prairial (17 juin), condamnation à mort de 6 députés montagnards, qui se suicident.
- ❖ 6 messidor an III (24 juin) proclamation de Louis XVIII à Vérone.
- ❖ 3 thermidor (21 juillet), Hoche à Quiberon écrase les émigrés qui avaient débarqué dans la baie.
- ❖ 9 thermidor (27 juillet), célébration de la chute de Robespierre.

1790-1837

- ❖ *1er fructidor (27 juillet): décret des deux tiers, contrairement à Robespierre, qui, en 1791, avait fait voter la non-rééligibilité des constituants, «pour jeter la Révolution en avant». Tous les membres actuellement en activité dans la Convention sont rééligibles. Les assemblées électorales ne pourront en prendre moins des deux tiers pour former le corps législatif. Les députés de la Convention restent associés à la Terreur.*
- ❖ *5 fructidor (22 août), la Convention adopte la nouvelle Constitution.*

L'AN III (1794-95) AU BOURDEIX

CITOYENS AUX ARMES

Le 30 vendémiaire (21 octobre 1794), le conseil de la commune est requis par le citoyen Jean Lathière, qui a déclaré qu'il habitait la commune depuis qu'il avait fait l'acquisition des biens du Claud et Plaisance. «La municipalité a invité ledit citoyen à lui verser les papiers qui constatent de son civisme et son républicanisme, ce que le susnommé a fait à l'instant en leur produisant un acte de civisme, un diplôme et un passeport, de la commune de la Montagne sur les lieux du ci-devant Saint-Barthélémi». «Ledit citoyen nous a requis pour lui accorder le titre de citoyen, ce que nous avons fait au même moment, en notre maison commune». Signé: Aucouturier, Forien, Bernard, off. mnp voici un nouveau citoyen dont on reparlera. Est-ce le même qui était curé du Bourdeix, puis à Dournazac en 1792? Sans doute a-t-il acheté des biens ecclésiastiques, le Claud et Plaisance tout à côté, dépendant du monastère de Prieuret?

Le 5 brumaire (26 octobre) en vertu de l'arrêté du district de Nontron daté du 3 brumaire, «portant qu'il sera fait une recherche exacte de quelques brigands ou émigrés évadés depuis quelques jours de la maison d'arrêt». En conséquence tous les citoyens s'arment et se réunissent le 5 à huit heures du matin et, avertis, s'écrient: «périssent à tout jamais tous les brigands et tous les émigrés!» et «en armes de toute espèce» parcourent tous les «endroits suspects» de la commune. Aucun résultat n'est mentionné. *Le greffier a retrouvé quelque orthographe et arrondit de beaux jambages. La date est maintenant précisée en fin de texte: le 5 brumaire, an troisième de la République Française, Une, Indivisible et IMPÉRISSABLE.* La République est impérissable, signent les off.mpl François Chambard, Laborderie (?), Aucouturier maire.

Le 17 brumaire l'arrêté du district de Nontron enjoint aux bouviers de ladite commune «de se transporter aux fonderies d'Etouar, pour appréhender les canons qui se trouvent dans ladite fonderie et, de là, les conduire à Forgeneuve ou à la Chapelle-Saint-Robert, selon l'ordre qui leur en sera donné par le préposé». Agard cadet est «le commissaire de cette partie». Voici les noms de 14 bouviers requis avec leur attelage: Jean Dunoir, Pierre Desmoulin, Menisseau métayer du citoyen Laborie, le métayer du citoyen Laplanèse, Fontanaud, Duclaud, Pierre Aucouturier, Cartoir, Pierre Mondou, le métayer de Vallade aux forests, le moine, Méri Forge, Pierre Laurent et Barthélémi. Les guerres ont relancé la production de canons...

Voici pour la première fois un LAURENT qui surgit. C'est un citoyen, mais non «actif» puisque nous ne l'avons pas rencontré en 1789 (à moins qu'à cette date il n'ait pas encore atteint l'âge requis de 25 ans, mais il se peut aussi qu'il soit plus âgé, mais de condition modeste, et ne payant pas l'impôt). Ce n'est pas un métayer parmi d'autres (on se rappelle des contrats de métayage prévoyant les charrois et pour le maître et pour le bénéfice du métayer). C'est sans doute un barrotier et un bordier peut-être, qui, avec le produit des charrois va arrondir son petit bien...

DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTERE

«Cejourd'huy trente prairial, an troisième de la République [18 juin 1795], au lieu ordinaire des séances de la municipalité se sont assemblés spontanément, sans armes ni batons, tous les citoyens de la commune, aux fins de jouir du décret bienfaisant de la Convention nationale confirmant la liberté des cultes, et entendant toujours se conformer strictement aux décrets émanés de l'auguste Sénat de la République française. Alors le maire a pris la parole et leur a expliqué le contenu de la loi pour

1790-1837

leur faire connaître ce qu'il y avait à observer pour que l'ordre public ne fut point troublé pendant l'exercice de leur culte, et la manière avec laquelle ils devaient s'y comporter, lorsqu'ils viendraient rendre leur hommage à l'Eternel, dans l'enceinte du lieu à ce destiné «oui!» se sont-ils écriés unanimement, nous entendons toujours nous soumettre aux lois de la République une et indivisible, et il a continué de leur demander quel était le ministre sur lequel ils avaient jeté leurs vœux, ils ont répondu qu'ils choisissaient le citoyen Jean Lathière Laborderie, résidant dans leur commune pour exercer les fonctions de son ministère, lorsque le cas le requièrerait, et cela toutefois pourvu que la municipalité en conseil général en fut contente, ce qu'elle a manifesté à l'unanimité et ce que ledit Lathière a accepté et a prêté le serment **«d'être fidèle en tout aux lois de la République, et a commencé d'exercer ses fonctions le jour de la St Jean»**. Ont signé: «Aucouturier maire, Fontaneau agd. m., Forien off. mu. et Lathière Laborderie». Voici donc que retrouve un rôle l'ex-curé d'Augnac, où il a prêté le serment constitutionnel, puis a été desservant du Bourdeix, puis de Dournazac.

«Ce jourd'hui 3 messidor an 3ème de la République [21 juin] Jean Fontanaud, agent national», qui déclare avoir affirmé la maison presbytériale et toutes ses dépendances, requiert que le conseil de la commune «dresse procès-verbal de l'état où se trouvent la maison, grange, fournière, étables de toutes les espèces, ainsi que le grand et petit jardin y attenant» et sans vouloir s'arrêter à des détails qui deviendraient ennuyeux, force est de constater que les portes sont «sans loquet ni verrouil ni serrure», la porte d'entrée a seulement une «serrure de boy qui n'a aucune clé», seule la porte de la sacristie a une fermeture. Quant aux fenêtres, elles n'ont pas de «quarrais» à l'écurie, même absence de serrure et verrou, Les portes de la grange, de la fournière n'ont pas de ferrements, la cheminée de la fournière est démolie. La couverture des bâtiments «n'est point du tout en état», sans compter le pavé de la cuisine qui «n'a presque plus de consistance». Même le puits qui a perdu le fer et sa corde. Les murs des jardins sont tous écroulés, le servoir a été enlevé tout ce qui est ferraille a disparu, même les ferrements des placards dans la maison, ainsi que les clés, tout est ouvert à tout vent. Jusqu'aux caves, qui ont été dévastées par les salpêtriers qui «en ont fait presque une basse-fosse, en enlevant beaucoup de terre ainsi que dans la grange». Le précédent fermier n'a pas vraiment entretenu la ci-devant maison curiale et le fer est une denrée convoitée. De plus, la Convention envoie ses commissaires récolter le salpêtre, produit stratégique.

Le 3 messidor an III (21 juin 1795), les citoyens assemblés demandent à la municipalité de constater «l'état actuel de leur église, disant pour leur raison qu'ils entendaient que le dévastateur des autels et de tous les monuments y existant fussent réparés aux frés et dépens de celui qui s'était porté à cet acte de terrorisme et de tyrannie, à quoi la municipalité a consenti de suite, et s'est transportée dans l'église pour y vérifier les dégats causés. A examiné premièrement les autels qui ont été tous fracassés et mis en poussière, et cela par le nommé Desplace, officier municipal de ladite commune, en prononçant les plus grands blasphèmes contre la Divinité, et même a porté du tabernacle la custode, et a profané les hosties en proférant des exoratis (détériorations?) Secondement il a brisé la fontaine bénitière ainsi que toutes les images qui étaient dans l'église dessus toutes les boisures autour des autels». Signé «Aucouturier maire, Fontaneau agt m., Forien off.»

En marge: «notons que ledit Desplaces a enlevé quantité de fer qui était dans l'église, ainsi qu'après les croix qui étaient hors de l'église, et plusieurs autres choses que nous n'avons pu voir, puisque n'ont pas parvenu encore à notre connaissance». Pauvre Desplasse, est-ce le décret du 11 prairial, qui rend les églises non vendues aux fidèles, qui lui monte à la tête? Dieu n'existe plus, on nous donne un «être suprême», Les curés s'en vont, défroquent, puis reviennent, c'est à n'y rien comprendre. Casser tout, au moins ça soulage. Par la même occasion on lui fait porter le vol des fers et même «d'autres choses qu'on n'a pas encore vues»! Tant qu'à faire, ça peut toujours être utile...

Le 10 messidor an III se présentent par-devant maire et officiers municipaux les citoyens Jean Fontanaud, agent national, et Jean Lathière-Laborderie «résidant aussi dans notre commune». Le premier

1790-1837

déclare avoir affirmé au second les «objets énoncés au susdit procès-verbal daté du 3 messidor, les lui laissant dans le même état qu'il les a pris de la nation, sans y avoir fait aucune réparation et cela moyennant le prix de et somme de vingt cinq pistoles» lequel dit Lathière-Laborderie les lui a «comptées et réalisées en bonnes espèces, de court à vue de nous maire et officiers municipaux dont ledit Fontaneau le tient quitte et avons signé ainsi que le dit Fontaneau et Lathière pour ne varier jour mois et an que dessus». Lathière-Laborderie aurait-il l'intention d'habiter cette maison curiale dévastée pour y exercer son ministère? Il a pourtant de beaux bâtiments au Claud?

L'AN IV (1795-96)

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795), annexion de la Belgique.
- ❖ 13 vendémiaire (5 octobre), Barras et Bonaparte écrasent une insurrection royaliste à Paris. C'est la dernière de la Révolution. La capitale ne bougera plus avant... 1830. En récompense, Bonaparte devient général en chef de l'armée de l'Intérieur.
- ❖ 20-29 vendémiaire (12-21 octobre), élections.
- ❖ 3 brumaire (25 octobre), remise en vigueur de la législation terroriste contre les prêtres. Et interdiction aux parents d'émigrés d'exercer des fonctions publiques.
- ❖ 4 brumaire (26 octobre), la Convention se sépare.
- ❖ 12 brumaire (3 novembre), entrée en fonction du Directoire, composé de Barras, Reubell, la Révellière-Lépeaux, Letourneur et Carnot.
- ❖ L'assemblée est donc composée d'un tiers de «nouveaux»: on y trouve des ex-girondins, des ex-feuillants, des royalistes.
- ❖ 30 pluviôse (19 février 1796), l'émission des assignats est arrêtée.
- ❖ 12 ventôse (2 mars), Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie.
- ❖ De germinal à prairial, campagnes d'Italie et du Rhin.
- ❖ 8 floréal (27 avril), Benjamin Constant publie «de la force du gouvernement actuel de la France et de la nécessité de s'y rallier».
- ❖ De messidor à fructidor Bonaparte et Jourdan se battent contre les Autrichiens.
- ❖ 23 fructidor (9 septembre), échec de la conspiration du «camp de Grenelle» à Paris.

L'AN IV (1795-96) AU BOURDEIX: ET CURE, ET MAIRE, ET PERCEPTEUR

Le 15 brumaire an IV (le 6 novembre 1795) les citoyens élisent un agent municipal (le pauvre Desplasse a dû être remercié), et un adjoint: Jean Lathière-Laborderie a obtenu quinze voix sur les vingt-deux votants, et Foury Duclaud quinze également pour la place d'adjoint, «ce qui fait plus que la majorité absolue», aussi ont-ils été proclamés «pour remplir les obligations qui leur seront imposées». Signé: Thomasmahon, Bernard, Duclos, Lafont, Lathière Laborderie, Forien, Aucouturier.

Cejourd'huy 13 pluviôse (2 février 1796) l'agent municipal et son adjoint invitent «une grande partie des citoyens de la commune, tous propriétaires», à se rassembler au lieu ordinaire des séances, pour «procéder au bail à rabais, à l'adjudication du rôle de l'imposition foncière de 1795». «Tous lesquels ne s'étant nullement senti en état d'en faire la perception, les uns allégeant pour raison leur incapacité, les autres des affaires indispensables auxquelles ils étaient obligés de vaquer sans de grands préjudices, ont proposé au citoyen Jean Lathière-Laborderie et cela d'un consentement unanime d'en faire le recouvrement. Lequel après bien des invitations a accepté pour obliger ses concitoyens et se rendre utile pour le bien de la chose publique, promettant de se contenter du

1790-1837

salaires indiqués par la loi, qui est de douze deniers pour livre. De tout quoi avons dressé procès-verbal pour servir que de raison en temps et lieu, et avons signé Mery Aucouturier du lieu de Combas, Armand Forien dit Laplanèze du lieu de Prieuré, et Jean Lathière habitant au chef-lieu, et non les autres pour ne savoir». *Mais seul signe Lathière (qui écrit le texte)*. Percevoir l'impôt à 12 deniers pour livre, soit 5%, n'est pas une mauvaise affaire, l'adjudication de l'an dernier s'était faite à 3 deniers, soit 1,25%... Lathière-Laborderie devient indispensable.

Le 13 messidor, (1er juillet) devant l'agent municipal (Lathière?), se présente un citoyen de Saint-Estèphe, qui fait une déclaration dont «l'atteneur suit»: «je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain. Je promets soumission et obéissance aux lois de la république française et lui ai donné acte de la déclaration et a signé avec moi». Seule signature: Bayle. Est-ce un nouveau citoyen de la commune? Calme plat en tout cas, pas la moindre réunion de la municipalité depuis le 13 pluviôse (soit 5 mois), chacun peut vaquer à ses occupations sans grands préjudices...

L'AN V (1796-1797)

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 25-27 brumaire an V (15-17 novembre 1796), victoire de Bonaparte à Arcole.
- ❖ Nivôse (décembre), échec de l'expédition de Hoche contre l'Angleterre, expédition d'Irlande.
- ❖ 25 nivôse (14 janvier 1797), Bonaparte bat les Autrichiens à Rivoli.
- ❖ 1er ventôse (19 février), traité de paix de Tolentino entre le pape et la France: le pape reconnaît l'annexion d'Avignon et du Comtat Venaissin et doit verser une grosse contribution.
- ❖ -29 germinal (18 avril), signature des préliminaires de paix entre Bonaparte et l'Autriche à Leoben.
- ❖ 3 floréal (22 avril), Hoche et Moreau suspendent leurs manœuvres offensives en Allemagne, à la suite des préliminaires de paix.
- ❖ 7 floréal (26 mai), condamnation à mort de Babeuf.
- ❖ 18 fructidor: coup d'Etat de trois directeurs, avec l'aide de Hoche et Bonaparte.

L'AN V (1796-97) AU BOURDEIX: LE CURE-MAIRE

Le 13 germinal an V (2 avril), quarante-six citoyens «ayant tous le droit d'émettre aux suffrages». Toutefois les avertissements préalablement faits par le citoyen Jean Lathière Laborderie, qui nous a fait connaître que la voye du sort l'avait exclu d'agent municipal de notre commune, et que la loi excluait Mery Aucouturier d'adjoint, attendu qu'il ne l'était que temporairement, vu la nécessité absolue dans laquelle nous sommes de remplacer ces deux citoyens pour ne pas la mettre d'entraves aux marches rapides du gouvernement, avons procédé de suite par la voye de scrutin». Le bureau est nommé, ce sont les mêmes: Pierre Aucouturier, Forien Laplanèze, Louis et Pierre Glangetas, Jean Allafort. Les citoyens s'empressent de mettre leur bulletin «dans le vase à ce destiné». Résultat du vote: Lathière obtient la totalité absolue des suffrages (y compris le sien), pour la place d'agent municipal, et le citoyen Forien Laplanèze 29 voix sur 46 pour la place d'adjoint. Ont signé: Lathière, Forien, et «non tous les autres pour ne savoir».

La «voye» du sort avait exclu Lathière Laborderie, sans doute parce qu'il était déjà et desservant du culte, et percepteur? Et pourtant il se fait réélire immédiatement. Méry Aucouturier lui, est éliminé. Pas un mot sur les élections nationales... Tout se fait donc au niveau du directoire de Nontron.

Le 5 thermidor an V (3 juillet 1797), Jean Lathière Laborderie, agent municipal, réunit les citoyens pour leur faire connaître la loi du... (blanc) [8 juillet 1795, messidor an III], qui exige que soit nommé un

1790-1837

garde champêtre «pour surveiller à la sureté des propriétés de chaque individu, afin qu'il ne lui soit porté aucun dommage tant sur ses récoltes que sur ses bois et autres objets». Après une première offre à 300 livres, c'est François Chambard du lieu de chez Carrier, qui a promis de «s'en acquitter en toute exactitude», moyennant cent cinquante livres.

1790-1837

Le premier jour complémentaire de l'an V (17 septembre 1797), «je, soussigné adjoint de la commune du Bourdeix, me suis transporté au lieu des assemblées de ladite commune, les avertissements préalablement faits par le citoyen Lathière, qui m'a fait connaître qu'il était dans le dessein en sa qualité de ministre exerçant les fonctions du culte catholique, de prononcer sa haine pour la royauté, l'anarchie, et sa soumission aux principes républicains et attachement à la Constitution de l'An trois, ce qu'il a fait en ces termes: «je jure haine à la royauté, à l'anarchie, je promets soumission, obéissance à la république et attachement aux principes de la Constitution de l'An trois, et a signé ne varietur, jour mois et an que dess». Signent: Bernard, Lathière.

L'AN VI (1797-98)

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *9 vendémiaire an VI (30 septembre 1797), loi financière: banqueroute des deux tiers de la dette publique; les deux tiers sont couverts par les biens du clergé et des émigrés, «l'inusable capital de la Révolution». Le dernier tiers est garanti remboursable en numéraire, mais l'inflation des années précédentes et l'énorme quantité de titres en circulation rend cette mesure sans effet.*
- ❖ *26 vendémiaire paix de Campoformio avec l'Autriche, ratifiée par le Directoire.*

L'AN VI (1796-97) AU BOURDEIX: RE-ELECTION DU CURE-MAIRE

Premier décadi de germinal an VI (mars 1798), quarante-deux citoyens actifs sont réunis pour élire un agent municipal et un adjoint, «attendu que lesdits Lathière et Bernard ne l'étaient que «temporairement». Un président et deux scrutateurs sont désignés pour diriger l'assemblée: Pierre Aucouturier comme le plus ancien d'âge, et le citoyen Laplanèze et Aucouturier cadet, comme scrutateurs. Le citoyen Jean Lathière a été proclamé par quarante-deux voix (dont la sienne) agent municipal de la commune et le citoyen Laplanèze, par 40 voix, est nommé adjoint. Ceci conformément à la proclamation du Directoire exécutif du 28 pluviôse dernier, qui a été lue au début de cette assemblée.

Le procès-verbal est signé par Lathière seul, qui a écrit les derniers textes, bonne orthographe (il est curé), et barre orgueilleuse des t, semblables à celui de son vigoureux paraphe.

L'AN VII (1798-99) EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Pluviôse an VII (janvier), intervention française en Suisse.*
- ❖ *23 pluviôse (11 février), entrée des troupes françaises à Rome.*
- ❖ *30 floréal (19 mai), départ de l'expédition d'Egypte.*
- ❖ *14 thermidor (1-2 août), Nelson détruit la flotte française à Aboukir.*
- ❖ *12 ventôse (2 mars), Jourdan et Bernadotte reprennent l'offensive sur le Rhin.*
- ❖ *22 ventôse (12 mars), la France déclare la guerre à l'Autriche.*
- ❖ *Germinal (avril), élections législatives favorables aux jacobins.*
- ❖ *Défaites en Italie.*
- ❖ *6 fructidor (23 août), Bonaparte s'embarque pour la France.*

1790-1837

L'AN VIII (1799-1800) EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Vendémiaire an VIII (septembre - octobre), victoires contre les Autrichiens, les Anglais et les Russes.*
- ❖ *25 vendémiaire (17 octobre), Bonaparte est reçu par le Directoire.*
- ❖ *18-19 brumaire (9-10 novembre), coup d'Etat.*
- ❖ *24 frimaire (15 décembre 1799), proclamation de la Constitution.*
- ❖ *4 nivôse (25 décembre), installation du Conseil d'Etat.*
- ❖ *6 nivôse 27 décembre), installation du Sénat.*
- ❖ *7 nivôse (28 décembre), réouverture des églises le dimanche.*
- ❖ *Nivôse à ventôse (janvier à mars 1800), lois sur l'organisation administrative, et judiciaire. Création de la Banque de France.*
- ❖ *Mai - juin, reconquête de l'Italie, victoire de Marengo.*
- ❖ *24 thermidor (12 août), nomination de la commission préparatoire du Code civil.*

L'AN IX (1800-1801) EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *28 vendémiaire an IX (20 octobre), radiation de 48 000 personnes de la liste des émigrés.*
- ❖ *3 nivôse (24 décembre), attentat contre Bonaparte rue Saint-Nicaise.*
- ❖ *15 nivôse (5 janvier), suite à cet événement, sénatus-consulte ordonnant la déportation de 130 jacobins.*
- ❖ *18 pluviôse (7 février), loi sur les tribunaux spéciaux.*
- ❖ *20 pluviôse (9 février 1801), paix de Lunéville.*

L'AN X (1802-1803) EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Bonaparte devient président de la république italienne, signe la paix d'Amiens, épure le Tribunat et le Corps législatif, promulgue le Concordat.*
- ❖ *14 thermidor (2 août 1802), Bonaparte devient consul à vie.*
- ❖ *16 thermidor (4 août), constitution de l'an X.*

L'AN XI (1803) EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *24 germinal an XI (14 avril 1803), la Banque de France reçoit le privilège de l'émission des billets (valeur du franc 5 gr d'argent).*

L'AN XII (1804)

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Ventôse an XII (avril - mai 1804), arrestation de Cadoudal et de ses complices, exécution du duc d'Enghien, promulgation du Code civil.*
- ❖ *28 floréal (18 mai), Bonaparte devient empereur des Français.*

1790-1837

L'AN XII (1804) AU BOURDEIX: UN NOUVEAU MAIRE NOMME CETTE FOIS

Au bas de la page 21 du manuscrit, nous passons soudainement de germinal an VI au 19 messidor de l'an XII, soit une absence de comptes-rendus pendant six ans... Que s'est-il passé? Selon D'Abbadie d'Arrast (voir bibliographie) il mène les affaires seul, et ne laisse aucun compte-rendu de réunions; quant à ses comptes, ils ne paraîtront pas très clairs. Plus tard, en 1803, proposé pour être curé de Saint-Barthélémy de Bussière, il est repoussé par les habitants, car il y a trop de préventions contre lui...

Le 19 messidor an XII (8 juillet 1804), voici qu'apparaît le préfet de l'arrondissement de Nontron, qui adresse «expédition de l'arrêté qui nous nomme [fin de l'élection du maire] maire du Bourdeix et nous enjoint de prêter le serment prescrit par décret impérial entre les mains de notre adjoint». Ce que fait immédiatement Méry Aucouturier, premier maire nommé, en ces termes: «**je jure obéissance aux constitutions de l'Empire et fidélité à l'Empereur**». Signé Gangetas adjoint, Aucouturier.

Ce jour d'huy 26 Messidor an XII, invitation est faite au conseil de se trouver à 9h du matin «avec nous et notre adjoint pour procéder conjointement aux comptes qui doivent être rendus par M. Lathière maire, démissionnaire, qui n'a pas manqué de s'y trouver». Celui-ci a représenté tous les papiers relatifs à l'administration, notamment les registres de l'Etat civil depuis l'An IV jusqu'au 19 messidor de la présente année, «très en état», «ainsi que les tables décennales pour ce qui est des registres antérieurs à la dite année IV». «Il nous les a remises telles qu'il les avait prises, en très mauvais état, y en ayant une partie de perdue et les autres tombant par lambeaux» [quel dommage] «comme aussi il nous a exactement remis tous les bulletins de lois reçus pendant son exercice, ainsi que les lettres, décrets et arrêtés à lui adressés [et à propos desquels, apparemment, il n'avait pas jugé bon de réunir son conseil]».

«Ensuite nous lui avons demandé compte de l'emploi des centimes additionnels affectés à notre commune»: «il nous a représenté tous les comptes arrêtés par le Préfet et nous en a justifié l'emploi en diverses réparations très utiles au bien de la commune». «Comme il n'est point à notre connaissance qu'il aye touché d'autres fonds pendant le tems de sa gestion, avons arrêté le présent procès-verbal pour servir au besoin» «et l'avons signé ainsi que le dit Lathière» Aucouturier, Glangetas, Lathière, «non les membres de notre conseil pour ne savoir». Voilà des comptes proprement ficelés, signés par le préfet. L'appellation «monsieur» réapparaît.

L'AN XIII ET SUIVANTS (1805-1811)

- ❖ *Pour toutes ces années où Bonaparte se démène, conquiert, légifère, évince et se fait nommer roi, empereur, plutôt que de citer une liste fastidieuse de victoires, de traités, lisons l'énourissant résumé qu'en a fait son meilleur ennemi, Chateaubriand, dans le tome II des Mémoires d'Outre-tombe au chapitre «de Bonaparte»:*
- ❖ *«Bonaparte dans le cadre de ses succès toujours croissants semblait appelé à changer les dynasties royales, à rendre la sienne la plus âgée de toutes. Il avait fait rois les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe; il avait donné la couronne de Naples à Murat, celle d'Espagne à Joseph, celle de Hollande à Louis, celle de Westphalie à Jérôme; sa sœur, Elisa Bacciocchi, était princesse de Lucques, il était pour son propre compte, empereur des Français, roi d'Italie, dans lequel royaume se trouvaient compris Venise, la Toscane, Parme et Plaisance; le Piémont était réuni à la France; il avait consenti à laisser régner en Suède un de ses capitaines, Bernadotte; par le traité de la confédération du Rhin, il exerçait les droits de la maison d'Autriche sur l'Allemagne; il s'était déclaré médiateur de la confédération helvétique; il avait jeté bas la Prusse; sans posséder une barque, il avait déclaré les Iles Britanniques en état de blocus. L'Angleterre malgré sa flotte, fut au moment de n'avoir pas un port en Europe pour y décharger un ballot de marchandise ou pour y mettre une lettre à*

1790-1837

la poste. Les Etats du pape faisaient partie de l'empire français; le Tibre était un département de la France. On voyait dans les rues de Paris des cardinaux demi-prisonniers qui, passant la tête à la portière de leur fiacre, demandaient: «est-ce ici que demeure le roi de...? Non, répondait le commissionnaire interrogé, c'est plus haut». «L'Autriche ne s'était rachetée qu'en livrant sa fille...»

- ❖ «Comment s'étaient opérés ces miracles? Quelles qualités possédait l'homme qui les enfanta? Quelles qualités lui manquèrent pour les achever? Je vais suivre l'immense fortune de Bonaparte qui, nonobstant, a passé si vite que ses jours occupent une courte période du temps renfermé dans ces Mémoires»...

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 11 frimaire an XIII (2 décembre 1805), Austerlitz.
- ❖ 31 décembre, abandon du calendrier révolutionnaire.

1811 AU BOURDEIX: INTRODUCTION DU SYSTEME METRIQUE CHEZ LES MEUNIER

Le 11 juillet 1811 début d'une nouvelle page: rien n'est conservé depuis l'état des lieux du presbytère par le maire démissionnaire, en août 1804, soit plus de six ans de silence. Donc, ce jour le maire en titre, Macary Lagrelière, convoque son conseil, en vertu de l'arrêté du baron Maurice, baron de l'Empire et préfet du département de la Dordogne. Et il invite deux meuniers de la commune, Léonard Villechalanne du moulin du Bourdeix, et Jean Forets du moulin de Pinard, à se rendre à 7h du matin à son présent bureau, «afin d'y faire conduire tous les anciens poids et mesures existant dans les moulins qu'ils font valoir, et d'y apporter les titres en vertu desquels ils perçoivent les droits de mouture». Jamais entendu parler de titres sur le droit de mouture: chez nous tout se règle par les usages. (Les vieilles mesures qui sait si elles ne reviendront pas à la mode? et quant à ce droit, les papiers, c'étaient pour les seigneurs)

Mais Jean Forets déclare n'être plus présentement meunier, que c'est un certain Lapin qui va le remplacer, il n'a rien apporté du tout, ni poids, ni mesure, et que d'autre part, il n'a jamais entendu parler du droit de mouture. Villechalane, lui, présente un vieux boisseau (vraiment hors service), et «une mauvaise coupe», que nous avons fait briser en notre présence. Il leur a été ordonné, si cela n'a pas déjà été fait, de se procurer: un double décalitre, un double litre, un litre et un décilitre, dans la forme cylindrique. «Faute de s'y conformer, ils y seront contraints par les voix de droits». Signature: Lagrelière. Le conseil décide en conséquence de fixer «selon les anciens usages», ce droit au seizième.

«De quoi fait le présent (procès-verbal) en ledit bureau, jour mois et an que dessus. Et ont les membres signataires signé avec Monsieur le maire, sauf de Glangetas Louis, de Desmonds Pierre, de Mondou Jean, de Licoine Charles, de Desmonds François et de Lalonde Jean, qui ont déclaré ne savoir». Cette énumération permet de constater que les membres du conseil sont ceux de la première municipalité, les hommes de 1792. Le nom de Macary Lagrelière réapparaît avec sa nomination de maire. Seules signatures: Aucouturier, Justin Vallade. *La page est ensuite découpée, pour reprendre presque un an plus tard. Espérons que découper ne deviendra pas une habitude...*

1790-1837

1812**EVENEMENTS NATIONAUX**

- ❖ *Juin 1812, début de la campagne de Russie.*
- ❖ *14 septembre, entrée à Moscou.*
- ❖ *26-28 novembre, passage de la Bérézina.*
- ❖ *18 décembre, retour de Napoléon à Paris.*

1812 AU BOURDEIX: LE PRESBYTERE ENCORE

Le 11 mai le maire donne lecture à son conseil des circulaires «portant instruction concernant les sections annuelles des conseils municipaux», avec références des recueils de la préfecture. Moyennant quoi on procède aux affaires courantes: Baptiste Vallade rend compte de la somme de 100 francs qu'il a acceptée pour affermer le presbytère pour deux ans, cette somme devant être par avance être employée aux réparations les plus urgentes du bâtiment. Suit un détail «sincère et véritable» sur l'achat de «six cents latte-feuilles à 15f six cents tuiles à 18f50, un millier de clous de latte, soit 6f, un soliveau à 3f, et payé au charpentier 4f pour placer le soliveau. Il a payé le couvreur 40f, et un vitrier 22f pour avoir vitré les croisées des chambres qu'il occupait. Total 108f50», il est «en avance» de 8f50. Le conseil atteste les travaux. Puis se présente Bernard Léonard, qui dit avoir joui du presbytère à la suite de Vallade, pendant deux ans, et a payé 100f à Lagrelière, qui lui a remis quittance en date du 29 septembre 1810.

Le maire se lève alors et dit «qu'il est de son devoir et de toute justice de rendre un second compte détaillé à Messieurs les membres du Conseil municipal et à Messieurs les marguilliers qui en sont membres, de la dite somme de 100f». Il invite son adjoint Pierre Marc Vallade Sourit à lire le détail des dépenses. *La feuille est découpée sur les 3/4, et à part «faire réparer le grand autel qui n'était plus décent», on n'en saura pas plus.* Restent les signatures de Desmond, Aucouturier, Vallade Sourit.

Même date, le secrétaire lit la délibération du «13 mai de l'année dernière», «votant la somme de 1226f pour mettre l'édifice et le presbytère dans une décence convenable». Le conseil «est très mortifié qu'on n'y a pas fait droit» (qui est «on»?) car il paraît que le ministre (du culte) menace de quitter les lieux. Notons en passant que ce curé, Ribadeau-Dumaine (ou Dumas) est né à Nontron d'un ancienne famille de robins qui a été très active en 1789, et que, vers 1960 il y avait, à la faculté de droit de Paris, rue Soufflot, une dynastie de professeurs du même nom. Signatures: Justin Vallade, Aucouturier, Lagrelière. N'ont signé pour ne savoir: Desmond Pierre, Desmond François, Licoine Charles, Lalande Jean, Girardie Charles, Mondou Jean.

1813**EVENEMENTS NATIONAUX**

- ❖ *25 janvier 1813, Concordat de Fontainebleau.*
- ❖ *Mars soulèvement en Allemagne du nord, Bernadotte renforce la coalition.*
- ❖ *30 mars, organisation d'un conseil de régence.*
- ❖ *14 avril, l'Autriche rompt son alliance, mais reste neutre.*
- ❖ *Mai, les Français évacuent Madrid.*
- ❖ *Mai - juin, offensive française en Allemagne.*
- ❖ *12 août, l'Autriche rejoint la coalition.*

1790-1837

- ❖ *Septembre - octobre, campagne d'Allemagne (bataille de Leipzig).*
- ❖ *29 décembre, le Corps législatif se prononce pour la poursuite de la guerre.*

1813 AU BOURDEIX

Le 3 octobre, en vertu de l'article 32 de l'arrêté du préfet de l'Empire etc. Vallade Justin, propriétaire, fera la perception de la somme qui sera assignée à la susdite commune pour le second emprunt: où est le premier, les réparations estimées à 1.226f sont-elles concernées?

1814

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Janvier – avril 1814, campagne de France.*
- ❖ *24 janvier, Joseph Bonaparte est nommé lieutenant-général de l'Empire.*
- ❖ *25 janvier, chute de Lérída, dernière place française en Espagne.*
- ❖ *30 mars, capitulation de Paris.*
- ❖ *2 avril, le Sénat prononce la déchéance de Napoléon.*
- ❖ *6 avril, abdication de Napoléon; le Sénat appelle «librement» Louis XVIII et rédige une constitution établissant une «monarchie à l'anglaise».*
- ❖ *3 mai, le roi entre dans la capitale, après avoir repoussé le projet du Sénat.*
- ❖ *4 mai, Napoléon débarque à l'île d'Elbe.*
- ❖ *30 mai, traité de Paris, ressenti comme une humiliation. «Les Bourbons sont rentrés dans les fourgons de l'étranger».*
- ❖ *4 juin, Louis XVIII octroie une charte à ses sujets, reconnaît les principes d'égalité et de propriété (y compris pour les biens nationaux) et instaure le suffrage censitaire.*

1814 AU BOURDEIX

LEVEES EN MASSE ET CONSCRITS

Le 9 octobre 1813, Napoléon a prélevé 120.000 hommes sur les classes de 1808-1814, et lève par anticipation 160.000 sur les classes 1815, les «Marie-Louise». Le 25 janvier 1814 l'ogre a encore besoin de chair fraîche, c'est la chasse aux conscrits «classes de l'an 13, de l'an 12 et de l'an 11». Avec l'autorisation de Trompeo, chevalier etc. membre de la légion d'honneur, sous-préfet etc. Macary Lagrelière réunit son conseil «afin qu'il nous éclaire de ses lumières pour découvrir tous les conscrits qui sont par la commune» des dites classes. On leur met en main les registres de naissance des années 1784, 1783 et 1782, tenus à l'époque par les curés et appelés registres paroissiaux. Ce n'est pas facile: ainsi en juin 1804, le maire démissionnaire a remis, en même temps que ses comptes «les registres antérieurs à l'an IV, (...) y en ayant une partie de perdue et les autres tombant en lambeaux».

On recherche le conscrit n°18, Licoine Léonard, inconnu quoique censé être né dans la commune en 1783. Il serait décédé quelques mois plus tard dans la commune de Teyjat, mais est-ce le même? Ce serait une erreur du maire du moment? Il faut donc croire l'acte de décès produit par le maire de Teyjat. D'autant que l'on connaît le nom de ses parents habitant à Bouchardières: Charles (Léonard) et Doumaine Marie. Le conscrit n°98 de la même classe, Villavie François, né le 15 février 1783, est «aussi à nous inconnu». On n'a nulle connaissance «de sa demeure n'y de son existence». Enfin, l'individu nommé Védrenne Pierre, né le 30 mars 1783, conscrit de l'an onze, est aussi inconnu. Il devait être à cette époque domestique, métayer ou bordier dans la commune. Ils n'ont nullement

1790-1837

connaissance «de sa demeure n'y de son existence». Des autres conscrits, ceux que l'on a trouvé, on ne sait rien, sinon que la campagne de France les attend.

Le 14 août 1814 Macary Lagrelière maire (...) en exécution de la circulaire du baron Rivet, préfet (un nouveau, et toujours baron, les structures administratives sont pour le moment maintenues) demande aux «de se présenter ce jourd'hui, quatorze du présent mois à l'heure de 8h du matin» et «avons donné par écrit aux sieurs Fourien François, à Doucet Bertrand, militaires retirés par permission sur leur foyer, à Licoine Léonard, à Aucouturier Pierre, et à Bernard Pierre, ces trois derniers conscrits de la classe de 1815, «lesquels étant rendu, nous leur avons donné lecture de la circulaire précitée, d'après ycelle le sieur Fourien a dit et déclaré s'être retiré en ses foyers avec permission, et avoir apporté un sabre et une giberne qui sont à son domicile, et qu'il a promis de déposer, soit à la mairie, ou tout autre endroit qu'on lui désignera. Doucet a aussi déclaré s'être aussi rendu sur ses foyers par permission, et n'avoir apporté aucune arme, et les avoir laissées au magasin de l'hôpital de Bayonne. Licoine a aussi déclaré n'avoir emporté aucune, Aucouturier a fait la même déclaration, ainsi que Bernard. Et a le sieur Fourien signé avec nous, et non lesdits Doucet, Licoine, Aucouturier et Bernard qui ont déclaré ne savoir». Voici les permissionnaires en règle, et, espérons pour longtemps sur leurs foyers, mais Waterloo est proche...

LE PRESBYTERE ENCORE

Le 23 juin 1814, pas de mention de préfet et baron, sous-préfet etc. On entre dans le vif du sujet: les deux marguilliers, Justin Vallade et Méry Aucouturier, exposent au maire qu'il faut profiter de la fête patronale (saint Pierre et saint Paul) le 23 juin, fête qui amène beaucoup de personnes «ayant de la dévotion pour ces grands saints», pour affermer la maison presbytériale qui a fort besoin de réparations (c'est sans fin). On priera plusieurs prêtres de venir célébrer la messe. Se présentent ce jour-là pour enchérir: le sieur Verneuil, l'épouse de Boudoire Marchedroit, l'épouse de Jean Bardoulat dit Laminaud, Jeanne Ribot veuve Lavaud, et Charles Licoine. La première est à 24f, Licoine l'emporte avec 52f, payables le 4 juillet. Messieurs les marguilliers en dressent procès-verbal, signé par le maire et son adjoint sur papier libre. *Ecriture aisée, régulière, serrée, bonne orthographe, comme les comptes-rendus suivants.*

1815

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *1^{er} mars 1815, Napoléon s'échappe de l'île d'Elbe et arrive triomphalement à Paris le 20, Louis XVIII s'est enfui à Gand le 19. Début des Cent-Jours (20 mars - 20 juin).*
- ❖ *22 avril, Napoléon modifie la charte dans un sens libéral, mais déçoit: c'est «l'acte additionnel aux constitutions de l'empire», qui prévoit: l'exécutif à l'empereur, une chambre des pairs héréditaire, une chambre des représentants, élue pour 5 ans par les collèges électoraux de l'an X, sans mention de cens.*
- ❖ *La guerre reprend, les alliés reforment la coalition, une insurrection en Vendée retient une partie des troupes appelées aux frontières.*
- ❖ *12 juin, Napoléon quitte Paris avec 126.000 hommes.*
- ❖ *18 juin, défaite de Napoléon à Waterloo. Fin des Cent-Jours.*
- ❖ *22 juin, à Paris, Napoléon abdique en faveur de son fils.*
- ❖ *Une commission du gouvernement (dont Fouché) profite du vide politique pour reprendre contact avec les Bourbons.*
- ❖ *3 juillet, Napoléon embarque à Rochefort pour Sainte-Hélène.*

1790-1837

- ❖ 7 juillet, formation du ministère Talleyrand-Fouché. Laissons parler Chateaubriand: «Je me rendis chez sa Majesté. Introduit dans une des chambres qui précédaient celle du roi, je ne trouvai personne; je m'assis dans un coin et j'attendis. Tout à coup une porte s'ouvre: entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime, M. de Talleyrand marchant soutenu par M. Fouché. La vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI entre les mains du frère du roi martyr; l'évêque apostat fut caution du serment». Le «frère du roi martyr» a espéré la place si longtemps, eh bien il l'a. «Ainsi s'achevait un quart de siècle qui avait changé la face de la France et celle de l'Europe».
- ❖ 20 novembre, nouveau traité de Paris, la France doit payer une indemnité de guerre de 700 millions de francs, ses frontières sont ramenées à celle de 1790.

1815 AU BOURDEIX: ELECTION DU MAIRE?

14 mai, donc en pleine période des Cent jours, un mois avant Waterloo, «nous, Macary Lagrelière (...) en exécution de l'arrêté de M. le préfet, avons à l'issue de la messe paroissiale, publié et affiché le décret impérial du 30 avril dernier (...) relatif à l'élection des maires et adjoints, (...) qui aura lieu le jour de jeudi 25 du courant à dix heures du matin, dans la salle de la maison presbytériale de cette commune. Signé Lagrelière». Voici donc que les maires sont de nouveau élus, mais aucun compte-rendu de cette élection n'est consigné sur le registre.

1816

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ la «terreur blanche», qui sévit dans le sud (Avignon, Nîmes, Toulouse), où les royalistes se vengent des républicains, bonapartistes, et des protestants, n'a pas d'écho en Dordogne.

1816 AU BOURDEIX

Le 14 juillet, même page, même écriture que le 14 mai 1815, donc presque un an plus tard, le maire (est-ce toujours Lagrelière?), a réuni son conseil pour donner lecture de la circulaire du préfet, baron de Montureux (encore un), insérée dans le recueil n°321 des actes de la préfecture. «Le sieur Doucet, membre du conseil nouvellement élu, a réitéré le serment prescrit par la circulaire précitée, dont la teneur suit: **«je jure, promets fidélité au Roi et obéissance aux lois du Royaume»**.

Les décisions sont donc prises à la préfecture et signifiées par circulaires. Ensuite Méry Aucouturier est nommé président de la séance, et Doucet François secrétaire, ceux-ci n'exerçant que le temps de la «rédiction» du compte des dépenses de la commune. Cette opération terminée, le conseil s'occupera de celles à faire pour l'année 1817 et autres, qui lui sont attribuées énoncées dans le recueil précité». De tout quoi fait procès-verbal, qui a été signé par les membres du conseil présents, excepté Desmond François, Licoine Charles, Girardie Charles, Glangetas Louis et Lalande Jean, qui ont déclaré ne savoir. Ce sont bien les mêmes du temps de l'empereur, par contre il n'y a aucune signature.

A la suite, le 1^{er} août, «reçu par les mains de M. le maire, les rôles de la commune du Bourdeix pour l'année 1816, le 1^{er} août de la dite année, signé Justin Vallade»:

- contribution foncière: «des sommes qui doivent être payées par tous les propriétaires, possesseurs et usufruitiers de domaines, terres, prés, bois de haute futaie, bois taillis, vignes, pacages, étangs, moulins, forges, fourneaux, maisons, et généralement tout autres biens fonds, sans aucunes exceptions de quelque nature qu'ils soient, situés dans la commune du Bourdeix»; la contribution principale est de 1793f, mais, augmentée de centimes additionnels variés, du

1790-1837

traitement fixe et remise du receveur général, et de celui du receveur particulier, arrive à un total de 3312f50;

- quant à la contribution personnelle et mobilière pour 1816, elle s'élève à 2.178f, augmentée des centimes additionnels, traitements fixes et remises, et aboutit à 2.387f10.
- contribution des portes et fenêtres, de 54f20, s'élève à 91f03.
- enfin, la patente, de 47f25, s'élève à 104f04.

Le 31 août, suit, *sur une nouvelle page, de la même écriture aisée*, un arrêté de nomination: «le Préfet du département de la Dordogne, Colonel Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, de la Légion d'honneur et du Croissant de Constantinople, conformément à l'ordonnance du 13 janvier (...), en vertu de l'art. 20 de la loi du 28 pluviôse an VIII, nomme pour remplir dans la commune du Bourdeix les fonctions ci-après désignées, savoir maire, M. Macary Lagrelière propriétaire, adjoint M. Vallade Sourit, maître de forges. Arrête en conséquence qu'ils entreront de suite dans l'exercice qui leur sont attribués par la loi après avoir prêté le serment de fidélité au roi. Fait et arrêté à Périgueux le 31 août 1816, le préfet du département, le baron Demontureux». *Pas de signatures.*

Le 3 novembre le maire convoque son conseil pour leur communiquer les arrêtés du préfet:

- du 15 octobre dernier, relatif à la prestation de serment que le maire, adjoints et conseil doivent prêter,
- du 31 août «aussi dernier», qui nomme pour maire de la présente commune Macary Lagrelière, et pour adjoint Vallade Sourit, «tous deux anciens dans les fonctions»,
- les arrêtés portant nomination des membres du conseil.

Le premier inscrit sur la liste a déclaré ne savoir lire ni écrire, en conséquence ne pouvoir recevoir le serment du maire, ni dresser procès-verbal. Tous les autres ont fait la même déclaration, jusqu'à Aucouturier Méri, sachant lire et écrire, il a donc reçu le serment du maire, ainsi conçu: **«je jure fidélité au roi, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume»**, qu'il a prononcé à haute et intelligible voix.

De tout quoi nous, Aucouturier, avons fait et dressé le présent bureau (?), le jour, mois et an que dessus. Signatures: Lagrelière, Aucouturier. Puis le maire passe au bureau et reçoit le serment, en les mêmes termes, de son adjoint Vallade Sourit, ainsi que de tous les autres: Mondou Jean, Licoine Charles, Desmond François, Aucouturier Méri, Vallade Justin, Glangetas Louis. Lalande Jean, Girardie Charles, Doucet François, (Desmond Pierre, malade, excusé), qui tous l'ont prononcé à haute et intelligible voix, et «les crix répétés de Vive notre bon roi et la Charte constitutionnelle». Ampliation sera dans le délai de trois jours transmise au chevalier de Courson, sous-préfet du susdit arrondissement. Signatures: Lagrelière, Aucouturier. L'ampliation est signée en plus par Vallade Sourit, adjoint, Doucet et Vallade Justin.

Finis les élections donc... Nouveau serment, nouvelle solennité... Les régimes passent, les mêmes hommes restent à leurs charges, élus puis désignés par le pouvoir. Louis XVIII est roi de France.

1817 AU BOURDEIX

Mention de l'arrivée le 15 janvier d'un nouveau desservant, Louis Chartier, et parti le 28 novembre.

Fin de la page 30 du manuscrit. La page suivante, de la même écriture, porte les signatures habituelles qui terminent un conseil, et passe à la date du 21 mars 1819, il manque donc au moins une page.

1790-1837

1819 AU BOURDEIX

Le 21 mars l'adjoint, le conseil et les membres du conseil de fabrique sont réunis sur la place publique à 9h du matin: d'après la délibération du conseil municipal du 22 février dernier (nous ne l'avons pas), la commune est autorisée par le représentant du préfet à faire paver en carreaux la nef de l'église. Les carreaux seront «de l'épaisseur d'un pouce un quart, et bien cuits, bien joints sans ciment». Les membres du conseil, les marguilliers, ainsi que les fabricants de tuiles voisins. Sont convoqués sur la place publique à 9h du matin. Les clauses et conditions détaillent la composition du ciment, le niveau (jusqu'à la première marche du grand autel), la garantie sera de 10 ans, les lieux devront être propres le 21 juin (jour de la fête patronale). Qu'en cas d'enregistrement l'entrepreneur paiera les frais, et qu'enfin il doit donner caution. Le paiement se fera par quarts, au fur et à mesure. En cas de contestation, tout sera jugé administrativement. Bosselut, demeurant à Chaffrelière, s'offre à faire le travail pour 600f. Le sieur Baptiste s'offre pour 580f, et Bosselut propose alors 500f. «Demi-heure s'étant écoulée sans que personne se soit présenté et déclaré vouloir le faire à meilleur compte», le travail est adjugé à Bosselut, et le «connaissant bon et solvable», le conseil le décharge de toute caution. Signatures: Justin Vallade, Doucet, Bosselut entrepreneur, Vallade Sourit, les autres non, pour ne savoir.

Nouvelle page, sans date; en marge: «desservant». «Monseigneur l'Evêque nous a donné pour desservir notre succursale Monsieur Armand Fafin. Sa nomination est du 1er septembre 1819, et il est entré en fonction le 4 dudit mois». De l'évêché de Dol, il a été assermenté puis s'est rétracté en 1794. Il restera au Bourdeix jusqu'en 1824.

A la suite de cette note de trois lignes, on passe directement au 16 mai 1824... Il manque donc à nouveau des pages.

1820 EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Février 1820, le duc de Berry, neveu de Louis XVIII (qui n'a pas d'enfants), est assassiné. En réaction, les lois réclamées par les «ultras» sont votées: censure des journaux, et loi du double vote, qui permet aux plus riches de voter deux fois.*

1824

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *16 septembre 1824, mort du roi Louis XVIII. Son frère Charles X lui succède.*

1824 AU BOURDEIX

HISTOIRES DE CHEMIN ET CONTROLE DE VENDANGES

Le 4 mai, réunion des membres du conseil de la commune, «sur l'autorisation de M. le sous-préfet de Nontron, en date du..., à l'effet de connaître l'avantage ou désavantage du changement de chemin proposé par M. Lagrelière cadet»: il s'agit du chemin conduisant du Claud au chemin de Javerlhac à Piégut. L'audience est renvoyée, il n'y a pas assez de présents pour un chemin qui intéresse tout le monde.

Après lecture de la lettre du sous-préfet, et de l'arrêté du... inséré au recueil n°... on repart sur l'avantage ou le désavantage du changement du tracé dudit chemin. C'est concret, un chemin, cela concerne la vie de tous les jours... Masfrand, faisant fonction de maire, attendu l'indisposition du maire en titre, expose le pour et le contre. Au nombre de cinq sur trois, le conseil repousse la proposition, car «d'abord le terrain offert par le sieur Lagrelière fait éprouver un détour aux voyageurs ce qui les allongerait d'un tiers, et qu'ensuite, se trouvant placé dans un terrain mouillieu, il en résulterait que

1790-1837

par la suite il deviendrait impraticable à moins d'y faire des réparations très coûteuses pour la commune, au contraire dans l'ancien chemin, il n'est nécessaire que de le réparer sur une bien moindre longueur». Donc moins de dépenses. Les uns signent, les autres non pour ne savoir. C'est une première réunion, elles seront nombreuses, sur les chemins.

Le 10 juin Lagrelière cadet ne renonce pas à son idée de chemin. Il offre un échange: «un terrain à prendre à l'entrée d'une pièce de terre de terre lui appartenant, qui joint à son levant aux chemins en question, de manière que le terrain offert se trouve au couchant de la dite pièce». Mais en raison d'arguments compliqués évoquant le terrain argileux, les ravines qui détruiront le chemin chaque hiver, alors que les prés voisins ont le plus grand intérêt à profiter de l'eau «pour l'arrosement», les membres du conseil cités refusent le changement.

On se passionne, car Justin Vallade refuse de voter, disant qu'il fallait un autre ordre du sous-préfet, attendu qu'il y avait déjà une délibération. Masfrand fait observer qu'il y avait nullité dans celle-ci. D'autres pensent qu'il est plus avantageux de conserver le chemin que Lagrelière a tracé depuis deux ans et qui est pratiqué. Un conseiller, Petit des Fontaines, est arrivé après que la délibération ait été close, vote pour le changement et a déclaré ne savoir signer. En conclusion: changement ou pas? ça barde au Bourdeix. Les uns signent, les autres non pour ne savoir.

Le 1er octobre, six lignes de Masfrand, «adjoint faisant les fonctions de maire, attendu la vacance de la place», vu la loi du 6 octobre 1791, les vendanges ne sont ouvertes dans toute l'étendue de cette commune, que le 18 octobre. «Il est fait défense à tout propriétaire, fermier ou colon, d'enlever les récoltes de leur vigne avant la susdite époque, sous peine d'être poursuivi devant le Tribunal de paix, et d'être puni conformément aux lois et règlements. Les vignes closes, dont l'enlèvement des récoltes ne peut occasionner aucun dégât au voisin, sont exemptes du présent règlement». Signé Masfrand adjoint.

LE PRESBYTERE ENCORE

Le 16 mai, «en vertu de la lettre de M. le sous-préfet du...», et en attendant qu'il plaise à sa Grandeur l'évêque de donner un nouveau desservant, il est urgent d'affermir la maison presbytériale, «pour fournir au besoin urgent que cet édifice éprouve d'être réparé». «L'individu qui en fera la ferme sera tenu de vider les lieux aussitôt l'arrivée du desservant».

Donc, à l'issue de la messe dite le susdit jour par le curé de Saint-Estèphe, plusieurs offes sont faites: le sieur Léonard Rousseau, cabaretier à Nontron enlève l'enchère à 48f, à payer le 4 juillet prochain. La récolte des deux jardins sera partagée avec Ratineau qui les cultive. Signatures: Justin Vallade, Aucouturier, Doucet, Masfrand, adjoint, pour le maire malade.

CHANGEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 mai, M. le préfet, en vertu de la loi du 28 pluviôse, nomme de nouveaux conseillers municipaux qui acceptent, et prêtent serment de «**fidélité au roi, obéissance à la charte et aux lois et ordonnances du royaume**»: Aucouturier Pierre et Glangetas propriétaires, et Desmond Jean fils, en remplacement de Desmond Pierre, démissionnaire pour cause d'infirmités, Mondou Jean décédé et Fourien la Planèze, qui a transféré son domicile hors du canton. Signé: Masfrand adjoint, Glangetas.

Le 10 octobre, Pierre Masfrand adjoint, adjoint remet à Justin Vallade, propriétaire demeurant au chef-lieu (bourg) de cette commune, l'arrêté du préfet de septembre dernier, portant sa nomination aux fonctions de maire de la commune, en remplacement de Pierre Vallade Sourit, décédé. Justin Vallade prête serment immédiatement: «**je jure et promets à Dieu obéissance, et fidélité au Roi et à la charte constitutionnelle. Je n'entreprendrai aucune ligue qui serait contraire à son autorité, et si dans la mesure de mes fonctions ou ailleurs j'apprends quelque chose à son préjudice, je le ferai connaître au Roi**» et signe.

1790-1837

«Après la prestation de serment de M. Justin Vallade, nous lui avons fait la remise des registres» de l'Etat civil, naissances, mariages, décès pour l'année courante, et depuis l'an 1759, (donc les registres paroissiaux existaient encore à la date de 1824), des bulletins du département, des bulletins des lois, recueils des actes de M. le préfet».

Il y a de tout cela deux pages pleines, avec tous les numéros de référence. Tous ces papiers ont-ils été conservés, ou pour la plupart brûlés?

1825

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 27 avril 1825, loi prévoyant de verser aux anciens propriétaires de biens nationaux 630 millions de francs de rente. Ce «milliard des émigrés» scandalise l'opposition bourgeoise libérale (ce sont eux qui ont acquis les biens en question...)
- ❖ 29 mai, Charles X se fait sacrer à Reims, manifestant ainsi «l'alliance du trône et de l'autel» et accentuant sa politique réactionnaire favorable à l'ancienne aristocratie.

1825 AU BOURDEIX

HISTOIRES DE CHEMIN

Le 31 mars, lecture de l'arrêté du préfet du..., registre n°... La liste des membres présents atteste que les vieux sont toujours là, mais bien qu'ils soient assez nombreux malgré les absents, le conseil «croit prudent» d'ajourner la délibération pour prendre d'abord connaissance des réparations les plus urgentes à faire dans les chemins. Séance de travail concernant les chemins vicinaux, qui deviendront le thème récurrent des préoccupations du conseil, et pour longtemps. Une séance exprès sera faite le dimanche 17 avril à 8h du matin. Signé: Aucouturier, Doucet, Glanetas, Justin Vallade maire.

Le 17 avril, «prenant en considération les besoins vicinaux, et l'état d'urgence des chemins à réparer, nous avons unanimement délibéré que»:

- le chemin de Prieuret au chef-lieu de la commune «était d'urgence indispensable»: les réparations nécessitent 80 journées de main-d'œuvre, et 6 journées de bœufs avec charrette;
- le chemin de Bouchardières à Piégut (marché renommé) nécessite 80 journées de main-d'œuvre, 20 charretiers avec bœufs et charrettes;
- le pont de Lavaud, partant de la commune au chef-lieu d'arrondissement nécessite en matériaux 20 charrois, et 100 journées de main-d'œuvre.

«S'il y a insuffisance, le surplus sera par privilège employé en 1826. Délibéré les jour, mois et an que dessus». Signé des quatre précédents. Où est passé Masfrand adjoint?

Le 15 mai Masfrand adjoint, et Aucouturier, formant «une commission de répartition», évaluent le coût des réparations des chemins vicinaux:

- une journée de main-d'œuvre: 1,25f;
- une journée de cheval de trait avec conducteur: 2,50f;
- une journée de bœuf, ou vache, avec charrette et conducteur: 3,50f.

CHANGEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 1er septembre Latierre-Laborderie, (le revoilà, il a 59 ans), propriétaire habitant au hameau de chez Carrier en la commune, dit accepter l'honneur que lui fait de Sintré (plus de baron d'empire, c'est de l'ancienne noblesse), préfet du département, qui le nomme membre du conseil municipal en

1790-1837

remplacement de Justin Vallade, nommé maire. A l'instant, il a prêté le serment voulu par la loi, conçu en ces termes: **«je promets la plus grande fidélité au roi»**. C'est un serment des plus minimum... mais c'est lui qui rédige, il est seul en présence du maire, et se souvient de son serment de haine envers la royauté, en 1797... «Et signé avec nous ne varietur», Justin Vallade, Lathière. *Voici à nouveau son orgueilleux paraphe, enjolivé d'une arabesque. Les serments changent, les hommes restent.*

Vu l'arrêté du préfet du 11 août, relatif à la convocation des assemblées cantonales qui vont faire la répartition de la contribution foncière, prévue pour le 13 novembre prochain, le conseil nomme Lathière pour le représenter... Signent: Justin Vallade, Glangetas, Lathière, Aucouturier, Doucet.

La rédaction, assez illisible depuis quelque temps, perd tout formalisme, c'est du bâclé... Les présents sont énumérés, toujours les mêmes.

1826 AU BOURDEIX

CHANGEMENTS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le 6 mars, le maire remet à Méry Aucouturier, le premier inscrit sur la liste, l'arrêté du 25 janvier dernier, procédant au renouvellement quinquennal des maires et adjoints, prévu pour 1826, en vertu de la loi du 8 pluviôse an VIII. Justin Vallade maire, et Pierre Masfrand adjoint, sont reconduits dans leurs fonctions. Le préfet arrête en conséquence qu'ils entrent de suite dans l'exercice de leurs fonctions qui leur sont attribuées par la loi, après avoir prêté le serment de fidélité au roi. Masfrand a fait de même. «Fait et arrêté à Périgueux, le 28 janvier 1826».

Le 15 mai, par devant le maire, Bernard André, propriétaire habitant au moulin de Pinard, et Fenouillat propriétaire à Chaffrelière déclarent accepter l'honneur que leur fait le préfet de la Dordogne de les nommer membres du conseil, en remplacement de Bosselut Bertrand et Lalande Jean qui ont démissionné, ayant changé de domicile. Ils ont, conformément à la loi, prêté immédiatement serment. Et ont déclaré ne savoir signer. Signé: Justin Vallade maire.

Le maire communique aux membres du conseil les comptes communaux, depuis et compris 1817 et jusque l'année 1825, divisés en chapitres de recettes et dépenses. Après avoir examiné le tout avec attention, le maire est comptable d'une somme de 64,88f, laquelle sera employée aux réparations des chemins vicinaux.

HISTOIRES DE CHEMIN

- vu le tableau des chemins vicinaux dressé par le maire, dont le tracé a été publié, conformément à l'arrêté du préfet du 8 mars 1825 qui donne les tarifs, qui ont légèrement augmenté, à savoir: une journée de main-d'œuvre, 1,85f; une journée de cheval de bât avec son conducteur, 3,50f; les propriétaires ou détenteurs des chevaux de bât et charrettes seront pris en compte de leur prestation en nature par individu;
- les propriétaires de fonds sur lesquels des élargissements ou redressements seront nécessaires, entendent être indemnisés. leur indemnité sera prise sur le montant des taxes de remplacement sur les revenus du budget.
- «Avons en outre arrêté que la prestation de la taxe de la présente année sera employée»: sur le chemin du Bourdeix à Nontron, et à la construction d'un pont sur le ruisseau appelé la Doue; et sur le chemin du Bourdeix aux villages de Prieuret, Bonnefons, Serpine, du Doyen, Combas et Rapy, et à la construction d'un pont au gué appelé de Prieuret, où passent les habitants des villages sus-désignés pour se rendre au chef-lieu de la commune.

Signé: Justin Vallade maire. Plus de trois ans se passent sans conseil, même page, même écriture, M. le préfet pourvoit à tout... Chacun peut donc «vacquer en sa qualité».

1790-1837

1829 AU BOURDEIX

Le 15 novembre une lettre du préfet enjoint au maire de signifier à Marie Duclaud, chargée de nourrir et entretenir un enfant nommé Clément Adraste, trouvé à la boîte de l'hospice de Nontron le 25 août 1825, de remettre ledit enfant à l'hospice de Nontron ce présent mois. Ayant exécuté cet ordre, «ladite Marie Duclaud accompagnée de son mari Pierre Besse, ont déclaré vouloir garder et entretenir ledit Clément Adraste comme leur propre enfant, en présence des sieurs François Fourien Laplanèze, propriétaire demeurant à Priouret, François Doucet, cloutier, demeurant à Bouchardières, tous deux de la commune, qui ont signé avec nous, et non ladite Marie Duclaud ni Pierre Besse qui ont déclaré ne savoir, de ce par nous interpellés»... Marie est nourrice agréée par l'hospice, espérons qu'elle a eu gain de cause.

1830

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 16 mai 1830, la chambre des députés est dissoute par le roi, qui répond ainsi à des velléités d'indépendance.
- ❖ De nouvelles élections ont lieu en juillet et renforcent l'opposition libérale.
- ❖ 25 mai - 5 juillet, expédition d'Alger.
- ❖ 25 juillet 1830 - Charles X tente un coup de force et signe quatre ordonnances, par lesquelles il interdit la liberté de la presse, dissout la Chambre, modifie la loi électorale en élevant le cens, et ajourne jusqu'en septembre l'élection de la nouvelle assemblée.
- ❖ 27-28-29 juillet, les trois glorieuses: c'est l'émeute à Paris, Charles X est contraint d'abdiquer. Le cousin du roi, Louis-Philippe d'Orléans est proposé par Thiers comme «roi des Français»
- ❖ Les historiens parlent de 1830 comme d'un nouveau 1789: réapparition légale de la politique au village, changement de personnel dirigeant, mais constatent en fait que l'on manque d'études approfondies, et que les mêmes hommes, comme au Bourdeix, restent en place, dans les petites communes.
- ❖ Bien sûr, le drapeau est maintenant tricolore, on plante des arbres de la liberté et le coq, nouvel emblème, se perche sur les clochers
- ❖ La loi de 1831 fait désigner par l'élection les conseils municipaux, et, si le préfet continue à désigner le maire et son adjoint, ceux-ci doivent être pris parmi les élus, ceci étant destiné à éliminer du pouvoir municipal un notable impopulaire. progrès donc.
- ❖ De plus le cens a été abaissé de 300 à 200f, ce qui porte le nombre d'électeurs pour tout le pays à 200.000 environ, soit le double.
- ❖ Pour une commune de moins de 1.000 habitants comme le Bourdeix, le corps électoral doit comprendre 10% de la population masculine. les électeurs sont choisis selon leur place dans la hiérarchie censitaire, c'est-à-dire selon le montant de l'impôt direct payé. Si l'on se réfère au recensement de 1831 qui donne un total de 552 individus, dont 108 hommes, il y a au moins 12 hommes (formant le conseil municipal), qui paient le cens, mais combien d'électeurs?

1830 AU BOURDEIX

Le 8 avril, lecture au conseil de l'arrêté du préfet qui nomme deux nouveaux conseillers, en remplacement de Glangetas et Desmond décédés: Fourien aîné Laplanèze propriétaire et Fontaneau puîné Pierre, lesquels ont prêté «entre nos mains le serment dont la teneur suit: **je jure et promets à Dieu**

1790-1837

obéissance au roi et à la charte constitutionnelle...». Serment complet comme l'ont dit les précédents nommés, à part Lathière-Laborderie.

Le 26 avril, séance du conseil de fabrique: monseigneur l'évêque de Périgueux nomme trois nouveaux membres: Léonard Licoine, François Fourien-Laplanèze et Etienne Fontanaud. Le préfet, lui nomme Laroche et Laborderie-Lathière. Lecture est faite de la loi du 30 décembre 1809, et de l'ordonnance royale du 12 janvier 1825. Les nommés acceptent leur charge. Ont signé: Justin Vallade, Pruniéras curé, Licoine, Lathière, Fourien aîné, enfin un curé desservant la paroisse: la maison presbytériale est donc habitable...

Le 19 septembre, séance solennelle de prestation de serment au nouveau roi. Le maire Justin Vallade lit la loi du 31 août dernier, «dont la formule suit»: **«je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume»**. Dieu a disparu du serment, mais aussi l'engagement de délation. 1) Lathière-Laborderie, 2) Aucouturier Tempitit 3) Petit Jean dit Fontaine, 4) Bernard André, 5) Doucet François, 6) Glangetas Pierre, 7) Faurien-Laplanèze, 8) Fontaneau Etienne, 9) Fenouillat François, 10) Aucouturier Mery n'ayant pu se rendre pour cause de maladie nous a envoyé par écrit le serment. Les cinq derniers n'ont signé pour ne savoir. Voici, avec Justin Valade et Pierre Masfrand, les hommes responsables de la commune sous la monarchie de juillet. Les membres du conseil soussignés, et les autres ne sachant écrire ont individuellement prêté le serment. Ceux qui savent signer: Masfrand, Justin Vallade, Doucé, Glangetas, Fourien aîné, Lathyère.

1831

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *La crise économique, née en 1827, se prolonge: chômage, misère, épidémies de choléra dans les villes industrielles (Lille, Rouen...) A Paris, plus de 18.000 morts.*

❖ *22 novembre - 5 décembre, révolte des canuts: 40.000 ouvriers de la soie s'emparent des quartiers ouvriers de Lyon. Une garnison de 11.000 soldats s'emploie à les soumettre.*

1831 AU BOURDEIX

Le 18 mars, Justin Vallade donne la liste des répartiteurs de l'impôt, nommés par le préfet: Fourien Laplanèze, Lathière Laborderie, Dousset (Doucé) François. Qu'est-ce qu'un répartiteur? «C'est un propriétaire foncier faisant partie d'une commune, désigné principalement pour répartir entre les contribuables d'une même commune les contributions foncières, personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, choisi parmi les habitants notables». Définition du grand Larousse universel, 1920).

Le 25 et 26 mai 1831, le maire dirige le recensement de la population: 160 garçons, 160 filles, 103 hommes mariés, 104 femmes mariées, 5 veufs, 17 veuves, 3 militaires aux armées, total: 552 individus.

Le 16 juillet, élection au scrutin secret de Laborderie Lathière, François Doucet et Faurien comme délégués aux réclamations concernant l'inscription des citoyens censitaires.

Le 23 septembre, le préfet, loi du 21 mars 1831, arrêté du... L'élection des conseillers municipaux est fixée au 2 octobre prochain, à 9 h du matin. «Les électeurs censitaires et les adjoints seront convoqués pour procéder à l'élection au scrutin de liste et à la pluralité absolue des voix» Le nombre des électeurs n'est pas précisé. Signé Justin Vallade.

Le 17 octobre, liste des membres du Conseil qui vont tour à tour prêter le même serment de fidélité et obéissance: 1 Fourien Laplanèze François; 2 Aucouturier Méry; 3 Doucet François; 4 Masfrand Pierre Léonard; 5 Fontaneau Etienne; 6- Fenouillat; 7 Aucouturier Tempiti Pierre; 8 Laborderie Lathyère Jean; 9 Bernard André; 10 Ribeyrol-Lafond Jean. Ont signé: Justin Vallade, Fourien aîné, Aucouturier, Masfrand, Lathyère.

1790-1837

1832 AU BOURDEIX

Le 18 décembre Justin Vallade fait lecture de l'arrêté du sous-préfet qui le nomme maire de la commune, et Masfrand Pierre Léonard adjoint. Ils prêtent aussitôt le serment, et sont installés dans leurs fonctions.

1833

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Loi Guizot de 1833 sur l'école primaire: chaque commune est tenue de contribuer, seule ou avec une commune voisine, à l'entretien d'une école primaire. Les maires sont libres de la confier à des religieux. Les élèves doivent payer, sauf les indigents. Cette loi, si difficile à appliquer dans les communes sans ressources comme le Bourdeix, a deux buts: faire reculer l'ignorance, mais aussi changer les mentalités, «chasser le primitivisme superstitieux et brutal dont jaillissent si aisément jacqueries et chouanneries». De fait, d'après les statistiques concernant les conscrits, la courbe de l'ignorance amorce une descente rapide: 50o/o de conscrits illettrés en 1833, 40o/o en 185o.*

1833 AU BOURDEIX

Le 14 mai (même page, donc manque de réunions pendant plus d'un an), le maire et son conseil sont réunis pour délibérer s'il y a lieu de s'abonner au journal «l'écho de...? bulletin de la Dordogne politique, administratif, littéraire, commercial et judiciaire», ainsi qu'au calendrier administratif du département. Le conseil autorise le maire à s'abonner pour 1834, et à prendre sur les fonds communaux les 23f 35 centimes nécessaires. Voilà bien de la documentation pour un maire et son conseil qui ne se réunissent pas même une fois par an...

1834 AU BOURDEIX: UNE ECOLE PRIMAIRE?

Le 26 janvier, extrait du registre des actes de la mairie du Bourdeix: le sous-préfet nomme par lettre du 20, Pruniéras desservant, et François Fourien, notable, afin de former une commission de surveillance de l'école primaire à établir dans cette commune. Ils acceptent ces fonctions, attribuées par la loi et la bienveillance du Comité cantonal. Signatures: Justin Vallade, Pruniéras desservant (qui rédige), Fourien.

Les écritures changent souvent, rédaction peu soignée.

Sous les signatures: le sous-préfet, par lettre du 5 avril 1834, nomme les répartiteurs pour l'année 1835: François Doucet, Fourien Laplanèze, Aucouturier Méry, les trois premiers habitants de la commune, et Chatilion Hautier Lagrelière comme forains.

1835

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *28 juillet 1835, à PARIS attentat de Fieschi contre le roi. Il sert de prétexte au vote des lois contre la presse républicaine. Quelque 30 journaux disparaissent.*

1835 AU BOURDEIX: MAIRE REELU, INSTITUTEUR REFUSE, CHEMINS A AMELIORER

Le 6 mars, conformément à l'arrêté du préfet de la Dordogne, Justin Vallade est réélu aux fonctions de maire, et Jacques Delestang nommé adjoint. Ils prêtent le serment habituel. Pas de mentions des autres membres du conseil, présents ou non. Signatures: Delestang, Justin Vallade.

1790-1837

«Immédiatement après cette délibération, M. le maire a communiqué la lettre de M. de directeur de l'école communale supérieure de Nontron installant M. Gauthier (...) comme instituteur de cette commune considérant que le sieur Gaultier n'exerce pas depuis longtemps ses fonctions, qu'en outre il ne s'est pas rendu à la séance, quoique légalement prévenu, que d'ailleurs sa conduite n'est pas celle d'un homme chargé de l'instruction de la jeunesse, le conseil passe outre à l'installation du sieur Gauthier, et demande qu'il soit suspendu dans l'exercice de ses fonctions, sans traitement». Voilà un homme non souhaité... Et les mêmes signent à nouveau, énergiquement.

«Suite de la séance du 12 juillet, tous les membres du Conseil présents et les plus forts imposés» on aborde le problème de la finition du pont de Lavaud, sur le ruisseau la Doue, si nécessaire pour le commerce, et qui ne peut être terminé, faute de fonds. Le conseil vote la vente d'un «communal», dit du Doyer, après les formalités légales. Le sous-préfet recevra la délibération pour qu'il nomme un commissaire-enquêteur.

Les ponts, les canaux, les chemins, ainsi que les premiers branchements de voies ferrées, tiennent une grande place sous la monarchie de juillet; en plus de l'aspect économiques, il y a aussi un but politique et moral: «pénétrer, intégrer, éclairer les campagnes».

Le 21 juin le maire réunit son conseil et leur lit la lettre du sous-préfet, après quoi tout le monde se «transporte sur les lieux»: il s'agit d'examiner consciencieusement l'état du clocher de l'église paroissiale, ainsi que la grange, l'écurie qui menacent ruine, du jardin sans clôture. Le conseil estime: 1) qu'il faut faire des devis estimatifs, 2) qu'il faut solliciter une autre réunion, avec les plus imposés de la commune, pour le 12 juillet prochain. N'ont signé déclarant ne le savoir: Aucouturier Tempity, Bernard et Chambard. Ont signé: Delestang, Faurien aîné, Doucet, Aucouturier, Justin Vallade.

Le 12 juillet, Justin Vallade et Delestang, Laborderie-Lathyère, Fourien aîné, Méry Aucouturier, Doucet, Aucouturier Tempity, Bernard, Chambard, Fenouillard Léobon et Ribeyrol, membres du conseil municipal, ont convoqué les citoyens «les plus forts imposés» (c'est une première): M. Grolhier aîné avocat, Chatillon négociant, Lapouraille Baptiste, Bussard percepteur, Labrousse, Léssard, Pierre Aucouturier, Pierre Desmoulin, Laurecreson aîné, Jean Mondou et Etienne Fontaneau.

Cette assemblée extraordinaire examine les devis du presbytère et de l'église, qui s'élèvent au total de 1.024f25. Vu que la fabrique n'a aucun budget, vu que le percepteur des Contributions directes précise qu'il n'y a pas d'imposition spéciale en recouvrement, alors que faire, étant donné l'urgence des réparations? Laborderie-Lathyère fait alors «l'offre généreuse» de donner 200f pour 1835, et pareille somme en 1836, à condition de ne pas être imposé. C'est accepté: en fait c'est une avance sur ses impôts. Il reste 624f25 à trouver, soit un impôt extraordinaire à payer sur deux ans.

Fait suite à cette délibération. En colonne, les noms des plus forts imposés ci-dessus, avec l'espace pour signer, las! Personne ne signe, ni n'indique une somme. Les plus forts imposés n'ouvrent pas leur bourse.

1837 AU BOURDEIX

Le 28 août l'arrêté du sous-préfet du 16 courant reconduit Justin Vallade et Delestang dans leurs fonctions de maire et adjoint. «Ils ont l'un et l'autre prêté serment dont la teneur suit: **je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du Royaume**, et avons signé les jour mois et an que dessus.» Delestang adjoint, Justin Vallade.

C'est la fin de la première partie des archives de la municipalité du Bourdeix.

LE DIT DE LA COMMUNE DU BOURDEIX

DEUXIEME PERIODE 1838-1888

«ET N'ONT SIGNÉ POUR NE SAVOIR»

TEMPS FORTS

- 1840 - et chaque année, «à la grande session de mai» examen du budget des chemins, tracés, échanges, modifications.
- 1842 - conflit avec le hobereau local sur la possession de la place publique.
- 1848 - la Révolution: première liste électorale populaire. Le maire est proclamé par le conseil municipal, pas pour longtemps.
- 1853 - premier instituteur au village. Maire et adjoint nommés par le préfet.
- 1854 - étude du financement de la mairie et de la maison d'école. Conflit avec le comptable indélicat des fonds communaux.
- 1855 - turbulence au conseil: on s'empoigne sur les travaux du presbytère. Litige concernant la place publique de Bouchardières: un procès qui durera plusieurs années.
- 1862 - début des soucis concernant l'état du pont de Prieuré. Liste des enfants admis gratuitement à l'école (payante, trois tarifs). Turbulence au conseil municipal: le plus gros propriétaire intervient sans être invité.
- 1870 - la guerre - organisation de la garde nationale de la commune.
- 1871 - de nouveau un projet mairie et maison d'école: et si on occupait une partie du presbytère?
- 1874 - le maire et son adjoint sont nommés par le préfet. Première mention de «soutien de famille». Nouveau devis de la maison d'école.
- 1876 - élection du conseil municipal, qui élit le maire et adjoints parmi ses membres. Ce n'est pas encore au Bourdeix «la fin des notables» annoncée par la jeune République, le plus gros propriétaire est élu... pour 36 ans. Turbulence au conseil municipal: conflit entre le nouvel et l'ancien maire.
- 1878 - première enquête publique sur le chemin de fer Montauban-Brive. En juillet: orages, grêle dévastant les récoltes. «La misère est grande».
- 1880 - loi subventionnant les chemins vicinaux: pour cela les communes doivent faire un effort de financement.
- 1881 - Turbulence au conseil: conflit avec le curé sortant, sur les comptes non rendus de la fabrique.
- 1879 - gratuité de l'école.
- 1882 - 1883 les membres du conseil municipal montrent leurs capacités en arithmétique au sujet du traitement du receveur municipal: un beau sujet pour le certificat d'études.
- 1884 - réparation de la cloche: qui paye, la fabrique ou la commune?
- 1888 - autre démonstration d'arithmétique: le trésorier-payeur général du département veut lui aussi une augmentation indue.

La deuxième partie des archives se présente sous forme de registres codés et paraphés par le sous-préfet. Ils sont écrits avec soin, avec des pleins et des déliés. Il y a plusieurs mains, mais l'orthographe montre que l'instruction semble plus répandue. Nous en sommes restés au 28 août 1837 mais, et, bien que le registre annonce 1838-1853, la première

1838-1888

séance du conseil porte la date du 4 avril 1840. Silence donc sur presque 3 années d'activité. Mais il est probable que les dernières feuilles volantes aient été perdues. Nous sommes toujours sous le roi des Français, Louis-Philippe, et nous allons retrouver Justin Vallade, maire, et Jacques Delestang adjoint, quelques anciens dont ceux qui «n'ont signé pour ne savoir».

1838 AU BOURDEIX

Lathière-Laborderie, celui qui est venu s'établir sur la commune en achetant les biens du Prieuré, ancien percepteur, curé de la paroisse et maire, décède au village de «chez Carrier».

1840

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *1840 c'est Guizot et l'expansion économique, qui profite aux propriétaires, aux industriels et aux banquiers. En politique, il rejette le projet d'abaisser le cens électoral.*

1840 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 4 avril, la question est de savoir si le chemin derrière le village du Bourdeix, sur la commune, appartient aux riverains, ou à la commune. On ne peut en décider, les uns sont partagés, et les autres disent ne savoir. Signent: Delestang et Fourien l'ainé d'un beau paraphe (ou Faurien ou Forien dans les textes). De l'importance des chemins, dont le tracé comme l'entretien seront traités avec le plus grand soin au fil des ans.

Le 9 mai voici de nouveau les problèmes de l'église et du presbytère: il faut des réparations urgentes, mais le budget est sans ressources: il est voté 5 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes, pour 1841, 1842, 1843.

Le 12 juin, la commune vend un chemin «d'une inutilité incontestable»: le chemin, dit «du petit ruisseau» intéresse les deux riverains, Lathière-Lavergne et Mme Justin Vallade née Laroche. La copie de leur soumission suit. Voici une recette qui rentre en caisse...

Le 4 septembre, installation de Justin Vallade en qualité de maire, et de Jacques Delestang en qualité d'adjoint, sans doute désignés comme en 1835 par un arrêté du préfet de la Dordogne. Ils prêtent comme il se doit le serment de **«fidélité au roi des Français et obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume»**. Ainsi commence une série d'adjoints au maire ensuite nommés ou élus maire quand le chef disparaît...

Le 25 octobre, la commune doit au maçon Jantu de Piégut, 254f30 pour ses journées de commissaire et travaux au pont de Lavaud, en 1832 (*pas de compte-rendu de conseil à cette date*). Le compte détaillé est en annexe. Le conseil est d'accord pour payer.

Le 26 novembre, le conseil demande au préfet l'autorisation d'affecter le montant de la vente du chemin dit «du petit ruisseau», soit 300f, au paiement des 254f30. Le sous-préfet approuve, et demande la réunion du conseil pour «éteindre la dette».

Parmi les membres du conseil, un Lathière (-Lavergne) apparaît. L'écriture a changé, l'orthographe est plus sommaire. Ceux qui «n'ont signé pour ne savoir»: Fenouillat léonard, Barédas Melchior, Aucouturier Tempiti, Aucouturier Pierrillou, Mondou Jean dit Misset.

Voici l'année 1840 passée. Les conseillers se sont préoccupés de leurs bâtiments, de leurs chemins, de leur pont. Qui peut aujourd'hui s'imaginer l'importance du pont de Lavaud, tout en l'empruntant

1838-1888

plusieurs fois par jour? C'était le seul pont, construit après la révolution, qui permettait de franchir le «fleuve» la Douë, pour aller vendre quelques produits afin d'acquérir le peu d'objets indispensables. Il fallait passer à gué, et le fleuve avait ses colères à la mauvaise saison. Du reste, les cahiers de doléances sont pleins de lamentations sur l'absence de chemins pour se rendre dans des bourgs plus importants, afin vendre le peu dont on dispose. Le cahier de Saint Martial de Valette par exemple réclame un pont sur le Bandiat. Quant aux réparations urgentes, on les retrouvera, n'en doutons pas.

1841 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 10 mai:

- les réparations du clocher et du presbytère sont à l'ordre du jour. Les membres du conseil sont «convaincus de l'urgence des travaux, par l'exposition du public à des accidents fâcheux, particulièrement au moment où l'on sonne la cloche» de plus, la grange attenante au presbytère est exposée à la pluie, par suite de la descente de la charpente. La commune n'ayant pas de fonds (le vote des 5 centimes additionnels serait-il tombé dans les oubliettes de la préfecture?), il est proposé la vente de tous les arbres de la place publique, dont la description précise suit: «située à la droite de l'église, joignant au midi et au couchant le pré dit "de la garenne", appartenant à M. Lathière-Lavergne, au nord, la terre du même». «Soit: huit ormeaux, treize chênes, un châtaignier, plus un ormeau situé dans le cimetière, en face du grand autel».
- en outre, on vendra tous les arbres du communal (il en reste donc) du Doyer: deux ormeaux et un chêne. Enfin on vendra l'étendue du dit communal du Doyer, ainsi que toutes les parcelles portées au cadastre. Ce qui restera après les travaux sera affecté aux travaux du cimetière, les membres du conseil approuvent à l'unanimité la vente des arbres, et examinent les devis des travaux.
- choix de l'emplacement du cimetière: la loi oblige à placer les cimetières à une distance minimum des églises. Lathière-Lavergne réclame l'éloignement du cimetière, «conformément à la loi qui en règle la distance, et offre gratuitement un terrain propre à cet usage, ainsi que des matériaux pour en construire le mur». Le conseil ne l'accepte pas, comme trop éloigné, et propose d'en acheter un autre, qui du reste appartient au même, et le décrit ainsi: «joignant au nord et au sud-ouest le chemin de Bussière-Badil à Nontron, au nord et à l'est en face de la croix à l'embranchement du chemin à gauche en venant d'Etouars à l'église du Bourdeix». *Le maire doit donc demander au préfet une autorisation pour l'acquisition du terrain, «à effet de construire le nouveau cimetière (...) s'il reste des fonds». Oui mais avec quel argent? C'est bien dommage de ne pas pouvoir accepter l'offre gratuite précédente, mais il est vrai qu'il était fort difficile de rejeter les ancêtres loin, hors la paroisse. Il n'y a pas si longtemps, en Bretagne, où de nombreux cimetières entourent encore leur église, lors d'un projet de déplacement, un vieillard s'est écrié: «vous voulez nous jeter dehors!»*
- Lathière-Lavergne demande «de remplacer la haye de son pré, dit «pradette», de dessus l'étang. La clature faisant une ligne brisée, par un mur». Le conseil doit en fixer l'alignement. Il est le seul à signer cette affaire personnelle. Mais tout ce qui touche aux limites de propriété est d'une telle importance, qu'il n'est guère gêné que la date soit dans le désordre...

Le 19 mai, débat sur l'entretien des chemins vicinaux: le maire rappelle que les prestations en nature ne peuvent dépasser trois journées de travail, que les centimes spéciaux doivent frapper les quatre contributions directes, et qu'ils ne peuvent excéder cinq centimes. Vu que le budget communal ne

1838-1888

présente aucune ressource, le conseil dit se conformer à l'article 2 de la loi du 21 mai 1836, et vote deux journées seulement de prestations en nature.

Les prestations en nature, accompagnées des centimes additionnels, nous les verrons tous les ans, à propos des chemins vicinaux, et des chemins de grande communication. C'est que l'entretien des chemins n'est pas une mince affaire. Au niveau local, chaque commune est bien persuadée qu'il faut favoriser la fréquentation des marchés, foires et comices. L'entretien des routes permettra de passer du portage aux charrettes, immense progrès. La loi de 1836 définit qui paie quoi: les communes sont chargées des chemins vicinaux, les communes et départements se partagent les chemins de grande communication.

Le 17 juillet, installation des conseillers municipaux «élus» le 14 juin 1841: Lathière-Lavergne, Justin Vallade, Delestang Jacques, Tempiti Aucouturier, Aucouturier Pierrillou, Mondou Jean dit Minet. Ils prêtent le serment habituel.

Voici terminée l'année 1841. Nous ne savons pas encore si le projet du nouveau cimetière a fait quelques progrès.

1842

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Le grand projet du «chemin de fer», dont la loi sera votée en juin, laisse à l'Etat l'expropriation des terrains et les travaux d'infrastructure, et aux compagnies privées l'exploitation des lignes.*

1842 AU BOURDEIX: NOUVEAU CIMETIERE ET CONFLIT AVEC UNE BARONNE

Le 15 mai:

- le maire met à nouveau à l'ordre du jour le changement du cimetière, indispensable, car il est de surcroît trop petit. Le conseil décide que la vente de communaux est «la seule ressource pour subvenir aux frais de clôture», et considère «l'inutilité pour la commune en général des communaux qu'on doit vendre, et que, d'ailleurs la commune en propose d'autres pour sa servitude». Le nouveau terrain du cimetière est de 42 mètres de long sur 24 de large. Il a été cédé gratuitement, celui-ci aussi, par Lathière-Lavergne. Le devis de clôture est de 900f. Le conseil de fabrique ne peut payer tout ou partie (mais pourquoi devrait-il en être chargé? Le cimetière appartient à la commune).
- au village du Doyer, Pierre Combault s'est permis de s'approprier une partie du communal. Pour «cette mutation de propriété au préjudice de la commune, le délinquant devra payer une amende de 30f, au trésorier de la fabrique (Lathière-Lavergne lui-même)», cette somme servira aux réparations de l'église...

Le 6 septembre:

- les membres du conseil adressent au préfet de la Dordogne une belle lettre, en réponse à la «pétition» de Jullien, intendant de la baronne de Virmy, sans doute actuelle propriétaire de ce qui reste des propriétés du château. Celle-ci en effet, sans doute une ultra «qui n'a rien oublié ni rien appris», prétend que la place lui appartient et que la commune n'a pas à en couper les arbres... Alors, les robins de Nontron sucent leurs crayons avec délectation et œuvrent à une belle plaidoirie sur deux pages, partant du contrat de 1788 entre le seigneur de Lavie et de la Ramière, et de l'acte de bailler à sous-fief de septembre 1787, de de la Ramière à Guillaume Vallade, pour étayer leur argumentation:
- «il ne restait de tous les biens de M. de la Vie qu'un bâtiment appelé orangerie, et un quart de terre situé en face»;

1838-1888

- «par autre acte de vente en date du 27 pluviôse, an 7 de la République, M. Martin fils, régisseur de Mme veuve de la Ramière, vendit à M. Louis Rebeyrol et tous les héritiers de feu M. Guillaume Vallade les bâtiments appelés "les orangeries", et le quart de "journal" de terin (terrain) en face dudit bâtiment réservé par l'acte du 19 septembre 1787»;
- «le 5 novembre 1778, le seigneur de la Vie a fait dresser un plan de tous ses biens. Il n'y a aucune distinction entre presbytère, jardin, église, cimetière et place publique. Ce plan le déboute donc, lui et ses ayant-droits de la place publique»;
- «l'acte cadastral à la date du 8 octobre 1827 porte au rang des propriétés communales de 1ère classe la place publique, avec la contenance de 48 ares, 20 centiares, pour un revenu de 0f48 centimes. les formalités ont été remplies, personne n'a réclamé»;
- «il est vrai que le sieur de la Vie se fit la réserve de la place publique dans la première vente à M. Guillaume Vallade, mais uniquement dans le but de conserver les mêmes droits féodaux et rentes, au cas où ils eussent été remis en honneur»;
- «mais cette réserve se trouve anéantie par la non-réserve de l'acte passé le 27 pluviôse an 7»;
- enfin, «vu la possession paisible, et plus que quarantenaire de la part de la commune, qui a payé impôts, perçu droits de péage les jours de fêtes patronales de St Pierre et St Paul, coupé des arbres pour réparer le presbytère sans réclamations»;
- Sollicitent du préfet son unanimité avec la commune, «pour soutenir les attaques qui pourraient être dirigées contre elle par d'injustes et irréflechies prétentions». Bien, mais qui le préfet va-t-il soutenir?

Le 6 octobre:

- copie de la donation du terrain pour le cimetière par Jean-Baptiste Lathière-Lavergne, qui le fait «pour donner à la dite commune du Bourdeix des preuves de son patriotisme, et parce que d'ailleurs telle est sa volonté...» (C'est sans réplique). Le 24 mai dernier, la vente des communaux a rapporté 1.960f. Le devis de Chaumette (dont détail suit), pour la construction du nouveau cimetière, s'élève à 1082f20. Le surplus servira à d'autres réparations. Les membres du conseil décident unanimement d'obtenir du préfet l'autorisation d'employer les économies, soit les 877f80 restant, pour «secourir l'église, et le surplus, pour réparer l'intérieur de l'église». L'église et le presbytère peuvent absorber, à tout moment, les économies non affectées de la commune...
- les membres du conseil se plaignent que, depuis plusieurs années, des éboulements très dangereux mettent le chemin du moulin dans un état de dégradation très avancé. Les deux notaires propriétaires, Lathière-Lavergne et Me Marvaux, notaire à Lapeyre de St Barthélémy, ne peuvent s'entendre. Il faut intervenir auprès du préfet: un chemin qui va au moulin pour le blé et les noix ne saurait être en mauvais état, il y va de l'intérêt de tous. Lathière-Lavergne ne signe pas le compte-rendu.

1843 AU BOURDEIX

Le 1er octobre, par une lettre du 2 septembre dernier, le préfet installe Justin Vallade, maire, et Jacques Delestang adjoint, qui prêtent le serment habituel (non reproduit), en présence de 9 membres du conseil. Pas de solennité, c'est la seule réunion de l'année, jusqu'au mois de mai de l'année suivante.

1844 AU BOURDEIX

Le 16 mai, le conseil se réunit pour délibérer «sur les comptes communaux et autres». Aucun détail, aucun chiffre, sauf la liste des présents. On ne saura pas ici le résultat du litige avec la baronne. C'est pourtant le conseil qui s'est défendu tout seul, apparemment sans passer par le préfet.

1845 AU BOURDEIX MORT DU MAIRE

Le 20 mai, le conseil, afin d'affermir le «plaçage des marchands industriels le jour de la fête St Pierre et St Paul» demande son autorisation au préfet: 3f par barrique de vin exposée à la vente; 50 centimes par mètre pour un marchand drapier; 50 centimes par plan, quelque soit l'étendue occupée par les marchands de faucilles, quincaillers, boulangers, généralement toute place occupée par le commerce industriel. Sont exemptés de la dite taxe: les marchands d'ail, d'échalotes «et autres objets représentant la production». La fête patronale est une grosse recette pour la commune, dont la bourse est toujours plate.

Le 23 mai, le conseil se réunit pour délibérer «à effet de s'imposer de 5 centimes additionnels sur les quatre contributions directes, pour subvenir aux dépenses urgentes de l'église et du presbytère», encore une fois, sans plus de détails: est-ce voté?

Le 26 octobre, «eu égard à la perte que vient de faire la commune en la personne du maire» (Justin Vallade), l'adjoint déclare se charger provisoirement de la tenue des registres de l'état-civil de 1845, soit: deux registres de naissance, un registre de publications de mariage, deux registres de mariage, deux de décès. Voici semble-t-il l'explication de la baisse de fréquence des réunions des trois dernières années: la maladie du maire.

Le 30 novembre:

- par arrêté du préfet du 17 novembre, M. Delestang Jacques est nommé maire, Faurien aîné adjoint. Ils prêtent serment: **«je jure fidélité au roi des Français»;**
- le conseil et son nouveau maire s'insurgent contre le prône du curé: l'évêque prévient que si les paroissiens veulent une messe tous les dimanches, ils doivent payer une taxe annuelle de 50f, et pour une messe tous les quinze jours 30f. Le conseil précise que l'évêque a promis depuis longtemps un prêtre à demeure, que la commune a fait des réparations considérables, tant à l'église qu'au presbytère, lequel peut en outre recevoir en plus un sacristain, sans gêne aucune (c'est hélas une grande bâtisse). Le conseil sollicite à nouveau un pasteur «qui était très utile pour instruire, consoler, administrer et entretenir la commune dans la voye de la religion, véritable Bâse (sic) de l'honneur et de la probité»;
- le conseil examine la demande de prêt d'un câble par l'entrepreneur des travaux de l'église, que Vallade le maire décédé aurait acceptée. Le conseil n'admet pas cette réclamation, étant donné que «l'entrepreneur travaille à forfait, qu'il doit se procurer tous les outils nécessaires à son ouvrage et qu'il lui paraît impossible que M. le maire ait pu faire cette demande de câble».
- une somme de 600f en provenance de vente d'arbres de la place publique (donc la baronne a été déboutée de sa réclamation), suivant budget supplémentaire du 23 août 1844: «nous sollicitons de M. le préfet de bien vouloir autoriser cette dépense par voie d'économie, la commune ayant besoin de cette somme pour la clôture du cimetière, et la réparation du presbytère». Le conseil décide de: faire continuer les travaux de la sacristie en entier, peindre la porte du cimetière, faire réparer un éboulement sur le chemin de Nontron, près du pont de Lavaud, refuser d'admettre le compte du sieur Blaise, jusqu'à ce que le travail soit reconnu, ajourner les travaux de l'intérieur de l'église, faire planter la place publique en arbres: ormeaux, acacias et marronniers, noyers et peupliers, faire l'achat de tables, chaises, serrures et fournitures de bureau nécessaires pour l'ameublement de la mairie. Ces décisions sont prises à l'unanimité, et ont signé, excepté «ceux qui ont déclaré ne savoir».
- en annexe de ce compte-rendu, une autre délibération soumise à l'accord du préfet, conformément au devis annexé dressé par Bouchaud, entrepreneur de bâtiment et «reconnu par nous», admission des comptes, ouvriers et fournitures, pour un total de 216f:

1838-1888

Louis Bertrand, pour ferrage de la porte de l'écurie, et contrevent sacristie, approuvé	10f
Vignaud maçon, façon de la croisée sacristie	15f
Réparer un morceau de chemin près le pont de Lavaud	4f
Bonitien, sacristain, pour surveillance des ouvriers (commandé par M. Vallade maire)	6f
Fournitures faites par Chevallier Ranvaud et expert	8f90
Avance due à M. le receveur principal sur le dernier mandat de J. Vallade	32f50

Voici beaucoup de problèmes évoqués en une seule séance. Sans doute la maladie et la mort de Justin Vallade ont-elles retardé le travail du conseil. Et toujours les signatures de: Doucet, Fourien, Delestang.

1846

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Août 1846, élections, 240.000 électeurs censitaires pour 34 millions d'habitants. Guizot obtient une majorité de 291 députés sur 459 élus.*

1846 AU BOURDEIX: UN NOUVEAU CURE

Le 17 mai, réunion ordinaire sur l'imposition au tarif habituel, pour les chemins vicinaux, et celui de grande communication de Périgueux à Bussière-Badil. «Le conseil municipal n'a consenti qu'à statuer deux jours de prestations en nature, et trois centimes un tiers en centimes spéciaux». *Le rédacteur reprend une ancienne formule: «délibération dans la chambre ordinaire de nos séances au Bourdeix, le jour mois et an que dessus, et avons signé excepté Melchior Bareda, Aucouturier Méry et Desmoulins qui ont déclaré ne savoir».* Signent: Laurençon, Doucet, Delestang.

Le 28 juin, élections au conseil municipal:

- on se réunit au presbytère pour renouveler la moitié des membres du conseil sortant en 1846. Delestang est président de l'assemblée, les scrutateurs désignés sont les deux plus âgés et les deux plus jeunes de la commune, et savent lire et écrire: Doucet maçon, Faurien aîné, Bertrand Louis et Laurençon cadet. Faurien aîné est secrétaire de l'assemblée. A 9h le président déclare le scrutin ouvert, qui sera fermé dans 3 heures. A midi, tous les électeurs présents ayant voté, le président déclare le scrutin clos. Le nombre de votants est de 22.
- résultats: Jacques Delestang 21 voix, Aucouturier Tempitit 16, Bertaud Louis 16, Audigier Meynard 14. Aucun des autres candidats n'ayant eu la majorité voulue, un second tour doit élire les deux restant, le scrutin est ouvert à une heure de l'après-midi, et clos à quatre heures. Il y a 20 votants, 20 bulletins. Résultats: Brochet Jean 8 voix, Chambart Jean 8, Blandin Combault 8. Comme il n'en faut que deux, «en vertu de la loi et de l'instruction», les deux plus âgés sont proclamés élus: Brochet et Chambart.

Le 18 juillet, «MM. les conseillers ont prêté entre nos mains le serment dont la teneur suit: **je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume**». Ce sera le dernier serment au roi. Un peu de solennité est revenu à la mairie. Un seul nouveau signe, maladroitement, comme un écolier qui aligne ses lettres: Bartaut.

Le 9 août, réunion pour «réparations du presbytère données à forfait au patron-charpentier au grand village de la commune de Saint Martin». C'est le vicaire de Nontron qui les réclame avant son entrée à la paroisse: 60f fournitures comprises pour blanchir les murs, réparer les portes et huisseries, le plancher, la cheminée, la porte de la basse-cour, les contrevents, la pierre d'appui aux croisées... A force de travaux, ce grand presbytère d'une commune si pauvre devrait finir par devenir habitable...

1838-1888

Le 1er septembre, conformément à l'avis de l'évêque de Périgueux, Béraud a pris possession du presbytère comme desservant. Les clés lui ont été remises tant de la maison curiale que de l'église, «pour desservir la commune du Bourdeix dans tout ce qui concerne la religion».

Le 18 octobre, élection du capitaine de la Garde nationale: les 80 hommes qui forment la garde nationale, élisent leurs officiers, sous-officiers et caporaux. 52 sont présents, le capitaine et le lieutenant sont élus à l'unanimité, puis quatre sergents, un sergent-major, un fourrier, et huit caporaux.

Le 8 novembre, le maire et son adjoint sont installés et prêtent le serment au roi. Le conseil demande au préfet de classer comme chemin vicinal d'utilité publique le chemin qui va du Bourdeix à Teyjat, Soudat et autres lieux. «C'est l'un des plus importants de la commune, et il existe depuis un temps immémorial».

1847

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Retour d'une crise économique, mauvaises récoltes et mévente des produits industriels, faillites et chômage.*

❖ *L'opposition s'enhardit.*

1847 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 7 février:

- le maire propose de voter des fonds pour donner du travail aux ouvriers qui pourraient en manquer, et ce eu égard à la cherté des grains. Mais le conseil vote «qu'il n'y a pas urgence».
- le conseil, ainsi que les membres les plus imposés de la commune convoqués sur la demande du curé, soient: Couturier Jacques, Gauthier avocat, Grohler banquier, Chatillon négociant, Vallade négociant, Laroche maître de forge et Aucouturier Pierre cultivateur, écoutent le rapport du maire concernant les réparations indispensables tant à l'église qu'à la maison curiale, commencées et non terminées faute de fonds. Compte tenu de l'urgence (due au danger), le maire propose de demander au préfet d'autoriser une contribution extraordinaire de 5 centimes additionnels sur les quatre contributions directes, jusqu'à concurrence de 1.500f. Les devis sont joints à la lettre signée par les membres du conseil et les plus imposés.
- à l'unanimité, le conseil vote de remettre en son état initial le chemin vicinal n°6, de Bouchardières à Teyjat, un certain Chastaing de Formatin «ayant opéré mal à propos au lieu de Plaisance, sans consultation de la commune, selon son bon plaisir. Le changement forme un angle presque droit alors que l'ancien (chemin) formait une ligne directe» et, de plus, le nouveau chemin «ne contient aucun corps valide propre à résister aux roues des voitures, alors que l'ancien était empierré».
- répartition du tiers des prestations afférent à la commune pour 1846, selon le rôle de 1845: il est décidé qu'il serait alloué pour la place publique, en journées, une valeur de 120f. Trente francs en moyenne sont alloués par village.

Le 30 mai:

- pour l'entretien des chemins vicinaux et du chemin de grande communication, le conseil municipal vote 3 jours de prestations en nature, et 3,5 centimes en centimes spéciaux (au lieu des 5 centimes demandés par le maire).
- à l'unanimité, il est demandé au préfet d'autoriser l'acquisition d'un meuble, «urgent pour la préservation des archives», et signent, sauf ceux.... Et ajoutent: «de plus, il est urgent d'avoir un local suffisant pour toutes les réunions nécessaires à l'administration communale». *C'est la première fois que ce vœu est exprimé. «Le lieu ordinaire de nos*

1838-1888

séances», église ou presbytère, se révèle incommode, d'autant qu'il faut conserver de plus en plus de paperasses.

- le conseil approuve aussi la gestion de l'an 1846 par Verneuil, le comptable:

Recettes	1742f71
Dépenses	1700f56
Excédent	42f15
Solde précédent	112f25
Le comptable est débiteur de	154f40

- le conseil s'est transporté sur la chaussée de l'étang du moulin du Bourdeix, accompagné de Lathière-Lavergne, propriétaire du pré supérieur, pour examiner les réparations à faire. Ledit propriétaire fait observer que la bonde n'est pas assez solide. Il se charge de faire cette réparation, dans un délai de deux ou trois mois, le temps de se procurer les matériaux.
- le conseil se rend également au lieu-dit la Bauche, où le maire avait fait commencer un chemin. Mais, «les terres étant prises par des clôtures nécessaires», il est décidé d'abandonner le tracé et d'en construire un nouveau. Cependant Lathière-Lavergne propose de le faire continuer à ses frais, «en lui faisant la part de prestations de ses colons (métayers), ce qui a été accepté». Il s'agit bien sûr des prestations en nature votées chaque année.
- le conseil s'est présenté au curé, «à l'effet de lui demander un de ses appartements de la maison curiale qui lui serait inutile et après quelques réparations, pouvoir s'y réunir. Le curé a fait réponse qu'il souhaite toute la cure». Lathière-Lavergne propose gratuitement un local au village de «chez Carrier». Le compte-rendu ne mentionne pas si le conseil accepte. *Décidemment, il est bien soucieux des intérêts de la commune, ce propriétaire. Souhaiterait-il faire partie du conseil aux prochaines élections?*

1848

EVENEMENTS NATIONAUX: LA REPUBLIQUE NE SERA PAS ROUGE

- ❖ 22 février 1848, à Paris, la «campagne des banquets» commencée en 1847 réclame des réformes, un gigantesque banquet est interdit, la foule manifeste.
- ❖ 23 février, le roi renvoie Guizot. La troupe tire sur les manifestants (52 morts) et Paris se couvre de barricades.
- ❖ 24 février, le roi abdique, la (deuxième) République est proclamée.
- ❖ 23-24 avril, élection de l'assemblée nationale: défaite des socialistes, à peine 100 contre 500 républicains modérés et 300 monarchistes. C'est la première fois que le droit de voter (seulement pour les hommes) n'est pas lié à la propriété du sol. En effet, jusqu'à présent la contribution foncière est la plus importante des quatre impositions directes, et moins nombreux étaient les industriels et commerçants qui atteignaient le cens requis. Ainsi, les paysans, les plus nombreux du pays, deviennent «les arbitres du destin national». Les électeurs vont se rendre le 3 avril, dimanche de Pâques, tous ensemble au chef-lieu de canton, afin d'élire leurs députés. A leur tête, le curé et les notables. On ne se plaint pas de marcher en ce temps, on ne se plaint que de l'absence de ponts. Le suffrage donnera la victoire aux modérés et aux conservateurs, contre les partisans de la République sociale (Louis Blanc), les «partageux»: partager sa pauvre terre sur laquelle on peine tout le jour, en tirant à peine de quoi vivre? En voilà une idée!
- ❖ Juin, les ateliers nationaux (expérience manquée, ils sont devenus des ateliers de charité) sont supprimés.

1838-1888

- ❖ *23 juin, les ouvriers se soulèvent. Le général Cavaignac écrase l'insurrection, 11.000 arrestations, 4.000 insurgés sont déportés en Algérie sans jugement.*
- ❖ *La République entre dans la voie de la réaction. Comme les ouvriers mais pour des raisons différentes, les bourgeois deviennent hostiles à cause de la chute de la rente, l'augmentation des impôts, l'arrêt des affaires. Les paysans redoutent le partage des terres: état d'esprit propice à un coup d'Etat.*
- ❖ *4 novembre, la Constitution est promulguée. Séparation des pouvoirs; le législatif est confié à une assemblée unique, composée de 750 membres élus pour trois ans au suffrage universel unique et direct, qui ne peut être dissoute que par elle-même. L'exécutif est confié à un président de la République élu pour quatre ans, élu également au suffrage universel et direct. Il n'est pas immédiatement rééligible.*
- ❖ *La majorité refuse d'inscrire dans la Constitution, à la demande des socialistes, le droit au travail, le droit à l'instruction, le droit à l'assistance.*
- ❖ *10 décembre, victoire écrasante de Louis-Napoléon Bonaparte, candidat accepté par la plupart des notables et des politiciens conservateurs: il obtient plus de 5.400.000 voix sur 7.245.000 votants environ. Cavaignac, alors chef du gouvernement n'en obtient que 1.400.000.*
- ❖ *Louis-Napoléon est un homme inconnu, sans programme défini. On en déduit que les paysans ont voté plutôt pour une légende.*
- ❖ *Pour les libéraux et les républicains, citadins pour la plupart, le vote rural donne la mesure de «l'analphabétisme en politique» et les «rouges» s'emploieront à détacher les ruraux de Louis-Napoléon.*

1848 AU BOURDEIX

ELECTIONS EN TOUT GENRE

Le 23 mars, «VIVE LA REPUBLIQUE!»:

- confection de la liste électorale populaire. A 9h, le conseil municipal, convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances. Le maire a annoncé que le gouvernement monarchique était déchu. «Le Gouvernement provisoire demande la sanction du peuple pour constituer et nommer régulièrement un gouvernement définitif. A cet effet, le décret du 5 courant convoque les Assemblées électorales populaires».
- la commune du Bourdeix a procédé à la confection de cette liste, «en y établissant tous les électeurs sans distinction de rang ni de fortune depuis l'âge de 21 ans accomplis, ayant droit de voter, suivant le décret susdétaillé». Laquelle liste est dressée et délibérée en présence des citoyens membres du conseil municipal lesquels signent, excepté les citoyens Tempitit, Brochet, Audiger pour ne savoir. Signent: Bertaud, Laurençon, Faurien et Delestang. Malheureusement la liste des électeurs n'est pas jointe. Il est possible qu'elle soit dans les séries des archives de la préfecture.
- «les 46 gardes nationaux de la commune du Bourdeix se sont rendus avec M. le maire au chef-lieu de la commune d'Augignac, à l'effet de procéder à la nomination du commandant et porte-drapeau du bataillon dont ils font partie. Signé: Delestang».

Le 2 avril, «M. le maire préside à l'élection des chefs respectifs de la garde nationale pour la commune du Bourdeix, signé Delestang».

Le 14 mai, à 7 heures du matin, les électeurs sont réunis pour élire les membres du conseil municipal, en exécution de l'arrêté des commissaires du gouvernement provisoire du département de la

1838-1888

Dordogne, en date du 26 avril dernier. La séance est solennelle: le citoyen maire occupe le fauteuil de président, les cinq scrutateurs dont trois membres du conseil sont désignés.

«Après le premier et le second appel, les électeurs sont admis à voter, et ce jusque 3 heures de l'après-midi, heure à laquelle le scrutin a été clos. Après le dépouillement du scrutin, et le résultat connu, les douze membres ont été désignés dans l'ordre suivant, relatif aux suffrages obtenus: «1 Delestang Jacques, 2 Faurien aîné, 3 Aucouturier Jean, 4 Mazeau Jean, 5 Aucouturier Tempitit, 6 Barrida Melchior, 7 Meynard Audiger, 8 Duplantier Marcel Joseph, 9 Doucet Mazeau, 10 Brochet Jean, 11 Chambard Jacques, 12 Couturier Jacques. Les candidats cy-dessus désignés ont été proclamés à haute voix».

Les bulletins sont ensuite brûlés. Le président lève la séance en prononçant la séparation de l'assemblée. Signent: Delestang, Faurien adjoint, Moreau et Doucet.

Le 11 juin, les conseillers municipaux élus sont installés à dater de ce jour. Le citoyen Bétaud, curé, réclame le paiement de vitres qu'il a fait poser à la maison curiale. Le conseil autorise la dépense, qui est de 20 francs.

Le 26 juillet, en vertu de l'arrêté du citoyen préfet de la Dordogne, le maire et son adjoint sont installés.

Le 30 juillet, convocation par arrêté du préfet d'une assemblée (des électeurs). Le maire, président, a fait connaître que l'assemblée avait à élire douze conseillers (le vote du 14 mai a donc été annulé, pour quelle raison?), conformément au décret du 3 juillet 1848. Nombre de votants: 77; majorité absolue: 39. Le scrutin est resté ouvert trois heures. Delestang est élu par la totalité des voix (dont la sienne), Faurien l'aîné disparaît, la plupart des élus récolte plus de 64 votes, sauf Bartaud Louis 39, et un nouveau: Laroche Henry, maître de forge, qui ne récolte que 27 voix.

Le 20 août, la nouvelle équipe est installée dans ses fonctions. Le rédacteur a une belle écriture, et aime les belles majuscules à fioritures. Et de nouveau, élection du maire et de l'adjoint: onze conseillers présents, Delestang obtient 11 suffrages et est proclamé maire, Laroche Henry, des forges d'Etouars, adjoint, par 11 suffrages.

Le 8 octobre, toujours par décret du citoyen-préfet, le conseil doit élire deux de ses membres pour faire partie de «la commission cantonale, chargée par l'article II du décret du 7 août 1848, de désigner les jurés du canton qui devront faire partie de la liste annuelle des jurés de service». Pas facile apparemment de mettre en place les jurys. Sont élus les citoyens Delestang, né en 1786, et Moreau propriétaire, né en 1802.

Le 8 décembre, le maire et son conseil ont «appelé et rectifié la liste électorale dressée le 23 mars dernier et l'ont clôturée conformément à la loi, pour servir à l'élection du Président de la République». Le 10 décembre 1848, les électeurs se sont rendus à Augignac afin de procéder à l'élection du Président de la République.

AFFAIRES COURANTES

Le 15 février, «décharge des prestations admises en non-valeur». Le maire communique les états irrécouvrables en matière de prestations en nature pour 1845-46-47, dressés par le receveur municipal, et s'appliquant au chemin de grande communication n°3, qui s'élèvent à 287f38 centimes. Le receveur en demande décharge. Le conseil «considère que les prestations ne peuvent acquitter leurs cottes, le comptable paraît avoir fait ses diligences pour encaisser et sans obtenir de réussite. Le conseil est d'avis que l'état sus relaté soit admis en non-valeur». *Autrement dit personne ne s'est précipité sur le chemin n°3 pour exécuter ses prestations en nature, (ou en payer la valeur) sans doute parce que le susdit chemin est aussi à la charge du département...*

Le 28 mai, retour aux affaires quotidiennes: le conseil se réunit dans son local de «chez Carrier», «lieu habituel de nos séances». Le maire propose le tarif habituel pour les chemins vicinaux et le chemin

1838-1888

de grande communication n°3. Le conseil consent à voter les trois jours, et dresse divers états de comptabilité du receveur municipal. Le conseil vote les 3 centimes additionnels pour l'entretien des chemins. Le conseil a reconnu les dépenses ci-après et autorise les paiements, arrondis à 184f, d'où il reste une encaisse de 0f60. Voilà des comptes bien clairs:

1838-1888

Au Lapin (surnom de Bernard André, meunier à Pinard), pour transport d'arbres à planter	2f
Pour abonnement du «Courrier des communes» pour M. le maire	9f
Un drapeau en drap pour l'arbre de la Liberté	6f25
Une barrique de vin pour planter l'arbre de la liberté	20f
?	1f50
A Chaumette, pour 3 journées de couverture au presbytère	4f50
Pour drapeau de la mairie chez M. Dufraisse	4f80
Pour quelques carreaux de vitres au presbytère	20f
Etat de Pierre Bonéteau pour trous à planter des arbres sur la place publique	10f
Une courroie pour la cloche	3f
Pour un ornement de curé, dû à M. Béraud, ex-curé de la commune	10f
Papier timbré du mandat sur M. le receveur communal	0f85
Total	183f40

Il semble, quoiqu'il n'y en ait pas trace, que c'est à cette époque que le clocher de l'église, «si dangereux surtout lorsqu'on sonne la cloche», s'est effondré et que la cloche a été placée à l'endroit où on peut la voir actuellement.

Voici l'année 1848 terminée, les douze conseillers municipaux en place, et toujours quatre «qui n'ont signé pour ne savoir».

1849

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ 13 mai 1849, élections législatives. Sur les 750 députés élus, 500 sont des conservateurs, monarchistes pour la plupart. Plusieurs mesures réactionnaires s'ensuivent.

1849 AU BOURDEIX: DESIGNATIONS ET ELECTIONS, CHEMINS

Le 31 mars, le conseil municipal procède à la désignation de deux de ses membres pour composer la commission désignée pour juger des réclamations des électeurs (loi du 15 mars 1849). Sont nommés Laroche Henri et Doucet Mazeau.

Le 27 mai, le maire «met sous les yeux» du conseil la décision du préfet, qui fixe le contingent à fournir par la commune concernant l'entretien des chemins: le conseil vote pour les chemins de petite vicinalité une journée de prestations de nature, et deux centimes additionnels pour 1850, et pour le chemin de grande communication n°3, deux jours et trois centimes additionnels. Le conseil procède ensuite à l'élection d'un adjoint, par suite de la démission de Laroche Henry. Votants: 9, majorité absolue 5. Trois tours sont nécessaires pour que le citoyen Moreau Jean, fermier, obtienne la majorité, contre le citoyen Duplantier. «Le Conseil prie M. le préfet d'avoir la bonté d'être l'interprète de la commune auprès du ministre, pour lui faire obtenir quelques fonds pour aider aux réparations indispensables, les 1.500f en caisse n'étant pas suffisants, et aucune autre ressource pour y suppléer».

Le 5 août, le conseil se réunit pour désigner deux de ses membres pour faire partie de la commission cantonale chargée de désigner les jurés du canton pour le contrôle des listes électorales.

Dans ces trois réunions de l'année 1849, outre ces questions de représentations, une seule question locale est évoquée: l'entretien des chemins.

1838-1888

1850

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 15 mars 1850, loi Falloux sur l'enseignement: elle donne aux religieux toutes facilités pour enseigner: ce renforcement de l'influence de l'Eglise sur l'enseignement est destiné à prévenir le retour du danger révolutionnaire: les écoles primaires sont placées sous la surveillance du clergé, qui entre également dans le conseil supérieur de l'Instruction publique, et dans les conseils académiques. Aussi la lutte pour la démocratie deviendra aussi une lutte pour l'école laïque, contre l'Eglise.
- ❖ 31 mai, loi électorale; elle impose aux électeurs trois ans de résidence continue, ce qui exclut les ouvriers (la «vile multitude» selon Thiers), contraints à se déplacer pour trouver du travail, mais non la majorité des paysans. Le nombre des électeurs passe de 9.600.000 à 6.800.000. Le suffrage universel est en quelque sorte supprimé.

1850 AU BOURDEIX

Cinq réunions dont trois extraordinaires concernent les élections et toujours quatre conseillers sur douze «n'ont signé pour ne savoir».

AFFAIRES ELECTORALES

- Le 3 janvier, le conseil désigne deux de ses membres pour composer la commission désignée pour juger les réclamations des électeurs, et deux suppléants.
- Le 9 juillet, séance extraordinaire, selon l'arrêté du préfet: il s'agit de «nommer deux membres pour composer avec le maire la commission municipale chargée de prononcer sur les délibérations électorales». Sont désignés comme d'habitude Doucet François et Laroche Henri.
- Le 11 août, séance extraordinaire, selon l'arrêté du préfet: il s'agit également de «nommer deux membres pour la commission cantonale, qui est chargée de désigner les jurés du canton qui feront partie de la liste annuelle des jurés de service». Sont désignés: Delestang Jacques propriétaire en fonction, né en 1786, Duplantier Marcel Joseph, employé à la forge, né en 1822. Donc un bourgeois et un ouvrier.

AFFAIRES COURANTES

Le 20 mai:

- le maire observe que, «n'ayant pas d'instituteur dans la commune, il n'y a pas lieu à délibérer sur les dépenses y relatives». Le conseil approuve l'observation.
- le maire «met sous les yeux» du conseil que, la commune s'étant imposée extraordinairement de 375f pour 1848 et de la même somme pour 1849, pour les réparations de l'église et du presbytère, «qu'on ne peut plus différer sans s'exposer à laisser tomber diverses parties, spécialement le presbytère»... Il est demandé au préfet d'avoir la bonté d'accorder l'autorisation d'employer les 750f, montant des deux années d'imposition, et cela «sans adjudication car on ne peut apprécier l'état des réparations (planchers, toiture), les journées (de travail) n'étant pas dans ce moment trop élevées». Les 1.500f sont absolument insuffisants pour réparer l'état déplorable de l'église et du presbytère, «et la commune n'a aucune autre ressource. Le conseil prie M. le sous-préfet d'avoir la bonté d'être l'interprète de la commune auprès de M. le préfet, pour lui faire obtenir quelques fonds».
- le préfet ayant fixé le contingent à fournir pour 1851, le conseil décide: pour les petits chemins vicinaux, un jour de prestations en nature, et trois centimes additionnels, et pour le chemin n°3, deux jours et trois centimes additionnels.

1838-1888

- un mandat de 100f75 est fourni au percepteur pour payer une fraction des réparations du presbytère:

15 journées maçon	36f75
4 journées de charpentier	7f
Planches	14f50
2 barriques de chaux	8f
Bartaut, maréchal pour ferrer et fourniture de pentes et gonds	6f
1 litre de pointes de Paris	0f50
Laurençon pour «700 de thuiles»	17f
Couturier pour plantation et fourniture de 2 ormes et 2 noyers	5f
Total	100f75

- Le maire expose que les prestations en nature «ne se donnaient pas et ne pouvaient se donner que fort mal, faute de surveillance». Le conseil décide qu'il serait employé un surveillant pour les chemins de petite vicinalité, et par localité.

Chaque décision est signée par les membres du conseil présents, avec toujours la mention de ceux qui n'ont signé pour ne savoir. Pour le dernier point, il est précisé: «signent, excepté Chambart Pierre, Aucouturier, Baréda et Audiger, qui ne peuvent voter aucun prélèvement, n'ayant aucun revenu». Le suffrage universel a permis à des citoyens non propriétaires, ou sans grandes ressources d'être éligibles. Mais ils ne peuvent voter de centimes additionnels, ne payant pas les quatre contributions directes. C'est pourquoi nous voyons parfois les citoyens les plus imposés invités à siéger à des réunions du conseil municipal, car leur bourse est concernée.

Le 22 décembre, une commission est instituée pour juger les réclamations contre la teneur de la liste électorale. Sont nommés Moreau Jean et Duplantier Marcel, suppléants Doucet François et Couturier Jacques.

1851

EVENEMENTS NATIONAUX: LA REPUBLIQUE CONFISQUEE

- ❖ *2 décembre 1851, coup d'Etat du prince-président, qui lui permet de prolonger son mandat de dix ans. Répression massive des opposants. L'assemblée législative est dissoute, l'armée contrôle Paris. Quelques barricades (300 morts), insurrections surtout dans le Midi. 27.000 arrestations, 15.000 condamnations dont 9.500 à la déportation en Algérie et en Guyane. Benjamin Clémenceau, médecin anticlérical et républicain à Nantes, père du «Tigre», fait partie des déportés pour l'Algérie, mais grâce aux protestations des Nantais, il est relâché à Marseille. Plus de 60 députés dont Victor Hugo, furent expulsés de France pour «raison de sûreté générale».*
- ❖ *21 décembre, un plébiscite ratifie la prise de pouvoir par la force du président: 7.340.000 oui, 6.460.000 non, 1.500.000 abstentions. La nouvelle constitution donne les plus larges pouvoirs au président.*
- ❖ *Le président de la République manœuvre pour plaire à tout le monde: à l'assemblée conservatrice en lui faisant craindre l'anarchie à la fin de son mandat en mai 1852, et au peuple en promettant des réformes et le rétablissement du suffrage universel. Il lui assure désirer les réformes sociales que refuse l'assemblée.*

1838-1888

1851 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 21 mai, le maire a présenté les divers budgets de recettes et dépenses concernant l'administration de la commune. Ils ont été signés afin d'être présentés au sous-préfet (aucun détail en annexe). Le préfet a fixé le contingent concernant les chemins pour 1852. Le conseil vote une journée de prestations en nature et trois centimes additionnels pour les chemins de petite vicinalité, et pour le chemin n°3, deux journées et trois centimes, «n'ayant pas de revenus ordinaires».

Le 29 mai:

- l'encaisse de la contribution extraordinaire votée en 1847 est sur le point d'être terminée. Le conseil décide d'employer la somme pour 1.000f au presbytère, et 1.200f à l'église. Un nouveau, Laroche, émet une idée: l'ancien cimetière produit annuellement un quartier de foin, dont la commune est privée du produit, et dont elle pourrait tirer parti. Il propose d'affermir l'herbe et même les noyers. Le produit en serait employé à l'achat de quelques objets de culte.
- puis le conseil aborde l'entretien, si important, des chemins de petite vicinalité: le maire rappelle qu'au moment du vote, il faut décider que le tiers des prestations se ferait par village, «dans chacun sa nationalité (territoire)», sous la surveillance d'un membre du conseil municipal. «M. Laroche se chargera de faire donner celles de Bouchardières, le Claud, Plaisance et autres circonvoisins, lequel pensa que la première chose à faire était de faire tirer des pierres, ce qu'il fit, non pas par des prestataires, mais par un ouvrier habitué à ce travail, nommé Puydoyen. Cet ouvrier a été prévenu qu'il ne devait pas se mettre en avance avec la commune, qu'il aurait de la peine à se faire payer...» il fait réponse que «celui qui le commandait le paierait livres et centimes son travail». Son état de 44f présenté, personne ne paie, cette dépense «n'est pas connue de la commune, et ceux qui ne donnent pas en nature, donnent en argent». Le bourgeois est ainsi désigné.

Le 8 juin, jour de la Pentecôte, la publication de vente d'herbe est faite après la messe, vente remise au lendemain. Las! Le curé, considérant que l'herbe de l'ancien cimetière, donc autour de l'église, lui appartient, et comme il a un cheval, il a fait couper l'herbe et ramasser le foin, coïncidence ou mauvaise foi? «La vente s'est trouvée abandonnée». *Le résultat est qu'il n'aura pas de nouveaux objets de culte, car on ne peut avoir le foin et l'argent du foin, M. le curé.*

Le 15 août, en exécution de la circulaire du préfet, le conseil désigne deux de ses membres pour faire partie de la commission cantonale, afin de choisir les jurés du canton devant faire partie de la liste annuelle des jurés de service: sont nommés, Moreau Jean, fermier, né en 1802 et Duplantier Marcel Joseph, employé à la forge, domicilié à Forgebasse, né en 1822.

Fin de l'année, trois réunions seulement, un budget non communiqué, une histoire de cailloux, une autre d'herbes et les indispensables jurés de canton. Il n'y a pas de suite mentionnée aux travaux d'urgence du presbytère et de l'église, pour lesquels 2.200f avaient été votés en 1850, et 100f75 employés en urgence. Le silence tombe sur les archives du conseil, jusque février 1852.

1852

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 2 décembre 1852, le second Empire est officiellement proclamé. Le Sénat accepte la révision de la Constitution, ratifiée par plébiscite.

1838-1888

1852 AU BOURDEIX

AFFAIRES POLITIQUES

Le 15 mai, le préfet de la Dordogne nomme Faurien François aux fonctions d'adjoint, en remplacement de Moreau, décédé. Le maire rappelle que, conformément à l'article 14 de la constitution, tous les fonctionnaires publics sont tenus de prêter serment à la constitution et fidélité au Président: «M. le maire et son adjoint, à haute voix, devant le conseil, **je jure obéissance à la Constitution et fidélité au Président**» puis chaque conseiller, dans les mains du maire, prête le même serment. «Ampliation (copie) sera transmise à M. le préfet». Une certaine solennité donc dans ce nouveau serment, aussi obligatoire que les précédents... Ce sera le seul remous du nouveau régime, pas de changements dans la composition du conseil, à part deux décès: Moreau et Aucouturier Jean.

Le 1er août, élections: un membre du conseil général, deux membres du conseil d'arrondissement du canton de Nontron. Le déroulement du vote est minutieusement décrit (prévenir les contestations):

- première élection, conseiller général. Le président, les scrutateurs, le secrétaire sont désignés. Les boîtes destinées à recevoir les bulletins sont montrées, de façon à ce que l'on constate qu'elles sont vides. Le maire les ferme et donne les clés à qui de droit. Le vote est ouvert de 8h à 16 heures. Le dépouillement est immédiat. «Ont voté 147, déduction faite des électeurs en activité de service et ceux décédés». Résultats lus à haute voix par le maire, et notés séparément par chaque assesseur. Bulletins valables: 60. Les autres nuls ou blancs. Résultats pour le conseil général: Grohlier banquier à Nontron 57, Mazerat avocat 2, Faurien notaire à Nontron 1. Des notables donc, exerçant leur activité à Nontron. Les bulletins sont brûlés en présence de l'assemblée.
- deuxième élection, deux conseillers d'arrondissement: 60 votants, 60 bulletins valables. Elus: Laugardière et Ribeyrol père. Le président de l'assemblée, après lecture du procès-verbal, prononce la dissolution de l'assemblée. «Après avoir prévenu qu'en cas d'élection non valide, ils se présenteront de nouveau aux élections dimanche prochain. MM. Faurien aîné et Aucouturier François sont délégués, pour le présent procès-verbal et la feuille d'inscription, au chef-lieu de canton».

Le 2 août, installation du maire et de son adjoint, nommés par arrêté du préfet: Delestang Jacques, «conseiller de droit» et habitant la Chapoulie, et Faurien François propriétaire à Prieuret, prêtent le serment d'usage. Les fonctions de Delestang l'appelleront régulièrement à Bordeaux, généralement en octobre, et il prendra soin de consigner sur le registre qu'il délègue ses pouvoirs à son adjoint. *Ce qui permet de constater qu'il rédige lui-même les procès-verbaux du conseil, d'une belle écriture aux majuscules élégantes. C'est plus tard, lorsqu'il y aura un instituteur au village, que celui-ci sera préposé au secrétariat des réunions du conseil.*

Le 12 août, désignation de deux membres du conseil pour la commission cantonale: Faurien la Planaize (qui reprend le patronyme de son ancêtre de 1790: de la Planèze), et Aucouturier fils, propriétaire à Combas. Toujours des bourgeois.

Le 29 août, renouvellement intégral du conseil municipal: 70 citoyens ont voté. Votes reçus et constatés selon la loi: ont obtenu 70 voix, dont la leur, Doucet François, Delestang Jacques, Fenouillat Léobau, Aucouturier François; ont obtenu 69 voix Couturier Jacques, Mondou Pierre, Brochet Jean; ont obtenu 68 voix: Bartaut Lucien, Soumagne François; puis Faurien François 65 voix et Piquepaille 63. Peu de nouveaux donc, et parmi eux: un maréchal, un jardinier, un tuilier.

Le 29 septembre, installation des conseillers, qui prêtent le serment d'usage.

1838-1888

AFFAIRES COURANTES

Le 22 février:

- conformément à la loi du 14 mars 1850 sur l'instruction primaire, il faut pourvoir pour 1852 au logement et au paiement d'un instituteur. Le conseil décide que, «jusque sa nomination, on pourvoira à son logement et autres dépenses». Mais comment? Avec quel budget?
- le maire donne connaissance de la représentation du sous-préfet concernant la demande de remboursement de l'extraction des pierres que Laroche a fait faire pour l'utilité de la commune. Le conseil reconnaît à l'unanimité cette dépense et est d'avis que la somme de 44f due à Laroche (qui a donc payé l'ouvrier) soit prise sur les 242f50, montant des centimes spéciaux restant des années précédentes.

Le 23 mai, le conseil est convoqué en «cession ordinaire du mois de mai»: dix membres sont présents.

- le maire lit la circulaire du préfet «pour l'acquisition d'un buste du prince-président, pour le placer dans la salle d'assemblée, et que cette acquisition serait sur les ressources de la commune ou leur budget». Le conseil commente (pince-sans-rire?): «qu'il serait bien aise d'avoir le buste du prince-président, mais la commune n'a pas de salle pour poser le buste, et qu'elle n'a aucune ressource pour se le procurer. Elle prie M. le ministre de lui adresser un buste et substituer (*sic*) aux besoins de la commune afin de réparer une salle pour ses séances», rien de moins. *Si le ministre reçoit beaucoup de demandes de ce genre... Un buste de prince-président, ça doit coûter plus cher que le drapeau tricolore acheté en 1848, soit 6f25. De plus, ils seraient bien aise qu'on leur paie une salle pour «le lieu ordinaire de leurs séances», pour y mettre le dit buste... Y aura-t-il une suite? Peut-être y aura-t-il un peu d'herbe à vendre en juin prochain?*
- pour les chemins vicinaux: il faut établir une liste des installations ou réparations, par ordre d'urgence, et chaque village sera gratifié de prestations selon son importance. La liste suit. Tous les chemins de petite vicinalité dont les réparations sont commencées, doivent être continuées, car «les transports de terre en quelques endroits deviendraient un cloaque». Pour l'exercice 1852, les ressources sont réparties, savoir: 1 sur le chemin du Bourdeix à Nontron, 2 chemin de Bouchardières à Chaufour, 3 du Bourdeix à Combas, 4 de la Chapoulie au Bourdeix, 5 du Bourdeix à Bouchardières.
- le préfet est prié de fournir la facilité aux contribuables de donner leur journée en nature sur les chemins de petite vicinalité. Plusieurs contribuables présents affirment qu'on ne leur a jamais rien demandé et qu'ils ne demandent pas mieux d'acquitter intégralement leurs prestations. Question donc d'organisation, et de surveillance déjà évoquée.

Le 29 septembre, le conseil examine le problème du pont de Prieuret qui nécessite des réparations urgentes. Des propriétaires intéressés offrent de participer aux dépenses. Une liste de souscription est préparée, où l'on consignera le montant et la nature des dons.

Le 14 décembre, «attribution de 25f de pain». Le maire «met sous les yeux» de son conseil l'arrêté du préfet du 4 décembre 1852 ordonnant cette réunion. «Les vœux de l'empereur sont qu'il faut se tenir au service des classes pauvres»... «A cet effet MM. les conseillers sont priés de nous désigner les personnes qui souffrent (la France qui souffre...) et de déposer en leur faveur les 25f alloués en 1849». L'empereur n'oublie pas qu'il a écrit dans son jeune âge «l'extinction du paupérisme». Suivent la liste des conseillers présents et celle des bénéficiaires, et l'attribution en francs pour chacun. Et n'ont signé pour ne savoir.

L'encre très pâle, texte presque illisible. Fin de l'année, et toujours deux conseillers qui ne signent pour ne savoir faire.

1853

L'EMPIRE AUTORITAIRE, L'EGLISE ET LES MOYENS DE TRANSPORT

- ❖ *L'Empire, c'est la police omniprésente, la presse muselée, le pouvoir des préfets qui ne cesse de grandir. Une propagande officielle se développe dans les campagnes. La bourgeoisie est satisfaite d'un empire autoritaire qui «tient» les ouvriers (obligation du port du livret), et développe les affaires.*
- ❖ *Le second Empire, période de «triomphalisme catholique», voit se multiplier (malheureusement) la destruction ou la restauration mal avisée d'anciennes églises et la construction de nouvelles, la plupart remarquablement laides, souvent financées par l'aliénation de biens communaux, source de mécontentement chez les petits paysans.*
- ❖ *Les chemins de fer: «le réseau en toile d'araignée», reliant les grandes villes à Paris sera terminé avant 1870: 17.500 km de long. Paris-Bordeaux par exemple fut terminé en 1853, Paris-Brest en 1856. Mais pour les lignes transversales, qui «doivent pénétrer la France rurale», c'est une autre histoire... Des projets de «transversales» comme la ligne de Lyon à l'Atlantique ne furent jamais réalisés, parce qu'il fallait traverser le plateau central, mais aussi parce qu'il s'agissait de régions peu peuplées. Seule la transversale de Lille à Strasbourg, dans une région industrielle, et présentant un intérêt militaire, fut entreprise par tronçons à partir de 1855. Le réseau ignore donc bien des régions rurales et leurs petites villes-marché. Il faudra attendre 1878, Freycinet, ministre des transports et des travaux publics, pour que soit créé «le réseau d'intérêt local», dont les travaux débiteront en 1880. «L'essor de la fortune publique» des petits villages reste pour le moment vœu pieux.*
- ❖ *Il faut préciser cependant que le second Empire termine les chemins dits «de grande communication», tel le chemin n°3 qui occupe les travaux du conseil du Bourdeix, commencés sous la monarchie de Juillet, et ajoute 1.300 km de chemins de moyenne communication. Enfin, les «chemins vicinaux ordinaires», plus de 5.000, soit 10.000 km, sont en projet; 1/6e est réalisé sous l'Empire, et le reste n'est pas encore terminé après la Grande Guerre. De plus, l'entretien des chemins fait de grands progrès: l'empierrement passe de 50 à 20 centimètres. Le rouleau compresseur apparu en 1836 devient à vapeur vers 1860. Auparavant on laissait aux charrettes le soin de tasser les pierres... Mais cela ne concerne pas encore les petites communes, pas plus que le revêtement inventé par l'ingénieur Mac Adam, et connu dès 1822. Autre innovation: la voiture à deux roues, moins ruineuse pour l'empierrement, prédomine peu à peu.*
- ❖ *Malgré tout, les communications s'améliorent donc, et les paysans fréquentent les foires locales, si importantes que les dates en sont fixées collectivement.*
- ❖ *Conséquence des grands travaux urbains et des chantiers ferroviaires: les salaires plus élevés intensifient l'exode rural à partir de 1851.*

1853 AU BOURDEIX: UN INSTITUTEUR! SECOURS AUX PAUVRES

Le 23 janvier, le conseil nomme deux de ses membres pour assister le maire dans les réclamations électorales. Sont nommés: Faurien, adjoint, et Aucouturier François.

Le 27 février, chaque conseiller comparaît et prête à haute voix le nouveau serment: **«je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur»**. Après quoi: «le Conseil avait pris depuis quelque temps connaissance des belles qualités de l'Impératrice. Ils se sont entretenus pour exprimer leur satisfaction sur le choix de notre Empereur, en la comparant un peu à l'Impératrice Joséphine, épouse du grand Napoléon Ier, et félicitons Sa Majesté Napoléon III d'avoir fait un aussi noble

1838-1888

choix». *Fi de loup! Tous les membres du conseil sont devenus des courtisans, admirateurs des jolies et frivoles impératrices.*

Le 29 mai, grande session de printemps:

- «M. le maire donne au Conseil connaissance de la grande pensée de Napoléon III, qui veut bien doter notre département de plusieurs lignes de chemin de fer, qui doivent le traverser, et que par cette faveur la fortune publique doit prendre un nouvel essor par la facilité de l'exportation de nos produits. Le conseil, plein de reconnaissance envers la sollicitude de Sa Majesté, a le bonheur de lui exprimer toute sa reconnaissance».
- le préfet a fixé le contingent habituel pour 1854 concernant les chemins vicinaux, et le chemin de grande communication n°3. Le conseil demande que le partage des prestations se fasse selon l'éloignement.
- le maire rappelle qu'il a été décidé, dans la séance du conseil du 22 février 1852, que la commune demanderait un instituteur à demeure, et «que l'on pourvoierait aux dépenses relatives à l'instruction», cette décision étant restée sans effet. L'inspecteur a adressé une instruction à la commune. Le maire propose M. Gauthier, instituteur à Etouars et «homme connu». M. Gauthier est présent et explique qu'il a l'assentiment de l'inspecteur et du curé et a en vue un local bien placé pour recevoir les élèves des deux communes. Le conseil approuve à l'unanimité. La commune passera un bail pour le local «pourvu d'appartements convenables pour la classe et le logement». La commune pourvoira «à l'insuffisance des ressources si toutefois il y avait lieu». Mais avec quelles ressources?
- Suit un état des dépenses: les élections 20f25, la nomination de l'empereur 9f50, la cloche 14f et 25f au boulanger pour du pain aux pauvres.

Le 6 octobre, installation de l'instituteur, M. Gauthier, nommé par le recteur d'académie. Il a déclaré avoir prêté le serment d'usage.

Le 4 décembre:

- le maire évoque «la cherté des céréales et autres aliments nécessaires à la vie du pauvre». En effet, les prix augmentent avec l'essor urbain: un hectolitre de froment vaut 15f21 en 1848 et 1852, et culmine à 30f75 en 1856. De même le maïs, si essentiel dans l'alimentation des paysans, augmente de 34%, et même les pommes de terre, de 50 à 60%, car elles sont touchées par une maladie. Si élevé que le gouvernement s'est ému en faveur des prolétaires. Il ne s'est pas borné à faciliter l'importation de céréales des pays étrangers, mais encore, dans sa sollicitude bienfaisante, il vient d'ouvrir un crédit de 4.000.000f, applicables aux dépenses des communes, pour donner des travaux d'utilité publique, et faire gagner honorablement et utilement le pain indispensable aux personnes qui souffrent».
- «Par autorisation de M. le préfet et suivant la volonté de l'Empereur de créer des ressources d'utilité communale devant être employées concurremment avec les subventions fournies par le gouvernement à des travaux d'utilité publique». *Autrement dit, si la commune veut recevoir des subventions, il faut qu'elle fasse un effort de son côté, sinon rien.* Pour seconder les vœux philanthropiques du gouvernement, le maire propose de voter une contribution extraordinaire de 1.200f, payable pendant quatre ans. *Le produit sera employé, avec les secours du gouvernement, aux réparations du presbytère, de l'église, d'une maison d'école et aux chemins de petite vicinalité. Voilà résumés tous les besoins de la commune. La manne du gouvernement va-t-elle suivre?*

Le 25 décembre, séance extraordinaire «à effet de se consulter sur les moyens à prendre pour ouvrir des travaux utiles à la commune et dont le but est de donner du travail aux ouvriers». On délibère: le

1838-1888

maire doit faire dresser des plans et devis d'une maison d'école, en rapport avec la population... Et les faibles ressources de la commune. Rappelons qu'elle n'a toujours pas de mairie malgré une demande de secours. Le conseil donne ensuite son avis sur les travaux du menuisier qui a livré cinq bancs pour l'école, alors qu'il n'en avait été commandé que quatre, et de toute façon la commune n'a pas de fonds. Mais quatre bancs, c'est toujours un début.

Deuxième registre, 1854-1861. En tête, liste des membres du conseil élus le 29 avril 1852, puis ceux du 29 juillet 1855. On vote, non plus au chef-lieu de canton comme en 1848, mais à la commune même. Pas de secret de vote (pas d'isoloir): cela facilite le contrôle par les notables.

1854 AU BOURDEIX

COMMENT CONSTRUIRE UNE MAIRIE ET UNE ECOLE TOUT EN ASSURANT LES DEPENSES COURANTES?

Le 12 février:

- les contribuables les «plus forts imposés» sont convoqués avec le conseil. Ce ne sont pas cette fois les notables habituels, absents, mais: Laurençon Pierre, Duroueix François, Aucouturier Pierre, Bernard Pierre. Il s'agit de soumettre à l'assemblée les plans et devis de la maison d'école et de la mairie. La dépense s'élève à 6.000f. La commune n'a que 1.200f en réserve, appartenant à l'instruction primaire, elle peut compter sur un secours de 2.000f, soit un tiers du devis total. Il reste donc 2.800f à créer «au moyen de ressources extraordinaires».
- l'assemblée doit se prononcer, sur les plans, et sur les chapitres additionnels au budget de 1853. Elle décide que les deux maisons seront construites sur la place publique du chef-lieu, et en face du presbytère. Les 1.200f seront affectés à cette dépense. Il sera formulé une demande de secours au ministre des cultes, et enfin il sera créé une imposition extraordinaire de 1.600f recouvrable en quatre ans, à partir de 1855. Le souci de trouver les fonds pour une maison d'école va primer pendant un moment celui d'entretenir l'église et le presbytère.

Le 26 février, examen de la dépense nécessitée par l'instruction primaire, pour le 4e trimestre 1853:

Traitement de M. Gauthier instituteur	150f
Ressource allouée au budget	73f
Rétribution scolaire (l'école n'est pas gratuite)	21f
Total disponible	94f

- le conseil n'ayant aucune ressource, prie le préfet de faire accorder une subvention, ou de faire participer la commune d'Etouars, dont des élèves viennent au Bourdeix;
- dépenses de l'enseignement pour 1855, et comment y pourvoir; sachant que le traitement de l'instituteur sera de 600f, plus une indemnité de logement de 100f, auxquels s'ajoutent 4f de frais d'impression, il propose de fixer les taux de la rétribution scolaire pour les trois catégories de revenu: 1- 1f; 2- 1f50; 3- 2f par mois. *On peut imaginer l'ambiance dans la cour de l'école entre ces trois catégories d'élèves... Et plus tard il y aura de plus les élèves admis gratuitement.* La rétribution scolaire s'élèvera probablement ainsi à 170f, le montant des 3 centimes additionnels, à 73f, soit un total disponible de 243f. En conséquence le département et l'Etat auront à fournir aux dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire une subvention de 461f. Sur la réclamation du menuisier, le conseil accepte de payer les cinq bancs.

Le 25 mai, conformément à la loi du 18 juillet 1837, sont réunis avec le conseil les plus forts imposés de la commune; on retrouve ici deux notables habitués, Grohlier banquier et Laroche-Agard, outre ceux cités en janvier:

1838-1888

- il s'agit à nouveau de discuter les devis de la mairie et de la maison d'école, toujours de 6.000f. Bien que «le chef-lieu (Le Bourdeix) ne possède aucun local répondant à ses besoins, refuse néanmoins son approbation aux devis et plans», et refuse également l'imposition extraordinaire de 2.800f qui serait nécessaire. «L'on ferait beaucoup mieux d'établir la maison d'école et la mairie au domicile du prêtre, ou à celui du maire (!?!)».
- le maire, après avoir rappelé que le vote était subordonné à l'obtention de la subvention du gouvernement et l'emploi des 1.200f en réserve, «considérant que les motifs de rejet équivalent au refus de l'instruction et des réunions du conseil, a clos son procès-verbal et laissé la séance sans invitation de signer». «Le maire Delestang». Séance houleuse donc, problèmes en suspens. La réclamation de Bernardin, menuisier, pour le paiement de ses bancs, est à nouveau évoquée.
- avant de se séparer, les membres du conseil et les plus imposés revoient les plans et devis de la mairie et de la maison d'école. Ils répètent leur refus d'une imposition extraordinaire, considérant «que le gouvernement ne donnerait rien ou très peu de chose, et que ce serait en fait plus de 8.000f, car les devis ne sont jamais suivis». «Après quoi, le maire a recueilli les voix et reconnu le rejet à une grand majorité». Donc rien ne s'arrange, il lève la séance de mai.

Le 1er octobre, le conseil examine à nouveau ces devis, et décide que «la construction est indéfiniment ajournée». Mais l'architecte réclame des honoraires, 100f. Le conseil prie le préfet de «délivrer un budget supplémentaire à prendre sur les fonds en réserve de l'instruction primaire». Revenant sur les sacrifices déjà faits, et le fait que le gouvernement ne donnera rien, sur l'état de délabrement de la charpente du presbytère, et enfin qu'il faut bien loger le desservant, il est décidé d'adresser au ministre des cultes une demande de secours de 1.000f. Est-ce en plus des 2.110f déjà demandés? «Imposer de nouveau les propriétaires à la suite d'une année de disette serait les accabler». Le conseil réforme la liste des élèves gratuits, conformément à l'arrêté du préfet. Enfin M. X, ferblantier à Nontron réclame 13f60 pour des tuyaux de poêle à l'usage de l'école. La commune paiera à condition que le propriétaire du poêle le lui cède.

UN COMPTABLE MALHONNETE

Le 26 février, problème sérieux et urgent: les membres du conseil «interpellent M. le maire sur l'issue des comptes de la commune avec l'ex-receveur municipal, afin de savoir ce que devenaient les fonds de la commune par lui reçus». Le maire réplique que ledit Verneuil a écrit au sous-préfet à Nontron qu'il refusait de se présenter à Nontron pour être présent aux vérifications de ses comptes. Le maire a «instruit le conseil de la découverte de divers mandats au moyen desquels, d'après ses recherches M. Verneuil a fait "erreur" sur les comptes de la commune». Le conseil, «considérant que l'ex-receveur de la commune du Bourdeix s'est servi de pièces erronées pour sortir des fonds de la commune, est d'avis que le sus-désigné soit forcé par tous les moyens de réviser les comptes de la commune, et à défaut être poursuivi en justice, enfin d'adresser une supplique à M. le ministre des finances tendant à demander la responsabilité du Gouvernement par le cautionnement dudit sieur, les contribuables ayant été obligés de verser entre les mains de l'un de ses agents inapte à toucher les fonds de la commune».

Les mots sont prudents, certains sont effacés et remplacés: «fausses» sans doute devient «erronées», «sortir» au lieu de «dérober»? Pauvre commune, déjà si pauvre, qui ne peut soutenir son école primaire obligatoire, tomber sur un comptable indélicat, qui en a fait d'autres auparavant, car il a été révoqué. Mais le maire va agir.

Le 30 avril, le maire déclare s'être livré à diverses vérifications des comptes communaux. «Ayant décelé des pièces irrégulières, il a réclaté à l'ex-receveur 1.172f et 20 centimes, somme qui a été intégralement versée entre les mains de M. Grohlier, banquier à Nontron». Le conseil délibère ensuite sur l'achat d'un ostensor en argent, d'environ 150f. *C'est une somme importante, si on se réfère au traitement de l'instituteur par exemple.*

1838-1888

AFFAIRES COURANTES: BUDGET ET TRAVAUX

Le 22 janvier, le conseil nomme deux membres pour composer avec le maire la commission municipale chargée de juger les réclamations électorales: Faurien adjoint et Aucouturier François. Et comme d'habitude, n'ont signé pour ne savoir: Chambart et Mondou, soit deux seulement sur douze.

Le 12 février:

- «créer des ateliers de charité et participer ainsi aux subventions que le gouvernement accorde aux communes qui font des sacrifices en faveur des classes laborieuses». Pour cela il est proposé de créer un impôt extraordinaire de 300f, par addition au principal des quatre contributions directes de 1854. Mais plusieurs membres de l'assemblée, sans doute sceptiques quant aux promesses du gouvernement se retirent à part et déclarent refuser l'impôt: ce sont Soumagne, Brochet, Duroueix, Bernard, Chambart, Couturier, Aucouturier. Compte tenu du régime, c'est courageux. *Sont-ils les seuls? Y a-t-il eu une bronca des contribuables dans tout le pays? Ont-ils subi des représailles?*
- examen du problème récurrent de l'église et du presbytère. Le maire expose que les réparations ont déjà coûté 4.190f, soit le produit de:

Vente d'arbres	130f
Des communaux	1.960f
Vente arbres place publique	600f
Imposition extraordinaire	1.500f
TOTAL	4.190f

- il a été dépensé 3.020f, restent 1.100f. La commune doit compter sur une subvention du gouvernement de 2.110f. «La commune a déjà fait des sacrifices au-dessus de ses moyens, et les recettes de la fabrique sont nulles. N'ayant jamais demandé ni obtenu aucune subvention, supplie Son Excellence le Ministre des Cultes» etc.
- le conseil et les contribuables les plus imposés approuvent le budget de l'année courante, et examinent celui de 1855. Comme on le sait, les recettes ordinaires ne suffisent pas pour les dépenses obligatoires et «notamment les remises du receveur municipal». Mais tous refusent cependant de s'imposer extraordinairement, toujours par les centimes additionnels, et pour 1855, en ce qui concerne ces remises.
- le préfet a fixé comme d'habitude le contingent à fournir pour l'entretien des chemins pour 1855. Le conseil vote: une journée de prestations en nature et un centime 2/3 pour les chemins vicinaux, deux journées et deux centimes 1/3 pour le n°3.
- examen de «l'invitation de M. le préfet qui prévient que la commune est comprise pour 20f dans le traitement du Commissaire de police cantonal, pour 1855». Le conseil, «considérant que les fonctions de commissaire de police de Nontron n'ont aucun rapport avec la commune, n'est pas d'avis d'allouer les 20f au traitement ci-dessus». Les charges obligatoires augmentent, mais non les recettes. *Le préfet risque de trouver l'argument un peu court, et son «invitation» n'est qu'une formule.*

L'année se termine, et toujours quatre qui n'ont signé pour ne savoir.

1855 AU BOURDEIX ELECTIONS ET AFFAIRES COURANTES

Le 8 février, le conseil se réunit à nouveau pour les travaux du presbytère qui donnent bien du souci. Les entrepreneurs ont été prévenus que la commune avait 1.600f à dépenser, pas plus. Pas de dépassement sous peine de n'être pas payé. Un premier acompte de 795f50 a été payé pour la

1838-1888

maçonnerie, il ne reste que 805f, et maçon et serrurier présentent un compte de 1.660f. En particulier des ferrures ont été posées sans avoir été pesées, et sans prévenir.

Le 28 février, la rétribution scolaire est fixée à 1f, 1f50 et 2f, le traitement fixe annuel de l'instituteur à 600f et l'indemnité logement à 100f comme l'an passé. Comment acquitter cette dépense?

Recettes propres dont	199f
ressources ordinaires	126f
imposition spéciale de 3 centimes additionnels	73f
Subvention à demander à l'Etat	505f

Le 1er mars:

- plainte portée par Macary Lagrelière jeune, propriétaire, contre Pierre Licoine et Martial Chaumette, qui encombrant la place du village de Bouchardières de bois, fumier, pierres. Des avertissements leur sont réitérés de débayer, sous peine de procès-verbal.
- le préfet ayant décidé que les maires doivent nommer les surveillants des travaux sur les chemins de petite vicinalité, Jean Chabot est nommé temporairement pour ce faire.

Le 28 mai:

- le préfet fixe comme d'habitude le contingent 1856 pour les chemins, le conseil vote la répartition. Pour le pont de Prieuret: il est entièrement écrasé, et très dangereux pour les personnes qui ont la témérité d'y passer. La dépense est estimée à 200f, le rétablissement du pont est d'une urgence absolue et est voté à l'unanimité. Le préfet sera prié d'autoriser la commune à s'imposer extraordinairement, suivant le devis dressé par une personne de l'art.
- l'instituteur réclame: son indemnité de logement lui a été versée pour 50f seulement au lieu des 100f décidés. Le conseil doit se prononcer pour 1856: considérant que la commune est très pauvre, qu'elle fournit trop peu d'élèves, qu'elle ne peut être portée qu'au minimum pour les dépenses, mais «qu'elle laisse cette fixation à la sagesse de M. le préfet».
- le conseil accueille à l'unanimité la réclamation de la veuve Vallade concernant la cession de son terrain dont il a été disposé pour l'ouverture de la route n°3. Elle demande en compensation du terrain provenant d'une fraction de l'ancien chemin du Bourdeix à Nontron, qui va se trouver inutile et impraticable.
- les entrepreneurs réclament le prix de leurs travaux au presbytère: Leblond pour la maçonnerie, Marcelin et Mestre pour la charpenterie, couverture et menuiserie, serrurerie, peinture et vitrerie. Il reste 900f en caisse, le total réclamé est de 2.705f. Le maire rappelle qu'on les a prévenus, que les excédents portent sur des aménagements que l'on pouvait ajourner, et qu'avec toutes ces dépenses, il ne se trouve pas une seule chambre logeable pour le curé (mais qui surveille les travaux?). Bref le restant en caisse sera versé à Merle seul.

Le 28 juin, le conseil nomme les cinq répartiteurs nécessaires pour délibérer, avec le maire et son adjoint répartiteurs de droit, les membres du conseil: Doucet, Couturier, Aucouturier, Laurençon, Lagrelière Macary. Comme suppléants: Fenouillat, Bartaud, Bonnetaud, Doucet, Picaud «maître d'hôtel à Nontron».

Le 10 juillet, installation du maire et de l'adjoint, MM. Delestang et Faurien, nommés par arrêté du préfet du 18 juin dernier. Fenouillat Léobon invite le maire à prêter entre ses mains le serment prescrit par l'article 16 du sénatus-consulte du 25 janvier 1852, modifiant de l'article 14 de la Constitution: «**je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur**». Puis, le maire prend la présidence et dit de même à son adjoint, qui lève la main. Une certaine solennité donc. Les électeurs sont avisés qu'ils auront, le 29 du mois, jour de dimanche, à élire les conseillers municipaux, de 7 h du matin jusqu'à 11 h (3 heures minimum légalement).

1838-1888

Le 29 juillet, élections: 149 électeurs inscrits, douze membres à inscrire sur les bulletins. Quatre scrutateurs choisis parmi ceux qui savent lire et écrire: les deux plus âgés et les deux plus jeunes. Scrutin clos à 13h. Dans la boîte: 63 bulletins, nuls néant, blancs néant. Elus avec 63 voix, Faurien, Laurençon, Couturier, Bartaud, Fenouillat, Raballet et Chesson; avec 62 voix, Doucet, et 60: Chambart, Ganteil et Mondou. Le président de séance les proclame membres du conseil municipal.

Le 18 août, Licoine Léonard et Aupy Pierre de Bouchardières, propriétaires mitoyens, doivent chacun remonter un mur. Le conseil se déplace pour voir s'il y a matière à contestation, et donne son accord sur 60 cm à répartir. Pendant quinze jours ceux qui pourraient y avoir quelque intérêt peuvent présenter leur réclamation.

Le 19 août:

- le maire installe les membres du conseil, qui prêtent chacun leur tour, main levée, le serment d'usage. L'âge de chacun est précisé: le plus vieux, Faurien, a 64 ans, les deux plus jeunes, Ganteil 32 ans et Mondou 31, ne savent signer.
- la loi du 2 mai 1855 établit une taxe sur les chiens, dont le produit doit être employé dans la commune: chiens d'agrément et de chasse 10f, chiens de garde et d'utilité 1f. Déclaration doit en être faite à la mairie: si elle est nulle, ou inexacte, la taxe sera multipliée par 2 ou 3. Enfin une recette en perspective...
- le conseil prie le maire d'aviser au moyen d'affermir l'ancien cimetière, ainsi que le nouveau, pour l'herbe et la récolte des noix (pas de curé en ce moment pour s'attribuer l'herbe).
- à l'issue de la séance, les membres du conseil «se sont transportés au lieu du presbytère à effet de reconnaître si les réparations, commencées et non terminées, permettraient au prêtre de s'y loger». Une page entière décrit l'état des travaux. Un nouveau conseiller, Raballet, fermier au bourg, s'en prend au maire et l'accuse de connivence avec les ouvriers, «que le travail s'était réglé dans la cheminée, sans en donner avis à personne, afin de mieux tromper». L'accusation de corruption est claire. Le maire réplique que le contraire est bien établi, que plusieurs entreprises se sont présentées et, pour la plupart, ont trouvé les prix trop faibles. M. Vanier faisant fonction d'architecte et lui-même ont passé les marchés, car, avec seulement 1.600f en caisse, il fallait que les ouvriers prennent le travail à l'unité, comme il a «été dit au conseil». Mais Raballet très remonté, continue: il accuse «Grandjean et Laurençon de boire plus de bouteilles ensemble que lui, et qu'ils s'entendaient bien», et que «d'ailleurs on s'était mal entrepris pour demander une subvention au gouvernement, mais qu'à la vérité (il est bien temps), il convenait ne pas connaître les circonstances, mais que c'était le curé qui les lui avaient dictées». Eh bien non seulement il profère des accusations graves, mais il se cache derrière le curé (ou bien il lui sert de porte-parole). Celui-ci va être bien content...
- le président considère qu'il s'agit là d'injures, et rappelle «qu'une réunion du conseil municipal est une consultation de membres honorables, pour accueillir les lois du Gouvernement et représenter les intérêts de la commune, et non une assemblée de crocheteurs, établie pour se dénigrer les uns les autres». Pour éviter le retour de pareils scandales, il propose un blâme «tendant à rappeler M. Raballet à l'ordre, le devoir et l'honnêteté». Celui-ci fait réponse «que son intention n'était pas de dire injure à personne, qu'il a entendu blâmer les travaux seulement». Il devra alors apprendre à mesurer ses propos et à ne pas colporter ceux des autres. Du reste, on ne va le revoir au conseil de quelque temps.

Décidément le presbytère est source de soucis incessants, c'est le feuilleton de la commune. Le maire doit être ulcéré, lui qui s'est débrouillé, seul, pour récupérer les pécunes de la commune auprès d'un comptable indélicat. Mais il est indéniable qu'il y a eu un défaut de surveillance de ces travaux.

1838-1888

Le 23 septembre, 11 membres sont présents: ils proposent à nouveau d'affermir l'herbe et les noix, après approbation du préfet. Puis ils examinent les comptes de Lebaud, maçon, pour partie de maçonnerie au presbytère, soit 256f50. Le maçon veut bien attendre que le conseil se soit procuré des fonds, en tenant compte des intérêts au taux de la loi.

Le 16 octobre:

- Licoine Pierre a adressé une plainte au procureur, pour introduire une action contre la commune «à effet de s'approprier une assez grande fraction de la place publique de Bouchardières». Le procès-verbal joint constate que cette place est propriété de la commune «depuis un temps immémorial». M. Licoine montre beaucoup d'entêtement (et de plus il attaque), pour s'approprier ce qui lui convient. Mais, de crainte d'un procès, le maire préfère que la commune essaie de s'entendre avec lui, «des conseillers étrangers au village, peu jaloux de l'agrément de la place, préfèrent laisser spolier la place que de la défendre». Signé du maire seul.
- le rapport de l'agent-voyer sur le rétablissement du pont de Prieuré est examiné, coût: 300f. Le conseil trouve le devis trop élevé, et préfère faire remonter le pont en pierre, ce qui coûtera 400f, mais durera plus longtemps.
- le maire expose que «les subsides sont à un prix si élevé que les ouvriers ont du mal à se les procurer, et que le Gouvernement ne restera pas inactif à soulager les misères». Il engage à voter une imposition extraordinaire de 300f, soit pour créer des ateliers de charité, soit pour des secours de bienfaisance. Le conseil vote ces 300f.

Le 19 octobre, transcription du procès-verbal de l'affaire Licoine, matrice cadastrale à l'appui et énumération des granges, lopins et jardins. Le voisin Chaumette en profite pour réclamer. Deux pages entières sur ce sujet sur lequel on ne badine pas, la propriété.

Fin de l'année 1855, et toujours des conseillers qui n'ont signé pour ne savoir: Chesson, Chambart, Ganteil et Mondou.

1856 AU BOURDEIX PROCES ET AFFAIRES COURANTES

Le 3 février, le conseil (Raballet est de retour) approuve la liste des élèves admis gratuitement à l'école et délibère sur les dépenses de l'instruction primaire pour 1856, qui s'élèvent comme précédemment à 654f; les ressources pour 1855 étant de 131f de rétribution scolaire, et 73f de centimes additionnels, le département et l'Etat auront à fournir une subvention de 450f.

Le 17 février:

- copie de l'arrêté du conseil de la préfecture du 12 janvier 1856: le conseil ayant méconnu ses devoirs dans la crainte d'un procès avec Licoine, c'est «un acte de faiblesse plutôt qu'une reconnaissance implicite, et ne saurait empêcher M. le maire, gardien naturel des lieux communaux, d'être autorisé à les défendre». La commune est donc, en la personne du maire, autorisée à ester en justice.
- la séance se poursuit en présence des citoyens les plus fortement imposés. Elle devient houleuse, car il s'agit à nouveau des travaux du presbytère, qui est en quelque sorte le «petit Trianon» de la commune. Le maire reprend le même exposé: l'entrepreneur a dépassé, sans consulter aucun conseiller, de 830f la somme fixée. Mais, comme on peut supposer que les travaux étaient indispensables, l'état des travaux fourni et accepté (par qui?) fait apparaître la commune reliquataire de 1.086f, auxquels il faut ajouter indispensablement peintures, plafonds, vitrerie, soit 214f, «pour rendre le presbytère provisoirement logeable». Un gouffre décidément. L'assemblée décide de refuser toute imposition extraordinaire que demande le maire, et notifie que les travaux exécutés «ne valent rien, étant mal faits et trop chers, et que la commune n'avait aucun moyen de pourvoir à leur paiement, ainsi que ceux indispensables à refaire, nouveaux depuis!» *Après*

1838-1888

avoir été taxé de faiblesse par le préfet, le voilà désavoué par son conseil. Signent deux des plus fort imposés: Lathière-Lavergne et Lagrelière.

Un gribouillis, ce compte-rendu! 17 mots rayés nuls.

Le 27 février, Delestang est appelé pour ses affaires à Bordeaux. L'adjoint désigne Laurençon, premier dans l'ordre du tableau, pour surveiller les travaux en cours de la route du Ménissou à Serpine. Désormais, le maire s'absentera deux fois dans l'année, en février et octobre. Faurien, l'adjoint, a toujours sa confiance.

Le 29 mai:

- vote du contingent des chemins vicinaux pour 1857, au tarif habituel. Le conseil répartit entre le chemin n°3, et la petite vicinalité. La moyenne vicinalité, comme l'an dernier, n'a aucun crédit.
- étant donné qu'il n'y a pas eu d'inhumations dans l'ancien cimetière depuis plus de cinq ans, le conseil demande au préfet l'autorisation de l'affermier en enchère publique et par bail de sept ans, au prix de 24f par an. Il demande également l'autorisation de vendre les noix de la place publique aux enchères publiques: mise à prix 3f. Le produit en sera affecté aux dépenses communales. «Les preneurs en jouiront en bons pères de famille, sans malversations, en se conformant aux lois, avec défense de faire aucune fouille. Le preneur fournira caution ou paiera d'avance».
- lecture d'une lettre de Merle, l'entrepreneur, réclamant son dû. Le maire y va à nouveau de son imposition extraordinaire, le conseil refuse avec les mêmes motifs. L'instituteur avise le conseil qu'il laisse son bail à ferme chez Marvaud, du moulin, et demande un logement convenable pour la maison d'école, ou bien il faut augmenter l'indemnité de logement. Le conseil répond qu'il n'y a trop peu d'élèves, et qu'il ne peut donner plus de 50f d'indemnité.
- Couturier Jacques dépose plainte concernant le ravinement du chemin du Bourdeix au Claud, par suite de la négligence des fermiers de Marvaud. Le maire se propose d'instruire les dits fermiers.

Le 21 septembre:

- réclamation à nouveau de Merle, qui demande à terminer l'appartement du curé (devis supplémentaire), et réparer ce qui s'est détérioré, pour qu'on lui règle ensuite son compte. Il promet d'attendre le règlement. Le préfet désire que cette affaire se termine... La commune accepte le devis pour le logement du prêtre, soit 156f86, et les réparations. La commune admet comme irrécouvrable 24f80, frais compris, représentant les cotes sur prestations 1855.
- le maire entretient le conseil sur la possibilité de perdre l'instituteur, et propose de demander au préfet une institutrice, donnant pour motif que l'instruction «serait plus maternelle et mieux en rapport avec l'importance de la commune pour instruire les deux sexes». Le conseil vote, et ajoute «un peu âgée», Bartaud, maréchal, habitant à «chez Carrier» propose pour 40f par an un local pour l'institutrice. Mais il faut l'approprier, pour 200 ou 300f qu'il n'a pas (bien sûr).

Le 28 septembre, lecture du procès-verbal et de l'arrêté du préfet pour «défendre à l'action pétitiare que Licoine se propose d'intenter, concernant toujours la place publique de Bouchardières». Le conseil se pourvoit en appel contre le jugement du 27 août dernier par 6 voix contre 2, 8 présents: Raballet et Bartaud. N'ont signé: Mondou pour ne savoir, Bartaud pour ne vouloir, se déclarant parent de Licoine.

1857

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ 29 mai 1857, Napoléon III dissout le corps législatif, et convoque les électeurs en juin.

❖ *Elections nationales de juin 1857. Dans tout le pays les «candidats officiels» sont élus à 90%. Cinq républicains élus seulement.*

1857 AU BOURDEIX: UNE INSTITUTRICE! MAIS UN PROCES PERDU

Le 20 janvier, le conseil et les plus imposés délibèrent sur le décret du préfet concernant l'allocation du crédit de 9.000.000f destinés aux secours, proportionnellement aux sacrifices que les communes s'imposent. C'est donc encore la disette, la cherté des subsides. La commune «ne possède aucune propriété, n'a aucun fonds libre, et est absolument sans ressources. Néanmoins, les plus aisés voudront bien aider à tempérer la cherté des subsistances, en donnant les moyens de fournir du travail et des secours». Le conseil vote une imposition extraordinaire de 300f sur les 4 CD de 1857. Avec une «pareille somme que voudrait bien accorder le Gouvernement, soit 600f». Pour les valides indigents, cela donnerait du travail sur les chemins vicinaux qui aux abords du village sont impraticables. Les plus capables seraient désignés par une commission. Et pour les invalides, cela leur permettrait de recevoir des secours. Suit la liste des indigents: huit valides, cinquante invalides, c'est beaucoup pour une commune de 575 habitants. Pour la deuxième fois la cherté des vivres et la pauvreté sont évoquées.

Le 15 février, le préfet n'autorise pas à faire appel dans l'affaire Licoine, le terrain litigieux étant de trop minime valeur pour compenser les frais d'appel. La commune est condamnée à abandonner le terrain, et aux dépens, soit 202f50. C'est énorme. L'assemblée refuse de payer «les frais de jugement qu'elle n'a pas commandé, s'appuyant sur la décision du 16 octobre 1855 qui a refusé d'autoriser de plaider contre Licoine». Refuse également un déficit de 260f40 pour 1856, ne connaissant pas les motifs de ce déficit concernant le presbytère.

Le 31 mai, le conseil et les membres les plus imposés, Bernard Pierre meunier au Bourdeix, Aucouturier Pierre, Macary Lagrelière, Aucouturier François, Agard Pierre et Duroueix François:

- le préfet a inscrit d'office en dépense au budget 1857 de la commune les 202f50 des dépens du procès Licoine. Pour la deuxième fois, ils sont appelés à voter des contributions extraordinaires. Mais comme ils ont refusé leur assentiment à la défense de la place de Bouchardières, ils refusent d'en payer les frais. Logique: n'est-ce pas Le préfet qui a taxé le maire de faiblesse, parce qu'il préférerait un arrangement aux frais d'un procès? Bernard, Aucouturier et Agard n'ont signé pour ne savoir.
- le conseil vote pour 1858 le contingent pour les chemins de petite vicinalité et le chemin n°3, au même tarif que d'habitude. A l'examen des factures Merle, qui traînent depuis 1855, il reconnaît une dette de 1.000f. Merle déclare vouloir bien attendre que la commune ait des fonds, en comptant des intérêts au taux de la loi. Les contribuables les plus imposés et le conseil votent une imposition extraordinaire de 1.296f, (créances Merle et Leblanc plus les intérêts), recouvrables sur quatre années sur les quatre contributions directes. Espérons qu'on en voit la fin.

Pas de traces des élections de juin dans les séances du conseil au Bourdeix. Tout se passe sans doute sous le contrôle de la préfecture.

Le 1er octobre, installation de madame Marie Jardry, ancienne institutrice de Pluviers, nommée par l'inspecteur d'académie. «Elle nous a montré son brevet de capacité». Mais où est-elle logée?

1858

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *14 janvier 1858, attentat d'Orsini.*

❖ *27 février, suite à l'attentat, promulgation d'une loi de sûreté générale. 430 opposants seront déportés en Algérie.*

1838-1888

1858 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 17 janvier, le conseil nomme une commission municipale de deux membres, pour assister le maire dans les jugements à prononcer sur les réclamations électorales (les élections sont passées). Sont désignés: Raballet et Bartaud.

Le 24 janvier, le conseil se réunit à l'effet «d'assister au Te Deum qui doit être chanté en action de grâce, de ce que Dieu nous a préservé de l'accident dont l'Empereur et l'Impératrice ont connu de grands dangers le 14 janvier, et manifeste ses sentiments d'horreur contre les auteurs de cet horrible attentat». Sur ordre du préfet probablement.

Le 7 février examen des dépenses de l'instruction primaire pour 1859, et les moyens d'y pourvoir, soit:

Rétribution scolaire 1859	56f
Traitement fixe	200f
Supplément de traitement	144f
Indemnité logement	100f
Total	500f

Pas de doute, une institutrice est non seulement plus maternelle, mais coûte moins cher (déjà trente pour cent de différence à qualification égale entre hommes et femmes). La rétribution scolaire a bien diminué, les familles «aisées» préfèrent peut-être mettre leurs enfants en pension (religieuse) en ville.

Le 16 mai, le contingent pour les chemins vicinaux et le chemin n°3 est voté pour 1859, au même tarif.

Le 4 juillet:

- le conseil examine les plaintes portées contre Petit, résident à Nontron et propriétaire à Bouchardières, relatives à des réparations et constructions sur la voie publique. Décidément, à Bouchardières on est bien dédaigneux de l'espace public. Petit a tout simplement empiété de sept mètres. Petit fils fait remarquer que, «s'il se trouvait avoir avancé, c'était pour former une ligne droite», et qu'ils avaient acheté de Gérôme qui leur avait garanti l'emplacement. Le conseil remarque qu'ils n'ont fait aucune demande d'alignement d'une part, et que d'autre part, «si les propriétaires peuvent faire entrer chacun selon leur bon plan une fraction de la charrière publique, il ne resterait plus de passage». En conséquence un procès-verbal sera rédigé et envoyé au préfet.
- autre plainte et autre procès- verbal: Gauthier l'aîné a avancé sa clôture dans le chemin public de Bouchardières au Claud, et ce sur 25 m x 1,50. Autre plainte contre Jeanne Doucet, propriétaire à Bouchardières, qui a construit sa basse-cour sur la voie publique. Jeanne répond qu'elle a toujours cru que c'était sa propriété, et qu'il reste bien assez de passage. Le conseil répond que si tout le monde en faisait autant, il n'y aurait bientôt plus de passage du tout... Nouveau procès-verbal. Signé Delestang maire.

Le 4 août, le maire certifie avoir fait publier et afficher l'ouverture de la chasse, fixée au 25 août.

Le 1er décembre, le préfet nomme mademoiselle Delbos institutrice. Elle a présenté son brevet de capacité le 25 mars 1858 à Périgueux, donc elle débute.

1859 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 6 février:

- le conseil examine les dépenses de l'enseignement primaire, et les moyens d'y parvenir: à part le traitement de l'institutrice, de 400f, toutes les rubriques sont laissées en blanc, taux de la rétribution scolaire, frais de location de la maison d'école, indemnité de logement. Pour acquitter

1838-1888

ces dépenses non précisées, le conseil vote une imposition spéciale de 3 centimes sur les quatre contributions directes. Le montant de la subvention attendue est également en blanc. Tous les membres présents signent.

- Les commissaires-répartiteurs prennent connaissance des déclarations des propriétaires de chiens, et signalent les omissions, et ceux qui en déclarent un alors qu'ils en ont trois.

Le 22 mai:

- vote comme chaque année du contingent à fournir pour les travaux de 1860 pour les chemins vicinaux et le chemin n°3, selon le tarif habituel. Le conseil lit la circulaire de la commission militaire de Périgueux, destinée à recueillir les souscriptions destinées à l'érection d'une statue au général Daumesnil, «voulant s'associer à cet acte de rémunération nationale envers un homme qui est une des gloires du Périgord», il vote 20f.
- le conseil adresse à Sa Majesté Napoléon III ses félicitations au sujet de la paix conclue à Villafranca qui met fin à la guerre de l'unité italienne, et le retour heureux de Sa Majesté et de son héroïque armée. Sans doute, encore une directive du préfet.

Le 4 septembre, les travaux du pont de Prieuré ont été publiés, pour être donnés à l'enchère, et au rabais pour la main-d'œuvre seulement, les propriétaires ayant proposé du chêne gratuitement. Plusieurs mises à prix ont été faites. Chabaut maître-charpentier, résidant au petit moulin, commune de Saint-Estèphe, obtient le marché pour 90f, à commencer incessamment.

Le 22 novembre, le maire avise que le plan et le métré des terrains à prendre pour l'alignement et le redressement du chemin n°5, du Ménissou au Doyer, est publié et affiché. Les habitants ont quinze jours pour communiquer leurs observations. *Fin de l'année, et toujours ceux qui «n'ont signé pour ne savoir».*

1860

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *23 janvier 1860, signature avec l'Angleterre du traité de commerce dit Cobden-Chevalier, traité de libre échange qui développe sensiblement les exportations françaises mais sonne le glas des forges du Périgord.*

1860 AU BOURDEIX: ELECTIONS ET AFFAIRES COURANTES

Le 29 janvier:

- le maire engage le conseil «à former la demande d'un budget supplémentaire de 100f, auprès du préfet, au bénéfice de Jean Vaudou, ancien soldat de l'empire et décoré de la médaille de Sainte-Hélène», de Prieuré. Agé de 75 ans, «il se trouve dans une position affligeante, malade et manquant de soins et de secours».
- les répartiteurs examinent les déclarations des propriétaires de chiens, et en récupèrent trois de plus;
- suite des discussions sur le redressement et l'élargissement du chemin vicinal n°5 passant par le Doyer, «route de grande utilité pour les échanges de produits du Périgord en Limousin et réciproquement». «Moyennant les munificences de MM. Vignaud et Gauthier fils, qui offrent 1.300f et les terrains gratuits pour accélérer les travaux, mais (qui) ne peuvent faire de si grands sacrifices sans appeler les autres propriétaires intéressés à fournir leur part de souscription». Le maire lit alors la lettre de l'empereur à son ministre d'Etat: «il donnera une large part de fonds pour les travaux d'utilité et la prospérité de l'agriculture, les moyens de transport et d'écoulement des produits». Une large part mais pas tout. Cette belle éloquence tombe à plat, car le conseil

1838-1888

(«refuse» est barré) déclare ne pouvoir participer, sous le (mauvais) prétexte que «le plan qui lui est présenté ne facilite que le village du Doyer, et que la direction de la route sur le plateau serait mieux en rapport avec la localité».

- le maire rédige à la première personne: «les deux souscripteurs ne sont pas obligés à faire des sacrifices sans compensation, et, d'autre part, la route sur le plateau se trouverait dans les landes et ne desservirait aucun village». Il «engage le conseil à donner des preuves de bonne volonté, le gouvernement appréciera leurs offres en venant à leur secours d'une large part, pour une route utile et de laquelle ils jouiraient». Nouveau refus, et souligné, considérant que «leur fortune ne leur permet pas de faire ces sacrifices». Séance de quatre heures. Le maire signe seul. Son éloquence de juriste n'a pas suffi.

Le 5 février, budget de l'enseignement primaire pour 1861, s'élevant à 500f, soit 400f, traitement de l'institutrice, location de la maison d'école 100f. Moyens d'y pourvoir: une imposition spéciale sur les quatre contributions directes soit 71f, et subvention à demander: 312f.

Le 26 février, nouvelle réunion sur le chemin vicinal n°5. Le conseil rejette tout en bloc: les souscriptions des deux riverains comme le tracé des agents-voyers.

Le 20 mai:

- le pont de Prieuré est «écroulé depuis plusieurs années»; le conseil observe: 1) qu'il faut des plans et devis, 2) qu'il faut qu'il soit reconstruit en pierre. A ces conditions le conseil propose son concours au vote d'une imposition extraordinaire. Vote du contingent habituel «les chemins qui en ont le plus besoin», sans plus de détails.
- approbation du budget de l'exercice 1859, d'après le compte-rendu du receveur, «Les justifications en sont suffisantes et complètes». Le comptable est reconnu reliquataire de 807f83 au 1er janvier 1859:

Recettes de gestion	1.650f65
Dépenses	1.748f29
Excédent dépenses	97f64

Le 21 mai, l'institutrice demande: une carte de France et une carte d'Europe, un système métrique, le buste de l'empereur et celui de l'impératrice, un crucifix et une clochette. Le conseil et le maire s'accordent: la demande devrait être accompagnée d'un avis de l'inspecteur primaire, et comme l'institutrice est nommée temporairement, «il est possible qu'une autre personne, pour une instruction si minime, ne trouverait pas utile de se charger de telles dépenses». *On peut comprendre pour les deux bustes, qui doivent coûter fort cher, mais non pour la première rubrique. Quant au crucifix, il sera dans les salles de classe jusqu'à la loi de 1905.*

Le 15 août, installation du maire et de son adjoint, nommés par le préfet: Delestang et Faurien prêtent le serment d'usage à haute voix, main levée. Affichage à la porte de la mairie, de la date de l'ouverture de la chasse, ainsi que la mise en vente, achat transport et colportage du gibier dans tout le département, et ce le 2 septembre. Les électeurs sont invités à voter le renouvellement intégral du conseil municipal, le 19 jour de dimanche, à la salle du conseil «chez Carrier», de 8h à 16 h.

Le 19 août, le protocole du vote est détaillé, nomination d'un président et de deux scrutateurs, la boîte destinée à recueillir les bulletins est montrée, vide. 148 inscrits, 76 votants seulement, 76 bulletins valides. Elus à 76 voix: Delestang, Couturier, Fenouillat, Raballet, Chession, Gauthier, Mondou, Gauthier fils; 75 pour Faurien et Aucouturier, 73 pour Bartaud et Laborie. Les électeurs ont cinq jours pour réclamer. Les douze membres prêtent serment à haute voix, main levée.

1838-1888

Le 23 septembre, le maire présente le rapport, les plans et le métré du pont de Prieuré: la construction d'une voûte en maçonnerie est d'un prix trop élevé. De plus, le pont étant de construction mixte, les culées ne pourront supporter le poids de cette voûte. Il faut donc construire un tablier en charpente: le devis s'élève à 650f. Comme c'est d'une urgence absolue, le maire invite le conseil à voter une imposition extraordinaire de 600f. Comme l'entrepreneur Desemeris, de Saint-Martin, propose de faire le travail pour 400f, le conseil vote une imposition du même montant. L'institutrice demande 10f pour achat de livres pour une distribution de prix, considérant qu'il faut encourager les élèves. Le conseil accorde les 10f.

Le 14 octobre, le maire annonce que, d'après les comptes du receveur principal, la commune a en caisse 494f96 disponibles, concernant les chemins vicinaux, et provenant de rachats de prestations en nature. Le préfet est prié d'autoriser la dépense de cette encaisse, et d'accepter la soumission pour le pont de Prieuré.

Le 20 octobre, défaut de déclarations de chiens: cinq habitants seront taxés.

Fin de l'année, assez calme somme toute, où la reconstruction du pont de Prieuré absorbe une partie de la trésorerie. Espérons que l'entrepreneur sera de parole...

1861 AU BOURDEIX UN INSTITUTEUR ET AFFAIRES COURANTES

Le 27 janvier, les commissaires-répartiteurs signalent les omissions sus-désignées (pas de noms), et les contraventions sujet de taxes.

Le 17 février, le préfet nomme M. Dubois instituteur public, avec un traitement annuel de 600f. Budget de l'instruction primaire pour 1862: s'élève à 1.020f, dont une subvention nécessaire de 420f.

Pour le pont de Prieuré, le préfet craint que le pont ne soit pas assez solide si l'on ne respecte pas le devis du 30 septembre dernier. Il demande une nouvelle soumission de 600f, sachant que les fonds disponibles s'élèvent à 494f, le soumissionnaire doit être d'accord pour attendre que la commune ait de quoi payer la différence, soit 156f. L'entrepreneur Desemeris se rapporte à son engagement du 14 octobre.

Le 3 mars, vote du contingent pour les chemins, au tarif habituel.

Le 19 mai:

- le sieur Bayle, percepteur et receveur municipal, rend ses comptes: compte fiscal de l'exercice 1859, compte recettes-dépenses 1860, compte provisionnel 1861 - sans détails. «En conséquence, les crédits ou portions créditées ouvertes audit budget, et demeurés sans emploi, sont annulés. Toutes les pièces justificatives ont été jugées par le conseil de préfecture». Le comptable est déclaré reliquataire de 1.534f52. D'où le compte final:

Recettes	2.136f08
Dépenses	1.869f20
Excédent recettes	266f88

- le soldat Jean Vaudou est déclaré avoir reçu le don de 100f. Etant donné son état, le préfet est prié de le faire accepter dans un hospice.

Le 7 juillet, M. Vignaud, maire de Nontron et propriétaire au Doyer, suivant adjudication du 9 mai 1859, de biens des héritiers de Dame Pétronille Peyronneau, veut porter plainte «à effet de restitution du terrain empiété au Doyer par le sieur Arnaudet dit Raby, meunier au moulin de Jouanneau». Le conseil se déplace pour reconnaître les divers empiètements, chemins et ornières usurpés avec divers voisins et notables. Chaque année Arnaudet faisait entrer dans son pré une fraction des chemins, qui se trouvaient rétrécis parfois de deux mètres, et les bouviers avaient du mal à y passer.

1838-1888

Quant à l'intéressé, pour lui le chemin n'existe pas. Le conseil remarque qu'on ne peut «avancer ou reculer les hayes selon sa commodité»... Pur bon sens. A suivre.

Le 29 juillet:

- fort de son expérience, le conseil refuse de défendre les chemins du Doyer devant les tribunaux;
- par arrêté du préfet, publié et affiché, l'ouverture de la chasse est fixée au 25 août.

Le 3 octobre, M. Delestang certifie s'être présenté ce jour chez M. Vignaud demandeur et chez M. Arnaudet meunier, défendant. En présence du juge de paix, un arrangement a été conclu: «les terrains usurpés sur les charières et chemins du Doyer doivent être rendus à leur première destination avant le 30 septembre». «Les chemins concernés semblent trop étroits pour les bouviers (quatre mètres), mais néanmoins nous avons accepté les travaux opérés par Arnaudet, qui a même accepté l'alignement pour que M. Vignaud fasse bâtir une muraille pour la sortie des engrais d'étable». Signé Delestang, qui peut se féliciter de cet accord à l'amiable. *Tout ce qui concerne les chemins est consigné avec le plus grand sérieux.*

Le 8 décembre:

- considérant que «M. le préfet a pris les dispositions nécessaires pour satisfaire au paiement, en refuse la répétition»: il s'agit à nouveau des 202f60 en frais de procès de l'affaire Licoine. Le conseil reste ferme sur sa position;
- le pont de Prieuré: le conseil a reçu et accepté les travaux. «Attendu qu'il est bien fait et recevable, le préfet est prié de donner l'autorisation de désintéresser cet ouvrier».

L'année se termine par une lettre inattendue, écrite et consignée par le maire à son fidèle adjoint et suppléant lors de ses absences régulières: «j'éprouve le regret d'être dans la nécessité de vous rappeler que, ce jour, le conseil assemblé, et après quelques observations relatives au paiement de l'entreprise de Prieuré, vous vous êtes oublié, en vous emportant en gestes et en paroles peu parlementaires. Il m'est pénible, M. l'adjoint, de vous rappeler, qu'à la demande de l'assemblée du conseil de fabrique, le président a été obligé de lever la séance pour pareilles démonstrations. A l'avenir, je vous serais obligé de déposer vos plaintes sur le bureau. Recevez, M. l'adjoint, l'assurance de mes respects». Signé: le maire. *Rien n'est perdu, puisque le maire garde son respect à son adjoint. Lettre inattendue, car c'est la parole qui règle les rapports au quotidien, et non l'écrit. Est-ce pour protéger son adjoint contre l'autorité préfectorale (il est nommé lui aussi)? Faurien doit être anticléricale...*

1862 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 10 janvier, le conseil examine le «traité passé entre la commune et des hommes entrepreneurs de bâtiments, pour le rétablissement du pont de Prieuré, qui a été fait en dehors de l'autorité compétente». *Voici sans doute la cause des emportements peu parlementaires de l'adjoint.* En conséquence, il faut demander aux agents-voyers de décider si le travail fait peut être payé. C'est que le pont de Prieuré doit être solide...

Le 19 janvier:

- selon la demande préfectorale, on étudie le projet du conseil de Nontron de créer huit foires, qui se tiendront les deuxièmes samedis du mois; le conseil donne son assentiment à «cette bienheureuse demande, étant donné que le nombre des foires n'est pas en rapport avec le débouché que méritent les productions de notre contrée et qu'il importe beaucoup de faciliter les échanges de nos produits». *Toujours le même souci de lutter contre l'isolement, qui préside aussi au vote du budget des «chemins de grande communication»;*

1838-1888

- liste des élèves (quatre) admis gratuitement à l'école communale, avec la mention «pauvre», «peu aisé». Certaines demandes sont refusées, les familles étant «dans une position voisine de l'aisance», et que «la faible contribution est trop mince».

Le 25 février:

- dépenses à régler: deux boulangers, Allafort à Javerlhac et Robin à Varaignes réclament 19f80 de pain livré au vieux soldat Jean Vaudou. A Louis Bertaud, maréchal, 14f pour réparation de la croix et de la cloche. Enfin pour divers 2f50 à Fenouillat, soit un total de 36f90;
- le préfet est prié de faire délivrer un mandat à prélever sur les 650f alloués pour la reconstruction du pont de Prieuré, pour lequel il ne fait besoin que de 400f (on n'a donc pas suivi l'avis du préfet concernant le premier devis), ou sur les sommes de l'imposition sur les chiens;
- examen du budget de l'instruction primaire pour 1863 (*plus clair que l'an passé*) équilibré à 740f en dépenses comme en recettes moyennant une subvention à demander:

<u>Recettes</u>	
taux estimé de la rétribution scolaire	266f
subvention pour l'objet susdit	400f
produit des centimes additionnels	74f
<u>Dépenses</u>	
traitement instituteur	600f
location	120f
achat de livres	20f

Le 23 mars, budget des chemins pour 1863, voté au tarif habituel. Turbulences au conseil: voici que Lathière-Lavergne, «le plus fort propriétaire de la commune et propriétaire de la salle de "chez Carrier", lieu ordinaire de nos séances, se rend sans invitation à la réunion pour instruire le conseil de ses intentions pour des directives et plantations d'arbres, bordant la route et partant du portail de son domicile, formant allée à l'embranchement de la route n°9 de Périgueux à Bussière-Badil». Ce n'est pas tout: «il veut en plus changer la direction d'un chemin de Prieuret à l'église du Bourdeix, par un cours d'eau et la largeur du chemin formant allée». Les membres du conseil remarquent que «M. Lathière-Lavergne, dans les clôtures qu'il faisait faire dans ce moment, faisait anticiper sur la place publique pour faire entrer des noyers qui en dépendaient dans son terrain». De plus, «il s'approprie le droit d'entrer (au conseil) et veut comme propriétaire de la salle participer aux délibérations. La liberté du conseil se trouve donc entravée et la séance est dissoute». *Effervescence au conseil: non seulement la commune est pauvre, mais on veut lui prendre les quelques noyers de la place publique, dont elle peut vendre le produit. Comment le propriétaire de la salle, éjecté, va-t-il réagir?*

Le 10 août, le maire certifie avoir déposé à la mairie le plan parcellaire du projet du chemin n°1, de Saint-Estèphe à Nontron, dressé par l'agent-voyer. Il n'y a aucune réclamation, aucune opposition à cette enquête.

Le 20 novembre, le conseil donne son accord au projet de chemin n°1.

Le 11 décembre, les douze membres présents étudient le recueil des actes de la préfecture, ainsi qu'une lettre du sous-préfet: la place de secrétaire de mairie est conférée à M. Dubois instituteur public, le «plus à la commodité de tenir les registres d'état-civil». A juste rémunération, à inscrire au budget, est estimée à 80f. C'est la fin de l'année. Nous verrons si l'instituteur a une belle écriture et tient le registre avec soin.

1863**DEVELOPPEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR DURUY 1863-69**

- ❖ *Duruy crée des milliers d'écoles primaires, «et aussi pour les filles» (la loi Guizot ne concernait que les garçons)... Il tente d'obtenir la gratuité pour tous, les cours du soir pour adultes. Il relève le traitement des instituteurs et crée une société de secours mutuel. De plus, chaque école doit posséder sa bibliothèque). Les instituteurs devaient toujours enseigner le catéchisme.*
- ❖ *Il crée un enseignement secondaire spécialisé pour les carrières industrielles, sans langues anciennes. Dans les grandes villes, il crée un enseignement d'Etat pour les jeunes filles (jusque-là monopole de l'église catholique). Duruy est destitué en 1869, c'est seulement en 1880 que Jules Ferry organise une école secondaire d'Etat pour jeunes filles.*

1863 AU BOURDEIX: PRIORITE A L'ECOLE AUX DEPENS DE L'EGLISE

Le 1er février:

- le maire informe son conseil que l'autorité supérieure a l'intention de réunir les écoles du Bourdeix et d'Etouars, pour l'entretien d'une école primaire dont le siège serait au Bourdeix. «L'école serait alors assez fréquentée pour faire entièrement ses frais». Projet voté.
- réclamation du receveur de l'enregistrement concernant droits et timbres arriérés «qui paraissent avoir été dus par les sieurs Leblond et Merle, il y a environ 7 ans, par suite des travaux que la commune a dû leur faire faire». Une dépense inattendue, quand on a un budget si serré! Le conseil se défend: «si l'administrateur des domaines a oublié de prévenir le percepteur de ne payer qu'après avoir satisfait à cette obligation, la commune ne doit pas supporter ces frais» et propose donc de prier Le ministre d'avoir la bonté de faire opérer la remise de ces droits...

Le 21 mai:

- budget des chemins pour 1864. Les agents-voyers indiquent les travaux à faire. Le conseil demande au sous-préfet d'autoriser la commune à s'imposer extraordinairement, «à effet de faire dresser un plan et devis estimatif d'une maison d'école, assise sur la place publique du bourg qui appartient à la commune».
- Lathière-Lavergne «principal propriétaire a signifié verbalement à la commune d'avoir à vider les lieux sans délai de la salle dont il est propriétaire»: *voici la réponse à la séance tumultueuse de l'an passé.*
- le conseil a dû s'adresser à l'instituteur pour trouver un local. «Il en résulte que M. l'instituteur est gêné et la commune également». De plus «les parents des élèves nous ont souvent porté leurs plaintes sur l'insalubrité de ce lieu marécageux, les élèves ont été frappés de maladies provenant des mauvais brouillards des lieux». Il faut que les lieux soient remarquablement défavorables pour que des paysans, peu enclins à se plaindre, en fassent la remarque. Le maire est donc prié de solliciter le préfet du département, afin qu'il fasse dresser un plan et devis, pour faire bâtir une maison d'école et une salle de réunion servant de mairie, «en emplacement hygiénique». Le conseil se réunit donc dans la salle de classe. On se souvient que le curé a refusé de partager son grand presbytère comme toujours.
- le conseil fait l'éloge de l'instituteur: «l'instruction primaire a pris un essor dans la commune. Près de quarante élèves reçoivent un enseignement clair et pratique. Ils font de tels progrès qu'ils savent en très peu de temps lire, écrire et compter, et ce par les soins de M. Dubois. Le sentiment moral et religieux est la base de l'éducation qu'il enseigne, ses bonnes leçons contribuent à préparer dans le jeune écolier un homme censé, ami de l'ordre et bon père de famille. Les jeunes filles (qui possèdent sans doute toutes ces qualités), en reçoivent également l'instruction

1838-1888

obligatoire, reçoivent gratuitement des leçons de couture, de repassage et d'économie domestique (serait-ce par Mme Dubois?), une lecture à haute voix accompagne ces travaux, selon les capacités. Le rôle du maître va jusqu'à ouvrir le soir des cours d'adultes et rend aux populations les services les plus utiles, sans rétribution».

- Godin, desservant de la commune, a déposé une requête sur le bureau: «je n'ai rien demandé pour notre église, qui se trouve par malheur une des plus pauvres du monde. Tout fuit avec le temps, il faut pourvoir à remplacer. La chasuble tombe en morceaux, la décence empêche de s'en servir, le devant d'autel est tout déchiré, les chandeliers sont hideux. Il n'y a pas d'ostensoir, l'autel est si délabré qu'il tombe en morceaux, et le culte à Dieu ne permet pas un objet si abject. Il n'y a pas de croix de procession non plus, et la cloche n'a-t-elle pas besoin d'un joug? Partout on obtient des secours du gouvernement, le Bourdeix sera-t-il le seul à ne rien faire?». «Le maire, vous avez trop d'honneur pour ne pas faire quelque chose!» Le conseil, considérant que le conseil de fabrique n'a aucune ressource, car il n'a été ni organisé ni réuni depuis de nombreuses années, est obligé «d'ajourner ces réclamations».

Le 25 octobre, le conseil se réunit à Forgebasse. Le maire est absent. *Texte gribouillé avec des blancs concernant des dépenses qui seront détaillées en novembre.* Bail pour la maison d'école: M. Albin Laroche, propriétaire aux forges d'Etouars, donne à ferme pour un an, sauf à continuer, à 125f, une maison: rez-de-chaussée cuisine et cellier, au 1er salle et petite chambre à coucher, cour et jardin. Le grenier est réservé par le bailleur.

Le 1er novembre 1863, on examine les dépenses à présenter au préfet:

Achat de livres de prix	20f
Remboursement d'achats par M. le maire pour 1861	10f
Achat de bois pour élèves indigents	22f50
Supplément de traitement secrétaire de mairie	20
Dépenses de nourriture à l'occasion des élections	19
Méry, charpentier pour la réparation du joug de la cloche	10
TOTAL	101f50

1864 AU BOURDEIX RIEN A SIGNALER

Le 9 mai, «attendu que la santé de M. Delestang ne lui permet pas de se rendre au conseil et d'en partager les travaux, avons arrêté les dispositions suivantes: Faurien, adjoint, est délégué pour nous remplacer temporairement dans les fonctions qui nous sont attribuées».

Le 25 mai, réunion du conseil avec les plus imposés: noms et nombre laissés en blanc. Les recettes admises au budget de 1865 ne sont pas suffisantes pour couvrir les dépenses obligatoires... Sauf impositions extraordinaires de... (blanc), et ont signé: (blanc). *M. Faurien a pourtant l'habitude, mais M. l'instituteur ne prend pas le temps de faire compléter.* Une seule réunion donc, et pour rien, et l'on passe à 1865.

1865 AU BOURDEIX ELECTIONS

Le 14 mai, M. Faurien réunit sept membres du conseil seulement, pour examiner le budget des chemins, et vote le tarif habituel, les travaux les plus urgents sur les chemins vicinaux sont signalés. «Ont les membres du conseil municipal signé».

Le 16 juillet, le renouvellement intégral du conseil municipal est annoncé, pour le 23 courant, jour de dimanche, de 8h à 4h du soir.

1838-1888

Le 23 juillet, cérémonial de l'élection détaillé: une page entière et la liste des électeurs est lue à haute voix. Ne peuvent être élus: les employés de préfecture, le ministre du culte, les comptables et agents salariés et leurs parents. 141 inscrits, déduction des militaires, 91 bulletins valables. 19 candidats ont obtenu la majorité. Les douze premiers sont déclarés constituer le conseil municipal: Couturier Jean, Mondou fils, Doucet François, Chesson Jean, Fenouillat, Bartaut, Laroche-Laubarie, Couturier Léonard, Delestang, Aucouturier François, Gauthier de Nontron, Brandy père (cinquante voix). Agard fils, Laurent père, Laborie Pierre, Faurien François, Lavergne Huguet et Gantal ont moins de cinquante voix. Debout, main levée, les nouveaux membres prêtent successivement le serment de fidélité à la Constitution et à l'empereur, et ont signé, sauf (blanc) pour ne savoir. *M. Dubois, s'il aime à montrer qu'il sait faire de belles majuscules et employer plusieurs styles -le serment est en «anglaise» - est négligent pour faire compléter les comptes-rendus.*

Le 10 septembre 1865, par arrêté du préfet, Delestang est nommé maire, Jacques Couturier adjoint, et prêtent serment devant le conseil.

Fin de l'année, où le seul budget évoqué est celui des chemins.

1866 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES ET MAIRE ABSENT

Le 8 avril, session extraordinaire pour examiner les réparations urgentes de l'église. Vannier, architecte, est nommé pour dresser un état des frais.

Le 1er juillet, Couturier adjoint préside: vote du budget des chemins, au tarif habituel. Avis favorable concernant la création de douze foires à Marval. *Ratures, mots grattés, pas de signatures. L'année est maigre en décisions, avec deux réunions seulement.*

1867 AU BOURDEIX MAIRE ABSENT

Le 5 mai, donc dix mois plus tard, en l'absence du maire, onze membres présents:

- vote du budget des chemins au tarif habituel. Examen des plans et devis de l'église, les travaux se montent à 3.675f. Le conseil approuve pour 2.000f, et, pour la différence, demande l'appel des «plus imposés», pour voter des fonds extraordinaires. *Voilà de bien grosses dépenses en perspective pour une commune pauvre, alors qu'il y a également en projet la construction d'une maison d'école et d'une mairie, dont l'étude a été votée en 1863, et dont il n'y a aucune nouvelle depuis.*
- De Laugardière, ancien avoué, écrit au sujet des 202f50 des frais du procès Licoine, décidément c'est sans fin. Le conseil répète mot pour mot son argumentation précédente;
- renouvellement pour 1868 du bail de la maison d'école;
- le conseil vote 60f et ses remerciements à M. Dubois, pour ses efforts en faveur de l'éducation populaire, il a en effet ouvert pendant 3 mois une école d'adultes); *le texte est gribouillé, raturé, est-ce l'émotion?*
- comme tous les ans, le conseil afferme l'ancien cimetière, ainsi que le nouveau, pour l'herbe, et bien sûr les noix.
- Le conseil décide de vendre un «petit» communal (non précisé), «pour créer des fonds pour réparer l'église». «Attendu que, depuis 20 ans, le curé jouit de ces privilèges (lesquels? les revenus des messes?), sans rien donner à la fabrique», laquelle, comme on l'a vu, ne se réunit guère...

Le 23 juin, un compte-rendu de deux pages est tout d'abord barré, liste des conseillers laissée en blanc, ainsi que celle des plus imposés présents. Le conseil, huit membres, se réunit avec les citoyens les

1838-1888

plus imposés, qui doivent être en nombre égal, mais seulement trois sont présents: Vignaud, Laroche et Laurent. Les réparations s'élèvent à 2.125f. On peut espérer un secours du ministre des cultes de 500f. Il reste 1.625f à trouver: il faut que la commune soit autorisée à s'imposer extraordinairement de 16 centimes sur les quatre contributions directes, et ce pendant cinq ans, soit une somme totale de (blanc). Autre problème, le déficit du budget ordinaire: il faut trouver les 60f votés pour l'instituteur, ainsi que diverses sommes: 3 centimes additionnels sont proposés. Le quorum n'est pas atteint.

Le 7 juillet, nouvelle réunion sur les mêmes problèmes. Sept membres présents, et six parmi les plus imposés: Vignaud, Marvaud, Laroche, Agard, Desmoulin et Gauthier. Pour les réparations de l'église, il est proposé un emprunt sur cinq ans; une imposition extraordinaire de 16 centimes, de 1867 à 1872, produira 1.900f à affecter à l'amortissement de ce prêt. Pour le déficit du budget ordinaire, imposition extraordinaire de 4 centimes. Signatures: blanc.

Le 9 septembre le conseil enregistre le classement de quatre chemins vicinaux. «Ont signé»: blanc.

1868

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ 11 juillet 1868, loi sur les chemins vicinaux, qui accorde aux communes une subvention de 100 millions, payables en 10 annuités, à partir de 1869. Enorme projet, 10.000 km de chemins, qui ne seront achevés qu'après 1918.

1868 AU BOURDEIX

Le 17 mai, budget des chemins, voté au même tarif. «Tous les présents ont signé», mais en fait quatre seulement: toujours de la négligence dans la tenue des registres. Compte-rendu du percepteur sur les recettes de l'année 1867, sans plus de détails:

Recettes	293f84
Excédent 1866	469f24
Total	763f08

Le 21 août, le conseil vend aux enchères publiques, en un seul lot, la récolte des noyers communaux, 3f. Le produit sera employé à l'achat d'un cadre pour l'affichage des papiers publics.

Le 6 décembre, le maire: «il convient de voter, pour la construction et l'entretien pendant dix ans des chemins vicinaux, à la place des trois centimes autorisés, une 4e journée de prestations en nature, conformément à la loi du 11 juillet dernier, article 3». Le conseil, considérant que cette journée «tomberait plutôt sur le pauvre que sur le riche», refuse cette disposition et veut s'en tenir aux trois centimes. Justin Vallade est installé en qualité de maire, par arrêté préfectoral. Il ne faisait pas partie du conseil. *Pas de mention de serment.*

Le 20 décembre, réunion avec les plus imposés: trois présents, Agard, Laurent, Laroche. On délibère sur le budget du préfet, pour 10 ans, comprenant aussi bien l'entretien que la construction du «réseau subventionné et des chemins vicinaux». Le conseil propose une imposition de trois centimes recouvrables en cinq ans à partir de 1869, et dont le produit serait à peu près de 351f30 et établit la liste des chemins vicinaux à classer «d'utilité spéciale pour la commune, car ils traversent le territoire sur 5 km». «Il faut donner l'impulsion que réclament les intérêts de la commune».

1869 AU BOURDEIX PREMIER EMPRUNT ET CHEMINS

Le 27 février, sept membres sont présents. Le conseil a été autorisé à contracter un emprunt, au taux de 4%, 1.600f, à rembourser en cinq ans, à compter de 1869. Le conseil donne au maire tous pouvoirs pour négocier avec la Caisse des dépôts et consignations.

1838-1888

Le 30 mai:

- le conseil n'approuve pas la demande de la commune de Javerlhac de créer douze foires: «l'arrondissement a déjà assez de foires, et leur grand nombre est nuisible aux travaux des champs»;
- «Vu le budget approuvé pour l'année courante, vu les compte-rendus du percepteur pour l'an passé, vu l'appréciation sommaire du préfet des dépenses vicinales pour 1870, vu que la commune a fait beaucoup de sacrifices pour l'ancien chemin n°5, et qu'il est urgent de le terminer, le conseil est d'avis que le tiers et la subvention soient portés sur le dit chemin, comme d'utilité publique». Le conseil vote le budget des chemins pour 1870, même tarif. Suit un tableau, vide, sans doute sur la répartition de travaux. Signatures: ont déclaré ne savoir Brandy et Bartaud, ont déclaré ne vouloir consentir à la dite délibération: Agard et Mondou (Agard, treizième élu en juillet 1865, accède au conseil à la disparition de Delestang).

Le 8 août, tous les membres sont présents. Comme il est urgent de terminer le chemin n°5 (de Ménissou à Javerlhac), qui dessert un grand nombre de villages, les ressources de 1869 applicables à la petite vicinalité y seront employées. De plus, à l'unanimité moins une voix, le chemin n°6, du Bourdeix à Teyjat, sera subventionné et tracé le plutôt possible, «car il favorise les habitants du côté du nord, alors que l'ancien n°5 favorise ceux du côté du midi, besoin réel qui ne peut que favoriser le développement de la production agricole».

1870

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Septembre 1870, guerre avec la Prusse: capitulation de l'empereur à Sedan, 100.000 hommes sont faits prisonniers.*
- ❖ *4 septembre, proclamation de la République par les députés républicains de Paris, et formation du gouvernement provisoire, autoproclamé de défense nationale.*
- ❖ *Siège de Paris 10 septembre 1870 - 28 mai 1871.*
- ❖ *La guerre s'étend. Les décrets de septembre et novembre organisent «les gardes nationales mobiles» puis «la garde nationale mobilisée», qui comprend tous les hommes de moins de 40 ans, et les veufs sans enfants. Les départements bretons, surpeuplés, formèrent l'essentiel de la 2e armée de la Loire, menée au combat en plein hiver.*

1870 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES ET CONTRIBUTION DE GUERRE

Le 12 juin, après un silence de dix mois, tous les membres sont présents pour le vote du budget des chemins, au tarif habituel. L'emploi en est détaillé: chemin n°3, 675f; chemin n°2, 679f50; chemin n°6, 679f50. On discute sur le chemin n°2, de Ménissou au Doyer: «il répond aux intérêts de plusieurs villages, la partie du Doyer à Saint-Martin ne dessert que quelques intérêts privés» (chacun voit midi à sa porte). «Le conseil avait l'intention de donner une autre direction à cette route, vers Javerlhac en passant par Serpine, Bonnefond et Prieuret. Il accepte les 1.000f de M. Vignaud, pour la partie du Doyer à Saint-Martin, comme le regardant uniquement». Enfin on décide de faire tracer d'urgence le chemin vicinal n°6, du Bourdeix à Teyjat en passant par Bouchardières et le Claud, comme étant de la plus grande utilité. On se sépare après ces décisions importantes.

Le 29 août, «sont installés comme membres du conseil» (il n'est pas fait mention d'élections): MM. Vallade Justin, Couturier Jacques, Agard Jean, Gauthier, Brandy Pierre, Doucet François, Couturier Léonard, Laurençon François, Lapeyronnie Jean, Aucouturier François, Fenouillat Léobon, soit onze. Il n'y a pas non plus mention de prestation de serment.

1838-1888

Le 18 septembre, «l'objet de la réunion est l'installation des membres du conseil de recensement pour l'organisation de la garde nationale de la commune». Les membres du conseil municipal sont déclarés installés et invités à commencer leurs travaux «avec la plus grande activité».

Le 25 septembre, le dit conseil de recensement de la commune, sous la présidence du maire, se réunit pour organiser la garde nationale, dont ils ont fourni le contrôle; 106 hommes en tout. Il est procédé à l'élection des officiers, sous-officiers et caporaux. Sont nommés capitaine Jean Lapeyronnie, par acclamation, Jean Agard lieutenant, Laurent Pierre sergent, tous anciens soldats.

Le 21 octobre, session extraordinaire: le conseil se propose de détourner 1.000 f sur les fonds applicables pour 1871 au chemin n°3 et aux chemins vicinaux, afin d'acheter pour 600f de fusils, les 400f restant seront... Pour les réparations du presbytère. Le maire dit «avoir la confiance la plus absolue dans l'énergie du Gouvernement de la défense nationale, vu les pénuries de la commune, vu les circonstances malheureuses où nous sommes, il est nécessaire que les gardes nationaux soient promptement armés». Le conseil approuve à l'unanimité, l'heure est grave. Puis on passe à l'état du presbytère, planchers, contrevents, croisées, toujours l'urgence.

Le 10 novembre:

- le conseil se réunit avec les plus imposés: Lathière-Lavergne, Laurent, Lapeyronnie, qui ont consenti à l'imposition par une réunion du 3 novembre: «la délégation du Gouvernement de la Défense Nationale siégeant à Tours, par décret du 22 octobre 1870, a mis à la charge des communes, l'habillement, l'équipement et trois mois de solde des gardes nationaux mobilisés. Le préfet doit faire savoir de toute urgence le contingent à payer pour chaque commune, fixé proportionnellement au principal des quatre contributions directes. Il devra être versé au Trésor, savoir habillement et équipement pour le 30 novembre, le solde en deux termes égaux les 15 et 30 décembre». D'après l'arrêté du préfet, le contingent attribué à la commune s'élève à 1.230f, exigible donc en trois termes;
- les sommes seront prises sur les ressources (il n'y en a pas) ou fournies par un emprunt, les cotes réparties sur les impositions de chaque contribuable. «Déjà beaucoup de communes, prévoyant cette nouvelle charge, se sont mis en mesure de réaliser des emprunts, afin de la rendre moins lourde en la divisant sur plusieurs années. Pourquoi ne ferions-nous pas comme elles». Le maire propose un emprunt, préférable à l'impôt exigible immédiatement, et qui frappe indistinctement tous les contribuables. Il propose de chercher d'abord auprès de ceux qui disposent de quelques fonds, et qui «de toute façon auront à supporter la plus forte partie de l'impôt». Le conseil vote unanimement un emprunt de 1.320f, et l'impôt extraordinaire annuel correspondant, soit 304f92 pendant cinq ans (emprunt à 5%), à partir de 1871. Le maire est autorisé à contracter cet emprunt, avec un ou plusieurs prêteurs, avec ou sans notaire, soit au moyen d'obligations au porteur de 100f chacune. Les intérêts seront payables le 8 janvier de chaque année, à partir de 1872.

Séance solennelle, l'heure est grave, texte sans ratures, d'une belle écriture, tous signent.

1871

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *10 mars 1871, à Versailles s'installe le gouvernement légal, présidé par Thiers. L'Assemblée nationale issue des élections de février, comprend une majorité de monarchistes. Les troupes essaient, en vain, de récupérer les 227 canons de la Garde nationale regroupés à Montmartre.*
- ❖ *26 mars, une Commune est élue à Paris, s'érige en gouvernement insurrectionnel, et s'attaque à un vaste programme de réformes.*

1838-1888

- ❖ *10 mai, traité de Francfort: la France doit payer une indemnité de cinq milliards de francs-or, et perd l'Alsace et la Lorraine.*
- ❖ *21 mai, 130.000 soldats, les «Versaillais», sous le commandement de Mac-Mahon vont donner l'assaut à 20.000 insurgés, des ouvriers et des artisans, des étudiants parisiens.*
- ❖ *La «semaine sanglante» s'achève le 28 mai par les exécutions sommaires contre le «mur des fédérés» dans le cimetière du Père Lachaise.*
- ❖ *25.000 fusillés sommairement, 4.586 déportés, 4.608 condamnés à la prison. La répression va durer deux ans. Participation du monde rural à ce drame: les paysans sous l'influence des «Versaillais» et les mobiles bretons (d'où le mythe du descendant des chouans.)*
- ❖ *2 juillet, élections partielles, où les Républicains progressent (liste de Gambetta), malgré l'écrasement de la Commune, 450 députés monarchistes. Thiers reste au pouvoir, avec le titre de président de la République. Il confirme la centralisation administrative: maires des villes nommés, conseils généraux sous la tutelle des préfets. Il obtient l'évacuation du territoire par les Prussiens pour septembre 1873.*

1871 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES ET MAISON D'ECOLE

Le 22 avril:

- une dépense supplémentaire de 286f tombe: «ce nouveau contingent résulte de la suppression de l'exemption basée sur la qualité de soutien de famille, qui a augmenté le nombre d'hommes à habiller et équiper», soit une dépense de 20f par homme. Cette nouvelle charge a été rachetée par l'emprunt: le maire propose un impôt de 81f pendant quatre ans, sous forme d'obligations portant intérêt à 5%, comme précédemment. Suit la description minutieuse du remboursement des obligations par voie de tirage, lesquelles seront brûlées au fur et à mesure, en présence du conseil municipal.
- le conseil revient à la vie quotidienne, délibération sur les deux projets de chemin vicinal n°3, de Bouchardières à Teyjat: rapports, plans, registre d'enquête. Le tracé par Bouchardières, «le village le plus important de la commune», reçoit tous les suffrages. Tous les propriétaires font abandon gratuit de leur terrain. Il est nécessaire «de remplacer les détestables sentiers abrupts qui servent actuellement de chemins, et rendent cette contrée presque inaccessible (...) Il en résultera un grand avantage pour l'agriculture, pour le transport des produits (...) C'est le chemin le plus court pour aller de Teyjat et Javerlhac au marché de Piégut». Toujours le souci constant de faire circuler les denrées, d'accéder aux foires.

Le 28 mai:

- discussion du budget des chemins vicinaux: «étant donné que le chemin n°3 de Périgueux à Bussière-Badil regorge en ce moment de matériaux, il n'y a pas lieu de lui appliquer les 2/3 des prestations de 1872», il est voté 569f pour les chemins vicinaux n°2 et n°3;
- Javerlhac demande dix foires de plus dans l'année. La mention que «cette commune mérite cette faveur, étant donné l'importance que viennent d'acquérir ses deux foires» est barrée et remplacée par: «ces dix foires seraient plutôt nuisibles qu'utiles à l'agriculture»;
- Bosselut, «absent le 14 mai», est installé dans ses fonctions de conseiller municipal, «appelé par les suffrages des électeurs le 30 avril dernier». *Il y a donc eu élections. Justin Vallade est toujours maire. Il n'y a plus de serment.*

1838-1888

Le 24 décembre:

- le conseil procède, ainsi le veut la délibération prise en novembre 1870, au tirage obligatoire de l'emprunt des gardes nationaux. 14 numéros sont mis dans l'urne; 2 sont tirés: le 4 et le 11, qui seront affichés. Le paiement sera fait à partir du 2 janvier 1872;
- la maison d'école est un problème «depuis un grand nombre d'années». Les inconvénients connus: maison à ferme, endroit humide et malsain, l'instituteur, père de famille, n'a pas les appartements prévus par la loi, les archives de la mairie sont dans l'école. Pour le moment, la commune est imposée au-delà des centimes prévus par la loi, pour les réparations de l'église, les chemins vicinaux, et la charge de ses gardes nationaux mobilisés venue s'ajouter... Aussi le maire propose: «le vaste presbytère est composé de deux corps de bâtiment, d'une dizaine de pièces en mauvais état. Si l'administration supérieure et l'autorité religieuse voulaient, nous prendrions la partie nord, la partie du levant laissée au presbytère serait restaurée et augmentée, et alors Le curé serait mieux clos et mieux logé». Précautions supplémentaires: pas d'entrée commune, pas de vue plongeante, afin que «le prêtre ne subisse aucune espèce d'inquisition». En cas d'accord, «vu les pénuries de la commune» et les devis s'élevant à 3.000f, le conseil se propose de demander au gouvernement la restitution de 1.600f versés pour les gardes nationaux, sans doute démobilisés après mai 1871, l'ordre de Thiers étant établi; et de daigner accorder un secours aussi fort que possible... «Le conseil approuve par acclamation la proposition de M. le maire».

1872 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 19 mai, le budget 1873 est approuvé selon les termes habituels. Les chemins: le chemin de grande communication n°3 regorge toujours, 584f15 sont attribués au chemin vicinal n°2, et 584f15 au chemin n°3.

Par lettre du 16 février, le préfet réunit le conseil de fabrique, «afin de demander à Monseigneur l'évêque, l'autorisation pour la distraction des parties superflues du presbytère». Le curé, comme d'habitude, a dit que c'était inutile, l'évêque refuserait. «Considérant qu'à l'époque où la commune a donné au desservant les deux corps de bâtiment, elle n'avait pas d'école, et persiste à demander la partie menaçant ruine et, par des réparations, le desservant sera mieux logé et clos». Décision prise à l'unanimité. Les conseillers nomment Candis architecte, pour les plans et devis. Le conseil y croit, et le curé toujours aussi peu coopératif.

Le 22 septembre, la rectification et le prolongement du chemin n°21, sur Teyjat, le Bourdeix, Saint-Estèphe et Piégut sont examinés, avec les délibérations des communes environnantes. La commune ne peut bien sûr que porter une part de ses prestations sur la partie à sa charge, d'autant que ses ressources lui font besoin pour la construction de la maison d'école... «C'est aux communes riches de Javerlhac et Piégut, les plus intéressées à cette rectification, de prendre en charge la part sur le Bourdeix». Cette opinion de bon sens, mais audacieuse, convaincra-t-elle les communes voisines?

1873

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *24 mai 1873, Thiers est remplacé par le général Mac-Mahon, légitimiste et conservateur. Gouvernement «d'ordre moral», en vrac: contrôle des journaux, pèlerinages à Lourdes, lutte contre l'alcoolisme...*
- ❖ *Loi donnant au gouvernement la nomination des maires, donc le plus souvent des notables conservateurs. Mais, grâce à Gambetta le parti républicain progresse.*
- ❖ *30 octobre, l'obstination du comte de Chambord, petit-fils de Charles X, accroché au drapeau blanc et refusant les principes de 1789, rend la restauration monarchique impossible.*

1838-1888

- ❖ *Une commission étudie le texte des lois constitutionnelles, jusqu'à la fin de 1874. Votés au début de 1875, les textes porteront le nom de «Constitution de 1875».*

1873 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 26 janvier, deuxième tirage des obligations d'emprunt.

Le 30 mai, réunion sur les chemins: le chemin de grande communication regorge toujours de matériaux, et est dans un état parfait sur la commune. Donc les crédits sont affectés à terminer le chemin n°2 et commencer le n°3. Les ressources estimées s'élèvent à 1.270f78, partagées entre ces deux chemins.

Le 30 novembre, il faut à la fois remplacer six contrevents au presbytère, 85f55, et acheter deux cadres, pour les archives de la mairie et pour afficher le Moniteur et autres papiers, 3f60. Considérant le déficit du budget, il faut solliciter auprès du préfet un secours sur le fonds des amendes de police (sans doute la cagnotte sur les chiens).

1874

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Première étape de la «loi municipale»: pour les communes rurales seules, la loi enlève au gouvernement la possibilité de choisir le maire en dehors des conseils municipaux. Pour les communes urbaines (sauf Paris), il faudra attendre 1884 (voir Mona Ozouf, Jules Ferry) pour que les 36.000 communes de France élisent leur maire et, «comme les lois scolaires, sous le double signe de l'unité et de la liberté, refassent le visage de la France».*
- ❖ *22 et 29 novembre, élections municipales, «par la force des circonstances [elles] furent comme un plébiscite pour ou contre la République, attestant que la France était devenue en majorité républicaine».*

1874 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES ET EMPRUNT POUR L'ECOLE

Le 22 mars, en vertu de la loi du 20 novembre 1874, le préfet de la Dordogne nomme Justin Vallade maire, et Bosselut François adjoint. Troisième tirage des obligations. Réunion du conseil avec les plus imposés pour les plans et devis de la maison d'école. Le maire propose que l'emprunt des gardes nationaux mobilisés soit prolongé de 16 ans, ce qui produira 4.878f72: «j'espère que la sollicitude qui vous caractérise pour les impôts bien compris de la commune vous fera adopter cette proposition». L'assemblée opine, mais, hélas, n'étant pas en nombre pour délibérer, il faut reporter la décision à une autre séance. Liste des plus imposés: 9 cités, mais cela est insuffisant.

Le 30 mai:

- Barthélémy Bordas est présenté comme soutien de famille au conseil de révision. Pour la première fois est consigné le rôle du conseil dans l'examen de la situation de jeunes conscrits qui demandent à être exemptés du service militaire, comme soutien de famille. On trouvera deux à quatre cas par an. Ils seront détaillés ici lorsque l'exposé de leur situation illustrera la précarité dans laquelle peuvent vivre certaines familles;
- avis favorable sur les stations de chemin de fer proposées par la compagnie des chemins de fer de la Charente, pour la ligne Queroy-Nontron: Varaignes, Javerlhac, halte pour voyageurs à Saint-Martin, et Nontron;
- discussions budgétaires: réparations du presbytère; 1.306f en caisse, 397f déjà engagés. La différence sera affectée à la maison d'école, raison pour laquelle on convoque les plus imposés: les devis de la maison d'école, pour 50 élèves (sur 504 habitants), s'élèvent à 10.000f (13.300 barrés). On reprend les comptes de mars: sur les fonds des mobilisés, 1.000f; emprunt à des particuliers ou à la Caisse des dépôts et consignations 4.000f; ou bien s'imposer extraordinairement, en prorogeant, pendant 15 ans à partir de 1876, l'emprunt extraordinaire créé pour la Défense

1838-1888

nationale; ou bien un nouvel impôt extraordinaire sur 15 ans, qui produira annuellement 386f. Nombreux gribouillis et ratures, jamais la commune n'a encore eu à prendre une décision de cette importance, et pour 15 ans. Les plus imposés votent unanimement l'impôt et autorisent le maire à solliciter l'autorisation de le faire le plus rapidement. Mais deux seulement signent avec les conseillers.

Le 2 août, en vertu de la loi du 7 juillet 1874, Mondou est nommé délégué pour l'établissement des listes électorales, Agard et Laurençon pour le jugement des réclamations.

Le 20 décembre, installation des 11 membres du conseil municipal dont l'élection n'est pas mentionnée dans les registres: Vallade, Bosselut, Mondou, Agard, Laurençon, Doucet, Fenouillat, Aucouturier, Couturier Jacques, Ganteil et Allafort. Sept signent. Quatrième tirage des obligations.

1875

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *La Constitution de 1875 (trois lois, deux en février une en juillet) régira la France jusqu'en 1940. Le président de la République est élu par le Sénat et la Chambre des députés réunis, pour sept ans et rééligible: par l'amendement Wallon du 30 janvier, vote décisif pour le choix de la République comme régime politique, à une seule voix de majorité.*
- ❖ *Organisation des pouvoirs publics: la Chambre des députés élus pour quatre ans au suffrage universel; le Sénat: 75 sénateurs inamovibles, élus à vie par l'Assemblée nationale, ultérieurement par le Sénat lui-même, et 225 sénateurs élus pour 9 ans, renouvelables par tiers tous les 3 ans, par des collèges départementaux comprenant députés, conseillers généraux et d'arrondissement, et les délégués des communes, un par municipalité. Loi du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat, et loi du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs.*
- ❖ *Le Sénat reçoit le surnom de «grand conseil des communes de France» dans un discours de Gambetta, ironiquement hostile.*
- ❖ *Pour les historiens, «c'est la fin des notables. La moyenne bourgeoisie chasse les marquis et les maîtres de forge». Au Bourdeix, la fin des notables, ce sera seulement en 1912, une génération plus tard.*
- ❖ *L'Assemblée nationale se sépare le 31 décembre.*

1875 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 14 février, neuf membres du conseil présents approuvent la demande d'Augignac de créer quatre nouvelles foires, le 12 du premier mois de chaque trimestre, comme «nécessaires à l'industrie et au commerce».

Le 30 mai, budget 1876 des chemins: le chemin de grande communication n°3 regorge toujours de matériaux, et est toujours dans un état parfait. Le tarif habituel voté sera affecté au chemin de Méniessou à Saint-Martin, soit 1.169f. Examen du devis estimatif du chemin vicinal allant de la commune à Saint-Estèphe. Deux lignes sont projetées, se conformer aux vœux de Saint-Estèphe. Il est possible d'économiser car le chemin actuel est utilisable, moyennant quelques élargissements nécessaires cédés par les propriétaires.

Le 12 septembre, le conseil vote que la commune soit autorisée à s'imposer en 1876 d'un centime additionnel aux quatre contributions directes, dont le produit sera affecté au paiement de l'instituteur. Dix signent.

1876

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Les élections de février-mars furent une éclatante victoire républicaine: 340 républicains contre 150 monarchistes. Mac-Mahon président et homme de paille des royalistes entreprend une politique conservatrice.*

1876 AU BOURDEIX: PREMIERE ELECTION DU MAIRE PAR LE CONSEIL

Le 16 janvier, «séance solennelle sur les élections sénatoriales». La commune élit donc un délégué et son suppléant: Vallade et Bosselut, à l'unanimité. Neuf membres présents signent.

Le 20 février, avis favorable sur de nouvelles foires à Montbron, Busserolles, Monsec et Edon. Examen du budget de 1875, pas de commentaires dans le compte-rendu: recettes, 4.342f05; dépenses, 2.865f65, soit un excédent de 1.476f40.

Le 8 octobre, deux nouveaux élus apparaissent au conseil: Lathière-Lavergne et Pagnoux. Quand ont-ils été élus? Les membres du conseil sont présents, ils sont 12 car ils doivent élire le maire et son adjoint parmi eux, à bulletin secret: loi du 12 août 1876. Trois tours seront nécessaires pour élire le nouveau maire. *Voici enfin le plus gros propriétaire du bourg, qui accède au pouvoir: ce n'est donc pas la fin des notables annoncée en 1871 par les républicains, puisqu'un nouveau remplace l'ancien, après trois tours:*

- 1er tour: Vallade 6 voix, Lathière-Lavergne 6,
- 2e tour: identique,
- 3e tour: Lathière-Lavergne 7 voix, Vallade 4, Bosselut 1.

Election de l'adjoint: quatre tours sont nécessaires:

- 1er tour: Bosselut 8, Laurençon 3, Vallade 1, mais Bosselut refuse,
- 2e tour: Mondou 5, Laurençon 4,
- 3e tour: 6/6,
- 4e tour: 5/7.

Lathière-Lavergne et Laurençon Durand sont installés dans leurs fonctions: *pas de serment à la jeune République, fini les solennités.*

Le 22 octobre, le conseil se réunit «dans un logement appartenant à M. le maire, à défaut de local affecté à la mairie». Enfin élu, Lathière-Lavergne peut remettre à disposition le local de «chez Carrier» repris en 1863 par son père. Absents: Fenouillat et Aucouturier excusés, Allafort et Ganteil non excusés. Soutien de famille, Jean Blaize, actuellement sous les drapeaux, et dont les parents sont très malades, doit être renvoyé dans ses foyers.

Le 19 novembre, sont absents Vallade et Laurençon. Liste des élèves devant être admis gratuitement: 23 garçons, 26 filles (presque tous donc?). Budget des chemins vicinaux, deux lignes, 558f sont répartis.

Le 31 décembre, toujours «dans une maison appartenant etc.», absent J. Vallade, élection de Jean Mondou, commissaire à la préparation des listes électorales, et de Bosselut et Laurençon, commissaires aux réclamations. Pour 1876, pas de nouvelles de l'emprunt pour la maison d'école.

1838-1888

Les comptes-rendus se terminent par une nouvelle formule: «lecture faite, les membres présents ont signé à l'exception de Allafort qui a déclaré ne savoir».

1877

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Crise du 16 mai 1877, le Sénat prononce la dissolution de la chambre. La lutte s'engage pour les nouvelles élections, mais aux élections d'octobre les républicains, toujours entraînés par Gambetta, l'emportent et Mac-Mahon est obligé de prendre des ministres républicains.*

1877 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 11 février:

- discussion sur le budget des chemins, mise en adjudication de la portion de chemin, entre la route n°3 et la limite de Saint-Estèphe; enquête pour un chemin subventionné, de Piégut à la route n°3, partant de la croix du Bourdeix au Doyer et Combas, et de Bouchardières à Plaisance. Cette portion «est d'une grande utilité de communication, pour les produits du Périgord, tels que le vin, afin de les transporter facilement dans le Limousin». Le maire demande à emprunter 12.000f à la Caisse des chemins vicinaux (loi du 11 juillet 1868), remboursables en 30 ans. Pour faire face au paiement des annuités, un impôt de 20 centimes additionnels devra être établi à partir de janvier 1877. Il demande également une augmentation de la longueur kilométrique subventionnée. Avec 7 voix contre 4 l'emprunt est voté. Contre: Vallade, Bosselut, Laurençon, Couturier. Le maire voit grand; ces centimes s'additionnant à tous ceux qui sont déjà en cours, vont peser sur les mêmes: les plus imposés;
- avis favorable pour la création de la foire de Saint-Pancrace;
- liste des enfants admis gratuitement à l'école: trois sont refusés;
- maison d'école: erreur, les plans de construction se trouvent au lieu et place d'une grange appartenant à Lathière-Lavergne père! Celui-ci propose de donner l'ancien cimetière, «qui offre l'emplacement nécessaire, laissant sept mètres au moins entre la maison d'église et l'école». Par six voix contre cinq le conseil rejette cette proposition, et choisit l'emplacement entre la tour et la terre de Lathière-Lavergne, au nord de la dite place.
- l'épouse de M. Landon, instituteur, est nommée pour les travaux d'aiguille. Budget de l'enseignement primaire, et moyens d'y pourvoir pour 1877:

<u>Dépenses:</u>	
traitement instituteur	200,00f
traitement éventuel	428,00f
rétribution scolaire	272,00f
location maison	125,00f
traitement maîtresse chargée de travaux d'aiguille	100,00f
TOTAL	1.125,00f
<u>Recettes:</u>	
imposition spéciale sur les quatre contributions directes	94,60f
rétribution scolaire	270,00f
à demander au département et à l'Etat	754,00f
TOTAL	1.125,00f

1838-1888

Le 20 mai, le conseil se réunit en la maison d'école. Pour cette session, dix membres présents, six pages et douze articles traités. Les formes sont respectées: «vu les lois, ordonnances ministérielles, décrets impériaux du ...» *L'écriture est soignée, avec de belles majuscules échevelées, les titres en caractères gras. Dix lignes d'introduction sont nécessaires pour l'ouverture de la séance du conseil et la nomination d'un secrétaire. Est-ce l'instituteur qui prend le temps de calligraphier ces belles pages? C'est beau comme une minute de notaire... Le nouveau maire (notaire) fait voir sa patte...*

- traitement du budget, le maire expose en détail toutes les rubriques (deux pages et demie). Dépenses 1.876f; recettes 4.490f91; excédent 1.730f76;
- chemins vicinaux: tarif inchangé, tous les travaux sont énumérés;
- avis favorable pour les foires d'Augignac, Saint-Crépin, Beaussac;
- étant donné l'insuffisance du matériel scolaire, et qu'il est impossible d'y affecter une somme, il faut solliciter un secours auprès du préfet;
- circulaire du préfet recommandant l'acquisition de livrets de famille: le conseil vote un crédit de 9f au budget de 1878, pour 100 livrets, fournis gratuitement à chaque mariage (il y en a pour quelques années, la moyenne des mariages est de 5 par an). «Ce livret offre le plus grand avantage pour la régularisation des actes d'état-civil. Il faut le rendre obligatoire et frapper d'une amende les chefs de famille négligents»;
- au budget 1878: ressources de l'ancien cimetière et de la place: étant donné le peu de valeur du produit, l'adjoint est autorisé à traiter à l'amiable;
- lecture d'une lettre du curé au préfet, demandant des réparations au presbytère: le conseil sollicite un secours auprès du ministre (des cultes), car elle reconnaît la nécessité des réparations, mais non «le caractère menaçant la sécurité du curé et sa famille». La commune n'a aucune ressource, la fabrique «en aura peut-être un peu avec les modifications qui seront apportées, mais insuffisantes» (air connu).

Le 17 juin, tout le conseil est présent sur ordre du préfet, sont convoqués les plus imposés: Lathière-Lavergne père, Vignaud, Lagrelière, Aucouturier, Laurent fils, Duroueix, Agard père, Mondou. Le sujet est d'importance, il s'agit d'examiner l'endettement de la commune:

- par délibération du 31 mai 1874, a été voté un emprunt de 4.000f. La commune fut imposée de 15 centimes additionnels, soit 8.484f, pendant 15 ans pour la construction de la maison d'école; par délibération du 11 février dernier, un emprunt de 12.000f pour les chemins vicinaux à rembourser par un impôt de 20 centimes additionnels; il y a lieu de savoir si le premier emprunt n'a pas été annulé par le deuxième, vu que la commune ne peut s'imposer que de 20 centimes;
- «Car, parallèlement, les membres qui ont voté l'emprunt des chemins vicinaux ont en vue l'intérêt du plus grand nombre: donner à tous les villages des chemins praticables en échange de ravins et fondrières, et permettre aussi à tous de pouvoir porter facilement leurs morts au cimetière et de se rendre le dimanche à l'église pour assister aux offices divins»... et tout de même aussi vaquer aux travaux de chaque jour et aller aux foires;
- «Pour cela, la commune ne peut attendre 15 ans (date à laquelle elle aura amorti son emprunt pour la maison d'école), car elle n'aurait pu bénéficier de la loi du 11 juillet 1868, dont les avantages cessent en 1880». Le maire conseille de maintenir l'emprunt de 12.000f et de considérer le premier comme nul, mais de conserver l'emploi des fonds des mobilisés à la construction de la maison d'école, mais cela sera très insuffisant, jusqu'à un secours de l'Etat, et éventuellement une souscription de particuliers. Voici que s'éloigne la construction tant attendue. Mais quoi, les chemins, c'est si important et les subventions vont disparaître. Le conseil vote à la majorité de dix

1838-1888

la priorité des chemins, sauf Bosselut et Vallade «parce qu'ils ne peuvent évaluer la dépense des chemins faute de tracé».

Le 18 juillet, quatre absents dont Vallade; examen du chemin de Nontron à Montembœuf: il est entièrement à la charge du département pour la section entre Saint-Estèphe et Busserolles. La commune donne son adhésion au classement demandé, «mais en tant qu'il ne lui sera réclamé aucun secours pour entretenir et réparer».

Le 26 août, avis favorable pour le changement de date de la foire de Busserolles. Avis défavorable pour La Rochefoucauld qui veut changer du dimanche à samedi, ce qui ferait du tort à la foire de Nontron, le samedi.

Le 18 novembre, l'entreprise qui a fait une partie des travaux sur le chemin vicinal n°2 en mai 1870, et en 1872 a livré 500 mètres de ce chemin, reprend ses travaux, mais demande 165f pour perte occasionnée par l'augmentation de la main-d'œuvre, la commune n'ayant pu continuer depuis 1872. Indemnité accordée.

Le 25 novembre, grand changement au conseil. Vallade, par une opération mystérieuse, s'intitule maire de nouveau, et réunit son conseil, mais quatre membres seulement répondent, dont Bosselut son fidèle adjoint, Couturier et Allafort. Absents: Fenouillat, Aucouturier, Mondou, Ganteil, Agard, Lathière-Lavergne, Laurençon, Pagnoux. La séance est levée, faute de quorum.

Le 2 décembre, Vallade, maire, réunit le conseil. Cinq cette fois sont présents: Bosselut, Agard, Ganteil, Laurençon, Couturier. La séance n'est pas valable encore cette fois, on se sépare. Que se passe-t-il?

Le 9 décembre, nouvelle session, onze sont présents, dont Vallade, Bosselut, Lathière-Lavergne. Qui est considéré comme maire? *C'est en tout cas Vallade qui certifie les registres d'état civil comme maire début janvier 1878.* Liste des enfants admis gratuitement à l'école primaire, de concert avec le curé: 26 garçons et 20 filles. La commune, n'ayant pas de fonds, ne peut souscrire à la demande du préfet d'acquiescer une carte du département de la Dordogne. *Tous signent, à l'exception d'Allafort, pour ne savoir.*

1878

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Grand succès de l'exposition universelle, qui atteste du redressement économique de la France, après la défaite et la guerre civile. Dans l'industrie, les chiffres dépassent ceux atteints à la fin de l'empire. L'agriculture bénéficie de belles années.*

❖ *Mais bientôt un ralentissement se manifeste: chute des prix agricoles, crise du vignoble touché par le phylloxera, la récession s'installe.*

1878 AU BOURDEIX: NOUVEAU CONSEIL ET MAIRE, VOIES FERREES

Le 20 janvier:

- «proclamation par le bureau électoral, à la suite des opérations du 6 janvier dernier, selon l'arrêté préfectoral du 11 janvier 1878», des conseillers municipaux: le conflit est ainsi réglé. Par ordre de nombres de voix: Fenouillat Léobon, Laurençon François, Laurent Pierre (fils), Doucet Pierre, Lathière-Lavergne fils, Chaumette Jean fils, Mondoux Jean, Pagnoux Jean, Aucouturier Pierre, Desmoulins Pierre, Duroueix François, Pécaud André (excusé). Ensuite ces conseillers procèdent ensuite à l'élection du maire, à scrutin secret. 11 bulletins, 1 blanc, majorité absolue 6: Lathière-Lavergne est élu. Election de l'adjoint: Laurençon 2 voix, Mondou, propriétaire à Serpine, 9, donc proclamé adjoint. Tous signent, sauf Duroueix et Desmoulins, pour ne savoir faire. Le nouveau conseil se met immédiatement au travail;

1838-1888

- nomination d'une commission chargée de la préparation des listes électorales, et du jugement des réclamations;
- budget des chemins vicinaux, modifications: 2.917f sont affectés à la construction du chemin du Bourdeix à Piégut, dont le tracé est approuvé, par suite, il ne sera affecté que 10.000f à la construction du chemin n°6. Les deux doivent être construits simultanément, l'un n'étant que le prolongement de l'autre;
- le conseil persiste dans la décision de ne pas acheter de carte routière, «jusqu'à ce que la mairie ait un local (soit école, soit mairie), pour l'y placer, ce qui sera prochainement, c'est le grand désir de chacun».

Le 31 mars:

- par arrêté du sous-préfet du cinq courant, on se réunit pour examiner «l'avant-projet du chemin de fer de Montauban à la ligne de Périgueux à Brive, soumis à l'enquête d'utilité publique». Projet d'importance pour le conseil qui ne cesse de se préoccuper de l'amélioration des communications, afin d'écouler les produits locaux. Une grande ligne allant de Montauban vers Limoges et Nontron est réclamée depuis plusieurs années et a été acceptée par le gouvernement. La compagnie de Bonnemain a demandé la concession d'un chemin de fer de Montauban à Nontron. Les commissions d'enquête et les populations ont réclamé avec énergie cette ligne passant par Cahors, Gourdon, Sarlat, Montignac, Condat, Hauteveyre, Excideuil, Thiviers, Sarlat, Périgueux et Nontron;
- le conseil général de la Dordogne a voté pour le réseau général, dans lequel figure cette ligne, une subvention de 7 millions, à raison de 25.000f par km, ce qui représente pour la ligne qui nous intéresse une allocation départementale de plus de trois millions. Il a été proposé une direction par Souillac et Brive, mais elle ne se justifie ni par un trafic plus avantageux, ni par un tracé plus satisfaisant techniquement car le sol est plus accidenté, les altitudes à franchir sont considérables et un ouvrage d'art de plus de 40 mètres de long serait nécessaire pour franchir la vallée de la Corrèze. De plus, Souillac (3.550 habitants) est suffisamment desservie par la ligne de Saint-Denis du Buisson actuellement en cours de construction, alors que la direction qui nous intéresse desservirait un chef-lieu d'arrondissement (6.500 habitants) et un chef-lieu de canton (3.750 habitants) et rendraient «leurs éléments de vitalité à des contrées qui en sont privées depuis longtemps par l'abandon de la vieille et grande route de Limoges à Cahors». Enfin (et surtout), «le Conseil général s'est abstenu de voter aucune allocation, alors que celui de la Dordogne s'impose depuis de longues années de lourds sacrifices, afin de répondre à l'appel du Gouvernement». Le conseil affirme sa confiance dans la bienveillante justice du gouvernement et vote à l'unanimité de s'en tenir fermement à ce vœu;
- après cette défense énergique, le conseil examine la plainte reçue contre Jean Licoine à Bouchardières, qui aurait empiété sur la voie publique, en bâtissant un mur de grange et de cour (c'est une habitude!). Le maire avec deux conseillers va se rendre sur place et faire un rapport.

Le 30 mai:

- examen du budget 1877: quatre pages, texte disposé très professionnellement avec toutes les rubriques, état des créances, état de situation, comptes du receveur, etc. Après lecture du compte-rendu du percepteur-receveur municipal, les comptes définitifs sont approuvés: recettes 6.374f16, dépenses 2.511f47, soit un excédent de 3.842f69 à joindre au budget 1878;
- budget des chemins vicinaux, toujours au même tarif, soit estimation à 1.122f, plus l'imposition extraordinaire autorisée par le préfet, 20 centimes donnant 472f, total 1.594f, auquel s'ajoute le reliquat de 1877. Etude du tracé du chemin subventionné n°6, du Bourdeix à Saint-Martin-le-Point: deux tracés possibles, soit par Rapy, soit par Prieuré. Liste des souscripteurs pour les deux tracés. Souscriptions allant de 1f à 200f, rarement 1.000f. Le conseil adopte le tracé passant au plus près de Rapy, comme étant moins coûteux, les propriétaires (Lathière-Lavergne et Vignaud)

1838-1888

abandonnant gratuitement les portions de terrains nécessaires et donnent chacun 1.000f, ainsi que M. Jardry, maçon au Doyer. Il leur sera cédé en échange les parties des anciens chemins après déclassement.

Le 21 juillet, «le 1er juillet courant, un orage chargé de grêle a tout détruit sur son passage, dans plus de vingt communes, des récoltes en blé et en vin. Le désastre et la ruine des cultivateurs qui ont vu disparaître en un instant tout le fruit de leur travail d'une année... La misère est grande... Il est du devoir de tout bon citoyen de venir en aide aux malheureux... Il est aussi du devoir des communes dans la limite du possible de secourir les infortunes». La commune est pauvre, le reliquat des recettes de 1877 est de 52f71, mais avec l'augmentation du permis de chasse, celle des chiens taxés, enfin en prenant sur les fonds destinés à la maison d'école, de toute façon inférieurs à la réalité, le maire propose donc d'affecter 100f à ces secours. Accepté à l'unanimité.

Le 29 septembre, huit membres sont présents. Chemin vicinal n°6: adjudication faite moyennant un rabais de 8%. La largeur est fixée à cinq mètres entre les fossés, mais cela est insuffisant à l'embranchement du chemin de grande communication n°3. Lathière-Lavergne propriétaire du terrain traversé à cet endroit a reconnu cette insuffisance, et consent à céder gratuitement 2 mètres sur la longueur de 250 mètres à cet endroit

Le 24 novembre, onze membres présents:

- l'achèvement des chemins vicinaux, et le déclassement des anciens devenus inutiles, permettront au maire de faire échange de terrain pour établir la nouvelle maison d'école, actuellement à l'extrémité du village, près d'un marécage; Laroche consent à la résiliation de son bail; Lathière-Lavergne père promet de faire un bail à 125f par an dans sa maison de «chez Carrier», pour un an seulement, dans la pensée que sera construite la maison d'école... (*Espérons*);
- budget des chemins vicinaux. Recettes estimées 14.737f. Dépenses: salaire du cantonnier, 5 mois 225f; chemin n°3, 2.440f76; chemin n°6, 10.000f;
- liste des enfants, établie par le maire et le curé, des enfants admis gratuitement à l'école primaire: 20 garçons et 20 filles (presque tous sans doute);
- Mondou l'adjoint est désigné pour la commission des listes électorales, Laurençon et Doucet pour le jugement des réclamations;
- modification des dates de la foire de Varaigne: avis favorable;
- par suite de la construction du chemin n°6, de Saint-Martin-le-Peint au Bourdeix, quelques noyers et acacias de la place publique seront abattus. M. Mondou est délégué pour la vente. On achètera une nouvelle boîte aux lettres, soit 27f, et le surplus sera affecté à la réparation du matériel scolaire.

Fin de l'année 1878, les réunions ont repris un rythme normal, signatures, et toujours deux pour ne savoir faire.

1879

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *La bataille entre Mac-Mahon et les républicains se termine en 1879 par la démission du président. Jules Grévy, républicain et franc-maçon, lui succède. Début de la République des Jules... et des opportunistes.*
- ❖ *Les chambres, qui siégeaient à Versailles, selon la Constitution, s'établissent à Paris.*
- ❖ *Le 14 juillet devient la fête nationale de la République et sera célébrée pour la première fois en 1880.*

1838-1888

- ❖ 9 août, le recrutement des maîtres est assuré par la création d'écoles normales primaires. C'est ainsi que se formeront des générations de «hussards noirs de la République», chargés d'apprendre le français à tous et de former des citoyens.

1879 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES, PREMIERE BOITE AUX LETTRES

Le 16 mars:

- la liste des enfants admis gratuitement à l'école est augmentée de cinq garçons et deux filles. Pierre Chabot, bon pour le service, classe 78, est l'aîné de sept enfants, de 18 ans à 14 mois. C'est une famille de colons sans fortune, le père et la mère sont gravement malades. Il est «de la plus grande humanité de le maintenir dans ses foyers, à condition qu'il y restera, obéissant aux avis du père et de la mère, et ne sortira de la maison jusqu'à sa libération»;
- 65f ont été récoltés par la vente des arbres: soit 27f pour la boîte aux lettres, et 38f pour la réparation du matériel scolaire. Mais le devis s'élève à 326f. Il va falloir demander un secours au préfet, d'autant que le nouveau local étant plus propice à la fréquentation (et les nouveaux élèves ont toutes les chances d'être admis gratuitement), il va falloir plus de bancs, une chaire et un meuble pour les archives, les registres. La pose de la boîte aux lettres a nécessité un échange de cinq lettres entre l'administration des Postes et le maire. De plus le curé s'est opposé à ce qu'elle soit fixée sur le mur du presbytère, en mauvais état. Pour finir, bonne surprise, la poste avise que la boîte est payée, posée et entretenue à ses frais. Le conseil annule la destination des 27f. Le maire propose que la boîte soit fixée sur le mur de l'église; *qu'en pense le curé, toujours prompt à dire non?*
- le préfet de la Dordogne fixe à 80f le traitement d'une maîtresse en travaux d'aiguille attachée à l'école primaire. L'actuel instituteur n'étant point marié, Marie Verger, épouse du sieur Faure, charron, est proposée. Le préfet devra donner son agrément;
- l'ouragan du 27 février a déraciné plusieurs arbres sur la place publique, et un cerisier sur le chemin communal à «chez Carrier», d'une valeur de 60f environ. Ils seront vendus à l'amiable. Malheureusement, il y a des dégâts considérables sur la toiture de l'église et du presbytère, et la croix de carrefour a été renversée. Un premier devis s'élève à 420f. On y affectera les 27f, mais pour le reste il faut demander un secours au préfet, «le curé absorbant toutes les ressources de la fabrique»;
- La séance se termine par une page de remerciements au maire pour sa sagesse dans ses tractations au sujet de la boîte aux lettres, et un remerciement à l'administration des Postes pour ladite boîte.

Le 18 mai, examen du budget: trois pages très ordonnées, avec colonnes de chiffres, font apparaître un excédent de recettes de 10.005f09. Budget des chemins vicinaux et détail des parcelles et échanges pour le chemin n°6.

Le 8 juin, réunion sur un soutien de famille.

Le 23 novembre:

- budget des chemins vicinaux, emploi des 7.530f en caisse, foires, gratuité de l'école pour 43 garçons et 39 filles, délégués pour la révision des listes électorales, cession des chemins devenus inutiles par suite de la construction des chemins n°4 et n°6;
- maison d'école: lecture de nombreuses lettres du préfet pour la construction de 2 bâtiments, un pour les filles, l'autre pour les garçons, comme il est exigé pour une commune de plus de 500 habitants par la loi du 10 avril 1867. «Le maire d'alors fit dresser en 1876 un plan, mais en complète ignorance des lieux, (...) il se trouva que les terrains choisis par l'architecte étaient des granges, des maisons, des cours et des lacs appartenant à M. Lathière-Lavergne père au lieu d'être

1838-1888

une place publique». S'étant aperçu de cette grosse sottise, le nouveau maire fils du propriétaire avait fait voter une nouvelle délibération, le 11 février 1877, qui place l'école au nord de la place publique, entre la tour et la terre de son père... Mais une nouvelle route a été construite depuis, qui en passant au milieu de ce terrain rend ce projet impossible. Bref, le maire propose d'échanger avec son père l'ancien cimetière contre des parcelles plus étendues, dont il donne les numéros de cadastre, d'une surface cinq à six fois plus grande, ce qui de plus permettrait «d'avoir cour pour les enfants, et jardin pour M. l'instituteur». Le conseil, considérant que l'ancien cimetière ainsi cédé en échange à Lathière-Lavergne père étant de valeur moindre, il y a là un sacrifice évident en faveur de l'école, décide qu'une fois cet échange autorisé par le préfet il faudra appliquer les plans de 1876, dans le cas où l'administration n'exigerait pas de bâtiments séparés. Sinon, il faudra en faire dresser un autre, eu égard à la loi et la configuration du terrain.

1880

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Juillet 1880, amnistie des condamnés de la Commune.*

1880 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 1er février, le maire est élu délégué à l'élection des sénateurs, par onze voix. Suppléant Laurençon sept voix. Deux soutiens de famille: Chaumette Pierre a son père atteint d'arthrose d'un bras après fracture et souffre d'une hernie inguinale, la mère d'une hernie inguinale double (certificats du docteur), et Prieuret Jean, dont le père, âgé de 46 ans, souffre de la même maladie, qui l'empêche de se livrer aux travaux pénibles de la culture. Il est l'aîné de quatre enfants, dont deux filles.

Le 29 février, chemin n°3, du Bourdeix à Teyjat: trajet de l'agent-voyer, abandon de terrains des riverains Lathière-Lavergne père et Lagrelière (on retrouve toujours les mêmes...) à qui la commune cède les portions de chemins devenues inutiles. Plan, profil, enquête, tout est précisé.

Le 30, grande session de mai, en tout huit pages: «ouï le rapport du maire»:

- examen du budget de 1879, trois pages très détaillées. Résultat un excédent de recettes de 8.231f01;
- budget des chemins: trois jours de prestations en nature, et 5 centimes spéciaux ordinaires, évalués à 1.369f. Une subvention du département ou de l'Etat est évaluée à 3.000f;
- il est obligatoire de scinder l'école: filles d'une part, garçons de l'autre. La maîtresse de couture est décédée il y a déjà plusieurs mois, cette situation est préjudiciable aux jeunes filles, le conseil propose de demander au préfet la nomination d'une institutrice laïque pour les filles, tout en maintenant l'instituteur pour les garçons *mais alors que de frais, que de secours à demander;*
- il faut demander un secours pour le mobilier scolaire (tables, bancs, chaire et méthodes de lecture), besoins estimés à 450f, pour lesquels la commune a porté 100f au budget 1881, tout en espérant 220f d'intérêt des sommes placées au Trésor, comme pour l'exercice 1879;
- secours également pour réparer les dégâts sur la toiture du presbytère, dus à l'ouragan du 20 février 1879. 305f55 seraient nécessaires pour compléter 169f disponibles.
- classement d'un chemin d'intérêt commun: suite de chemins vicinaux «formant une ligne directe de Piégut à Lussas sur près de 20 km».

Le 27 juin, séance extraordinaire: la loi du 12 mars 1880 ouvre un crédit extraordinaire de 80 millions de francs pour subventionner les chemins vicinaux. En conséquence le conseil énumère les chemins qui pourraient en bénéficier, et fait le calcul des droits à subventions: depuis trois ans, emprunt de

1838-1888

12.000f sur 30 ans, souscriptions volontaires, et quelques subventions, la commune du Bourdeix a fait construire, (depuis le début du mandat du maire), près de 4.500 mètres de chemins. La subvention départementale pour 1880 est de: 575f, soit avec ce qui reste en caisse un total de 12.355f. Cette somme est nécessaire pour solder les travaux en cours. Il faut donc demander au préfet de bien vouloir accorder une subvention sur les 80 millions de la loi du 12 mars dernier, puis suit la liste des chemins qui demandent construction ou prolongation, ou classement avec tous les détails.

Le 29 juillet, séance extraordinaire: suite de la demande de subvention. Vu le rapport de l'agent-voyer, la situation financière de la commune, le conseil adopte les conclusions de l'agent-voyer. La commune peut faire construire entièrement le chemin n°3, mais pas plus sans subvention ou nouvel emprunt.

Le 19 septembre, Alcide Dusolier, du conseil général, fait part de ce que la ligne du Queroy à Nontron ne pourra être terminée que dans deux ans au minimum, elle est en chantier depuis près de 12 ans. La ligne jusqu'à Javerlhac est réclamée.

Le 17 octobre, Delage, exproprié pour la construction du chemin n°3, demande 1.000f d'indemnité. On lui en accorde seulement dix. Demande de secours pour le mobilier scolaire: 85f sont disponibles au budget, pour un devis de réparation de 450f. Le conseil rappelle au préfet le secours demandé.

Le 26 décembre, budget des chemins vicinaux pour 1881: recette prévue 1.849f et leur affectation (toujours 480f remboursement de l'emprunt). Laurençon est nommé délégué pour la révision des listes électorales. Gratuité de l'école: 42 garçons, 41 filles.

Fin de l'année 1880 et toujours 3 membres du conseil qui n'ont signé, «pour ne savoir faire ce que requis»: Demoulin, Duroueix et Salat.

1881

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ 16 juin 1881, première des lois scolaires de la IIIème République: Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, termine l'œuvre de Guizot (monarchie de Juillet) et de Victor Duruy (Empire). Pour les républicains, il faut établir un enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïc. Ferry obtient en 1881 la gratuité.

❖ 30 juin, loi sur la liberté de réunion.

❖ 29 juillet, loi sur la liberté de la presse.

1881 AU BOURDEIX: ELECTIONS MUNICIPALES

Le 23 janvier, installation des nouveaux membres du conseil municipal. Elections non précisées. Dix membres dont Pierre Laurent présents, deux absents (Pierre Laurent est présent à toutes les séances). Ils procèdent à l'élection du maire et de son adjoint: Lathière-Lavergne élu maire par 9 voix sur 10, et Laurençon adjoint, par 7 voix sur 9 exprimées, cette fois ils ne votent pas pour eux-mêmes. Sont élus délégués à la révision des listes électorales Fenouillat et Laurençon.

Le 27 mars, le conseil et les plus imposés: Lathière-Lavergne père, Lagrelière et Delage, examinent la décision de la commission départementale concernant le chemin n°3, et enregistrent les cessions gratuites sur le dit tracé. Approuvent la demande de soutien de famille du conscrit Pierre Chabot, dont les parents sont infirmes, et qui a de nombreux frères et sœurs, dont le dernier à la mamelle. Demande de classement du chemin d'intérêt commun: chemins vicinaux n°2, 4 et 6, en accord avec les communes voisines.

1838-1888

Le 29 mai, la grande session de mai a examiné dix points, et nécessité dix pages de comptes-rendus parfaitement présentés et détaillés. Plus de ratures, gribouillages, blancs:

- le conseil enjoint le sieur Prieuret, qui a empiété sur le chemin de Bouchardières au clos, «là où une fontaine et un abreuvoir servent à tout le village pour les animaux et la lessive, de restituer le terr(a)in, faute de quoi il sera contraint par les voies légales»;
- changement approuvé des dates de foires de Bussière-Badil;
- examen des comptes: *toujours très soignés, détaillés, belle écriture et présentation claire*; approbation des comptes de 1880: recettes 17.710f07; dépenses 8.078f46; excédent 9.631f61; approbation des comptes du receveur; une page.
- chemins vicinaux: vote des ressources 1882, tarif habituel. Emploi du reliquat 1880: 7.975f59, et détail des sommes dues aux entreprises. Budget complémentaire: le conseil général de la Dordogne a alloué des fonds pour la construction des chemins vicinaux: 2.213f seront affectés à la construction du chemin n°3. Emploi des ressources votées aux chemins vicinaux pour 1882: grands sacrifices etc. Le conseil demande à ce que 431f soient alloués aux chemins de grande communication au lieu de 500f, pour privilégier les chemins vicinaux. Argument: le Bourdeix n'est desservi par aucune grande ligne entretenue par l'Etat et le département. Même le chemin n°3 ne dessert que dix feux sur plus de 150, d'où de grands sacrifices pour les chemins vicinaux (plus de 7km construits et non achevés). Jusqu'en 1878, la commune n'était imposée que de 376f, et chaque année la somme est augmentée, jusqu'à 500f pour 1882. 431f signifie une augmentation de 56f depuis 1878. La commune espère que l'administration prendra en considération etc.
- demande de secours pour le matériel scolaire: il a été accordé à la commune une institutrice, entrée en fonction en novembre dernier. Il y a maintenant deux écoles distinctes, pour garçons et pour filles. Il est nécessaire de réparer et d'augmenter le mobilier. Le devis des dépenses s'élève à 450f. La commission départementale a accordé un secours de 150f, qui est dépensé. Le maire demande de maintenir aux chapitres additionnels 150f pour contribuer aux acquisitions et réparations de mobilier, et prélever 50f sur l'excédent 1881, et enfin de demander un secours à l'administration supérieure. Voté;
- le presbytère: arrivée de l'abbé Théron. «Est en état de délabrement complet, sans travaux depuis de nombreuses années. Quelques faibles ressources de la commune, plus quelques subventions accordées et employées, car il n'a jamais fallu compter sur la fabrique, le curé Lagoubie ayant toujours eu le soin de tout absorber». *Entre Lagoubie et le conseil il y a toujours de l'animosité, avec Théron, cela va être du sport.* 162f53 restent en caisse sur les sommes affectées aux réparations, le maire ayant fait faire les plus urgentes: couverture de l'église, du presbytère et mur de l'enclos. La somme est trop faible pour l'importance de ce qui reste à faire. Le maire propose d'affecter 143f07, pris sur les disponibilités d'après les chapitres additionnels du budget 1881, mais le devis (cuisine +2 chambres + chambre à coucher), s'élève à 850f. Il propose donc de solliciter un secours auprès de l'administration supérieure. Le conseil approuve;
- le compte-rendu précise ensuite que le curé Lagoubie est parti «en février dernier, pour des motifs qu'il est inutile de rappeler ici, et qu'il n'a pas fait avec les membres de la fabrique le récolement de l'inventaire des ornements appartenant à la dite fabrique, qu'il s'est contenté, le jour de la Quasimodo (premier dimanche après Pâques), jour où se règlent les comptes, de remettre à son confrère de Saint-Martin-le-Peint, des notes de sa main, mais non signées par les membres de la fabrique. Le registre d'entrée de M. Lagoubie, l'inventaire signé n'ont pu être présentés, ni les comptes de gestion 1880». *Aye! Le conflit se précise: «ceci peut faire supposer un détournement de sa part, en partie au moyen d'une quête importante il avait acheté plusieurs ornements pour les offices divins qui ont disparu, emportés ou vendus...» Grave d'écrire*

1838-1888

cela. Le maire, notable, a un contentieux à régler avec le curé? Le conseil le charge de faire les «démarches pour obtenir satisfaction», c'est-à-dire récupérer les comptes et les objets disparus.

Le 24 juillet, session extraordinaire: classement du chemin n°7, de Combas à la route n°2. Ce chemin ne pouvant être subventionné, une souscription récolte 675f: soit en argent, en terrain, ou journées de travail et journées de charrette; trois journées d'homme valent 4f50. Deux journées avec bœuf et charrette 10f. La subvention en vertu de la loi du 19 mars 1880 est de 1.500f. Les prestations en nature, centimes spéciaux, imposition extraordinaire de 0,5% donnent un total de 3.836f. Le conseil approuve les dépenses calculées par l'agent-voyer, dont 450f pour six mois de salaire d'un cantonnier.

Le 28 août, examen à nouveau de l'emplacement de la maison d'école (y aurait-il du nouveau?): le sous-préfet a donné un avis favorable sur l'échange de l'ancien cimetière contre le terrain de Lathière-Lavergne père, moyennant une soulte de 845f (*ce n'est plus un sacrifice donc*), après expertise d'expert et enquête *de commodo et incommodo*.

Le 27 novembre:

- échanges de terrain: descriptions très détaillées (plan, cotes), entre la commune et Lathière-Lavergne père. Cela concerne le chemin de grande communication n°3. Bien que la portion de terrain cédée par la commune soit «un peu plus grande» que celle de Lathière-Lavergne, celui-ci demande «à ce que l'échange soit fait sans soulte ni retour de sa part». (*Voyez-vous, on rend service sans arrêt, mais il faut bien y trouver son intérêt*). Donc, entre la fabrique, la commune et Lathière-Lavergne père, la fabrique reçoit 96m² derrière l'église. Le conseil considère que cela fera faire une économie de plus de 200f. La commune abandonne gratuitement la partie de l'enclos du presbytère, et fera refaire à ses frais le mur qui doit être démoli en partie, considérant les sacrifices que fait Lathière-Lavergne dans l'intérêt de la commune, d'autant que celui-ci fait une souscription de 100f concernant le dit chemin, à la condition qu'il reçoive en échange du terrain qu'il cède, un autre terrain se trouvant suite à la façade sud de l'église etc. Ouf. Le conseil agréé, *le secrétaire s'embrouille dans toutes ces descriptions, et barre la fin*. Le maire lui, s'y retrouve très bien.
- chemin vicinal n°7 dont le classement est en cours. Les parcelles devenues inutiles seront aliénées gratuitement aux riverains, de Combas principalement. Examen du budget des chemins vicinaux pour 1882; ressources présumées 3.838f. Bail de deux ans voté pour la maison d'école: à «chez Carrier» au même tarif de 125f par an.

Le 4 décembre, recensement: 60f sont votés pour rémunérer les quatre agents nécessaires. Et nomination des délégués aux listes électorales.

Fin de l'année, et toujours trois conseillers qui n'ont signé pour ne savoir faire.

1882

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Mars 1882, l'enseignement obligatoire de 6 à 13 ans, et strictement neutre au point de vue religieux, est voté, avec de vives résistances à droite. «Les écoles primaires vaqueront un jour par semaine, en outre du dimanche, afin de permettre aux parents de faire donner, s'ils le désirent, à leurs enfants l'instruction religieuse, en dehors des édifices scolaires». Le privilège, accordé par la loi en 1875, à des professeurs libres de siéger aux jurys universitaires avec des professeurs de l'Etat est supprimé. Cela vise les congrégations enseignantes, principalement*

1838-1888

les jésuites. Le clergé avait pris une part active à la lutte contre la République, les républicains au pouvoir ne l'oublieraient pas.

- ❖ *Le budget de l'enseignement primaire, qui était de 12 millions-or en 1870, montera dès 1888 à près de 100 millions. Au Bourdeix, on ne trouvera plus la liste, établie par le maire et le curé, des enfants admis gratuitement à l'école. On construit des milliers d'écoles, ainsi que des mairies, que par dérision les adversaires appelaient les «palais de la République».*
- ❖ *Mars et avril, suppression de l'adjonction des «plus imposés» au conseil lors de discussions budgétaires et financières.*

1882 AU BOURDEIX: AFFAIRES COURANTES

Le 19 février, pour la reconnaissance des chemins ruraux: budget de 80f par personne capable, en plus de l'agent-voyer. André Licoine demande à être déclaré soutien de famille, car il a six frères et sœurs, et deux de ses sœurs sont veuves et chargées d'enfants. Le conseil donne un avis défavorable car «le dit Licoine travaille chez sa sœur moyennant une bonne rétribution et ce n'est pas comme soutien de famille qu'il lui aide». Changement de date de la foire de Beaussac approuvé. Le 23 avril 1882, approbation du compte du receveur pour 1881, et jusqu'au 6 mars 1882: trois pages, qui font apparaître avec tout le formalisme habituel un excédent de recettes de 7.151f81.

Le 21 mai:

- pour la construction du chemin vicinal n°3, M. Lagrelière fait l'abandon gratuit du terrain nécessaire, évalué à 620f90. Le conseil remercie M. Lagrelière de sa gracieuseté. «Ce sacrifice bénéficie à la commune, en donnant à celle-ci un droit dans la subvention accordée en vertu de la loi du 12 mars 1880»;
- Pierre Chabot est déclaré soutien de famille. Il a lui aussi six frères et sœurs, ses parents sont infirmes, et «ne peuvent ramasser leur récolte. Ils dépendent des voisins». Le conseil insiste sur le cas de cette famille nécessiteuse: l'absence du fils aîné plonge cette famille dans la plus grande misère... Les malheureuses gens se trouveront peut-être bientôt dans la nécessité d'abandonner la récolte, faute de pouvoir la ramasser. La famille Chabot se trouve digne de cette faveur, les père et mère étant tellement infirmes...

FIN DU LIVRE: écriture toujours soignée, belles rubriques aux majuscules à volutes, formalisme respecté, chaque loi, chaque arrêté est cité, l'ouverture de chaque réunion mentionne la loi sur l'organisation municipale, et la nomination d'un secrétaire de séance.

LIVRE 1882 – 1888. La page de garde porte la composition du conseil, élu le 6 mai 1888.

Le 23 avril, approbation des comptes de 1881, et comptes du 31 janvier 1881 au 6 mars 1882, quatre pages; excédent de recettes: 7.135f53, bonne gestion donc.

Le 21 mai:

- examen du tracé et du procès-verbal d'enquête du chemin vicinal n°3, dans sa partie entre Bouchardières et les limites de la commune: «compte tenu des sacrifices faits par les propriétaires riverains, spécialement M. Lathière-Lavergne, il y a lieu de consentir l'aliénation gratuite des parcelles des anciens chemins devenus inutiles»; le maire se retire pour laisser délibérer le conseil;
- même chemin, dans sa partie comprise entre le chemin de grande communication et le chemin vicinal n°6. Procès-verbaux d'enquête, déclaré à l'unanimité au mieux des intérêts de tous. Est consentie au profit de Lathière-Lavergne l'aliénation gratuite des anciens chemins... Projet

1838-1888

d'échange entre la commune, Lathière-Lavergne et la fabrique (terres derrière l'église), afin de clore le jardin du presbytère. A suivre.

Le 18 juin:

- approbation des comptes de la commune pour 1881, et des comptes du receveur, excédent définitif de 7.154f29;
- souscription, en argent, ou en journées d'homme, pour le chemin vicinal n°3: les plus aisés donnent 40f, les plus modestes 5f. Jean Laurent à Bouchardières donne 20f, Pierre Laurent à Plaisance 5f: 272f sont récoltés, sur la base de 2f une journée d'homme, 5f pour une journée de bœuf avec charrette;
- pour les chemins ruraux, le conseil vote une demande de secours. Le budget habituel est voté pour 1883: inchangé, soit au total 1.796f. Budget complémentaire: 1.936f sont alloués selon la loi du 11 juillet 1868. Ils seront affectés à la construction (ne pas confondre construction et entretien) de partie du chemin n°3 du Bourdeix à Teyjat, dont l'adjudication est incessante. Emploi du reliquat de 1881 de 5.127f01: paiement des entreprises. Le conseil accepte l'abandon de terrains de M. Lagrelière pour le chemin vicinal n°3. Le conseil demande au maire de faire diligence pour que la commune soit comprise dans la première répartition des fonds du département et de l'Etat. Le tracé et le classement du chemin vicinal n°7, du Bourdeix à Combas, par la commission départementale est approuvé, ainsi que le déclassement des parties devenues inutiles;
- le maire a le regret d'informer le conseil que la commune n'a pas été comprise dans la répartition d'avril dernier par le conseil général, malgré la souscription qui lui donnait droit (sacrifice exigé par la loi de 1880), en ce qui concerne le chemin vicinal no 7 (souscription de 675f). Le conseil réitère: le maire doit faire des demandes «afin que la commune ne soit pas oubliée dans les répartitions, car elle a été l'une des premières à s'imposer des sacrifices». Les 21 et 29 mai derniers des orages épouvantables, des pluies torrentielles ont raviné et fait rouler des rochers qui bloquent l'accès des chemins, à Pinard et Bouchardières: «la commune ne peut rien faire, car le budget complémentaire de 1882 se solde par un reliquat de quelques francs seulement». Il faut donc solliciter l'administration supérieure;
- une commission municipale scolaire, «pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles», est à nommer: *il y a forcément de l'absentéisme à la campagne.*

Le 3 décembre, huit pages entières pour cette dernière réunion de l'année:

- budget des chemins vicinaux 1883: 4 pages, pour un total de 4.420f. Chemin vicinal n°7, de Combas au Bourdeix: une subvention est demandée, c'est un droit en regard de la souscription: le maire a la satisfaction de faire connaître que le conseil général a alloué 1.974f pour ce chemin à construire dans les premiers mois de 1883. Chemin vicinal n°3, entre Bouchardières et Teyjat: la commission départementale a adopté le tracé, fixé la largeur à six mètres, y compris les fossés, et établi les déclassements correspondants;
- révision du traitement du receveur municipal: quatre pages sont nécessaires pour argumenter ce sujet important. Ainsi il ne faut pas confondre recettes ordinaires, et extraordinaires: chaque année depuis 1877 est reconsidérée, chiffres à l'appui, et c'est la moyenne sur cinq ans qui sert de base au traitement. «N'étant pas tout à fait au courant de ces questions» (mais le conseil fait son modeste), prie «l'administration supérieure de bien vouloir examiner les points, sans compromettre les droits des uns et des autres». Terrain sensible...
- nomination des délégués pour les listes électorales, ainsi que le contrôle des réclamations: Laurençon, Fenouillat et Doucet. Par testament, Lathière-Lavergne père a donné 1.000f pour la construction d'un clocher, et 200f pour les pauvres.

1838-1888

1883 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 18 février:

- le conseil reprend, sans doute après les commentaires de l'administration supérieure, le calcul du traitement du receveur, un prorata des recettes ordinaires: un vrai beau problème de certif: quatre pages à nouveau, tout est détaillé, les subventions pour le matériel scolaire, les amortissements d'emprunts, subventions pour réparations de l'église et presbytère: toutes ces sommes sont à retirer des recettes ordinaires. De même, pour les chemins vicinaux, il ne faut pas confondre constructions (donc subventions), et entretien... Beau travail!
- «Le conseil, frappé par la différence des recettes, et bien que les chiffres aient été vérifiés par le receveur de Nontron et le trésorier-payeur général, et la circulaire du Ministre», trouve de nombreuses erreurs, et que les subventions n'ont point le caractère permanent, reprend les chiffres de chaque exercice: l'augmentation (réclamée) de 1.994f43, pour les exercices 1877 à 1881, est ramenée à 382f14, donnant à raison de 4% une augmentation de traitement de 15f28, ce qui donne un traitement de 121f28 au lieu des 185f17 demandés par le receveur primaire. Mais, on n'est jamais trop prudent, le conseil insiste à nouveau avec une fausse humilité: «la commune, qui malheureusement n'est peut-être pas suffisamment au courant de ces questions, prie l'administration supérieure d'examiner les différents points, et, sans compromettre les droits du receveur principal, devrait bien sauvegarder ceux de la commune». Ne vexons pas l'administration supérieure...
- Examen d'une demande de soutien de famille: avis favorable concernant Louis Bartaud, du Doyer: «tant que le fils habitera avec le père et ne l'abandonnera pas comme il l'a fait jusqu'à ce jour». Voilà un conscrit qui n'a pas bonne réputation...

Le 1er juillet:

- règlement du budget de 1882, et approbation des comptes du receveur municipal, quatre pages: recettes 13.090f72, dépenses 8.410f42, excédent 4.619f36;
- examen du rapport de l'agent-voyer classant les chemins vicinaux à construire en trois catégories: urgent, nécessaire ou à différer;
- budget 1883 des chemins vicinaux, voilà des comptes clairs et nets:

<u>Recettes</u> au tarif habituel, estimées à	1 773 f
<u>Emploi:</u>	
remboursement emprunt et intérêt:	480f
frais généraux	80f
chemins de grande communication	500f
traitement cantonnier	400f
entretien chemins vicinaux	313f
<u>Emploi du reliquat de 1882, soit</u>	2.727f90
entretien chemin n°4	280f
construction aqueduc chemin n°3	110f
solder l'entreprise chemin n°3	2280f40
suite travaux chemin du n°3	115f50

Le 30 septembre, la création d'un bureau de poste à Augignac ne peut intéresser la commune, car les dépêches de Périgueux ne pourront être distribuées que 24h plus tard.

Le 30 décembre, budget des chemins vicinaux 1884: même montant que l'an dernier, et détails de son emploi. Avis favorable sur le changement de date des foires de Monsec, car elles tombent avant la reprise des travaux agricoles et la moisson. Lecture du bail sous signatures privées, du 1^{er} juin 1883,

1838-1888

signé par le maire et Laurençon adjoint, pour trois ans, d'une maison, cour et jardin, le haut étant déjà occupé, affectée à la maison d'école pour garçons et filles. Prix annuel de 125f.

1884

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 21 mars 1884, la loi Waldeck-Rousseau autorise la formation de syndicats professionnels, et, complétant la loi Ollivier de 1864 qui supprimait le délit de coalition et reconnaissait le droit de grève, abroge la loi Le Chapelier de 1790 qui avait aboli les corporations et interdit le compagnonnage mais aussi toute union de salariés.

1884 AU BOURDEIX: NOUVEAU CONSEIL ET PROBLEME DE CLOCHE

Le 23 mars:

- construction du chemin de fer de Nontron à Thiviers: le conseil prend connaissance de la délibération du conseil municipal de Nontron, qui prie Le ministre de faire mettre en adjudication dans les plus brefs délais la section de chemin de fer de Nontron à Sarlat, comprise entre Nontron et Thiviers. Le conseil appuie ce vœu. Un soutien de famille: avis favorable pour Jean Baylet, de Rapy, dont le père a une épaule brisée.
- réparation du clocher: le curé fait savoir que le bois et les fers de la cloche ont besoin de réparations, et prétend que cela est à la charge de la commune. Le maire considère que la fabrique doit payer car c'est une dépense d'entretien et c'est à elle «d'empêcher un malheur, que la cloche ne se brise, car en tombant ce serait une plus grosse dépense». Les 1.000f légués par Lathière-Lavergne père ne sont-ils pas destinés à des réparations?

Le 18 mai:

- «les membres du Conseil municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote» se sont réunis: Pierre Laurent, Doucet, Bouthinon, Salat, Aucouturier, Laurençon, Pagnoux, Desmoulin, Couturier, Chaumette, Duroueix et Lathière-Lavergne; ils élisent leur maire, Lathière-Lavergne par 10 voix sur 12, et leur adjoint, Laurençon par 11 voix;
- règlement du budget 1883, approbation des comptes du receveur, vus par la cour des comptes, le conseil de préfecture. Comptes très détaillés, près de quatre pages: recettes 11.053f88; dépenses 6.739f17; excédent 4.314f49. Les produits du cimetière (herbe et noix), «autrefois à la fabrique et aujourd'hui à la commune»: le maire est chargé de la vente à l'amiable;
- la discussion est vive (une page), au sujet de la demande de réparations à la cloche faite à nouveau par la fabrique: le maire a notifié le 23 mars au président de la fabrique que celle-ci devait faire les dépenses d'entretien. En vertu de la loi du... (blanc), la commune n'est astreinte qu'aux grosses réparations des édifices communaux, «sauf s'ils sont consacrés au culte (?)». Il s'agit ici d'une réparation à un objet qui sert à appeler les fidèles à l'église. «Or, le conseil de fabrique s'est réuni le 30 mars, en devançant la Quasimodo (20 avril), date fixée par la loi pour les règlements des comptes», dans le but qu'une loi sur l'organisation municipale allait être votée, qui devait décharger les communes des frais d'entretien, et même des grosses réparations aux édifices (les députés pensent-ils déjà à séparer l'Etat et le culte?). Et «en même temps, a voulu s'approprier les fruits spontanés du cimetière» (encore...) Le conseil invite le président de la fabrique à faire faire les réparations le plus tôt possible. Quant aux fruits spontanés, s'ils ont été affermés, il faut s'entendre avec le fermier pour le prévenir de ne point percevoir les fruits, sans au préalable s'être entendu avec le maire... Voilà qui est clair, espérons!
- création des ressources pour les chemins vicinaux, pour 1885: les mêmes tarifs donnent 1.782f, et sont répartis dans les mêmes postes, le reliquat de 1883 de 2.352f52 est affecté au paiement des entreprises.

1838-1888

Le 29 juin, réunion importante, chaque membre du conseil est convoqué par lettre, trois jours francs avant, deux pages et demie de compte-rendu.

- il s'agit du déclassement des routes départementales, donc de mettre à la charge des communes l'entretien de ces routes. Trois hypothèses sont développées... Mais la commune n'est traversée par aucune route départementale, d'où il ne résulte ni avantage, ni désavantage. «Il est juste que celles qui en ont sans avoir contribué aux frais de construction soient aujourd'hui tenues à l'entretien de ces routes dont elles profitent plus que les communes voisines qui, elles ont dû rallonger leurs chemins vicinaux». D'autant que chaque commune payant un impôt servant à l'entretien de ces routes départementales, même si elles n'en ont pas, il y a là une injustice à réparer en quelque sorte. Que les voisins paient, nous, nous payons pour rallonger les chemins. Mais attention l'argumentation continue: «le département ne doit pas se dispenser de fournir la somme qu'il paye chaque année pour l'entretien des routes départementales. L'impôt payé par tous les contribuables doit revenir aux communes, pour les aider à terminer et construire les chemins ruraux et vicinaux, le budget départemental ne devant en retirer aucun profit, sinon il faut rester dans le statut quo». Voilà des gestionnaires qui ne s'en laissent pas compter. Le conseil signe après ce chapitre, et on continue à délibérer dans les formes légales;
- classement sous le n°8 du chemin de Javerlhac au Bourdeix, dans sa partie Plaisance-Bouchardières: le maire indique qu'il a reçu de Pierre Laurent demeurant à Plaisance 1.000f payables en deux annuités à dater de l'adjudication, à la condition que l'on commencera à construire du côté du chemin vicinal n°3, se dirigeant sur la tuilerie de Plaisance. Ganteil donne 200f si le chemin passe au midi de ses bâtiments, ou 300f s'il passe au nord, et s'il ne s'éloigne pas de plus de 50 mètres de ses bâtiments, et paiera de six mois en six mois à dater de l'adjudication... Voilà qui est clair et net, et accepté par le conseil. En raison de ces sacrifices, il demande que soit alloué à la commune le secours auquel elle a droit. Enfin, demande de classement des chemins vicinaux n°8 et n°9. Quel souci permanent ces chemins...

Quatre conseillers sont absents pour cette réunion, et un seul ne signe pour ne savoir. Compte-rendu comportant à la fin des lignes raturées.

Le 21 décembre:

- sur les foires de Saint-Front-la-Rivière, le conseil est d'avis qu'il y en a déjà beaucoup trop dans le pays, et qu'il faudrait plutôt en supprimer. Liste des répartiteurs titulaires et suppléants: dix de chaque côté, dont Jean Laurent à Bouchardières, Pierre Laurent conseiller municipal à Plaisance, Agard fils à Prieuret. Révision annuelle des listes électorales: sont nommés Laurençon adjoint, Doucet et Pierre Laurent;
- examen de la demande d'indemnité des héritiers Petit, qui concerne les travaux du chemin vicinal n°3 entre Bouchardières et les limites de la commune. Petit demande à être payé pour la part de terrain qui sera prise, puis consent à laisser passer la route sur une partie portant le n°21. Enfin, il demande une indemnité de 700f pour «reculer les murs de clôture de son jardin et un pigeonnier servant de fournil, et pour prix du terrain que le chemin doit lui prendre aux abords du village». Le tracé a été accepté et soumis à l'enquête, sans observations des héritiers. Le réclamant a offert une «petite souscription pour voir terminer promptement la lacune de ce chemin».
- la commune n'a pas de ressources, la souscription implique l'abandon gratuit du terrain, ce chantier est très utile aux Petit, ils ont fait reculer le mur à leurs frais, ce ne serait pas équitable, alors que les autres ne reçoivent rien. Le conseil offre pour la part de terrain nécessaire à l'élargissement de la voie, à partir du pigeonnier jusqu'à la terre de Couturier, la somme d'un franc. En cas de refus, Le maire est chargé de remplir les formalités d'expropriation. Ce n'est pas tout, car il faut tout prévoir: «les travaux en face du dit mur et pigeonnier ne recevront leur entière exécution quant à la largeur de la voie, en attendant que les héritiers Petit comprennent mieux leurs intérêts, et reculent leur mur volontairement, ou que ces murs venant à se démolir d'eux-

1838-1888

mêmes, ils soient obligés de les construire en alignement du tracé approuvé». Une page et demie sur ce sujet, il faut prévoir d'autres réclamations, héritiers ou non, et toute décision fait jurisprudence.

- budget des chemins vicinaux:

<u>Recettes</u> y compris les prestations et impôt habituels, et en détail:	6.202f
souscriptions particulières en argent	1.105f
subvention du département	1.326f
subventions de l'Etat	1.989f
<u>Dépenses</u> , toujours les mêmes postes fixes	
remboursement de l'emprunt	480f
salaire du cantonnier	450f
le reste réparti sur les divers chemins	

- conformément à la loi du 8 août 1878, les membres du conseil élisent un délégué et un suppléant pour les élections sénatoriales: 11 bulletins, Lathière-Lavergne 11 voix, Laurençon 9, qui acceptent le mandat. Suppléants Doucet 10 voix, Laurent 1 voix.

Trois conseillers qui n'ont signé pour ne savoir.

1885 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 12 avril, le conseil approuve la demande de soutien de famille de Jean Vignaud, dont le père, infirme, a 74 ans.

Le 28 juin:

- cinq conseillers sont absents. Règlement du budget 1884: recettes 10.513f30; dépenses 5.533f; à reporter sur l'exercice suivant un excédent de 4.980f30. Approbation des comptes, mêmes chiffres, une page entière de comptes. Pour conclure la formule rituelle: «le conseil demande qu'il plaise à la Cour des comptes au Conseil de préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés exiger du comptable la production des pièces justificatrices à l'appui de son compte»;
- création des ressources pour les chemins vicinaux en 1886: impositions habituelles, évaluées à 1.830f, qui seront employés aux postes habituels, cantonnier, emprunt, construction et réparations. Emploi du reliquat de 1884, de 3.154f48: solde de l'entreprise ayant travaillé au chemin n°3, 2.650f09; pour indemnité du terrain des héritiers Petit, nécessaire à la construction du dit chemin 500f39.

Le 23 août, quatre absents. Le maire a fait un arrangement avec André Petit, coutelier à Nontron, au nom de tous les héritiers: il cède 6 ares 28 centiares de terrain pour construire ce chemin vicinal n°3. Il laisse démolir les murailles de son jardin et le pigeonnier servant de fournil. La commune fera à ses frais reconstruire le mur en pierres sèches provenant de cette démolition, et en plus leur versera une indemnité de 400f.

Le 27 décembre 1885, toujours quatre absents:

- liste annuelle des répartiteurs et suppléants, 20 en tout, les mêmes;
- révision des liste électorales: Laurençon et Doucet.
- budget des chemins vicinaux pour 1886: recettes 6.250f dont 331f de subventions de l'Etat et du département; le principal des dépenses, 4.500f, est affecté au chemin de Pys à Bouchardières.

1838-1888

1886 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 14 mars, lecture de la circulaire du préfet sur la suppression de la brigade de Bussière-Badil: le conseil est d'avis «qu'il y a lieu pour l'avenir que la commune du Bourdeix soit desservie par la brigade de gendarmes de Nontron».

Le 4 juillet, quatre absents. Approbation des comptes du receveur: recettes 8.799f32; dépenses 5.383f91; excédent 3.415f41. Le budget de 1885 est définitivement clos. L'enquête concernant la construction en direction du chemin vicinal n°9 n'a donné lieu à aucune observation, l'agent-voyer propose d'adopter le tracé. Suivent trois lignes barrées dont la teneur suit: sur les observations de Laurent, le seul membre intéressé, le conseil a décidé qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la construction du chemin vicinal n°9. Suit un tableau, dressé par l'administration des chemins vicinaux, indiquant le nouveau classement: n°9 pour le chemin du Bourdeix à Javerlhac, n°8 pour celui du Bourdeix à Saint-Estèphe. Le conseil approuve à l'unanimité.

Le 15 août, quatre absents. Le conseil approuve unanimement le projet de construction du chemin n°9, partie comprise entre les profils 30-47 des plans de l'agent-voyer, et émet le vœu que le conseil général de la Dordogne accordera une subvention sur les fonds 1887.

Le 14 septembre 1886, trois absents. Examen des profils 1 à 30 du chemin n°9. Le conseil souhaite que les travaux soient immédiatement mis en adjudication. Le sieur Ganteille cède gratuitement ses terrains sur la commune nécessaires à l'assiette dudit chemin, et les évalue à 405f. Le conseil accepte le don et l'évaluation.

Le 14 novembre, trois absents:

- le conseil examine le bail, passé le 15 juin dernier, entre le maire et Laurençon, l'adjoint, pour la maison d'école et la mairie à «chez Carrier», passé pour trois ans, 125f l'an;
- liste des répartiteurs, 10 et 10 suppléants, parmi les «résidents, forains, et habitants autour de la commune»;
- délégués pour les listes électorales: sont nommés Pagnoux jardinier à Bouchardières et Doucet conseiller municipal;
- budget des chemins vicinaux pour 1887: aux prestations et impositions habituelles s'ajoutent 500f de subventions particulières en argent, et 1.500f de subventions du département et de l'Etat, soit un total de 3.808f. Répartis comme d'habitude, le chemin n°9 prenant 2.100f. Puis le conseil décide que 2.000f seulement seront attribués aux travaux de ce chemin, les 100f employés à payer une partie de l'indemnité des héritiers Petit.

1887 AU BOURDEIX AFFAIRES COURANTES

Le 30 janvier, le conseil approuve la demande de soutien de famille de Jean Vignaud, qui a deux parents âgés et un frère chargé de quatre enfants, une sœur éloignée et chargée de deux enfants.

Le 3 juillet, cinq absents, approbation des comptes au 31 décembre 1886: recettes 11.381f35; dépenses 6.293f35; soit un excédent de 5.088f, portés comme d'habitude aux chapitres supplémentaires de l'exercice suivant. Changement des dates des foires de Saint-Sornin: avis favorable.

1888 AU BOURDEIX NOUVEAU CONSEIL AFFAIRES COURANTES

Le 29 janvier, deux absents:

- liste des répartiteurs, dont deux forains (propriétaires au Bourdeix mais demeurant en-dehors): Lagrelière à Ribiéras, et Mensignac à Pys, des propriétaires;

1838-1888

- budget des chemins vicinaux 1888: toujours les mêmes ressources, cette année 1.500f de subventions; dépenses toujours construction, entretien, remboursement d'emprunt, salaire du cantonnier, et 100f pour les héritiers Petit;
- traitement du receveur municipal (suite): le trésorier payeur général du département demande pour lui 142f par an, au lieu de 121f. Ceci en application sur la moyenne des recettes des cinq derniers exercices, soit 3.401f54. La moyenne des cinq précédents était de 2.879f17, et l'ordonnance du 3 mai 1839 portant le droit à 4%, on trouve que le traitement doit être porté à 136f06 et non 142f. Oui mais, attention! Pendant les cinq dernières années, le traitement versé était supérieur aux droits, car la moyenne des recettes est de 2.879f17, ce qui donne à 4% 115f16, et non les 121f reçus, soit une différence de 5f84 payés en trop pendant cinq ans: au total 29f20. «Ne serait-il pas juste que cette somme fut restituée à la commune?» Dans le cas où la somme ne serait pas restituable, la commune demande que le traitement soit porté à 136f au lieu de 142f. On sait compter au conseil et la commune court toujours derrière les sous...

Le 20 mai, installation des membres du conseil par le maire en fonction. Aucun détail sur le scrutin, mais en début du registre est consigné le résultat du vote du 6 mai 1888. 161 inscrits, 119 votants: sont élus, Pagnoux 119 voix (dont la sienne), Lathière-Lavergne 118, Salat, Ganteil, Laurençon, Tamisier, Raymondeau, Duroueix Pierre, Doucet, Bouthinon, Duroueix Jean, Chaumette 83 voix, qui procèdent immédiatement à l'élection du maire et de son adjoint. Au premier tour Lathière-Lavergne est élu par 11 voix, son adjoint Laurençon par 10 voix. Pierre Laurent n'est plus conseiller.

Le 10 juin 1888:

- règlement du budget 1887, une page, toujours clairement présentée: recettes 8.854f37; dépenses 5.860f95; excédent 2.993f78. Approbation des comptes du receveur pour 1887, avec toujours la même formule de clôture se référant au conseil de préfecture.

1838-1888

➤ budget des chemins vicinaux:

emploi du reliquat de 1887	1.287f92
indemnité héritiers Petit	400f
paiement entreprise	487f92
réserve pour remboursement de l'emprunt	400f
Estimation des ressources pour 1889 au tarif habituel	1.815f

Fin de l'année 1888, comme en 1887, deux réunions seulement.

LE DIT DE LA COMMUNE DU BOURDEIX

TROISIEME PERIODE 1889-1919

«ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS»

TEMPS FORTS

- ❖ 1889 - 14 juillet, célébration du 1er centenaire de la Révolution
- ❖ 1891 - la guerre maire-curé
- ❖ 1893 - la maison presbytérale sera-t-elle transformée en école?
- ❖ 1894 - budget détaillé du budget des chemins vicinaux et conversion des tâches
- ❖ 1898 - chemins vicinaux- calculs pointus et conflit avec l'administration
- ❖ 1903- 1904 délibérations et achat de la maison d'école
- ❖ 1905 - le maire fait une souscription pour le local de la mairie
- ❖ 1906 - seule conséquence de la séparation des églises et de l'Etat: les 56f de l'ex-budget du culte sont affectés à l'assistance médicale gratuite
- ❖ 1907 - bail du presbytère et devoirs du curé pour l'entretien de l'église
- ❖ 1910 - nomination de classificateurs
- ❖ 1912 - grosse turbulence au conseil: comment le village se voit doté de trois maires différents sur l'année; la caisse des écoles et la bibliothèque
- ❖ 1914 - 6 août 1er conseil après la déclaration de guerre; 15 - 11: à nos soldats, déjà deux morts
- ❖ 1915 - 18 - 07 à nos morts: quatre sont tombés; 21 - 11: mort à l'hôpital de Saint-Dizier de Laurent Noël
- ❖ 1917 - novembre: à nos morts - pas de noms, secours aux prisonniers et orphelins de guerre
- ❖ 1918 - juillet - la moisson; EMEUTE AU VILLAGE et ce qui s'en suivit; les TRES HEUREUX DE LA GUERRE;
- ❖ 1918 - octobre: les conséquences - première mention de «réquisition»; mention marginale de la main du maire, sur l'issue du procès intenté par le propriétaire
- ❖ 1919 - septembre: indemnité exceptionnelle votée au maire; les réquisitions; vote du budget 1920 sans détails; les problèmes des chemins réapparaissent, mais il est bien difficile de revenir aux rubriques habituelles de la vie quotidienne

INTRODUCTION

1889-1919 EN FRANCE

Résumé de *Jules Isaac*: «Gambetta et Ferry se sont attachés, après 1879, à consolider la République. Des lois scolaires, votées de 1880 à 1882, laïcisent l'enseignement public. L'enseignement primaire devient obligatoire et gratuit». D'autre part, la révision de la constitution, en 1884, démocratise le Sénat. Une loi établit la même année la liberté des associations professionnelles. La division des opportunistes et des radicaux provoque, de 1887 à 1889, une crise du régime. L'attaque contre celui-ci est conduite par le général Boulanger, que soutiennent les royalistes. Le regroupement des républicains met finalement un terme à cette crise. De 1889 à 1898, la vie politique devient plus paisible. De nombreux catholiques se rallient à la République. Le syndicalisme prend son essor. Le socialisme renaît. Les partis républicains pratiquent une «politique d'apaisement».

1889-1919

Laissons parler *Jules Ferry*, ami de Gambetta, député républicain des Vosges (écrit au moment de l'ordre moral de Thiers, 1871): «nous ne sommes pas seuls! Il nous surgit des alliés dans les plus petits villages, des paysans semi-bourgeois, indépendants par situation, et qui, depuis 1870, ont réfléchi et commencent à lire. Les roués qui nous gouvernent le savent bien, c'est pour cela qu'ils nous enlèvent, l'un après l'autre, tous nos journaux»... (Histoire de la France rurale, 1789-1914).

Et aussi *Mona Ozouf*, dans *Composition française*: «Il y a chez Gambetta comme Ferry, un sentiment aigu de la France profonde... La commune rurale est l'échelon même où prendre le pouls du pays... C'est la vive perception des drames qui se jouent dans la plus chétive des communes rurales qui inspire à Ferry ses accents les plus tendres: «qui lit dans les faiblesses de son âme, dans les rêves de son budget? Qui sait où les chemins vicinaux la gênent, où les communaux la tourmentent?» (Jules Ferry, La lutte électorale en 1863)»

Eh bien c'est le Bourdeix, chétive parmi les chétives communes rurales, qui continue ici à dérouler les rêves de son budget, à gratter les écorchures de ses chemins, à regretter ses communaux, à régler les conflits, à réparer sa cloche et se chamailler avec le curé, à s'occuper de ses invalides et de ses femmes en couches, tout en se rappelant aux bons soins de «l'Administration supérieure», car elle connaît les lois, et sait que, qui ne dit rien n'a rien.

Pendant le dernier quart de siècle, série de crises spécifiques dans l'agriculture:

- ❖ *Apparition dès 1863 du phylloxera dans le vignoble, qui s'étend jusque dans le nord. Dès 1874 seront importés des plans américains résistants. La production redémarre après 1890.*
- ❖ *Crise de la sériculture, ruinée par la concurrence de l'extrême Orient.*
- ❖ *Crise de la garance, concurrencée par l'alizarine artificielle.*
- ❖ *Crise du colza, de l'olive.*
- ❖ *Baisse des prix agricoles (par les importations).*
- ❖ *Migration vers les villes.*
- ❖ *Déroute du «rentier du sol», les fermages sont payés irrégulièrement.*
- ❖ *Le prix du sol équivaut à celui de 1851, ce qui joue en faveur du paysan.*

1889-1919 AU BOURDEIX

Ainsi que dans les précédentes parties, aucun compte-rendu de séance du conseil municipal du Bourdeix n'est laissé de côté. Si certains manquent d'imprévu, la plupart sont pleins de vie, révèlent des situations, des caractères, des soucis de la vie quotidienne, des conflits, et aussi montrent en filigrane l'écho des grands événements de la Nation.

Malgré l'absence de ressources la commune sait la nécessité de construire et d'entretenir des chemins, pour «exporter» ses produits. Chacun sait qu'il faut mettre la main à la poche pour ne plus avoir des chemins «impraticables presque toute l'année». Outre des listes de souscription des riverains, souvent modestes, les «plus-imposés» sont convoqués, les centimes additionnels aux quatre impositions ne cessent d'augmenter.

Mais elle sait aussi réclamer les subventions auxquelles elle a droit, et prouve par arithmétique que le percepteur a des prétentions d'augmentation exagérées, ou que trop est réclamé à la commune pour l'entretien d'un chemin «de grande communication». Elle s'endettera lourdement pour son école, dans le grand élan de la laïcité, et menace de devenir protestante lorsque l'évêché la laisse sans curé. Bref, une attitude responsable: on connaît ses devoirs, mais aussi ses droits.

Première page du registre des délibérations: liste des membres du conseil municipal, avec la mention à côté de Laurençon: «décédé et remplacé par Laurent». Finis les beaux titres en majuscules, mais écriture toujours

1889-1919

soignée, moins de formalisme: fini la demi-page pour présenter les lois sur l'organisation municipale, et pas de détails sur l'élection d'un nouveau conseil. Seul est donné le scrutin de l'élection du maire. Les rubriques habituelles:

- «grande session de mai» (qui peut être en juin ou juillet) où sont approuvés les comptes de l'année précédente, où sont étudiés le budget de la commune et celui des chemins pour l'année suivante. Les comptes sont souvent présentés de façon peu soignée mais restent détaillés (2 à 4 pages). Phrases rituelles: «oui le rapport de M. le maire qui explique le motif des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée». Et formule de clôture: «qu'il plaise au Conseil de préfecture, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du comptable, savoir les pièces justificatives».
- révision annuelle des listes électorales, nomination de délégués
- nomination de répartiteurs, et suppléants
- bail de la maison d'école
- les foires voisines
- les demandes de soutien de famille et exemption de taxe militaire (qui nécessitent souvent une réunion extraordinaire, ne traitant que de cette question). Ces demandes sont détaillées lorsqu'elles sont représentatives des problèmes du temps.
- importance de l'entretien des chemins, création et réparations, souscriptions
- sans oublier bien entendu le presbytère et l'église, et les rapports avec le conseil de fabrique
- nouvelles charges pour la commune: les indigents, malades et incurables, et enfin les allocations aux femmes en couches.

1889

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Juillet 1889, une loi raccourcit le service militaire actif de cinq à trois ans, en maintenant certaines dispenses, et préservant les élèves des grandes écoles comme les séminaristes, tenus à un an de service seulement.*
- ❖ *Octobre, élections législatives: 366 sièges aux républicains, 172 aux conservateurs.*

1889 AU BOURDEIX

- Le 6 janvier, liste des répartiteurs, foires, avis favorable pour une demande de planter des plans américains de vigne dans l'arrondissement de Rochechouart et il est décidé d'arrêter l'abonnement au «journal des maires». Discussion du budget des chemins vicinaux pour 1889, règlement du budget 1888 et approbation des comptes du receveur: excédent de recettes de 2.273f40. Enfin, somme à payer à l'hôpital pour un aliéné: le conseil discute car l'intéressé a quitté la commune depuis fort longtemps, et c'est à la commune où il a un domicile «de secours» (par ses enfants) de payer.
- Le 14 juillet célébration du centenaire de la Révolution. Des différents opposent les élus républicains et les curés, qui refusent de sonner les cloches, (malgré le règlement des sonneries de cloches, promulgué conjointement par le préfet Bargeton et Mgr Dubert, le 10 juillet 1884). Chaque 14 juillet est jour de trouble.
- Le curé Théron, toujours prêt à en découdre, à Etouars, arrête les sonneries, et emporte la clef de l'église, sous le prétexte que les sonneries ont duré trop longtemps. Certains curés mettent sous clef les cordes des cloches, d'autres s'enferment dans l'église. Ailleurs le maire fait crocheter la porte de l'église ou l'attaque à coups de hache. La presse catholique préconise, plutôt que cet anniversaire républicain, cette «fête du diable», de célébrer la fête du Sacré-Cœur et celle de Jeanne d'Arc. On s'insulte, on se traduit en correctionnelle.

1889-1919

Tel curé, traité par son maire de «grand feignant, de cul blanc», demande à son évêque la signification de ce terme. Tel autre, comme le curé Bouyne (qui a traversé il y a quelques années la cure du Bourdeix,) s'enferme avec son bedeau. Il était surnommé par la presse anti-cléricale «zozo la boulette», parce qu'il concoctait des boulettes médicinales pour améliorer son ordinaire, et plus tard, on lui reprochera d'autres sortes de boulettes.

Bien d'autres curés amélioraient leurs modestes traitements, qui en vendant ses foies gras, qui en tenant un bistrot. D'autres encore sont passés à la postérité avec leurs remèdes, l'abbé Soury avec sa jouvence souveraine, l'abbé Perdrigeon avec son "contre-coups", miraculeux pour les bosses, composé avec de l'encens et de la myrrhe... Et probablement macéré dans du vin de messe.

Bref, on ne s'ennuie pas dans les villages, lors des fêtes carillonnées!
(chanoine Pommarède)

Le 11 août:

- le maire a fait construire un monument funéraire à l'extérieur du mur nord du cimetière. Il rappelle que son père a donné gratuitement, il y a plus de cinquante ans, l'emplacement du cimetière actuel. Suit une page entière de description du monument et de sa grille. (En quoi cela concerne-t-il la commune?). Le monument est donc pour le moment hors terre consacrée;
- budget des chemins vicinaux: 1.801f.

1890 AU BOURDEIX

Le 9 mars:

- soutien de famille: avis favorable;
- liste des répartiteurs, presque toujours les mêmes;
- approbation des comptes du receveur pour 1889 et règlement du budget: trois pages;
- excédent de recette définitif: 2.188f52.

Le 14 décembre:

- projet de foire à Quinsac: avis défavorable, «trop de foires, il serait sage de ne pas en créer de nouvelles»;
- nomination de répartiteurs et délégués pour les listes électorales;
- budget des chemins vicinaux pour 1891: 1.762f et leur emploi (comprenant toujours le remboursement d'emprunt de 480f, et 300f pour six mois de salaire d'un cantonnier);
- approbation du tableau établi par l'agent-voyer, avec la conversion des journées de prestations en tâches.

1891 AU BOURDEIX

Le 8 février:

- renouvellement du bail de la maison d'école «à chez Carrier», propriété du maire: bail renouvelé pour cinq ans à compter du 1er janvier, à 125f l'an;
- Le maire communique une délibération du conseil de fabrique «où M. le maire aurait dû être convoqué par écrit» (car il est d'office président de ce conseil): «c'est contraire à la vérité», une grille et une porte dans le côté sud n'ont jamais existé; il y a eu une brèche côté ouest: le mur a été

1889-1919

relevé à la demande du curé précédent. Ce n'était pas une porte. Un portail a été demandé il y a plus de 30 ans. Le maire rappelle qu'il y a eu échange de terrain en 1881 avec la commune, ce qui a agrandi l'enclos du presbytère, avec construction d'un mur aux frais de celle-ci. Le curé emploie à l'égard de la municipalité d'expressions injurieuses «d'opposition systématique», et a démoli sans attendre l'avis des conseillers une partie du mur de l'enclos, et «le maire a été menacé à plusieurs reprises».

- «Vu que la délibération du conseil de fabrique contient des calomnies et injures, vu l'attitude agressive de M. le curé, le conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu pour le moment de s'occuper de la demande du conseil de fabrique». Mais si le curé poursuit ses projets de portail? Il semble ne pas s'embarrasser d'autorisations, et ce n'est pas fini: le maire lui a demandé de détruire un hangar qu'il a construit sans autorisation sur un terrain communal. Le maire demande au conseil l'autorisation de poursuivre M. Théron curé, pour ne pas «le laisser prescrire par la prescription annale». C'est la guerre. Ils signent et toujours deux conseillers «pour ne savoir faire».
- De fait, le curé Théron est condamné, le 7 août 1891, à trois jours d'emprisonnement pour avoir traité les maires d'Etouars et du Bourdeix «d'ennemis misérables», et avoir menacé le maire du Bourdeix de «l'assommer à coups de bâton s'il rentrait dans le presbytère».

Le 15 mars, 11 conseillers présents, «absent Raymondeau, actuellement en Amérique»:

- élection de deux délégués aux élections sénatoriales: Lathière-Lavergne élu par 11 voix dont la sienne, et Laurençon adjoint, 8 voix. Suppléant: Théron curé, par 7 voix, proclamé suppléant «car il était absent» (*mais il n'avait aucune raison d'être au conseil??!!*)
- refus de la foire de la Chapelle Montbrandeix, toujours les mêmes raisons: il y en a déjà trop.

Le 7 juillet:

- approbation des comptes du receveur municipal et règlement du budget 1890: sur deux pages et demie, recettes 2.070f30, dépenses 1.962f01;
- foire de Nontron: approbation du changement de date.

1892

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Novembre 1892, la durée maximum de la journée de travail des femmes et adolescents est ramenée à 11 h. Obligation d'un jour de repos hebdomadaire.*
- ❖ *Décembre, interpellation à la Chambre sur l'affaire de Panama. Des députés sont accusés de concussion. Levée de l'immunité parlementaire. Par suite, arrivée à la Chambre d'hommes nouveaux.*

1892 AU BOURDEIX

Le 6 mars:

- nomination des répartiteurs;
- deux demandes de soutien de famille, dont l'une refusée (pourtant fils de colon au Doyer);
- agrandissement du cimetière (le maire, personnellement concerné, ne prend pas part au débat): il offre de donner gratuitement 9m x 8,35m au delà du mur nord du cimetière actuel. Il devra être clos de mur aux frais de la commune qui sera tenue de céder des concessions perpétuelles à raison de 3f50 le mètre carré. (Ainsi le monument à Lathière-Lavergne père sera inclus dans le «cimetière neuf»).

1889-1919

Le 24 avril: la loi ordonne que soient soumis à la taxe militaire les jeunes gens dispensés de service quoique déclarés propres au service, par leur qualification de soutien de famille. Le contrôleur des contributions a fourni une liste de sept jeunes gens dans ce cas, «pour que la commune décide si ces jeunes gens sont déclarés indigents, et donc déchargés du paiement de cette taxe». Le conseil considère qu'ils sont tous indigents, «car l'un est domestique, les six autres ont des parents qui n'ont pour toute fortune que le travail de leurs bras, et que quelques uns d'entre eux sont restés dans leurs foyers en raison de la situation malheureuse de leurs parents».

Le 15 mai:

- installation du conseil municipal à la suite du vote du 1er mai, (les mêmes) et élection du maire et de l'adjoint: Lathière-Lavergne et Laurençon 10 voix chacun;
- approbation du budget 1891 et des comptes du receveur. Excédent de recettes: 2.296f81;
- règlement du budget 1891, trois pages en tout.

Le 14 août:

- examen du changement du tracé du tramway de Périgueux à Saint-Mathieu;
- chacun plaide pour sa paroisse: «la vraie direction doit passer par notre chef-lieu d'arrondissement. Il ne faut donc pas changer le projet primitif, car il serait question maintenant de passer par Saint-Saud et Abjat»;
- foire à Feuillade: avis défavorable, car ce n'est qu'un faubourg de Nontron, où il y a des foires mensuelles importantes.

1893

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Janvier 1893, procès en escroquerie et abus de confiance pour les responsables de la compagnie de Panama, ainsi que pour Eiffel entrepreneur. Procès en corruption de cinq parlementaires et des dirigeants de la compagnie.*
- ❖ *Fin août début septembre, aux élections législatives, 45 députés socialistes élus. Pour la première fois depuis la Commune, le socialisme devient une force parlementaire.*
- ❖ *5 décembre, l'anarchiste Vaillant lance une bombe à la Chambre.*

1893 AU BOURDEIX

Le 30 avril:

- le contrôleur des contributions envoie la même liste de jeunes gens, augmentée de quatre autres. Le conseil les déclare indigents également;
- liste des répartiteurs et adjoints;
- avis défavorable pour une nouvelle foire à Montbron;
- deux conseillers n'ont signé pour ne savoir faire.

Le 4 juin:

- l'examen du budget tient en quatre pages: règlement définitif du budget 1892, acceptation des comptes du receveur; excédent de recettes: 2.175f41; budget chemins vicinaux, 1.762f, et emploi du reliquat 1892: toujours la charge de remboursement de l'emprunt de 480f;
- demande de désaffectation du presbytère et enclos y attenant: depuis le 1er avril dernier, il n'y a plus de desservant. L'évêque a écrit que cet état de chose ne durerait pas et que l'on ferait donner

1889-1919

les offices au moins le dimanche, soit au Bourdeix, soit à Etouars. Cette promesse, depuis le départ du curé Théron, est restée lettre morte. La maison d'habitation reste fermée, il se produit des dégradations aux papiers des appartements et le vaste enclos reste inculte, ce qui est regrettable. Cela est préjudiciable à la commune, qui d'autre part est obligée de payer pour la maison d'école. La commune est propriétaire de tous ces immeubles qu'elle a abandonnés à l'autorité ecclésiastique, à la condition d'avoir un desservant. Le presbytère peut faire une très belle maison d'école. Dans le vaste enclos on pourrait au besoin établir un champ d'expérience pour le greffage de la vigne. «Le conseil, convaincu du peu d'empressement que l'on mettra à donner un desservant habitant le Bourdeix, et dans la crainte de voir l'immeuble se détériorer, acquiesce à l'unanimité à cette désaffectation». La municipalité va-t-elle enfin pouvoir récupérer des locaux dont elle a tant besoin, après les refus successifs des curés?

Le 19 novembre:

- circulaire du préfet: projet de transformation des routes départementales et chemins d'intérêt commun en chemins vicinaux de grande communication;
- le conseil acquiesce à condition que le contingent pour la commune n'augmente pas le coût de l'entretien actuel s'élevant à 500f;
- budget des chemins vicinaux: 1.758f, sans détail;
- loi du 15 juillet 1893: création de bureaux d'assistance aux malheureux dans les communes, il faut donc nommer un bureau. Le conseil considère que la commune n'a aucune ressource, et que «du reste il y a un très petit nombre de malheureux, qui reçoivent de la charité publique le nécessaire pour l'existence»;
- foires du vieux Mareuil: il y en a beaucoup trop, il faudrait en supprimer;
- nomination des délégués aux listes électorales et des répartiteurs.

Le 3 décembre:

- élection de deux délégués aux élections sénatoriales: maire et adjoint comme d'habitude;
- élection de deux délégués au bureau de bienfaisance.

1894

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *L'affaire Dreyfus réveille les passions religieuses et politiques et modifiera l'équilibre des partis: le capitaine Dreyfus, israélite, est condamné pour trahison à la déportation à vie. Le colonel Picquart, chef du bureau des renseignements au ministère de la guerre, convaincu de son innocence, essaie en vain de faire réviser le procès.*

1894 AU BOURDEIX

Le 20 mai:

- quatre pages sur le budget 1893, et les comptes du receveur; excédent dépenses: 2.206f59;
- budget chemins vicinaux, avec les mêmes charges, emprunt et salaire du cantonnier; 1.808f et toujours trois jours de prestation, 5 centimes spéciaux, 20 centimes extraordinaires;
- tarif de conversion en tâches, très détaillé; exemple: travaux de terrassement dans terre argileuse, 0f30 la m3, ou granitique, 1f; curage de fossé et rigole 0f02 le mètre linéaire, rectification de chemin 1f50; extraction de pierre granitique au pont de Lavaud, au Bourdeix et à Rapy, de pierre siliceuse à la Chapoulie; le coût de l'extraction, et cassage moyen ou fin, chargement en tombereau, transport de terre et cailloux sont également chiffrés;

1889-1919

- liste des jeunes indigents devant être dispensés de la taxe militaire;
- taxe de 47f50 pour l'entretien des aliénés, refusée par le conseil: l'aliéné concerné a quitté la commune depuis des années.

Le 28 octobre:

- vente de trois peupliers qui risquent d'endommager le pont de Lavaud, pour le prix de 30f, qui seront affectés à l'entretien des chemins vicinaux;
- le conseil accepte un legs de 100f du défunt curé Jolivet.

Le 2 novembre: installation du bureau de bienfaisance.

1895 AU BOURDEIX

Le 10 février: élection d'un conseiller, après le décès de Laurençon, remplacé donc, par Pierre-Eugène Laurent, sans doute treizième élu aux dernières élections. Il est souvent secrétaire de séance. On trouvera sa signature régulièrement ainsi qu'aux compte-rendus du conseil de fabrique jusqu'en 1906, année de sa dissolution. François Aucouturier est élu adjoint.

Le 24 mars:

- emploi du legs de Bouyne desservant jusqu'en 1895, 100f, à l'embellissement de l'église: achat de linge d'autel, chaises et statue de saint Pierre (*elle est toujours là, très «saint-sulpicienne», mais le bras-reliquaire, beaucoup plus ancien, a été volé vers 1980*); le conseil préfère que l'on répare les toitures et la cloche;
- liste des répartiteurs pour 1895;
- bail de la maison d'école.

Le 12 mai, réunion de la fabrique: grande lettre du curé à son évêque, se plaignant de tout, déficit, absence de travaux.

Le 16 juin:

- approbation du budget 1894 et des comptes du receveur, excédent de recettes: 952f;
- budget des chemins vicinaux, emploi du reliquat 1893 et tarif de conversion des tâches;
- souscription pour l'achèvement du chemin du Bourdeix à Javerlhac, en argent ou en journées d'homme ou de bestiaux (2f).

Le 15 août: projet de construction du chemin rural ordinaire n°9, classé chemin vicinal, du Bourdeix à Javerlhac; la dépense s'élève à 9.100f; s'ajoutent les réquisitions de terrains 493f; la section de Teyjat s'élève à 4.293f; celle du Bourdeix à 5.300f; les charges de l'Etat, du département et de la commune sont évaluées, les souscriptions en terrains cédés gratuitement, en travaux, en journées, en matériaux sont détaillées; le conseil demande que ces travaux soient comme il se doit admis par le conseil général, «dans l'état des entreprises à subvention par application de la loi du 12 mars 1895».

1896 AU BOURDEIX

Le 1er mars:

- élection des deux délégués aux élections sénatoriales: le maire et son adjoint; suppléant: Laurent;
- chemin vicinal ordinaire n°9, suite: «étant donné que les habitants du Bourdeix ont manifesté leur désir par une respectable souscription en argent et en nature, ce chemin est donc inscrit au programme des travaux à subvention en 1897».

1889-1919

Le 31 mai:

- élection du maire et de son adjoint: les mêmes, Lathière-Lavergne et Aucouturier, 10 voix sur 11 présents;
- pas de mention de renouvellement des membres du conseil.

Le 19 juillet:

- règlement du budget 1895, excédent définitif des recettes: 2.191f11;
- approbation des comptes du receveur;
- foires de Feuillade, six nouvelles demandes de création; le conseil estime inutile d'autoriser ces foires;
- commission municipale scolaire: désignation de délégués;
- les chemins: une page et demie détaillant à nouveau la conversion de tâches des prestations en nature, établie minutieusement par l'agent-voyer; budget 1.744f, dont l'emploi est détaillé.

Fin de l'année - deux membres n'ont signé pour ne savoir faire.

1897 AU BOURDEIX

Le 21 mars:

- un soutien de famille, père épileptique, avis favorable;
- liste des répartiteurs;
- délégués aux listes électorales.

Le 20 juin:

- quatre pages détaillées pour approuver le budget 1896 et les comptes du receveur; excédent de recettes: 2.165f50;
- budget chemins vicinaux et emploi du reliquat de 1896; «les prestations en nature de 1898 seront converties en tâches selon le tarif adopté pour 1897».

1898

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Janvier 1898, lettre ouverte «J'accuse» de Zola au président de la République. L'affaire Dreyfus devient «l'Affaire» et divise la France entière. Un ministère de la «défense républicaine» est formé et parvient à rétablir l'ordre (procès devant la Haute cour, répression des manifestations dans l'armée).*

EXTENSION DU PROTESTANTISME DANS LE DEPARTEMENT

Le chanoine Pommarède parle d'un «phénomène politico-religieux: les implantations protestantes»; «en Dordogne, le pasteur guette le curé, écrit le 5 février 1897, le Préfet au Ministre des cultes». Les deux communautés vivaient à peu près pacifiquement. Incidents (1894) au moment des «missions», d'autant que beaucoup de prêtres sont farouchement hostiles aux protestants.

En 1895 la situation change: dans les arrondissements de Périgueux, Sarlat et Nontron, les protestants font du prosélytisme; 17 localités ouvrent de nouvelles salles de culte, à Périgueux quatre temples sont construits, et rassemblent environ 900 fidèles, presque tous issus de l'église catholique.

1889-1919

Cinq communes se déclarent désireuses d'accueillir des ministres protestants, demandes correspondant à des situations conflictuelles entre les paroissiens et leur curé.

1898 AU BOURDEIX

Le 6 mars:

- un soutien de famille: famille nombreuse en bas âge, infirmités du père, avis favorable;
- «L'église est sans desservant depuis 14 mois. Le curé de Saint-Martin-le-Peint devait assurer les offices, ce qu'il fait peu, quand bon lui semble, et n'assure pas non plus le catéchisme. Les enfants l'attendent en vain deux ou trois heures (...) Le dernier curé, Bouyne, avait pourtant fait faire des réparations importantes, déjà après une vacance prolongée (départ de Théron). Ces réparations ne serviront de rien, car la maison curiale reste fermée et se dégrade, et on en demandera de nouveau. Cette situation est préjudiciable aux intérêts matériels et religieux». Le conseil demande la désaffectation du presbytère et de l'enclos, pour en faire le logement d'un ministre protestant, même chose pour l'église.
- Enfin le conseil demande un ministre protestant. Au Bourdeix, fatigués par les démêlés avec le curé Théron, et la vacance du presbytère dont les travaux perpétuels les accablent, on espère qu'un ministre protestant sera plus stable (en 1897, à Saint-Geniès, un ministre réclame pour logement un coin quelconque où loger un petit lit en fer et sa bible). Le chanoine Pommarède ajoute: «cette délibération du conseil a vraisemblablement pour origine les idées protestantes du maire Lathière-Lavergne». Nous n'en savons pas plus, mais, en tout cas Lathière-Lavergne semble faire sécession, dans ses démêlés avec Théron, avec l'alliance dominante notables-presbytère.
- Comment l'évêque va-t-il réagir à cette demande? Le résultat ne se fait pas attendre: le 23 mars l'évêque dépêche un curé de 29 ans, l'abbé Mèredieu, qui exercera pendant 31 ans, manifestement estimé de ses ouailles. Il mourut accidentellement et est enterré au cimetière en compagnie de son père et sa mère Pétronille. Après 1929 aucun curé n'occupera plus le presbytère et son enclos.

Le 26 juin:

- règlement du budget 1897 et approbation des comptes du receveur; excédent de recettes: 1.643f21;
- budget des chemins vicinaux: toujours le même tarif, 3 jours de prestations, 5 centimes spéciaux ordinaires, 20 centimes extraordinaires, soit rentrée estimée 1.823f, répartie comme suit: remboursement d'emprunt 480f, chemins de grande communication 500f, chemins ordinaires 783f, frais généraux 60f; emploi du reliquat: entretien chemins vicinaux 586f63, travaux nouveaux 2.000f, remboursement emprunt 372f84; total 2.959f47 pour les chemins;
- avis favorable pour cinq réclamations de dispense de taxe militaire, soit pour indigence, nombreuse famille ou infirmités. L'un a bénéficié d'une réduction d'impôt, «il ne paraîtrait pas juste de lui reprendre d'une main ce qui lui a été retranché d'un autre côté».

1899 AU BOURDEIX

Le 25 juin, donc pas de réunion pendant un an:

- étude du projet de classement du chemin vicinal n°4 du Bourdeix à Piégut, comme chemin de grande communication n°3, question ardue qui tient dans quatre pages serrées, dont l'exposé ressemble à un problème du certificat d'études, aux calculs pointus; sachant que la commune possède 12,91 km de chemins vicinaux, payés et entretenus par elle et que 1.346f y sont affectés, soit 500f pour les chemins de grande communication plus 60f de frais généraux, restent 786f, soit 60f86 au km pour les chemins vicinaux; la commune a dépensé pour le chemin n°4, de 942 m, en tout 57f33; acceptant ce classement, il est demandé 113f, soit le double; suit un calcul sur le coût

1889-1919

de l'entretien au mètre, y compris le salaire du cantonnier, comment réduire la dépense à 0f75 le mètre? Enfin, ce chemin vicinal que la commune entretient n'a que 6 mètres de large alors que le chemin de grande communication n°3 en a 8; pour cette raison, il n'est suivi que par les habitants du Bourdeix et quelques villages de Saint-Martin, passant avec de petites charrettes faiblement chargées pour conduire leurs animaux aux marchés de Piégut, et nullement par le roulage de Piégut sur Javerlhac et Teyjat. Autrement dit ce classement servirait les intérêts de Saint-Estèphe et Piégut. Pour toutes ces raisons, en plus du fait que le budget des chemins vicinaux est déjà insuffisant, le conseil refuse le classement;

- règlement du budget 1898 et approbation des comptes du receveur; excédent de recettes: 2.697f85; budget des chemins vicinaux: 1.761f; «l'entretien du chemin n°3 pèse plus de 500f, dépassant de beaucoup les 57/100e obligatoires. Il y a lieu de le réduire à 330f (conséquence des calculs précédents). Donc le budget se détaille ainsi: cantonnier 480f, frais généraux 60f, chemin n°3 330f, chemins vicinaux ordinaires 891f; emploi du reliquat 1898: paiement des entreprises, emprunt et entretien des chemins; prestations en nature pour 1900, selon tarif adopté en 1898;
- maison d'école: les plans et devis ordonnés par le maire seront soumis à l'approbation du conseil, par trois de ses membres: Aucouturier adjoint, Laurent et Chaumette;
- demande de classement et construction du chemin vicinal du Bourdeix à Saint-Estèphe par Lignéras.

Le 31 décembre:

- achèvement du réseau des chemins vicinaux; le chemin précédent porte le n°8; le conseil en reconnaît l'utilité, fonds à trouver par emprunt et souscription; le coût est évalué à 6f le mètre, c'est beaucoup trop élevé par rapport aux prix payés jusqu'ici (voir calculs ci-dessus);
- budget des chemins: toutes les raisons invoquées dans le débat du 25 juin, fondées sur le droit et la raison, n'ont pas été prises en compte, donc «il n'y a pas lieu d'allouer ou répartir les crédits pour l'entretien des chemins»; le conseil se rebiffe, c'est l'impasse;
- nomination des répartiteurs, Laurent et Agard sont suppléants;
- révision des listes électorales: quatre délégués dont l'adjoint et Laurent;
- création du chemin vicinal du Doyer à Bonnefont, allant rejoindre la route de Saint-Martin au Bourdeix; demande unanime, une souscription sera faite.

Fin de l'année, morne fin du siècle, conseils réduits au minimum, seulement deux, et toujours deux membres du conseil qui ne savent signer.

1900

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *28 janvier 1900, renouvellement partiel du Sénat: la gauche obtient 90 sièges sur 99.*
- ❖ *30 mars, loi qui abaisse à 10 heures, dans un délai de quatre ans, la durée quotidienne du travail pour les travailleurs industriels.*
- ❖ *14 avril, ouverture de l'exposition universelle.*

1900 AU BOURDEIX

Le premier né sur la commune (mars) se nomme Gabriel Agard, fils de François et Marceline Laurent, à Plaisance, neveu de Pierre-Eugène Laurent; il sera le plus jeune maire de France en 1925, restera maire jusqu'en 1977, soit 52 ans, date à laquelle il se retirera pour cause de grand âge.

1889-1919

Le 20 mai:

- «à la suite des opérations du 6 mai dernier, M. le maire nomme les 12 membres élus, dont lui-même, en 8e position»; pratiquement toujours les mêmes noms, Laurent n'est plus membre du conseil; élection du maire, Lathière-Lavergne est élu par 10 voix sur 11 membres présents, Tamié, adjoint, par 7 voix;
- vente d'une parcelle de terrain appartenant à la commune;
- nomination de deux délégués pour le bureau de bienfaisance et d'assistance, ainsi que pour la commission scolaire;

Le 22 juillet:

- règlement du budget 1899 et approbation des comptes du receveur; excédent de recettes: 1.664f66; «après avoir entendu et approuvé le compte administratif»; *deux pages claires, belle écriture*;
- budget des chemins vicinaux; le conflit continue, les rubriques ne sont pas évaluées; «le conseil n'indique point l'emploi des ressources, attendu que l'Administration n'en tient aucun compte»; décide que les prestations en nature se feront au tarif habituel, ou seront faites en nature, au choix des prestataires.
- avis favorable pour demande de soutien de famille: père infirme, femme malade, enfants dont le plus jeune a deux mois;
- le conseil émet un avis favorable à la vente d'un terrain communal, car la commune n'a pas besoin de cette partie de parc, Lathière-Lavergne renonce à son droit de préemption comme riverain, et le prix offert est supérieur à la valeur; *il y a donc acheteur, nous en aurons l'explication bientôt.*

Fin de l'année. Il y a toujours au conseil deux membres qui ne savent signer.

1901

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *1er juillet 1901, l'activité croissante des congrégations (qui avaient pris un rôle actif dans la campagne nationaliste des anti-dreyfusards), leurs richesses, l'extension de leur enseignement inquiètent les républicains. Pour les contrôler est votée la «loi sur les associations». Elle donne le statut libéral qu'elles n'avaient pas, mais avec une dérogation sur les congrégations religieuses; celles-ci ne peuvent se former sans une autorisation donnée par une loi. Nul ne pourra enseigner s'il est membre d'une congrégation non autorisée.*

❖ *Loi sur les accidents du travail, et création du Conseil supérieur du travail.*

1901 AU BOURDEIX

Le 28 juillet, comme les années précédentes, un an sans réunion:

- budget 1900: excédent recettes 1.374f06; budget chemins vicinaux, au tarif habituel; impôts et tâches;
- projet d'aliénation de vieux chemin et place publique (le maire n'assiste pas à la discussion pour cause d'opposition d'intérêt), en échange du terrain cédé pour la construction du chemin vicinal n°3. Le conseil se conforme à la délibération du conseil du 29 février 1880. Lathière-Lavergne père avait fait un don gratuit de terrains. En échange, avis favorable du déclassement et aliénation des parcelles au profit du maire;

1889-1919

Le 9 septembre: élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales; le maire comme d'habitude est nommé, son adjoint refuse, trois autres conseillers nécessitent deux tours de scrutin.

1902

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Les élections envoient à la Chambre près de 220 radicaux et radicaux-socialistes. Combes président du Conseil marque l'apogée de l'anticléricisme (1902-1905).*

1902 AU BOURDEIX

Le 3 août, cinq conseillers absents pour la session «de mai» où sont présentés:

- le budget 1901, excédent de recettes 1.012f29, et les comptes du receveur;
- le budget des chemins vicinaux, situation toujours bloquée: «le conseil n'indique point l'emploi des ressources..»; tarif habituel de conversion en tâches, en tout quatre pages;
- des demandes de cartes murales: cartes géographiques et tableaux de système métrique, les écoles des garçons et des filles en sont complètement dépourvues.

Le 7 septembre, huit conseillers présents, le maire est absent, séance extraordinaire: avis favorable pour deux demandes de soutien de famille. L'un a 5 enfants dont l'aîné a 8 ans, l'autre a 4 enfants. Ils demandent à être dispensés de faire une période d'exercice de treize jours. Même pour une période si courte, l'existence d'une famille peut devenir précaire...

Le 30 novembre:

- élection des délégués et suppléants aux élections sénatoriales: 11présents. Lathière-Lavergne élu par 11 voix, et Tamisier 10, et deux suppléants;
- le ministre de l'agriculture organise des statistiques, il faut donc nommer une commission qui sera présidée par le maire, de trois à cinq membres; un seul se dévoue.

Trois conseillers ne signent pour ne savoir faire.

1903

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *27 janvier 1903, décret portant création d'un corps d'ingénieurs étudiant sur le terrain «le service des améliorations», futur Génie rural, chargé de la réfection du cadastre, du regroupement des propriétés, de la création d'associations syndicales de propriétaires, d'électrification et d'adduction d'eau.*

1903 AU BOURDEIX

Le 18 janvier:

- Doucet, le conseiller le plus âgé, est décédé;
- le maire est chargé de vendre à l'amiable quatorze peupliers (dont plusieurs sont morts) sur la route de Nontron à Bussière-Badil, entre les bornes 53 et 54; le produit servira à l'achat et réparation de matériel pour l'école et la mairie;
- le produit de la vente d'un noyer «qui périt» dans le cimetière sera employé aux réparations de la couverture de l'église et du mur de l'enclos.

Le 22 mai, le maire rend compte: les peupliers ont été vendus pour 385f à Bontemps menuisier à Javerlhac, le noyer 75f à un boucher de Nontron.

1889-1919

Le 21 juin, le conseil désigne les chemins susceptibles d'être inscrits au niveau réseau subventionné: le n°8, du Bourdeix à Saint-Estèphe et n°? du Doyer au chemin de grande communication par Chauffour.

Le 5 juillet:

- décès d'un autre conseiller: Pagnoux; ils ne sont pas remplacés, peut-être parce que le maire ne veut pas voir arriver des opposants... (à prendre dans la liste d'attente);
- règlement du budget 1902 et approbation des comptes du receveur, excédent de recettes: 569f12;
- budget des chemins vicinaux: toujours le blocage; «attendu que l'administration ne tient aucun compte des desiderata du conseil»;
- réclamation de Vignaud: Tamisier a comblé un chemin, le conseil se transportera sur les lieux en présence des intéressés;
- comptes de la fabrique: une page; «le conseil ne trouve rien d'anormal dans ce compte, si ce n'est qu'il ne s'explique pas le déficit de 56f25 du compte 1901, se trouvant payé par le compte 1902. Il y a lieu d'espérer que le compte futur donnera un excédent de recettes qui permettra de faire des réparations dont l'église et le presbytère ont besoin» (*ce doit être ce qu'on appelle un vœu pieux*). Le maire expose que les réparations urgentes de ces bâtiments s'élèvent au moins à 1.000f (toitures, papiers dans les chambres, mur de clôture). Le conseil de fabrique a pris l'engagement de fournir 30f sur l'exercice 1904. La commune offre les 75f du noyer, plus 78f71 qu'elle a en caisse. *On est loin du compte...*

Le 19 juillet:

- examen de plans concernant construction et entretien de chemins: la commune ne peut s'imposer pour ces charges, attendu qu'elle va être obligée de le faire pour l'achat d'une maison d'école, la participation ne pourra donc être couverte que par des souscriptions; le chemin n°8 est évalué à 5,62/4,50 le mètre; les 556f nécessaires seront couverts entièrement par les deniers de Lathière-Lavergne; seconde construction, chemin du Doyer au chemin vicinal n°9: la part incombant à la commune sera couverte par les souscriptions des propriétaires intéressés;
- l'entretien des chemins a été évalué (rapport de l'agent-voyer) à 0f08 par mètre, soit 64f par an pour l'entretien du chemin n°8. «L'on devrait retrancher sur l'entretien que la commune paye en trop pour le chemin de grande communication n°9». Les calculs pointus suivent, les mêmes que l'exposé d'il y a trois ans, et mêmes arguments: on paye trop, la différence devrait revenir à l'entretien des chemins vicinaux.

Le 22 novembre, LA VOILA, la maison d'école si souhaitée: «réunion pour acquisition d'immeubles pour groupe scolaire et mairie»:

- «M. le maire a demandé à Duvoisier Louis, économe à l'Ecole normale de Limoges, de céder à la commune un immeuble qu'il possède à l'angle des routes de Nontron à Bussière-Badil»; en fait, voilà celui qui a acquis le terrain communal (conseil de juillet 1900). *Ce Duvoisier s'est fait promoteur, et sans doute avec l'accord du maire qui, rappelons-le, avait renoncé à son droit de riverain, a bâti un immeuble, mais pas n'importe lequel, il convient à la fois à une école de garçons et de filles, et à une mairie.* Il vend le tout clés en main 32.000f. Description: deux vastes appartements pour servir de salles de classe, deux hangars à la suite, deux cours séparées par un mur, «d'où jaillissent deux fontaines donnant de l'eau de source dans les deux cours». Trois cabinets d'aisance dans chaque cour; à la suite un jardin pouvant être séparé en deux, «construction neuve, ouvertures et angles en granit»;

1889-1919

- officiellement M. Duvoisier avait construit une maison pour servir de logement à deux ménages, la première du genre dans le village; elle est du reste fort laide et sans grâce, totalement en discordance avec les robustes maisons et les belles granges du bourg; *assurément les deux compères étaient d'accord: pourquoi diable aurait-on prévu sur le pignon un oculus destiné à recevoir une horloge, (afin que l'heure soit «laïque») et trois cabinets d'aisance dans chaque cour, pour une maison privée?*
- les procès-verbaux ne donnent pas malheureusement les résultats des travaux des trois membres du conseil, commis en juin 1899 pour étudier plans et devis; le conseil convient que c'est convenable pour loger une école, et une mairie au rez-de-chaussée, avec porte d'entrée sur la route, donc unanimité pour l'acquisition;
- engagement Duvoisier / Lathière-Lavergne: rendre à ce dernier le trop-plein de la source en le conduisant en son jardin; ce dernier ne cède sa source que pour la maison d'école; si l'affectation est changée dans le futur, il se réserve le droit de supprimer la prise d'eau (*on ne saurait voir trop loin...*);
- l'école seule vaut 29.500f; le conseil demande qu'il soit accordé à la commune «le secours auquel elle peut avoir droit pour lui aider à payer ce prix, s'engageant à emprunter la différence. Le conseil prie M. le préfet de faire déclarer l'acquisition en question d'utilité publique et obtenir un décret pour être dispensé de payer les droits de mutation». *Voilà une décision importante, dont on a parlé tant d'années... Et une lourde charge pour le futur.*
- liste des répartiteurs, dont Champarnaud instituteur au Bourdeix qui apparaît pour la première fois, Eugène Laurent, et Gabriel Reix à Prieuré son beau-frère;
- délégués pour la révision des listes électorales 1904.

Fin de l'année et toujours deux conseillers qui ne signent pour ne savoir faire.

1904

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ Mars et juin 1904, la Chambre rejette en bloc toutes les demandes d'autorisation de congrégations. Le ministère Combes entre en conflit avec le pape à propos de la nomination des évêques, rupture des relations diplomatiques (rétablies en 1924 seulement). Loi interdisant tout enseignement aux membres des congrégations, même autorisées.
- ❖ Avril: premier numéro de «L'Humanité», journal fondé par Jaurès.
- ❖ Septembre, à Amsterdam le congrès international des socialistes enjoint aux socialistes français de s'unir. Cela donne naissance en 1905 à un parti unique, la section française de l'internationale ouvrière, S.F.I.O, dont les élus à la Chambre se séparent des radicaux, dont Clémenceau, qui préside le conseil de 1906 à 1909.

1904 AU BOURDEIX

Le 26 février:

- le sieur Martial Combeau de Prieuré, de la classe 1903, demande à être soutien de famille: son père est frappé de paralysie qui l'empêche de se faire comprendre, et a une sœur de 13 ans infirme;
- réparations au presbytère: rappel de la délibération du 5 juillet dernier, le dossier des devis a été retourné par le préfet, qui précise que les travaux seront assumés par la commune; celle-ci estime

1889-1919

qu'il faut déjà emprunter pour la maison d'école, or même si l'on s'en tient au strict minimum, 526f25 sont nécessaires pour l'église: 212f50 pour la couverture, 313f75 pour le mur de clôture; la commune a 78f71 en caisse, plus la vente du noyer, 75f; elle demande donc au préfet de lui faire accorder un secours du département ou de l'Etat, soit pour toutes les réparations, soit seulement pour les plus urgentes: couverture des bâtiments, murs et crépissage de l'église;

- règlement sanitaire: «après avoir pris connaissance du projet de règlement de M. le maire, le conseil estime qu'il doit être approuvé, bien qu'imposant des conditions qui ne pourront jamais être exécutées (...) il a confiance dans le bon sens des personnes chargées de le faire exécuter, pour ne pas en exiger l'application stricte et à la lettre, en se contentant de ne tolérer aucun abus en cas d'épidémie et contagion». Le bon sens doit compenser le règlement imaginé par le maire, qui, s'il n'a pas plus l'eau courante que les autres, bénéficie certainement d'un certain confort et d'une domesticité.

Le 15 mai:

- proclamation du nouveau conseil: Lathière-Lavergne est en quatrième position, c'est le plus âgé, il prend la présidence. François Agard, «ancien cuirassier», fait partie du conseil; élection du maire: Lathière-Lavergne est nommé par 11 voix sur 12; élection de l'adjoint: Mazeau, par 7 voix au second tour;
- examen des comptes de 1903: approbation du budget, excédent de recettes: 837f67; approbation des comptes du receveur: deux pages entières; rapport administratif du maire: compte débiteur de 1056f11;
- réparation église et presbytère: la commission départementale du conseil général accorde 100f. «La commune accepte avec reconnaissance, mais devant faire l'acquisition de la maison d'école et sans ressources disponibles, ajourne pour plus tard la plus grande partie des travaux, elle emploiera les 100f, plus les 71f du noyer pour refaire les couvertures».

Le 31 juillet: examen des comptes de la fabrique, avec pièces à l'appui. Le conseil «donne acte et ne trouve rien d'anormal».

Le 2 décembre:

- bail pour trois mois de la maison d'école à «chez Carrier», sur les bases habituelles, soit 31f25, «espérant que le 31 mars 1905, la commune aura réalisé l'achat projeté depuis plus d'un an»;
- la fontaine de Bouchardières, qui alimente les villages de Bouchardières et du Claud, et le petit lavoir qui fait suite, sont en très mauvais état depuis les grandes inondations de février dernier; les habitants des villages intéressés ont fait une souscription, tant en argent qu'en journées de travail, s'élevant à 69f50, mais ce ne sera point suffisant, aussi le conseil prie le préfet de faire allouer un secours, afin de donner une eau potable au plus grand nombre;
- désignation de deux membres pour la commission électorale.

Le 11 décembre, séance solennelle, attendue depuis tant d'années:

- le projet d'achat de la maison Duvoisier est approuvé. La subvention accordée pour la partie concernant le groupe scolaire est de 18.010f, et sera versée après le vote du budget 1905. «Il y a lieu de voter dès maintenant un emprunt de 11.490f pour parfaire la somme». Le conseil vote un emprunt de 11.500f remboursable sur 30 ans à compter du 1er janvier 1905. Pour le paiement des intérêts, le remboursement des annuités du capital, la commune sera imposée de 30 centimes au principal des quatre contributions. Heure solennelle, émotion (sept lignes sont barrées), les membres présents signent, trois ne signent pour ne savoir;
- il reste à acheter le local servant de mairie, non compris dans la subvention: coût 2.500f. Lecture de la lettre du préfet approuvant l'achat de la partie pouvant servir de mairie, et un emprunt sur

1889-1919

30 ans. Le maire est invité à rechercher un emprunt, soit auprès du Crédit foncier, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, «soit même à des particuliers, si ce dernier mode est plus avantageux» (ce dernier point est barré...). Pour le service des intérêts et capital, 6 centimes supplémentaires au principal des quatre contributions. Le décret d'utilité publique est demandé.

1905

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Mars 1905, une loi ramène le service militaire à deux ans, pour tous, mais supprime les dispenses.*
- ❖ *Décembre, le Parlement vote la loi de séparation des églises et de l'Etat, qui met fin au Concordat de 1802: liberté des cultes, la République ne subventionne aucun culte, elle garantit le libre exercice des cultes; dans le délai d'un an, les biens mobiliers et immobiliers seront transférés aux associations légalement formées suivant l'article 19 de ladite loi. Les édifices servant à l'exercice public des cultes, et les logements sont la propriété de l'Etat, des départements et communes. Ils seront laissés gratuitement à la disposition des associations cultuelles. En même temps que l'église catholique, les institutions des religions protestante et israélite perdent leur caractère d'institutions officielles. Notons que tous les députés de la Dordogne, sauf un, ont voté la loi et ont tous été réélus en mai 1906.*

1905 AU BOURDEIX

Le 29 janvier, soutiens de famille: avis favorable pour Martial Combeau, «méritant cette faveur à tous égards», père atteint de paraplégie et aphasie, impotent, et sœur de 14 ans, inconsciente et rachitique, incapable de travailler, «seul il peut travailler et donner du pain, sa mère a assez à faire de soigner les deux»; il est de la classe 1903, incorporé pour trois ans au régiment des chasseurs à pied de Saint-Dié; son départ signifierait la charité publique ou la famille à l'hospice. Deux autres reçoivent également un avis favorable (père impotent).

Le 24 mars:

- emprunt de 11.490f pris par le maire auprès du Crédit foncier de France, au taux de 3,85% l'an, le premier semestre d'annuités à échoir le 1er juillet 1905; il est précisé les dispositions concernant un remboursement anticipé et le non-paiement;
- fontaine et lavoir de Bouchardières, souscription donc de 69f50, devis de 210f, la commission départementale alloue un secours de 70f; ne pouvant fournir la différence, le conseil décide de demander un nouveau devis, n'excédant pas 140f.

Le 9 mai, le maire n'assiste pas à la réunion consacrée au local pouvant servir de mairie: l'adjoint expose que «M. le maire a fait, par acte en date du 6 courant, une souscription de 2.500f pour solder le prix de la partie de l'immeuble Duvoisier. Par voie de conséquence l'emprunt déjà voté, et l'impôt nécessaire sont annulés. Le conseil à l'unanimité accepte avec reconnaissance et prie M. le maire de recevoir leurs remerciements pour sa générosité». *Voilà une heureuse surprise, que rien ne laissait supposer. Y aurait-il eu quelques murmures sur cette opération immobilière? N'ayons pas mauvais esprit...*

Le 11 juin, séance extraordinaire: il s'agit de rendre à Lathière-Lavergne, propriétaire, la maison louée depuis 1878 pour servir de maison d'école, et évacuée depuis le 18 mai dernier. Il faut remettre les serrures manquantes et dix-sept carreaux, dont cinq à la charge de l'instituteur, M. Champarnaud, qui accepte. Les frais sont estimés à 30f. Le propriétaire n'en prendra possession «qu'autant que la commune aura fait les réparations».

1889-1919

Le 9 juillet:

- approbation du budget 1904 et des comptes du receveur: trois pages soignées, premier remboursement de l'emprunt pour la maison d'école;
- présentation du compte de la fabrique: «le maire dépose sous les yeux du conseil les comptes de la fabrique et le conseil en donne acte au trésorier» pas le moindre détail ou commentaire;
- avis favorable pour la foire de Saint-Front de Champniers;
- désignation des lieux où se fera la distillation des marcs, vins, cidres: au bourg, route de Rapy, au-dessus du parterre de Lathière-Lavergne; à Bouchardières, chemin de la fontaine Combas, sur le bord du ruisseau.

Le 13 août, lecture de la lettre du préfet réclamant 60f à la commune pour assistance médicale gratuite, l'hospice de Nontron ayant soigné une malade qui serait née dans la commune, et dont la mère remariée serait blanchisseuse à Angoulême... Refus car celle-ci n'habite plus la commune depuis la naissance de l'enfant.

Fin de l'année, l'écriture est beaucoup moins soignée, mais montre quand même de l'instruction, avec ratures négligentes, est-ce vous, M. Champarnaud l'instituteur, qui montrez ainsi, vous rad-soc' actif, votre opposition envers un notable âgé, depuis trop longtemps maire, mais qui pourtant, comme vous sans doute, s'oppose volontiers au curé? Et toujours deux conseillers qui ne signent pour ne savoir.

1906

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ 12 juillet 1906, réhabilitation de Dreyfus, qui réintègre l'armée.
- ❖ 13 juillet, loi sur le repos hebdomadaire.
- ❖ Novembre, création d'un ministère du travail.

LA SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT

LES INVENTAIRES des «établissements publics du culte» prévus par la loi débutent dès janvier, par les agents des domaines, parfois accompagnés des gendarmes. Dès février des incidents éclatent, sonneries de cloches, églises fermées et gardées par les paroissiens. Lettres de protestation des curés, rappelant les spoliations de 1789, «croisade des châtelains», dont les métayers devaient aller à la messe: aller à la messe ça se voit, mais voter ça ne se voit pas! dit- on entre soi. 1.200 inventaires environ pour la Dordogne, y compris les temples protestants (qui ont accepté la loi, donc pas de conflit). Le gouvernement souhaite que tout soit fini avant le 15 mars, date à laquelle débute la période électorale.

Une «pétition pour le maintien du budget des cultes» circule dès la fin de 1905. Les curés doivent faire signer et se plaignent du surcroît de travail, car ils doivent courser leurs ouailles dans les champs. La plupart signe d'une croix, c'est de toute façon moins compromettant: au Bourdeix, sur 165 électeurs recensés en 1897, 122 signent, plus 110 femmes (non électrices comme on sait, mais il y a des moments où on se rappelle qu'elles existent).

Les loges maçonniques «portent la parole en faveur de la séparation». La loge de Nontron, fondée en 1869 comprend 54 frères en 1905, dont 14 instituteurs, et quelques fonctionnaires. «Un seul au Bourdeix»: dès janvier 1906 le vénérable de la loge «félicite particulièrement l'instituteur du Bourdeix d'avoir composé un tract distribué dans les campagnes, ce qui a donné le trac aux

1889-1919

cléricaux». Le voilà donc notre instituteur, M. Champarnaud, franc-maçon et bientôt fauteur de troubles dans sa commune.

1906 AU BOURDEIX

Au Bourdeix, paroisse la plus pauvre de France, selon un de ses desservants, aucune mention de la «séparation» dans les compte-rendus des conseils. Tout au plus, dans les comptes de la fabrique, une paroissienne donatrice d'une nappe d'autel fait préciser qu'elle la reprendra si l'Etat prétend en faire sa propriété. Il se peut aussi que les excellents rapports du curé Mèredieu et de ses ouailles y soient pour quelque chose. Il y avait du reste des inventaires qui ne duraient que cinq minutes...

Le 18 mars:

- selon la loi du 14 juillet 1905, la commune doit voter ce qui sera nécessaire pour l'entretien des vieillards et infirmes; le conseil estime cette nouvelle charge: nourriture 5f, vêtement 0f75, chauffage 0f75, total 7f50;
- liste des répartiteurs.

Le 6 mai, séance extraordinaire, deux avis favorables pour deux soutiens de famille, qui sont appelés à faire treize jours d'exercice à Limoges, Barataud Louis, qui est seul dans sa métairie, et a trois enfants de neuf ans à huit mois, et Pagnoux Louis, jardinier (cultive des légumes qu'il vend à Nontron, Piégut), une femme malade et trois enfants. Treize jours d'absence et la subsistance quotidienne est en danger...

Le 17 juin séance extraordinaire, le conseil doit examiner à nouveau le cas de Combeau, 18 mois de service à Saint-Dié, la mère demande qu'il soit rendu à son foyer (autre écriture, apparition passagère pour la première fois de l'encre violette, que tous les écoliers connaissent).

Le 15 juillet:

- approbation du budget 1905 et des comptes du receveur: trois pages, excédent de recettes final: 520f83;
- assistance médicale gratuite: cette charge ne peut être assurée que par un impôt extraordinaire, 20f annuels sont votés, soit un centime additionnel à partir du 1er janvier 1907.

Le 5 août:

- demande de soutien de famille: le conseil considère que le soutien de famille, Vautour Jean, chargé d'une vieille mère et trois enfants, mérite d'être dispensé de 28 jours d'exercice;
- l'assistance aux vieillards: allocation portée de 7f50 à 8f, trois vieillards sont mentionnés;
- liste des répartiteurs, dont Gabriel Reix.

1907

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *L'année est marquée par l'agitation dans les départements viticoles du Languedoc (surproduction du vin, chute des prix) les troubles durent plusieurs mois, tournant parfois à l'émeute et même à la sédition militaire car Clémenceau envoie l'armée; extrait d'une chanson: «salut à toi brave soldat du 17e, tu aurais en tirant sur nous assassiné la République». Les séditeux du 17e RI (régiment d'infanterie) seront envoyés en 1914 dans des endroits exposés du front.*

❖ *Projet Caillaux d'impôt sur le revenu.*

❖ *Grève des électriciens à Paris.*

1889-1919

1907 AU BOURDEIX

Le 20 janvier:

- Vautour, dont la demande a été rejetée, demande un secours pendant son absence; la commune n'a pas de budget, mais vote 75 centimes par jour, ce qui fait 25f en tout, en espérant que le département ou l'Etat lui viendra en aide;
- assistance médicale gratuite: liste de 28 personnes, c'est beaucoup pour un petit village.

Le 10 février, séance extraordinaire:

- demande de création d'un bureau de tabac au chef-lieu (le bourg), «où se trouve la boîte aux lettres, où sont réunies les écoles, la mairie, l'église et où cinq routes viennent bifurquer»;
- bail du presbytère: «suite aux dernières lois sur la séparation», Mèredieu, le curé, a offert 40f, en considérant le mauvais état des bâtiments; le maire lui demande de se charger de toutes les réparations locatives de couverture, entretien et assurance contre l'incendie; le conseil autorise le maire à traiter de l'abandon gratuit de l'église pour le service du culte pendant 18 ans, ce qui cessera si les offices religieux ne sont plus célébrés. Le curé doit de plus assurer l'entretien de tous les ornements, cloches et autres, et seront restitués à la fin de la jouissance, laquelle ne peut être cédée.
- examen des demandes d'assistance médicale gratuite: le cas de Mme Scevola est repoussé; ce nom provient d'un citoyen du Bourdeix, qui avait cédé en 1790 à la mode des noms de républicains romains, tel Lucius Scaevola; il y a une tombe Sévola au cimetière, ainsi qu'un décès au nom de Lucius, et une décision du tribunal qui rend le nom de Scévola à un descendant devenu Savalat...

Le 3 mars, examen de deux cas de soutien de famille, l'un vit avec son père infirme et a perdu sa mère et sa sœur, l'autre est indigent et a été dispensé de la taxe.

Le 14 avril:

- liste des assistés, vieillards infirmes et incurables, trois (dont deux veuves), et un aliéné, pour donc 8f par mois, pour deux autres on demandera à leur commune d'origine;
- deux jeunes soldats de la classe 1906 réclament le bénéfice de la loi de 1906 sur le soutien de famille, accordant une indemnité journalière de 0f75 aux parents, les parents sont dans la plus grande gêne, l'un des conscrits est l'aîné de six.

Le 21 avril, «objet spécial de cette réunion»: le préfet désire savoir si le conseil peut mandater les sommes affectées à l'assistance obligatoire, à partir du 1^{er} janvier ou du 1^{er} avril? Réponse: le 1^{er} janvier.

Le 22 juillet:

- budget de 1906, détaillé et clair, 1 page, approbation des comptes du receveur, excédent de recettes 379f01; solde de remboursement de l'emprunt de 12.000f à la Caisse des chemins, qui expire le 31 décembre 1907 (l'imposition de 0f20 lui a été consacrée), reste à payer en 1907 480f, en 1908 480f, soit 960f. La commune ne dispose que de l'impôt extraordinaire de 0,20 centimes pour 1907, 460f, et des reliquats des exercices antérieurs 224f45, soit 684f45; il manque donc 195f55; le conseil vote une imposition extraordinaire de 0f09;
- la commune reçoit 85f provenant de la suppression du budget des cultes; le maire en propose l'emploi: service de la vaccine obligatoire, 1905, 10f85; 1906, 2f87;
- secours à la famille du conscrit Vautour 20f;
- cadre grillagé pour la mairie 24f60;

1889-1919

- assistance aux vieillards, assistance aux vieillards malades et incurables, les recettes prévues pour 1908 ne suffisant pas; le conseil propose de lever 40f, représentant 2 centimes additionnels environ; examen minutieux de deux cas: l'une sans enfants, veuve, est agréée, l'autre non, car elle possède des immeubles, en a donné une partie à ses enfants qui lui paient une pension;
- assistance médicale gratuite; vote 20f, soit un centime additionnel.

Le 11 décembre:

- liste des répartiteurs, dont Champarnaud et Gabriel Reix;
- une subvention de 10f est octroyée par la commission départementale: elle sera employée à secourir les familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux;
- révision des listes électorales: le maire et trois conseillers aideront le délégué de l'administration;
- indemnité aux victimes des orages, inondations et autres calamités agricoles: cinq personnes recevront entre 5 et 10f;
- bail du presbytère avec l'abbé Mèredieu, pour neuf ans, résiliable tous les trois ans: 40f; charges locatives: couverture en temps utile, impôt foncier et portes et fenêtres, assurance incendie;
- jouissance gratuite de l'église ainsi que des objets mobiliers appartenant autrefois à la fabrique (voir inventaire du receveur municipal);
- assistance aux vieillards: un couple est refusé, «car ils cultivent un domaine avec leurs enfants, sont logés et récoltent plus de blé qu'il ne leur est nécessaire pour leurs provisions, et partagent le produit du cheptel. De plus ils passent pour avoir des immeubles et des économies». *Enfin des riches...*

Fin de l'année, et deux conseillers qui ne savent signer. Le budget des chemins n'apparaît plus depuis juillet 1903.

1908 AU BOURDEIX

Le 6 février:

- changement de dates de foires;
- assistance médicale: un cas accepté;
- frais médicaux: le syndicat des docteurs de la Dordogne réclament une augmentation de 0f25 sur le prix de la consultation, plus 0f25 par km parcouru après les cinq premiers km; le conseil refuse l'augmentation, «car MM. les docteurs se contentent de 1f pour une visite qui les oblige à sortir de chez eux, ne doivent pas demander le même prix pour une consultation où le malade se dérange et se rend à leur cabinet, et en donnent plusieurs dans le temps qu'il faudrait pour aller en ville». Il n'y a pas lieu non plus de modifier le tarif actuel après 5km, «par suite la consultation pour les indigents serait une même dépense que pour les solvables; exemple: le Bourdeix à 9 km de Nontron: on aurait à payer: la visite + 5km, 3f, + 2f pour les 4km restant, total 5f c'est justement ce que MM. Callendreau de Bussière et Bosselut de Nontron, syndiqués, réclament à leurs malades, ainsi ils ne feraient donc aucun sacrifice en faveur de malheureux, alors qu'ils font valoir les sacrifices qu'ils ont l'intention de faire»; enfin la Dordogne a moins d'indigents que les départements voisins, au Bourdeix, il y a seulement 26 inscriptions... *Autrement dit, peu de déplacements dans la commune, ils peuvent se rattraper sur les visites au cabinet, et ne pas compter le peu de kilomètres qu'ils doivent faire; ils ne se déplacent pas uniquement pour des indigents, seulement pour ceux-ci, c'est la bourse de la commune qui est concernée...*

1889-1919

- assistance aux vieillards: deux demandes, l'une est refusée, car l'intéressé est propriétaire à Saint-Saud, et loue son bien 150f par an.

Le 11 mai, renouvellement du conseil municipal et élection du maire. Lathière-Lavergne est élu en 10e position, et est le plus âgé; élu maire par 11 voix sur 12; adjoint Mazeau par 12 voix.

Le 5 juillet:

- règlement du budget 1907 et approbation des comptes du receveur; présentation plus succincte, excédent de recettes: 262f84; d'année en année les chiffres ne varient guère, les recettes autour de 3.200f, mais les dépenses augmentent; cependant il n'y a eu qu'une année à déficit;
- assistance médicale: une demande;
- impôts extraordinaires pour assistance aux vieillards, deux centimes additionnels, soit 46f estimés; et pour assistance médicale, un centime additionnel, soit 23f;
- réduction de l'impôt afférent à l'emprunt pour la maison d'école, emprunt de 11.490f au Crédit foncier, pour lequel un impôt de 30 centimes additionnels avait été créé: en fait il n'est besoin que de 28f50 centimes additionnels, soit un produit de 656f; emploi de 240f provenant de la suppression du budget des cultes: contribution des biens communaux 10f; enfants assistés 10f; frais de confection des rôles 2f; service vaccine obligatoire 10f; achat, réparation matériel scolaire 80f; chauffage classes, reliquat 5f; déficit budget 1907 123f24;
- assistance aux vieillards incurables: cinq demandes de secours (il faut avoir habité la commune de 60 à 65 ans);
- élections de deux délégués, aux bureaux d'assistance et aux commissions municipales scolaires.

Le 6 décembre:

- liste des répartiteurs: comprend des habitants de la commune et des «forains», ayant des propriétés mais n'habitant pas sur place;
- délégués à la révision des listes électorales;
- assistance médicale gratuite: 28 bénéficiaires;
- assistance aux vieillards: une demande.

L'année se termine, trois conseillers ne signent, pour ne savoir faire.

1909 AU BOURDEIX

Le 24 janvier:

- assistance aux vieillards et assistance médicale gratuite: deux nouveaux;
- demande de soutien de famille et d'allocation journalière de 0f75: avis favorable, le père est infirme.

Le 7 mars:

- assistance aux vieillards et assistance médicale gratuite: deux nouveaux;
- examen du budget 1908 et approbation des comptes du receveur; excédent de recettes 346f62;
- budget des assistances gratuites: toujours un centime et deux centimes additionnels «environ», soit 23 et 46f;
- reliquat de l'emprunt à la caisse des chemins vicinaux: «l'emprunt de 12.000f est complètement remboursé», on vote donc l'annulation de 13f75 provisionnés en 1908;

1889-1919

- emploi des fonds provenant de la suppression du budget des cultes; disponible: 411f, 125f solde exercice 1907 + 286f solde 1908; abonnement au bulletin officiel du ministère de l'intérieur 5f; protection santé publique 2f; complément des biens et réserves communaux 10f; entretien chemins vicinaux 56f; assistance aux vieillards 34f; réparation mur jardin presbytère 277f; autre recette de ce budget des cultes attribuée à la commune, 390f, inscrite à titre de provision au budget 1910: imprimés à charge de la commune, 21f; frais actes état civil 24f; chauffage des classes 25f; enfants assistés 25f; réparation mur jardin presbytère 100f; entretien chemins vicinaux 50f; réparation chemins ruraux 150f;
- désinfection école suite épidémie de diphtérie 3f;
- avis favorable pour une nouvelle foire à Nontron;
- assistance médicale: une demande acceptée, deux rejetées.

Grâce à cette rubrique Emploi de l'ex-budget des cultes, nouvelle depuis 1905, et qui apporte une recette inespérée dans un budget dont les dépenses tournent autour de 3.000f par an, nous en apprenons plus sur les activités de la mairie. La charge du presbytère réapparaît; (on aurait pu penser que le curé Mèredieu relèverait le mur tout seul...).

On en apprend également plus sur les chemins de la commune, mais sans aucun détail sur la répartition des frais. Les programmes se font sans doute à la sous-préfecture, selon le rapport des agents-voyers. Tout le travail des années passées a sans doute établi un réseau de routes et de chemins suffisant. Et il n'y a plus de création nécessitant échange de terres et souscriptions de riverains, mais seulement les travaux d'entretien habituels. Le conseil n'a jamais reparlé de son différend avec l'administration concernant le chemin de grande communication n°3 (juin 1899).

Le 24 octobre 1909, examen de la liste des bénéficiaires de l'assistance aux vieillards: une personne de plus; «c'est tout l'objet de la réunion»: poste de budget important donc, sur lequel il s'agit de veiller.

Le 28 novembre:

- liste des répartiteurs, dont Reix Gabriel et Laurent Eugène, qualifié de forain;
- délégués à la révision des listes électorales.

Fin de l'année et deux conseillers n'ont signé pour ne savoir faire.

1910

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Avril 1910, lois sur les retraites ouvrières et paysannes.*
- ❖ *Octobre, grève générale des cheminots (dite «grève de la thune»), faisant suite à la grève des inscrits maritimes dans les ports (1907), des ouvriers du bâtiment à Paris (1908), réprimées brutalement par Clémenceau puis Briand (1910). Le mouvement d'octobre 1910 obtient l'année suivante des augmentations de salaires et un régime de retraite pour les cheminots.*

1910 AU BOURDEIX

Le 6 février:

- examen de la liste d'assistance aux vieillards: un bénéficiaire de plus;

1889-1919

- réparations au presbytère: au-dessus de la sacristie, la toiture menace ruine (devis 106f), et il faut réparer le puits dans le jardin (devis 35f); deux conseillers sont nommés pour surveiller les travaux; les sommes seront à prendre sur les 277f affectés aux réparations du mur du jardin.

Le 13 février:

- le maire réclame la compensation due à Lathière-Lavergne père qui avait abandonné gratuitement des parcelles pour la construction du chemin vicinal n°3: Tamisier alors adjoint (le 28 juillet 1901), était chargé de passer un acte d'échange avec Lathière-Lavergne père, avec aliénation de deux parcelles de la place publique en compensation; le préfet n'avait jamais répondu, Lathière-Lavergne fils demande les pièces en compte; il se retire pour laisser le conseil délibérer, celui-ci décide que le préfet doit d'abord approuver la décision d'échange de 1901, qui doit être enfin réalisée;
- examen de la souscription présentée par André Bernard, meunier à Pinard, s'élevant à 108f, «pour arrangement du chemin rural à la route de Petit Pys»; voilà quand même une réapparition de l'intérêt direct de riverains; liste des souscripteurs: Agard propriétaire à Combas, Mazeaud père à Bouchardières, Tamisier à Serpine, Couturier Elie au Claud, Bernard meunier à Pinard. Forains: Lagrelière maire d'Etouars, Mensignac à Pys, Laroche Ernest aux forges d'Etouars, Porte, homme d'affaires à Loradour, enfin Lathière-Lavergne maire. 28 journées d'homme à 2f50, 3 journées de bestiaux à 5f15, au total 179f; le conseil émet un avis favorable et décide d'affecter les 150f de la rubrique «chemins ruraux» à ce travail.

Le 27 février, examen des comptes 1909 et du compte-rendu du receveur: une page seulement pour le tout, excédent de recettes 90f seulement.

Le 12 juin:

- changement de dates pour les foires de Hauteffaye et du Vieux Mareuil;
- les charges augmentent (et les recettes ont diminué en 1909, elles sont passées à moins de 3.000f, et les charges augmentent); le conseil décide d'augmenter les centimes additionnels: assistance aux vieillards, sept centimes environ, soit une recette de 161f56; assistance médicale: quatre centimes, soit une recette de 92f32; et demande à être autorisé à procéder à cette augmentation;
- règlement définitif du budget 1909, et approbation des comptes du receveur; en légère augmentation, l'excédent des recettes devient 516f39, donc plus normal, la fin des remboursements à la Caisse des chemins doit bien se faire sentir;
- une demande de soutien de famille et d'allocation journalière de 0f75, père infirme;
- demande d'aide à la commission départementale, pour clore le budget du chemin rural de Pinard au Petit Pys;
- «après avoir examiné le budget vicinal» (aucun détail), le conseil demande à ce que les prestations soient converties en tâches au tarif habituel, et qu'elles soient faites dans le courant août et septembre, et non au mois de février».

Tout est donc décidé au niveau de la commission départementale, mais les rapports ont dû s'améliorer.

Le 10 juillet, séance extraordinaire:

- il s'agit de dresser la liste des classificateurs, en titre et adjoints, «qui devront aider le contrôleur des Contributions directes dans les diverses opérations relatives à l'évaluation des propriétés non bâties, prescrites par la loi de finances du 31.12.1907, et les instructions du Ministère du 31.12.1909». Le conseil remarque que les répartiteurs peuvent remplir cette fonction, et va établir la liste, sachant qu'il faut quatre forains sur dix, dans chaque liste;

1889-1919

Tâche ô combien importante et sensible, recenser les propriétés de chacun! Le gouvernement toujours en proie au déficit, cherchait à augmenter ses rentrées mais les partis n'étaient pas d'accord sur les moyens; ni Clémenceau en 1907, ni Caillaux en 1911, ne réussirent à faire accepter L'IMPOT SUR LE REVENU, ils durent se borner à augmenter les impôts existants; voilà sans doute pourquoi il faut procéder à des évaluations...

- une demande de soutien de famille.

Le 24 juillet, séance extraordinaire pour une demande de secours: le sieur Guichoux vient d'arriver au Bourdeix; c'est véritablement à Javerlhac (10 ans de séjour) que cette charge revient, selon l'arrêt du Conseil d'Etat du 21 juillet 1910: *cette transmission rapide semble imputable à l'abonnement de la commune au Bulletin officiel, décision fort judicieuse donc.*

Le 14 août, refus de deux demandes de secours.

Le 20 novembre:

- révision des listes électorales;
- liste de 12 répartiteurs (dont toujours Reix Gabriel dans les adjoints, ainsi que Laurent Eugène, forain);
- une demande, agréée, d'assistance médicale gratuite;
- une demande de soutien de famille;
- déclassement de terrain d'ancien chemin: décision de la Commission départementale; «partie du chemin de Bouchardières au moulin déclassé aux fins d'aliénation en faveur de Macary Lagrelière»; le conseil reprend ses (bonnes) habitudes concernant les chemins;
- «pour l'aliénation de parcelles de la place publique en faveur de Lathière-Lavergne, M. le préfet est prié de prendre l'arrêté nécessaire» (rappel).

Fin de l'année, toujours deux qui ne signent.

1911 AU BOURDEIX

Le 26 février:

- révision liste assistance médicale gratuite;
- assistance aux vieillards: quatre décès;
- avis favorable pour trois soutiens de famille (classe 10): Nouard Pierre, père invalide, cinq frères plus jeunes, «même veuf depuis 2 ans» (père?); Licoine François, un frère sous les drapeaux, la tante restera seule pour vacquer aux travaux des champs; Chaumette demande l'allocation journalière, il a un fils sous les drapeaux, en a eu trois consécutivement, et se trouve dans un âge avancé;
- recensement général de la population: 100f sont votés pour l'agent.

Le 25 mars, séance extraordinaire: le préfet demande la nomination de deux titulaires et deux suppléants pour former «la liste des assurés sur les retraites ouvrières et paysannes». Des salariés sont nommés, et non des membres du conseil.

Le 18 juin:

- budget de l'assistance médicale gratuite: 46f50 (quatre centimes additionnels);

1889-1919

- assistance aux vieillards: 155f50 (cinq centimes additionnels);
- règlement du budget 1910, et approbation des comptes du receveur, deux pages et demie, excédent 550f07;
- achat de matériel d'inhumation: brancard et drap mortuaire appartenant à l'ancienne fabrique, et se trouvant sous séquestre en vertu de la loi de séparation;
- demande de subvention à la commission départementale, pour dégâts causés par les eaux d'orages aux chemins vicinaux et ruraux; beaucoup de ravines et certains sont impraticables; 175f ont été dégagés sur le budget primitif 1912, mais c'est insuffisant.

Le 5 novembre:

- liste des répartiteurs: sensiblement toujours les mêmes, dont Gabriel Reix et (Pierre-) Eugène Laurent;
- taux mensuel d'assistance aux vieillards: 8f;
- nomination de délégués à la révision des listes électorales;
- une demande d'assistance.

Le 26 novembre:

- décès d'un conseiller: Couturier;
- nomination de deux délégués aux élections sénatoriales: le maire et son adjoint, par 11 voix sur 11 présents.

Fin de l'année et toujours deux ne signent pour ne savoir.

1912 AU BOURDEIX

Le 14 avril, entrée du conseil dans une zone de turbulence, et qui dure toute l'année, il semble que ce soit le maire qui écrive: «M. Champarnaud, ancien instituteur (il a été nommé directeur à Piégut) a laissé, en quittant la commune en mars dernier, quatre carreaux cassés, et n'a pu remettre la clé de la porte d'entrée, dans les locaux entièrement neufs qu'il occupait. M. l'Inspecteur primaire s'est transporté au Bourdeix, et a dit en ma présence à M. Champarnaud qu'il était tenu de réparer. C'est à ce moment que, ne voulant pas se soumettre à l'avis de son inspecteur, il m'a accusé publiquement d'avoir volé la commune, pensant que l'injure lui tiendrait lieu de quittance». Le maire demande alors au conseil de l'autoriser à obliger M. Champarnaud par les moyens légaux, «se réservant d'agir comme bon lui semblera pour l'injure calomnieuse qu'il lui a adressée dans l'exercice de ses fonctions». Par 7 voix, le conseil décide que l'instituteur doit payer, mais trois conseillers semblent s'opposer: Mazeau l'adjoint prend l'engagement de payer les carreaux de sa poche, «parce qu'il reconnaît que l'instituteur a rendu des services à la commune pendant les 12 ans qu'il y est resté». Duroueix demande que tous les frais soient partagés de moitié, entre la commune et l'instituteur. Tamisier, lui, est d'avis que tout doit être à la charge de la commune, «car il a laissé dans les jardins des écoles assez de réparations». Pas un mot sur l'injure grave et publique. Peut-être sont-ils habitués aux prises de bec entre ces deux-là, l'instituteur est-il souvent aussi violent? Cette accusation est-elle en rapport avec l'opération immobilière de 1903? Ces seules trois voix favorables à l'instituteur montrent que le maire ne fait pas l'unanimité.

Le 19 mai: installation des membres du conseil, proclamé par le bureau électoral, suite aux opérations du 5 mai. M. Lathière-Lavergne, maire, donne lecture des résultats: Mazeau Laurent, Bernard André, Champarnaud Antoine, Duroueix Pierre, Laurent (Pierre-)Eugène, Tamisier Jean, Puyssilloux, Salat Henri, Fort, Fenouillat, Bardoulat: 11; absent: Agard Léon, démissionnaire. Election du maire, Champarnaud 8 voix, et de l'adjoint, Mazeau 8 voix.

1889-1919

Il est donc mis fin à 36 ans de règne de M. Lathière-Lavergne, le notaire qui possède «presque tout le Bourdeix», et qui n'est même plus conseiller. En revanche, son adjoint Mazeau, lui, reste à son poste. C'est la prise de pouvoir, comme le raconte Gabriel Agard, des jeunes rad'-soc', qui prennent la place des notables, comme dans les villages voisins. Une rumeur disait que Pierre-Eugène Laurent avait vendu à son ami Champarnaud une toute petite parcelle, vraiment le minimum, afin qu'il puisse être propriétaire au Bourdeix, et ainsi, voter.

Le 16 juin:

- règlement du budget de 1911, et approbation des comptes du receveur: excédent de recettes 663f17; et toujours les mêmes formules d'introduction et conclusion;
- budget de l'assistance médicale gratuite: deux centimes additionnels; aux vieillards, trois centimes additionnels;
- service vicinal, rapport de l'agent-voyer: ressources ordinaires 665f, dépenses d'entretien 731f, déficit 66f, d'où la nécessité d'une imposition extraordinaire de trois centimes pour 1913, qui donnera 69f, votée; coût du service vicinal: toujours le même tarif, cinq centimes spéciaux et trois jours de prestations, ou bien la taxe vicinale les remplaçant en tout ou partie;
- pour 1913, le conseil décide de remplacer les prestations de toute nature par la taxe vicinale, et les redevables pourront se libérer de cette taxe par le système de tâches, d'après le tarif de conversion approuvé par le conseil, en somme c'est la même chose, en sens inverse;
- service vicinal des chemins ruraux: «vu l'état déplorable de la plupart des chemins ruraux, état qui incombe d'ailleurs entièrement à l'ancienne municipalité, qui pendant 36 ans n'a à peu près rien fait pour l'améliorer» mais il faut reconnaître qu'ils ont beaucoup travaillé à l'amélioration des chemins vicinaux et de grande communication;
- élection de deux délégués à la Commission des hospices et bureaux d'assistance;
- vente d'arbres, entre le cimetière et la tour, au pont de Bouchardières, au pont de Prieuret, d'autres en bordure de chemins ruraux, en tout environ 200f de recettes, qui seront attribués à l'entretien des dits chemins;
- caisse des écoles: 150f sont inscrits au budget 1913, mais c'est insuffisant, car le village est «presque uniquement peuplé de métayers, fermiers, petits propriétaires», et donc, le nombre des membres fondateurs et souscripteurs sera infime; il est nécessaire de demander une subvention de l'Etat et du département, la commune faisant un gros effort «en faveur de cette œuvre éminemment républicaine et laïque, en même temps que sociale»; la bibliothèque ne comprend que 40 volumes environ, y compris ceux donnés par le maire alors qu'il était instituteur au Bourdeix; on propose de faire accepter par le ministre de l'instruction publique une concession de livres, et de faire obtenir en plus pour l'école de filles une concession en matériel d'enseignement géographique, dont elle est dépourvue;
- retraites ouvrières: désignation de délégués patrons et ouvriers; deux employeurs, Bernard, meunier, et Laurent Eugène, propriétaire; deux ouvriers, Chabot François, et Chabot Elie, cantonnier;
- insuffisance des revenus ordinaires de la commune: vote de trois centimes additionnels pour le budget 1913.

Le 28 juillet, séance extraordinaire:

- examen du projet voté par le conseil municipal de Piégut, de l'établissement d'une ligne de tramway Piégut-Montbron: avis favorable, «car la plus grande partie des animaux et des produits

1889-1919

agricoles du Bourdeix sont amenés sur le marché de Piégut, les acheteurs de Charente arrivent plus nombreux le mercredi, attirés par ces facilités, nos bêtes et nos produits, plus disputés, se vendront plus chers»;

- assistance aux vieillards: un cas supplémentaire.

Le 1er septembre:

- commission des écoles; une subvention de 50f a été accordée par la commission départementale, la commune ouvre une souscription: membres fondateurs, 50f en dix annuités; souscripteurs, 1f minimum;
- vente d'arbres: 100 ont été marqués, elle sera faite aux enchères;
- liste des électeurs commerçants;
- le maire est chargé de remplir le questionnaire concernant les modifications de la loi municipale.

Le 22 septembre, élection d'un conseiller pour remplacer Agard démissionnaire; 175 inscrits, votants 113. Elu Ganteil Georges par 60 voix.

Le 20 octobre, séance extraordinaire: Mazeau, adjoint, réunit le conseil pour élire un nouveau maire, Champarnaud ayant donné sa démission le 4 juillet, et le préfet l'ayant acceptée ce jour (on n'en dit pas la raison), 11 conseillers présents (absent Tamisier), 11 suffrages exprimés; Pierre-Eugène Laurent est élu maire par 6 voix, Mazeau en obtient 4 et Bernard, un.

Le 24 novembre, neuf membres présents, un absent, Champarnaud n'est pas au conseil:

- liste des répartiteurs, révision des listes électorales;
- la vente des arbres a rapporté 610f, qui seront donc affectés à l'entretien des chemins ruraux sur ce crédit, il sera pris de quoi replanter sur nos routes, partout où il sera utile;
- assistance aux vieillards.

Le 5 décembre, nouvelle turbulence: Mazeau, adjoint, est démissionnaire; nouvelles élections immédiates pour remplacer Mazeau, démissionnaire depuis le 10 octobre et Champarnaud. 175 inscrits, 139 votants, Antoine Champarnaud est élu par 92 voix! Vignaud, charpentier, par 75 voix; Mazeau obtient 53 voix. Voici donc Champarnaud de nouveau au conseil, et Mazeau éliminé.

Le 29 décembre, onze conseillers sont présents, Tamisier absent:

- élection de l'adjoint, Puyssillout élu par 9 voix sur 11;
- chemins ruraux: à la suite d'une réclamation de Benoît, cultivateur à Prieuret, le conseil rappelle que les chemins publics doivent rester libres et ouverts, et que nul n'a le droit de labourer ou fermer un chemin public;
- réparations aux chemins ruraux: emploi des 50f alloués en 1912 par la commission départementale, 10f sur le montant de la vente des arbres.

Fin de l'année: on retrouve la formule ancienne «fait et délibéré les jour, mois et an que dessus». Et encore un conseiller qui ne signe pour ne savoir.

1913

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Loi des trois ans pour le service militaire.*

1889-1919

❖ *Un gouvernement de radicaux se forme autour de Doumergue et de Caillaux, ministre des finances.*

1913 AU BOURDEIX

Le 23 février, onze membres présents, Champarnaud secrétaire:

- à l'unanimité le conseil prie le conseil général de prendre à sa charge les frais de construction d'une route dans la commune (sans préciser laquelle);
- liste d'assistance aux vieillards et assistance médicale gratuite: 11;
- cantine scolaire: 50f seront inscrits au prochain budget;
- réparations à faire sur le chemin partant de l'ancienne tuilerie pour aller au canton: 100f à prendre sur les 610f de la vente des arbres;
- vente à l'adjudication d'une parcelle de bois communaux, 7 ares, 40 centiares;
- échange de terrains avec M. Sallat «pour fournir à la commune pour la construction de la route du Doyer»; la commune donne des «bouts de chemin rural détaillés, sans importance, personne n'y passe plus depuis 30 ans (...) ces terrains ont été formés il y a environ 40 ans, à cette époque promesses avaient été faites, mais sans effet»;
- soutiens de famille: deux demandes d'allocations journalières de 0,75f.

Le 30 mars:

- assistance aux vieillards: un de plus; un autre est radié car ses deux fils sont propriétaires;
- réparation aux chemins ruraux: 100f pris sur la vente des arbres, pour le chemin de Rapy à Nontron; demander une subvention au département.

Le 1er mai:

- à la demande du préfet, il faut constituer un dossier pour les refus d'assistance aux vieillards;
- réparation du chemin de Bouchardières à Saint-Estèphe: la souscription de 50f par les habitants du Bourdeix est acceptée, le conseil vote une subvention de 50f et demande une subvention au département.

Le 15 juin:

- règlement définitif des comptes de l'exercice clos, approbation des comptes du receveur, approbation des comptes administratifs du maire pas le moindre détail, plus le moindre formalisme, trois lignes et c'est tout;
- assistance aux vieillards: un centime voté seulement, car il y a un reliquat important;
- assistance médicale gratuite: un centime également;
- taxe vicinale: à l'unanimité le conseil adopte les charges additionnelles au budget 1913 et 1914; «l'entretien des chemins vicinaux étant devenu plus facile avec la taxe vicinale, décide de ne pas voter pour 1914 les trois centimes spéciaux demandés par l'agent-voyer pour complément d'entretien»;
- les budgets additionnels 1913 et 1914 sont approuvés; recettes ordinaires et extraordinaires pour 1913: 3.183f60;
- sur proposition de Champarnaud, le conseil porte de 150 à 200f le crédit alloué à la caisse des écoles, «cette caisse ayant déjà rendu d'immenses services à nos populations laborieuses», et prie la caisse départementale d'attribuer une subvention; «le Bourdeix a fait un gros effort, le conseil - pour le peuple et pour l'idée laïque - sait faire le sacrifice du quinzième de son budget pour assurer

1889-1919

le fonctionnement de cette œuvre éminemment sociale»; *la caisse des écoles, la bibliothèque, ce sont vraiment les enfants de Champarnaud, qui insiste sur leur mission éducatrice, à chaque occasion;*

- assistance médicale: révision des allocations;
- projet de route Rapy-Etouars: «depuis près de 40 ans il n'a pas été construit de routes» (*Encore! Mais que de conseils sur les réparations et l'entretien*) et «tous les ans dans chaque canton, une subvention départementale est accordée à l'une des communes pour parfaire son réseau vicinal, et depuis près de 40 ans, bien que la commune payât sa part d'impôts au département. De plus certains villages sont inabornables en hiver, tant les chemins sont mauvais: Prieuré, Pinard, Serpine (...) Ces villages sont prêts à faire les sacrifices nécessaires pour être reliés entre eux, et pour avoir accès sur nos routes vicinales et de grande communication, c'est le vœu de Rapy, Etouars, et surtout le chemin rural de Rapy, Prieuret, Pinard, Bouchardières, Etouars». Le conseil prie l'administration de porter ce projet au plus prochain programme.

Le 7 septembre:

- liste des électeurs commerçants;
- cinq demandes agréées de soutien de famille;
- femmes en couche salariées, indemnité journalière fixée à 0f50;
- la distance entre les débits de boissons et cafés autour d'édifices consacrés aux cultes, cimetières, hospices et écoles primaires est fixée à 100 mètres;
- chemins vicinaux: trois centimes extraordinaires sont votés pour leur entretien; le conseil prie l'administration de la voirie de ne pas tenir rigueur de son nouveau refus de voter les trois centimes demandés, et s'engage à les voter au budget 1915, étant donné que les recettes consistent uniquement en centimes extraordinaires et que des dépenses supplémentaires ont été ajoutées au budget 1914, soit:
 - 110f supplémentaires pour le secrétaire de mairie
 - 50f supplémentaires pour la caisse des écoles
 - 70f pour l'entretien des bâtiments communaux
 - 10f pour la fête du 14 juillet
 - 15f pour frais de bureau à la mairie;
- chemin de Pinard à Plaisance: la souscription de Bernard, meunier est acceptée. 50f sont votés au budget 1913, à l'article «subvention aux autres petits chemins». Une subvention sera demandée au département.

Nouveau registre: fin 1913 - 1928. Comme le précédent, l'écriture est aisée, les titres détachés mais sans fioritures, parfois ratures et surcharges. Pas de mention marginale «X mots raturés» comme du temps du notaire, dont le formalisme décoratif était parfois excessif mais conforme aux lois. Plus de citations sur les lois municipales en début de séance, budgets réduits à trois lignes.

Le 5 octobre:

- assistance aux familles nombreuses: selon circulaire préfectorale (au moins quatre enfants de moins de 13 ans), un centime additionnel au budget 1914;
- assistances aux femmes en couches: un demi centime additionnel au budget 1914;
- listes de l'assistance aux vieillards et de l'assistance médicale gratuite.

1889-1919

Le 21 décembre, séance extraordinaire pour réviser les listes de l'assistance aux vieillards et de l'assistance médicale gratuite.

Fin de l'année et ont signé les membres présents: il reste toujours un conseiller pour ne savoir faire.

1914 AVANT LA GUERRE

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *A la Chambre, deux groupes s'opposent dans les élections du printemps 1914: l'aile modérée qui suit Poincaré, renforcement militaire de la France et prudence en matière fiscale, l'aile gauche, qui veut abroger la loi des trois ans de service et instaurer l'impôt sur le revenu.*

❖ *Avril, élections:*

- radicaux unifiés 136 députés
- socialistes SFIO 102
- socialistes indépendants et républicains socialistes 30
- alliance démocratique 100
- radicaux et républicains de gauche 102
- fédération républicaine et progressistes 54
- action libérale 34
- droite 26
- indépendants 16

❖ *On voit que les groupes ne manquent pas. La droite est nettement battue, et la «fédération des gauches» près de la majorité absolue, à 30 voix près: les 3 premiers groupes totalisent 268 députés). Impôt sur le revenu: 279 députés sont partisans, 279 sont contre, et 42 ont une opinion «nuancée». 308 députés souhaitent maintenir la loi des trois ans de service militaire.*

1914 AU BOURDEIX

Le 4 janvier, séance extraordinaire:

- examen à nouveau des listes de l'assistance aux vieillards, et de l'assistance médicale gratuite.
- le préfet renvoie à la charge de la commune un aliéné parti depuis plus de 25 ans. Le conseil considère, que sa part de la succession de ses père et mère a été absorbée par l'asile, et que, vu ses ressources, la commune ne peut s'en charger.

Le 25 janvier, séance extraordinaire:

- assistance aux vieillards: de nouveau l'affaire de l'aliéné, nouveau refus;
- le préfet refuse une demande d'assistance médicale: le conseil maintient son avis.

Le 1er mars:

- soutien de famille: quatre cas agréés (classe 14);
- chemin du Doyer: le conseil accepte la souscription de: (blanc) de M. Vignaud, et propose d'y affecter 69f pris sur le budget 1913; l'agent-voyer cantonal est prié d'examiner le chemin de la Chapoulie, objet de contestation entre la commune et les demoiselles Dronne;
- vente de chênes sur le chemin de «chez Carrier» au moulin du Bourdeix;
- changement d'un jour de classe: considérant que, «le Bourdeix est à 6 km de Piégut, où se tient un marché très important chaque semaine, les parents ont souvent besoin d'y conduire leurs enfants, (achats, consulter le docteur), les aider à conduire les animaux, et d'autres parents laissant la garde de la maison, eux-mêmes étant au marché, prient M. le préfet d'autoriser de reporter au jeudi la classe du mercredi, afin de donner satisfaction aux familles, et d'assurer une meilleure

1889-1919

fréquentation scolaire». Autrement dit, il y a beaucoup d'absents le mercredi, pour le marché de Piégut, dont l'importance «pour l'écoulement de nos produits» est si souvent évoqué.

Le 21 juin:

- approbation du compte administratif du maire, et du compte de gestion du percepteur; pas de chiffres, le conseil vote: assistance aux vieillards, deux centimes additionnels; assistance médicale gratuite, trois centimes; insuffisance de revenus, cinq centimes; taxe vicinale, maintenue pour 1915; le budget primitif de 1915 s'élève à 3.036f75;
- projet de route de Rapy au petit Etouars: rappel, «l'ancienne municipalité n'a jamais proposé de construction de routes», et «chaque canton accorde chaque année une subvention pour parfaire le réseau vicinal, et que du fait de l'ancienne municipalité (bis) on n'a jamais bénéficié de ces avantages, bien que payant sa part d'impôt»; certains hameaux sont inabordables l'hiver: Prieuré, Pinard, Serpine, lesquels sont prêts à faire des sacrifices pour être reliés aux routes vicinales et chemins de grande communication;
- une commission de trois membres est désignée pour s'occuper de la réparation du puits du presbytère; la fête patronale est fixée au dimanche précédent le 25 août.

1914 LA GUERRE

ETE 1914: ENTREE EN GUERRE

- ❖ *28 juin 1914, depuis 1905, on est habitué aux crises internationales, comme la crise bosniaque ou celle d'Agadir, «qui regardent la prudence des gouvernements et les habiletés des diplomates». L'assassinat du prince héritier d'Autriche-Hongrie à Sarajevo n'apparaît pas un motif plus sérieux.*
- ❖ *14 au 16 juillet, congrès du parti socialiste SFIO qui doit préparer le futur congrès de l'Internationale socialiste, lequel devra débattre sur les moyens d'empêcher une guerre éventuelle. Jaurès y déploie toutes les ressources de son éloquence.*
- ❖ *13 au 29 juillet, le président de la République Poincaré et le président du conseil Viviani sont en voyage officiel en Russie puis en Scandinavie.*
- ❖ *23 juillet, l'Autriche adresse un ultimatum à la Serbie.*
- ❖ *29 juillet, la Russie mobilise.*
- ❖ *31 juillet, assassinat de Jaurès et ultimatum de l'Allemagne à la Russie et la France.*
- ❖ *1er août, la France mobilise, l'Allemagne déclare la guerre à la Russie, le 3 à la France.*
- ❖ *4 août, les troupes du Reich entrent en Belgique, qui est neutre. L'Angleterre décide alors d'entrer en guerre aux côtés de la France et de la Russie.*
- ❖ *Après la mort de Jaurès, quelques dirigeant socialistes et syndicalistes renoncent rapidement à s'opposer à «l'union sacrée» et le gouvernement renonce à arrêter ceux d'entre eux inscrits sur le «carnet B», registre des suspects créé en 1886.*

1914-1918: LES REQUISITIONS

La machine est en route dès août 1914, pour les besoins de l'armée, le ravitaillement des soldats et des populations civiles: des agents réquisiteurs parcourent les campagnes, recensant tous les produits, le blé, le foin (330.000 quintaux réquisitionnés), les chevaux (128.000 de remplacement en quatre mois de campagne), aussi bien que les bovins, les porcs. Bien sûr l'Etat paie les fournitures, mais en dessous du cours réel, 30f le quintal pour le blé alors qu'il vaut 33f, le foin à 30f également au lieu de

1889-1919

33f. Alors forcément s'installe un marché noir, dont profitent «les heureux de la guerre», et d'autres s'appauvrissent.

Non seulement on prend nos gars indispensables à la moisson, mais aussi le dernier bœuf pour le charroi. Pour le paysan qui n'a pas perdu la mémoire des misères anciennes, l'Etat c'est encore pire que le seigneur. Il y a parfois des drames, un agent a ainsi été tué d'un coup de couteau par un pauvre vieux qui s'est retrouvé en prison, dans le Quercy. Les préfets se battent pour protester contre les contingents imposés, les maires partent en délégation avec leurs administrés auprès desdits préfets. Les gendarmes doivent parfois accompagner les réquisiteurs. Dès août 1914, les troupeaux diminuent sérieusement, et de plus l'administration ne veut ni taureaux, ni vaches en lactation. Un exemple parmi d'autres: le Maine et Loir doit fournir 300 porcs par jour, et 2.100 quintaux de pommes de terre tous les quatre jours.

Dès octobre 1914, les agents font main basse sur les couvertures de laine (1.500 exigées par département), mais la production familiale de la région du Bourdeix ne correspond pas aux besoins du soldat: on fabrique habituellement des couvertures en tissu piqué, contenant de la laine simplement cardée. Les tisserands de Varaignes fournissent une production pour les villes. Aussi, dès 1915 l'armée réquisitionne la laine elle-même, laissant cinq kilos par adulte, sans tenir compte du nombre d'enfants alors que «tout le monde sait qu'ils usent beaucoup de chaussettes et de petits tricotés» et l'hiver 1915 est rude... Ensuite deux toisons seront accordées par membre de la famille, et un laissez-passer exigé pour porter la laine à carder, mais presque tous cardent et filent eux-mêmes, ce sont les occupations des veillées d'hiver, avec l'énoïsage.

Et le vin! Il faut beaucoup de vin au soldat! L'armée gèle sa part sur les récoltes médiocres de 1915, le civil se passera de vin. On sert au soldat une infâme bibine, coupée et mélangée de vin d'Algérie et de cidre, et aussi de l'eau de vie, dont Pétain souligne «le caractère nécessaire, stimulant indispensable après les nuits fraîches (il faut être général pour oser parler de nuits fraîches), et au moment des opérations». (Surtout! C'est donc un produit stratégique... L'eau de vie anesthésie la peur...) L'armée encourage l'alcoolisme qui abrutit (et nul n'ignore qu'au front, chaque habitant est un débitant de boissons), mais le fustige lorsqu'il provoque la rébellion.

Les chiens de toutes races sont aussi réquisitionnés, pour chasser les rats qui pullulent dans les tranchées. On consent à laisser un minimum de chiens de berger indispensables dans les régions de montagne. Dressés puis envoyés au front ils rendent aussi des services de liaison. Les soldats les appellent «poilus à quatre pattes». Il en mourut beaucoup, comme il mourut des milliers d'ânes qui apportaient la nourriture aux premières lignes... Les arbres aussi sont «saisis»: les noyers servent à la confection des crosses de fusil, et souvent les maires se battent pour qu'en ces temps de misère on laisse au moins faire la récolte des noix.

Enfin, le Bourdeix n'est pas le seul à réclamer son meunier pour la fabrication du pain, règlementée et au prix taxé avec ce que cela suppose de débrouillardise et de marché noir; une commune du Finistère réclame, elle, son sabotier: plus de sabots pour travailler, pour aller à l'école et à la ville voisine où il faut aller et perdre une journée de travail, les prix s'envolent. Une paire qui valait 2f en 1914 vaut jusqu'à 10f en 1918.

Cette atmosphère de réquisitions explique la révolte des moissonneurs du Bourdeix en 1918.

1914 AU BOURDEIX: LA GUERRE

Le dit de Gabriel Agard (voir en annexe Archives orales du Bourdeix 1900-1985): «le 31 juillet, M. Chatain, notre professeur d'anglais, de géographie et d'histoire, nous annonça à 4 heures l'assassinat de Jaurès, ajoutant machinalement: nous allons avoir la guerre; c'étaient les vacances le soir même, et effectivement la mobilisation».

1889-1919

Le 6 août:

- «la guerre va laisser un grand nombre de pauvres gens dans le besoin»: le conseil fixe un salaire de 1f60 par jour, établi en bons de pain;
- le maire a acheté le jour du décret de mobilisation douze sacs de blé à Barrière, propriétaire au Bourdeix; le conseil approuve cette initiative et décide que ce blé sera mis à la disposition de Bernard André, meunier à Pinard, qui le fera moudre et en fera lui-même du pain, les boulangers des communes voisines approvisionnant difficilement les habitants du Bourdeix; le meunier Bernard sera le seul fournisseur des ouvriers travaillant sur les chantiers communaux, et fournira du pain contre les bons;
- «A NOS SOLDATS»: le conseil termine la séance par un salut à nos soldats, dont deux membres du conseil, Ganteil et Fenouillat: «il exprime l'espoir de voir la France, champion des droits et de la Liberté, sortir victorieuse et grandie de cette lutte sans précédent dans l'histoire des peuples».

Le 6 septembre:

- souscription pour les blessés militaires: 20f;
- familles nombreuses: allocation mensuelle à une mère de quatre enfants de moins de 13 ans qui ne possède rien;
- caisse des écoles: le budget de 1915 n'avait attribué que 100f. Une loi est en préparation; étant donné les circonstances, le conseil décide qu'à la rentrée les livres seront gratuits.

Le 15 novembre:

- concessions au cimetière: 20f le m2;
- liste des répartiteurs, dont Gabriel Reix fait toujours partie;
- familles nombreuses: (+1) et assistance médicale gratuite;
- "A NOS SOLDATS": deux sont déjà tombés au champ d'honneur, Couturier et Gai; le conseil décide l'acquisition d'une plaque de marbre où seront gravés les noms des enfants du Bourdeix tombés pour la patrie, et qui sera placée dans la salle de la commune;
- dépenses votées: une boîte aux lettres, dont le montant sera pris sur les frais imprévus, chapitre additionnel au budget 1914. Elle sera placée à Bouchardières, «sur la grange Pagnoux, Bouchardières étant le village le plus important de la commune, et avec le Claud et Plaisance qui le joignent, cela fait plus de 120 habitants, et le maire y habite».

1915 AU BOURDEIX

Le 18 juillet:

- cinq conseillers sont mobilisés, il en reste sept;
- sont approuvés le compte ordinaire du maire et le compte de gestion du percepteur pour 1914-1915, pas de chiffres;
- le budget primitif 1916 et les charges additionnelles 1915 sont votés «sans débat»;
- assurance vieillesse: deux bénéficiaires de plus;
- «nos morts»: quatre soldats (pas de noms); le conseil «salue respectueusement la mémoire des héros».

Le 21 novembre:

- liste des répartiteurs: les mêmes;

1889-1919

- assistance médicale gratuite: liste approuvée;
- «nos morts»: de Champarnaud, secrétaire, «Laurent Noël, de la classe 15, fils de notre sympathique maire, est décédé à l'hôpital de Saint-Dizier, des suites de blessures reçues dans les attaques de Marie-Thérèse» (en forêt d'Argonne).

1916 AU BOURDEIX

Le 20 février:

- élection d'un comité d'action agricole, suite à la circulaire du 25 janvier 1916: le conseil nomme trois agriculteurs, et cinq propriétaires;
- nomination de classificateurs en titre et suppléants «en vue de la constitution du classement prévu par l'article 8 de la loi du 29.3.14, relative aux réclamations des particuliers contre l'évaluation des propriétés non bâties, et aux demandes de révision présentées par la commune». Parmi les classificateurs «forains», Lagrelière juge à Nontron.

Le 23 juillet: budget primitif pour 1917, plus des chapitres additionnels 1916, sont approuvés tels quels, aucun détail; budget vieillards: deux centimes, soit 42f; familles nombreuses et femmes en couches: cinq centimes, soit 105f; assistance médicale: un centime, soit 21f.

Le 26 novembre:

- liste des répartiteurs;
- liste de l'assistance médicale acceptée;
- assistance aux vieillards: Jean Vignaux de Serpine est accepté, il a deux fils mobilisés.

1917 AU BOURDEIX

Près de neuf mois sans réunion du conseil. On a beaucoup à faire, avec l'absence de bras, et les réquisitions à assurer sont passées au premier plan des préoccupations...

Le 2 septembre:

- approbation des comptes, budget de 1918 et chapitres additionnels 1917, aucun détail;
- emplacement pour la distillerie des eaux de vie: sur la place de l'église.

Le 25 novembre:

- liste des répartiteurs: les mêmes;
- décès de Duroueix, conseiller depuis plus de 25 ans, restent six membres;
- assistance médicale: la liste du bureau de bienfaisance est acceptée;
- secours aux prisonniers et orphelins de la guerre: chapitre additionnel au budget 1917; Champarnaud, secrétaire, est mandaté pour transmettre l'argent au sous-préfet pour les prisonniers, et à l'inspecteur d'académie pour les orphelins.

1918 AU BOURDEIX

Le 31 juillet, huit mois sans réunion:

- approbation des comptes et quitus au percepteur;
- budget primitif 1919 et comptes additionnels 1918 «acceptés tels qu'ils lui sont présentés par le maire»;

1889-1919

- œuvre des prisonniers de guerre, orphelins de guerre et pupilles de la nation; chapitres additionnels 1918: pas de montant;
- commission arbitrale des loyers (selon le moratoire - décision légale qui suspend provisoirement en particulier le paiement de loyers - institué par le gouvernement): propriétaires: pas de noms; locataires: pas de noms;
- le conseil examine une mise en sursis en faveur de Bernard, meunier à Pinard. Le dit moulin vient d'être autorisé à moudre pour la commune, pour la consommation familiale sur la commune du Bourdeix. «Par suite de la puissante chute de la Douë, même pendant la période de plus basses eaux, il peut marcher sans arrêt. De plus, il desservait avant la guerre, en plus de la commune, en partie Etouars, Teyjat, Javerlhac et Saint-Estèphe, et que, cette année où toutes nos populations agricoles vont cuire leur pain, il importe qu'il ne chôme pas. Or la meunière, malgré sa bonne volonté, ne peut suffire à la tâche». Le conseil prie instamment le préfet de mobiliser le soldat Bernard à son moulin;
- voilà la délibération la plus détaillée depuis le début de la guerre. Moudre son grain, faire le pain est toujours primordial pour la survie. Malgré la demande du conseil, le meunier Bernard sera mobilisé et partira pour l'Italie. Le soldat Martin, meunier au Bourdeix, mourra lui, à Verdun. Son grand moulin n'a qu'une petite chute, souvent tarie l'été.

Le 15 août, séance extraordinaire, récit de l'émeute au Bourdeix, à l'occasion du premier blé battu de l'année, et de ce qui s'en suivit; présents: «Mrs Laurent, maire, Tamisier, Sallat, Fort et Champarnaud. Absents: Vignaud, Duroueix décédé et les autres mobilisés». Laissons parler le maire:

- «Le 3 août dernier, j'aidais à battre le blé de M. Lavergne, lorsque je fus averti que la part revenant au propriétaire était empochée à mesure pour être dirigée à la minoterie Rebière du grand étang. Toute la population du bourg, employée comme moi au battage reçut la nouvelle avec une grande surprise, et une vive effervescence se produisit chez ces gens ayant tous participé à la semence, au sarclage, à la moisson et au battage de la récolte.
- La minoterie Rebière, d'après les ordres du service d'alimentation, n'a jamais desservi les boulangers fournissant la commune du Bourdeix. La minoterie Villechalanne de Lignéras au contraire, a été désignée par le bureau permanent pour fournir en farines les communes d'Augignac, Saint-Estèphe, le Bourdeix, Bussière et Etouars. Ces communes n'avaient pas de blé battu, les boulangers pas de farine et c'était le premier battage de la région. On comprend la colère de ces gens, ayant jusqu'à ce jour supporté sans se plaindre toutes les restrictions ordonnées, tant en qualité qu'en quantité.
- Le régisseur, Laroche qui soit-disant avait effectué la vente à Rebière, fut violemment pris à partie par les ouvriers et même des paroles d'indignation étaient prononcées par ses propres colons, et tous s'opposaient à l'enlèvement du blé par Rebière. Pour calmer cette agitation extrême, Laroche fut trouver le maire présent au travail et lui proposa pour calmer la population de lui signer un ordre de réquisition qu'il établit lui-même, pour livrer le blé à Lignéras. En présence de la population ameutée, et voyant que l'affaire aurait pu tourner au tragique si Rebière s'était présenté, certains le menaçant sérieusement pour avoir acheté en cachette le premier blé battu, alors que Villechalanne en avait fait la demande à Lavergne quelques jours auparavant, je me vis forcé de signer l'ordre de réquisition, établi par Laroche, lequel le proclamait d'une grand utilité.
- Le 5 août au matin, M. Lavergne fils, propriétaire, arrivé au Bourdeix, me dit que j'avais peut-être outrepassé mes droits, d'après M. le sous-préfet, mais j'avais agi logiquement et peu lui importait du moment que je destinais le blé à l'alimentation de la commune. Je pensais l'affaire terminée pour le mieux des intérêts de tous, or, je viens de recevoir une assignation de Mme Lavergne avec une demande de 2.000f de dommages-intérêts, pour l'avoir fait rompre son marché avec Rebière, qui réclame à cette dame 1.000f de dommages-intérêts.

1889-1919

- Je prétends, Messieurs, que cette action ne m'a été intentée par Mme Lavergne qu'après accord entre Rebière et son fils, ce dernier trouvant peut-être l'occasion d'exercer une vengeance politique (contre le maire). Je déclare qu'en agissant ainsi, je n'ai jamais eu l'intention de créer des désagréments à Mme Lavergne, mais j'ai eu la main forcée par la population très hostile au minotier Rebière. J'ai cru en même temps agir dans l'intérêt de mes administrés et de toute la région desservie par Villechalane.
- D'ailleurs il est évident que, d'après l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 31 juillet 1918, Rebière n'avait aucun droit sur ce blé. L'article 7 dit textuellement: les meuniers travaillant pour la commune devront s'efforcer de réaliser en premier lieu les céréales se trouvant sur les communes qui leur sont rattachées. Dans ces conditions, je vous ai réunis pour vous mettre au courant de la situation, et me dire si vous approuvez mes actes».
- Le conseil, après une discussion approfondie de l'affaire, à l'unanimité des membres présents, «se solidarise entièrement avec le maire, déclare prendre fait et cause pour lui et prendre à la charge de la commune tous les frais pouvant résulter de l'action intentée»; déclare en outre avoir le regret de dire au préfet qu'il lui remettra immédiatement sa démission dans le cas où la délibération ne serait pas approuvée. Il croit aussi de son devoir de faire connaître au préfet qui l'ignore sûrement que Laurent, maire du Bourdeix, est un cultivateur exploitant lui-même ses domaines, ayant besoin du fruit de son travail, père de cinq enfants, dont deux morts sous les drapeaux. «Malgré ces malheurs, il n'a cessé d'assurer le dur service de la Mairie, aux mieux des intérêts de la commune et du pays».
- «Nous pouvons au contraire dire à M. le préfet que ceux qui cherchent à créer des difficultés se trouvent parmi les très heureux de la guerre: l'un d'eux, âgé de 27 ans, millionnaire, roule journellement en auto, malgré la crise de l'essence, inconnue chez ses colons et autres, pêcheur et chasseur infatigable n'ignorant pas les contours du Grand étang»; «l'autre, sursitaire en permanence, est en train de le devenir (millionnaire) en exploitant les petits cultivateurs et leur refusant carrément quelques kilos de son, alors qu'il a trouvé moyen l'année dernière de vendre pour 20.000f de cochons gras, ses chevaux sont dodus et les animaux de la commune sont en souffrance». Sur la proposition de Champarnaud, conseiller municipal, le conseil décide en outre, que, «s'il y a lieu, l'affaire sera portée à la connaissance de Monsieur Clémenceau, président du conseil des ministres». Le conseil confie à M. Champarnaud «le soin de présenter la délibération à M. le préfet de la Dordogne».

Séance levée à 5 h. tous les membres présents ont signé, sauf Sallat pour ne savoir.

1914-1918, les conseils du Bourdeix pendant la guerre, commencent et se terminent par une histoire de pain: en 1914, le maire achète des sacs de farine en prévision de la disette, en 1918, il se heurte au gros propriétaire du Bourdeix, la famille de l'ancien maire, Mme Lathière-Lavergne, peu accommodante au contraire de son fils (l'un des millionnaires) qui arrive dans son auto pétaradante pour régler au plus vite cette histoire, et manifestement s'en moque (il a auparavant consulté son copain le sous-préfet). Le régisseur porte le chapeau, c'est le métier qui veut cela, et c'est lui qui, pour se dégager, rédige le papier de réquisition. Le compte-rendu est précautionneux, avec redites des détails, que tout soit bien clair, il y a fraude, et toute la population est d'accord, même les colons de la dite Mme Lavergne. Le pain symbole de survie. Ne touchez pas au pain...

1889-1919

Le 27 octobre, séance extraordinaire à 13h, membres présents: Laurent maire, Tamisier, Vignaud et Champarnaud, absents Sallat et Fort, les autres mobilisés, Duroueix décédé. Laurent, président, donne la parole à Champarnaud qui expose ce qui suit:

- «Messieurs, les circonstances me font un devoir de vous mettre au courant, en séance du Conseil municipal, de l'entrevue que j'eue le 18 août dernier avec M. le Préfet de la Dordogne. J'étais accompagné de M. Duroueix, M. le Préfet nous reçut très aimablement et après avoir pris connaissance de la délibération du 1 août, il ne put cacher son indignation. Il fit appeler son secrétaire général et, devant nous, lui dit ceci: "vous allez faire appeler M. Rebière, minotier à Saint-Estèphe, et vous lui direz qu'il fasse cesser immédiatement un pareil scandale en retirant son action contre Mme Lavergne, sinon il verra fermer son moulin, me réservant en outre d'examiner si son sursis doit lui être renouvelé à l'avenir". Et il ajoute, s'adressant à nous: "vous pouvez aller rassurer M. Laurent, dites-lui qu'un tel procès, qui a tout du roman, ne peut avoir lieu. Mais que, si toutefois l'action n'était pas retirée et que toute pudeur fût foulée aux pieds par des gens sans conscience, je ferais le nécessaire pour que M. Laurent ne subisse aucun préjudice en prenant au besoin à mon compte l'ordre de réquisition des 109 quintaux de blé de Mme Lavergne». *(emphase et belles paroles mais sans effet on va le voir)*.
- «Or, Messieurs, rien n'a été changé depuis cette entrevue. Rebière a bien reçu 100 quintaux de blé en compensation, et le procès suit son cours. Le jour du Conseil de révision à Nontron, le 16 septembre, M. le Préfet, que je vis le matin à Piégut, me dit qu'il verrait M. Laurent le soir à Nontron». Laurent demande à ce moment la parole: «Messieurs dit-il, je vis en effet M. le Préfet. Il fait appeler M. le sous-préfet et lui dit de renouveler à M. Rebière son vif désir de voir cesser ce scandale, de l'inviter fermement à retirer son action ou sans cela il n'aurait plus d'attributions de farines. Or, rien n'a été fait, M. Rebière n'a pas retiré son action, il a toujours ses attributions de farine, son sursis est renouvelé et le procès remis au 31 octobre vient d'être repoussé au 21 novembre. Si, avant cette date, l'action en cours n'est pas retirée définitivement, je donne ma démission irrévocable de maire et de conseiller municipal. Je trouve qu'il est odieux de chercher une chicane pareille à un homme qui, chaque jour, laisse son travail pour assurer le service très dur de la Commune, qui a perdu deux de ses fils dans cette maudite guerre, pendant que d'autres, bien à l'abri, s'enrichissent chaque jour. Je n'ai causé aucun dommage aux deux personnes qui intentent le procès, j'ai réquisitionné le blé sous la pression de la population qui manquait de pain».
- Le conseil s'associe entièrement à la manière de voir de son maire. Si ce dernier se retire, il le suivra dans sa retraite. Mais il insiste auprès du préfet pour que la délibération du 15 août soit approuvée, de sorte que si l'action Lavergne contre Laurent ne peut être retirée, la commune puisse prendre en charge tous les frais pouvant en résulter.
- demande de sursis renouvelée en faveur de Bernard, meunier à Pinard, et demandée le 31 juillet, apparemment sans succès: «ce militaire, du 309ème d'artillerie, classe 1892, était à ce moment en Italie, est rentré depuis, par suite de maladie, à son dépôt à Poitiers. Son sursis devient de plus en plus indispensable depuis que la plus grande partie de la population de notre commune et des communes avoisinantes cuit son pain. Il devient matériellement impossible à la meunière Mme Bernard d'assurer un service aussi pénible que celui d'un moulin. D'autre part, nos cultivateurs vont sous peu vouloir faire leur huile». Le pressoir ne pourra fonctionner sans le meunier. En conséquence, le conseil prie instamment le préfet de faire droit à sa demande.

Séance levée à 16h. Ont signé tous les membres présents; séance solennelle, rédigée comme la précédente par Champarnaud l'instituteur, au style cérémonieux, à la belle écriture. L'issue de ce procès sur le droit au blé est donnée par une mention marginale à la séance du 15 août, écrite et signée par Laurent maire de la commune:

1889-1919

- «Par jugement du juge de paix du canton de Nontron, Dordogne, rendu en date du mardi 1er avril 1919, signifié à nous maire de la commune du Bourdeix le 29 juillet 1919, les phrases suivantes sont annulées de la délibération votée du 15 août 1918: "je prétends que cette action ne m'a été intentée par Mme Lavergne qu'après accord entre Rebière et leur fils, ce dernier trouvant peut-être l'occasion d'exercer une vengeance politique. Le conseil municipal croit de son devoir de faire connaître à M. le Préfet qui l'ignore surement que M. Laurent etc. etc. nous pouvons au contraire dire que ceux qui cherchent à lui créer des difficultés se trouvent parmi les très heureux de la guerre. L'un d'eux, âgé de 27 ans, millionnaire, roule journellement en auto, malgré la crise de l'essence, inconnue chez ses colons et autres, pêcheur et chasseur infatigable n'ignorant pas les contours du grand étang." Pour mention de jugement transcrite le 3 août 1919». Signé le maire Laurent.

Il y a eu conflit de classe, clairement, sur cette violation d'une circulaire de préfet par un meunier et une grosse propriétaire, aux dépens des petits... Et le préfet ne s'y trompe pas, qui donne raison par son inaction aux transgresseurs. La propriétaire incriminée n'a pas retiré son action, le procès a eu lieu, et sous prétexte de supprimer les appréciations injurieuses envers les TRES HEUREUX DE LA GUERRE, le maire les détaille une deuxième fois... Ceci compense cela. Si ces appréciations seront supprimées dans les registres de la préfecture, mais qui les lit? En tout cas à la mairie on peut les lire... Deux fois.

Le 24 novembre:

- liste des répartiteurs;
- liste de l'assistance médicale gratuite, et liste des femmes en couches;
- pas de mention de l'armistice signée le 11 novembre.

Le dit de Marie Viroulet (voir Archives orales du Bourdeix 1900-1985 en annexe): «Ah! on n'était pas gai au Bourdeix le 11 novembre! Tous avaient au moins un mort à pleurer. Le maire, qui avait pourtant perdu deux fils, a porté un fût de son vin sur la place de l'église, pour fêter la fin de la guerre».

C'est «la paix des cimetières». Dans les carnets de guerre de Louis Barthas: «souvent je pense à mes très nombreux camarades tombés à mes côtés. J'ai entendu leurs imprécations contre la guerre et ses auteurs, la révolte de tout leur être contre leur funeste sort, contre leur assassinat... Et moi, survivant, je crois être inspiré par leur volonté en luttant sans trêve ni merci jusqu'à mon dernier souffle pour l'idée de paix et de fraternité humaine».

1919

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Janvier 1919, conférence de la paix, création de la SDN.*
- ❖ *Juin, traité de Versailles.*
- ❖ *11 novembre, enterrement du soldat inconnu sous l'arc de triomphe de l'Etoile à Paris.*

1889-1919

1919 AU BOURDEIX

Le 12 janvier:

- les membres du conseil mobilisés sont toujours portés absents;
- nomination de 2 membres pour la révision des listes électorales.

Le 22 juin, «session ordinaire de mai»; projet de route Rapy-Petit Etouars, la même ritournelle: «du fait de l'ancienne municipalité etc, les impôts payés, les villages inabordables l'hiver etc». Le conseil prie l'administration de porter ce projet au budget 1919.

21 septembre:

- sur proposition de M. Champarnaud, une indemnité est votée en faveur du maire, «pour travaux extraordinaires pendant la guerre»: «le conseil, considérant que pendant toute la durée de la guerre, et bien qu'il ait eu deux fils morts pour la France dès le début de la guerre, le maire du Bourdeix, M. Laurent, a rempli ces difficiles et délicates fonctions avec le zèle et le dévouement les plus absolus, qu'il a sacrifié son temps sans compter, négligeant ses intérêts personnels, laissant à chaque instant sa charrue, tout son travail pour assumer seul, le secrétaire de mairie étant mobilisé, tous les multiples services nés de l'état de guerre».
- «Considérant qu'en particulier en ce qui concerne le ravitaillement, la commune du Bourdeix a, grâce à lui, fourni toujours plus que les réquisitions qui lui étaient réclamées, son maire suivant chaque ferme, chaque ménage, groupant les envois et les accompagnant lui-même sans rétribution à Javerlhac et à Nontron». «Considérant qu'en particulier dans une affaire de réquisition où sa bonne foi était entière et où il n'avait en vue que l'intérêt des habitants de la commune, il a été entraîné à dépenser beaucoup d'argent, (le conseil) décide à l'unanimité des membres présents, en raison de tous ces faits, de lui allouer une indemnité et d'inscrire à cet effet au budget 1920 un crédit de 1.340f disponibles, article 92 des dépenses». «Il prie instamment M. le Préfet de bien vouloir approuver l'inscription du dit crédit et de bien vouloir lui retourner la présente délibération approuvée».

C'est la première fois que le conseil mentionne les réquisitions qui ont été le quotidien de ces quatre ans de guerre. C'était le travail de la préfecture et de l'armée et les maires recevaient des ordres pour rassembler les quantités exigées.

- le budget 1920 et les chapitres additionnels 1919 sont «votés tels que présentés par le maire», les comptes administratifs du maire et du receveur approuvés, pas de chiffres, aucun détail;
- les chemins: l'agent-voyer présente les taux de prestations; subventions des chemins ruraux: un crédit de 900f sur le budget 1919 est affecté aux réparations urgentes, par tranches de 150f, sur 9 chemins cités; les riverains sont invités à souscrire en argent ou en travail; le conseil prie la commission départementale de seconder les efforts de la municipalité, en lui accordant la plus large subvention possible; le conseil signale le mauvais état de la route du Bourdeix à la Chapoulie;
- le traitement de la secrétaire de mairie, Marie-Eugénie Laurent, fille du maire, est de 250f. Elle a eu un travail considérable depuis le 2 août 1914, *probablement comme un équivalent des stagiaires d'aujourd'hui, elle n'a que 15 ou 16 ans en 1914. Elle recevra, étant donné la cherté de la vie, une indemnité de 1.430f.*

Le 10 décembre 1919:

- installation du nouveau conseil municipal, élections non mentionnées, (un absent) et élection du maire et de son adjoint: Laurent 10 voix sur 11, Puysillout adjoint, idem; *on est loin de la solennité des débuts de la République;*

1889-1919

- délégués sénatoriaux: Laurent et Champarnaud, 11 voix.

Le 28 décembre:

- élection des répartiteurs pour 1920 (Reix Gabriel est toujours présent);
- liste de l'assistance médicale gratuite approuvée.

LE DIT DE LA COMMUNE DU BOURDEIX

QUATRIEME PERIODE 1920-1944

«ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS»

TEMPS FORTS

- ❖ 1925 - *Changement de maire et de secrétaire de mairie*
- ❖ 1927 - *Inauguration du monument aux morts*
- ❖ 1928 - *Première séance de travail pour l'électrification rurale*
- ❖ 1929 - *Mort accidentelle du curé*
- ❖ 1934 - *Prix du pain et blé d'échange*

1920

LES CONSEQUENCES DE LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

180.000 hectares sont détruits et impropres à l'agriculture. Des communes de la Marne, de la Meuse et de la Lorraine sont déclarées «mortes pour la France».

L'augmentation de la dette et de la masse monétaire qui assuraient le financement de la guerre et de l'après-guerre (dommages de guerre, pensions) aboutissent à la suspension de la convertibilité en or des monnaies: jusqu'en 1914 l'étalon-or en garantissait la stabilité. La France est endettée, auprès de la Grande-Bretagne et surtout des Etats-Unis d'Amérique qui deviennent la première puissance économique mondiale.

La dette intérieure passe de 31 milliards en 1913 à 154 milliards en 1919. Clémenceau réclame à l'Allemagne le coût des réparations, 34 milliards de francs de 1913...

1920 AU BOURDEIX

Le 18 janvier, séance extraordinaire:

- élection de deux délégués à la commission administrative du bureau de bienfaisance;
- élection de deux délégués à la révision des listes électorales.

Le 25 janvier, séance extraordinaire:

- demande d'allocation journalière pour le père d'un soutien de famille: approuvé;
- prix du pain: fixé par le préfet à compter du 1er mars: le conseil émet le vœu que le prix soit unique;
- l'Etat doit allouer «une certaine somme pour les familles dont les ressources sont réduites»; la liste est à établir par chaque commune. Le conseil constate que sa liste est injuste, «certaines personnes seront exonérées alors qu'elles pourraient payer au prix fort, et certains, très besogneux, n'en profiteront pas».

Le 14 mars, session extraordinaire:

- le percepteur de Nontron, gérant intérimaire des postes, dit avoir droit au 1/10e du traitement communal du receveur municipal, accordé;

1920-1944

- deux demandes d'allocations journalières pour les familles de deux soldats des classes 1919 et 1920, avis favorable après examen (sans détails);
- le prix du pain: le maire expose: «actuellement une balle de farine coûtant 50f peut donner entre les mains d'un ouvrier habile, au minimum 26 pains de 5kg (ce qui se fabrique le plus à la campagne), vendus à 2f50 l'un, soit 65f pour la valeur du pain provenant d'une balle de 100kg de farine, soit un bénéfice pour cette balle de 15f; à partir du 15 mars, la même balle étant fixée à 93f, le même pain sera fabriqué, les dépenses restent les mêmes»; le conseil estime que le maire doit fixer le prix du pain de 5kg à 4f50, soit 0f90 le kg, la vente d'une balle de 100 kg, panifiée donnera une vente de 4f50 x 26 = 117f, soit pour le boulanger un bénéfice de 117f-93f = 24f, bénéfice qu'il trouve très suffisant.

Oui, mais pour les pauvres gens, le pain passe de 2f50 à 4f50... Presque le double! Sachant que le salaire d'un cantonnier est de 150f par mois, soit 33 miches de 5kg, la journée de prestations en nature était évaluée avant la guerre à 1f50, et l'allocation journalière d'un parent de mobilisé à 0f85. Des jacqueries sont nées pour moins que cela... Mais on est habitué aux malheurs de la guerre.

Le 27 juillet:

- listes approuvées: assistance aux vieillards, et assistance médicale gratuite (dont un vieillard dont la fille est mère sans ressources, et un pupille de la nation);
- des cartes seront distribuées aux intéressés; il est recommandé de surveiller les abus, de ne pas appeler à domicile le médecin si l'on peut s'y rendre;
- sont approuvés unanimement (ni détails, ni chiffres): le compte administratif du maire, 1er compte de gestion du percepteur, le budget primitif 1921, et chapitres additionnels 1920, les taux de prestations établis par l'agent-voyer;
- taxe sur les chiens: chien de chasse 10f, chien de berger un franc;
- un aliéné du Doyer, interné depuis huit ans, pourrait être relâché, mais sa famille, et la population préféreraient qu'il soit tenu «éloigné du théâtre de ses exploits»;
- vente d'arbres: une commission composée du maire et de l'adjoint, ainsi que de Bernard meunier, vont décider des acacias et peupliers bordant les routes de la commune qui sont bons pour la vente, et du prix à soumettre à l'adjudication; la somme sera consacrée à l'érection d'un monument en l'honneur des morts pour la Patrie;
- matériaux au cimetière: un grand nombre de tombes sont complètement démolies: une commission de trois membres est chargée de rechercher les familles disparues de la commune;
- fréquentation scolaire: le conseil, considérant que «l'instruction étant la clé qui ouvre toutes les portes, et que d'autre part, l'Etat et la commune viennent en aide aux familles nombreuses, par l'assistance, les bons de pain», charge l'instituteur de dire aux parents qu'il verrait avec plaisir les parents bénéficiaires de cartes de pain faire tous leurs efforts pour que leurs enfants fréquentent régulièrement l'école, autant que possible;
- repos dominical des PTT: le conseil demande à l'administration, tout en respectant le repos dominical bien utile à ses fonctionnaires, de prendre les mesures nécessaires pour que le courrier soit apporté le dimanche à la mairie. «Le dimanche étant le jour de loisir et de repos du cultivateur, il a tout le temps de lire son journal et sa correspondance, et d'y répondre. Le conseil se fait l'interprète de la population pour le prompt rétablissement des mesures primitives».

1920-1944

Le 28 novembre:

- deux délégués aux élections sénatoriales: Laurent et Puyssillout;
- liste des répartiteurs, dont Gabriel Reix, toujours suppléant;
- révision des listes électorales 1921: le maire et Elie Duroueix l'instituteur représentent le conseil;
- bail du presbytère et de l'enclos: renouvellement au même prix au curé Mèredieu, «à condition qu'il en observe mieux les conditions, à savoir faire faire les couvertures qui sont en très mauvais état»; mais le curé refuse cette charge trop lourde; finalement on s'accorde pour un bail de neuf ans, au prix annuel de 100f, payable en une seule fois au 1er juillet; le curé est chargé des réparations locatives, de payer l'impôt foncier, l'impôt sur les portes et fenêtres, ainsi que l'assurance-incendie; ce droit au bail est non cédable sans accord du maire et du préfet;
- réparation des bâtiments communaux: budget 1921. Sur les 400f portés en charge en 1919, il sera prélevé 300f pour la couverture des bâtiments du presbytère. Le maire interviendra auprès du préfet pour que la commission départementale vienne en aide pour parfaire la somme très élevée nécessaire, et de toute évidence au-dessus des moyens du curé.

1921 AU BOURDEIX

Le 24 janvier:

- quatre soutiens de famille indispensables, classe 1921: deux sont présumés être ajournés, deux sont des aînés de quatre enfants; l'un des pères est maçon, vient d'être amputé d'une jambe et demande l'allocation journalière;
- carte de tabac de la commune: est à établir de toute urgence, car «la chasse au tabac est actuellement une cause de dépense et de perte de temps»; actuellement, nombre de fumeurs 105, nombre de priseurs 29; le conseil prie le préfet de faire livrer par l'entreposeur de Nontron la quantité correspondant à la ration mensuelle de chaque consommateur;
- service du facteur: «nous regrettons que notre aimable facteur, M. Bélaire soit vu rarement au bourg car il est constamment au service de ville»; le conseil se doit d'en porter connaissance au receveur des postes;
- recensement 1921: les frais et imprimés sont à la charge de la commune; 280f sont alloués à Duroueix, instituteur et secrétaire de mairie, chargé de ce travail;
- caisse des écoles: déficit 1920, 96f; les fournitures sont quatre fois plus chères qu'avant la guerre, mais malgré sa bonne volonté, la commune n'a pu que multiplier les crédits par deux, et prie l'instituteur de distribuer avec parcimonie, mais certains élèves manquent de livres; le préfet est prié d'intervenir auprès de la commission départementale pour qu'un crédit soit accordé, en rapport avec les sacrifices que s'impose la commune, formule habituelle.

1920-1944

Le 12 juin:

- assistance aux vieillards: 13 noms;
- assistance médicale gratuite: 27 noms, c'est beaucoup de nécessiteux pour une petite commune;
- femmes en couches: cinq perçoivent la prime d'allaitement;
- l'ensemble du budget 1920 est approuvé; est précisé que le compte administratif du maire «est approuvé à l'unanimité pour sa bonne gestion (...) Dans ce budget 1920 figurent des dépenses élevées concernant les chemins ruraux et les bâtiments scolaires, ainsi que la caisse des écoles. Le reliquat de 8.547f51 prouve la bonne administration du maire». *Malheureusement il n'y a pas de détails, on aimerait connaître en particulier la charge des emprunts;*
- de même le budget provisionnel 1922, le budget additionnel 1921, et les propositions de l'agent-voyer, le taux des prestations, sont approuvés;
- demande d'allocation militaire: Beauzetier Etienne, classe 1919, est mobilisé aux armées du Rhin; son frère est mort pour la France, sa mère est en mauvaise santé, avis favorable;
- chemins ruraux: le maire produit une lettre du génie rural sur la construction d'un chemin «agricole» de Rapy à Pieuret; «vu l'importante souscription faite par les riverains (non produite), vu l'impraticabilité du chemin l'hiver, le conseil décide de prélever 1.000f sur le budget primitif de 1921; le maire réclame 150f pour réparer le chemin rural du Petit Etouars à Bouchardières, impraticable depuis les derniers orages», voté;
- selon la loi du 13 juillet 1911, le maire est autorisé à délivrer des «certificats de vie» aux pensionnés de l'Etat, dont la pension annuelle dépasse 4.000f. Un registre spécial sera tenu.

Le 21 août:

- assistance aux vieillards et femmes en couches: vote secret, un refus;
- travaux communaux; revoici le presbytère, l'église: le puits, la couverture, et aussi la maison d'école (déjà près de 20 ans): logement de l'instituteur, pièces intérieures, en tout 3.000f.

Le 24 octobre, élection de deux délégués (le maire et l'adjoint) et suppléants aux élections sénatoriales.

Le 20 novembre:

- révision des listes électorales 1922: le maire, un délégué du préfet et le secrétaire de mairie rédigeront la liste rectificative;
- liste des répartiteurs (plus de Reix Gabriel);
- assistance médicale: un refus, l'intéressé habitant Etouars;
- femmes en couches: l'une a quatre enfants et un mari à la vue faible, l'autre a quatre enfants et un mari colon; la troisième est refusée, car c'est une veuve (de guerre sans doute), pensionnée, et «mène une vie irrégulière» (pourquoi?)

La formule habituelle "ont signé les membres présents" termine l'année.

1922 AU BOURDEIX

Le 13 février:

- l'année s'ouvre comme d'habitude par les charges d'assistance gratuite; la question est d'autant plus sérieuse que les frais d'hospitalisation à Périgueux sont pris en charge par la commune;
- concessions au cimetière pour les soldats ramenés du front: une concession perpétuelle de 3m² est accordée au soldat lui seul mais non aux membres de sa famille (loi du 31 juillet 1920);
- allocation militaire: trois demandes, agréées; pour l'un, sa mère est veuve, un autre fils tué à la guerre, un autre de 11 ans à charge;
- inspection médicale des écoles: le conseil fait connaître à l'inspecteur que les deux classes sont blanchies chaque année, et tenues propres; mais les ressources de la commune ne permettent pas actuellement de voter les crédits demandés;
- caisse des écoles: 400f pour les fournitures gratuites sont portés au budget 1922, demande de subvention à la commission départementale;
- allocation aux femmes en couches: une bénéficiaire de plus.

Le 27 mai:

- assistance aux vieillards; trois degrés habituels dans le malheur: «sans ressources», «ne possède rien», «malade, n'a que le travail de ses bras»;
- approbation «tels quels» (sans chiffres), du compte de gestion du percepteur, compte administratif du maire, du budget primitif 1923, et du rapport par l'agent-voyer du budget vicinal 1923;
- les chemins:
 - ❖ de Prieuret à Rapy: importante souscription des riverains. Le conseil prélève 1.500f sur les fonds votés (3.000f) aux chapitres additionnels, et demande une aide à la commission départementale.
 - ❖ chemin rural de Pinard à la route de Plaisance: le conseil accepte la souscription des riverains. ce chemin devient de plus en plus impraticable pour le service de la mouture, de l'huile et du cidre. 1.500f sont à nouveau attribués, sur les chapitres additionnels.
 - ❖ route de Bouchardières à Etouars-Javerlhac; le conseil décide «la construction d'une route reliant le village très important de Bouchardières à la route d'Etouars. 600m environ présentent un réel caractère d'intérêt général. Le conseil prie le conseil général de bien vouloir l'inscrire au prochain programme.»
 - ❖ chemin rural de la Chapoulie: souscription des riverains, plus 250f pris sur les fonds votés au chapitre primitif du budget 1922.
- fontaine publique et lavoir de Rapy: la commune ajoute à la souscription des habitants 150f pris sur le budget primitif.
- horloge: le conseil décide que 500f inscrits au budget additionnel seront affectés à l'achat d'une horloge communale (rappelons que les montres et horloges particulières sont des objets de luxe; seuls quelques-uns portent des montres de gousset avec leur costume du

1920-1944

dimanche); les habitants sont priés de bien vouloir réserver bon accueil à la liste de souscription.

Le 15 août:

- assistance aux vieillards et familles nombreuses: deux cas refusés par vote;
- femmes en couches: le préfet demande la radiation de l'une d'elles, «le ménage ayant des ressources suffisantes».

Le 19 novembre:

- liste des répartiteurs;
- liste d'assistance: deux nouveaux;
- foires de Nontron: trois de plus, voté;
- foires de Marval: refus;
- révision des listes électorales, Duroueix toujours mandaté;
- monument à «l'armée noire»: 5f sont votés, à adresser au comité à Paris qui se charge de faire élever le monument sur un point du front;
- cantonnier communal: Elie Chabot est élu et accepte le poste, il touchera 150f par mois, d'octobre à mars.

Et ont signé tous les membres présents.

1923 AU BOURDEIX

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ *Janvier 1923, occupation de la Ruhr, «gage productif».*

1923 AU BOURDEIX

Le 11 février:

- listes d'assistance vues par le préfet: une veuve est refusée, pour le motif «qu'elle a vendu l'an dernier son petit domaine pour 8 ou 9.000f, et rien ne motive qu'elle a déjà dépensé ce petit avoir»;
- étrennes du facteur: 15f pour M. Belaire, pour «récompenser des nombreux services rendus pour les œuvres d'assistance de retraite ouvrières et commissions diverses»;
- caisse des écoles: malgré la somme élevée votée, la caisse est encore en déficit, tellement la vie est chère, et malgré la parcimonie de l'instituteur, il faut encore une fois demander une subvention;
- demandes d'allocations journalières pour les parents colons de trois conscrits, aînés de quatre, cinq et sept enfants, avis favorable.

Le 10 mai:

- assistance médicale: il est décidé un maximum de quatre visites par an, et par le médecin le plus proche;
- le maire est désigné pour se rendre à la commission cantonale, pour demander les allocations journalières précédentes;
- assurance des bâtiments communaux: 33f, échue en 1922;

1920-1944

- fête locale: 350f votés;
- chemins ruraux: sont attribués au total 2.800f, avec détail des chemins; le conseil prie la commission départementale de parfaire etc.;
- horloge: 2.900f sont réunis, le maire est chargé de l'achat et installation sur le pignon de l'école publique;
- budget 1922: rubriques habituelles, approuvées, sans chiffres;
- chemin rural de Prieuret (attribué 1.500f): le maire doit faire examiner les devis, soumis à l'approbation du préfet. il faut faire les travaux de toute urgence;
- le maire, deux membres du conseil et le percepteur procéderont à l'adjudication et la surveillance des travaux.

Le 26 août:

- assistance médicale: un refusé, car «propriétaire ayant cédé son bien à ses enfants avec pension»;
- chemin de Prieuret, suite: souscription totale des riverains 5.000f; l'agent-voyer est prié de faire tracés et devis;
- liste des électeurs commerçants, à dresser pour 1923.

Le 25 novembre:

- les trois conscrits précédents: «le conseil regrette amèrement que la commission cantonale se montre d'une sévérité exagérée: le fils, aîné de six, avec un père infirme et quatre frères fréquentant l'école, a été refusé; par tous les moyens on doit favoriser les familles nombreuses»;
- un conscrit 1924 est recommandé d'une manière toute particulière, car il est l'aîné de huit enfants vivants, son père est métayer à Chaffrelière; «si la commission avait encore le courage de refuser l'allocation, le conseil pense qu'il est inutile de présenter de nouvelles demandes»...

1924 AU BOURDEIX

Le 24 février:

- assistance aux vieillards: devant le nombre de demandes, le conseil décide que seuls seront examinés les cas de journaliers ou métayers, pas de propriétaires;
- caisse des écoles: situation un peu meilleure, mais demande habituelle de subvention;
- assistance médicale: ne pas délivrer pour ceux qui n'appellent pas le médecin le plus proche (comme il est recommandé);
- chemin rural de Prieuret, suite: beaucoup d'habitants sont mécontents, à juste titre, parce que l'agent-voyer n'a pas encore rendu le tracé et les devis.

Le 16 mars, séance extraordinaire, deux absents et un démissionnaire. Le conseil se prononce pour la suppression de l'étude de Me Mousnier, huissier démissionnaire à Nontron.

Le 27 mai, quatre absents, Vignaud, Thomas, Champarnaud, Licoine démissionnaire:

- assistances: vieillards, un refus, elle n'a jamais habité la commune, depuis l'âge de 13 ans où elle a été placée comme servante, a habité Angoulême puis Etouars; «c'est extraordinaire qu'Etouars veuille nous mettre cette charge»; (on peut toujours essayer);

1920-1944

- femmes en couches, deux refusées, sans motif;
- allocation journalière: conscrit classe 1925, deuxième fils de quatre, père métayer à Rapy, de santé délicate;
- pupilles de l'école publique: 25f;
- «Avenir du combattant de la Dordogne», société mutuelle: 25f;
- chemin de Prieuret, suite: les riverains ont donné une souscription de 5.000f, à peine la moitié des travaux; 1.600f sont votés, avec demande d'aide habituelle;
- matériel scolaire: 100f, pour l'enseignement pratique des sciences, demande de subvention habituelle;
- les comptes et budgets annuels sont approuvés, sans détails;
- deux membres du conseil sont désignés pour la vente d'un chêne à Combas;
- monument aux morts: une somme de 2.000f sera inscrite au budget additionnel;
- budget vicinal, les propositions de l'agent-voyer sont approuvées et la taxe vicinale maintenue.

Le 31 août, quatre absents, Vignaud, Champarnaud, Puysillout, Licoine démissionnaire:

- assistance aux vieillards: refus pour l'un, les enfants ont pris l'engagement d'assurer logement et nourriture, n'est donc pas indigent; refus pour un autre, ayant reçu pendant trois ans l'allocation journalière militaire sur Abjat, et ayant un fils propriétaire aisé; refus pour un troisième, déjà refusé l'an passé; accepté, un métayer de 79 ans;
- budget vicinal 1925 présenté par l'agent-voyer: 6.294f; le conseil remarque: le chemin de grande communication de Nontron à Bussière-Badil est en parfait état, en revanche «les chemins vicinaux deviennent peu à peu impraticables, les pierres de blocage sont à sec, les fossés non curés, le milieu de la route à un niveau inférieur aux accotements, et cela au détriment de nos vaillants cultivateurs dont les plaintes justifiées ne cessent d'assaillir le Conseil»; *toujours la défense des chemins vicinaux contre les routes d'intérêt général*;
- selon une lettre du préfet, dix membres sont nommés par le conseil afin d'établir un classement pour l'évaluation de la propriété foncière, sujet ô combien important: cinq habitants de la commune, dont un seul est qualifié de «propriétaire»; cinq «forains», Laroche Ernest aux forges d'Etouars, Porte administrateur de biens à Saint-Martin-le-Point, Duroueix à Saint-Estèphe, Barrière à Nontron, tous propriétaires sur la commune.

Le 16 novembre, absents Vignaud, Hardy, Bernard, Puysillout:

- assistance aux femmes en couches: accordée à une mère de trois enfants, mari métayer, père infirme à charge; une épouse de colon, beau-père infirme, amputé civil; une épouse de petit fermier mutilé de guerre;
- assistance médicale gratuite, liste approuvée;
- familles nombreuses: famille de colons à Rapy, six enfants, nécessiteux;
- liste des répartiteurs: en blanc;
- révision des listes électorales: l'instituteur, un délégué du préfet, et deux membres du conseil;
- traitement du receveur municipal: barème voté sans augmentation du 1/10e;

1920-1944

- secrétaire de mairie: traitement annuel porté de 675f à 860f, les 185f supplémentaires pris sur les chapitres additionnels;
- foire de Nontron: changement de dates approuvé;
- fêtes du 11 novembre 1924: 10f attribués; le surplus des dépenses sera pris sur les dépenses imprévues du budget primitif 1925.

Fin de l'année qui se caractérise par des absences répétées aux conseil, non excusées.

1925 AU BOURDEIX

Le 22 février, absents Puysillout, Debord, Vignaud:

- assistance aux vieillards: acceptés un père de six enfants, atteint d'une hernie double, qui ne peut travailler son petit domaine, une veuve atteinte de paralysie et à la charge de son fils fermier;
- femmes en couches: l'une a quatre enfants, son mari est maçon, l'autre a un mari cultivateur vivant avec son père métayer à Combas;
- caisse des écoles: toujours le même manque de moyens;
- chemin rural de Prieuret: toujours urgent: on prie le préfet de bien vouloir... Les riverains sont invités à présenter une souscription, et une demande de subvention sera faite comme d'habitude. Chemins ruraux: 100f au budget, plus 930f d'excédent 1925.

Le 8 mars, absents Thomas, Debord, Puysillout, Ganteil, Licoine démissionnaire, c'est tout juste s'il y a le quorum:

- femmes en couches: une nouvelle «n'ayant aucune ressource que le fruit de son travail»;
- chemin de Prieuret: de plus en plus impraticable, de plus en plus urgent de faire intervenir le préfet auprès du génie rural. les riverains ont pourtant fait un gros effort; le conseil prie le député d'intervenir (c'est la première fois que le conseil fait appel à lui);
- monument aux morts: il est décidé de le placer le long de la muraille du jardin du presbytère, à 40 mètres de la maison d'école, et à un mètre de la muraille. Le maire est autorisé à traiter de gré à gré avec Louis Marchand, entrepreneur à Etouars, le plan et devis seront soumis à l'approbation du préfet. le monument sera en granite fin du pays, à moins que la commune n'obtienne l'autorisation d'un granite spécial, situé chez de Malet à Saint-Estèphe. L'entrepreneur s'engage à faire le travail, grille comprise, pour 5.350f et à terminer les travaux pour mars 1926. Crédits nécessaires: 2.000f inscrits au budget 1924 et renouvelés, 2.900f d'abord affectés à l'installation d'une horloge (qui ne sera jamais installée), le reste, soit 450f, sera inscrit aux chapitres additionnels de 1925. Suit une description précise de la grille, de 3m de côté, hauteur 0,90m, barreaux en U de 18mm, et porte en vantail. La frise sera commandée à la maison Jouffray à Orléans, n°1600 du catalogue.

Le 19 avril, séance extraordinaire, absents Champarnaud, Thomas, Mathieu:

- il faut dresser la liste électorale des chambres d'agriculture (loi du 3 janvier 1924), choisir un délégué parmi les électeurs agricoles;
- choisir un nouveau secrétaire de mairie, Duroueix étant sans doute nommé ailleurs? Le conseil laisse le maire libre de choisir.

1920-1944

Le 17 mai, installation du nouveau conseil municipal, suite aux opérations du 3 mai. Selon le dit de Gabriel (voir *Archives orales du Bourdeix 1900-1985*), deux listes ont été constituées, et «on est venu le chercher». *Quel était l'antagonisme qui avait suscité cette liste d'opposition avec la municipalité en place? Le dit de Gabriel parle d'opposition horloge/monument. Cela est fort possible, car chaque village avait à cœur d'avoir ses «morts au champ d'honneur» inscrits dans la pierre. On dit aussi que l'instituteur et conseiller Champarnaud outrepassait son rôle, allez savoir...* Les 12 membres élus: Agard Gabriel, Fenouillat François, Debord Joseph, Chabane Justin, Couturier Jean, Puysillout Elie, Ganteil Georges, Calendreau Adrien, Chaumette Pierre, Danède Léon, Bonveau Adrien, Larret Léon. Plus de Pierre-Eugène Laurent, plus de Champarnaud. Puysillout l'adjoint conserve son poste, élu par 12 voix comme le nouveau maire, Gabriel Agard.

Le 24 mai:

- élection du délégué pour le bureau de bienfaisance: Sallat;
- vote de l'augmentation d'1/10e en faveur de (blanc), receveur municipal.

Le 14 juin:

- sans détails, le compte administratif du maire, celui du percepteur, approuvés;
- budget primitif et chapitres additionnels 1925 et 276 approuvés tels que présentés;
- élection de délégués à la commission municipale;
- femmes en couches: l'une, fermière est veuve, sans autres ressources que son travail; l'autre, femme de propriétaire, a quatre enfants; une autre, femme de couvreur à Bouchardières;
- certificats de vie, gratuits, pour toucher les pensions;
- date de la frairie: premier dimanche de septembre.

Le 23 août:

- femmes en couches: une de plus, dont le mari est soldat à Fontainebleau;
- le monument: on décide de changer l'emplacement: à 6m du vieux donjon, et à 3m du chemin de Nontron à Bussière-Badil;
- la date de foire de Lavauguyon (Haute-Vienne) est approuvée;
- le (nouveau) secrétaire de mairie est autorisé à assister à des conférences à Périgueux «pour éclairer cet emploi», frais à prendre au chapitre «frais imprévus»;
- deux conseillers sont chargés d'assister le maire pour dresser la liste des électeurs communaux.

Le 14 octobre, cinq absents:

- 300f seront pris au budget additionnel de 1926 (dépenses imprévues) et affectés à l'emprunt d'Etat de 4%, emprunt non précisé;
- assistance aux familles nombreuses: le cas d'un métayer honnête et travailleur est approuvé;
- tournée de recouvrement du percepteur: il en est dispensé, étant donné la facilité des communications et le peu de distance qui sépare le Bourdeix du siège de la perception;
- examen des résultats des travaux sur les chemins.

1920-1944

Le 15 novembre, trois absents:

- électricité rurale: «à l'unanimité, la commune doit être inscrite dans la tranche la plus près à venir et reliée au grand réseau départementale, et prévoir l'électrification des campagnes comme un des moyens de garder des gens à la terre»; *l'exode rural était donc un sujet de préoccupation*;
- liste des répartiteurs et délégués à la révision des listes électorales.

Le 22 novembre:

- assistance médicale: deux;
- familles nombreuses: taux maintenu à 180f par an;
- femmes en couches: une mère de trois enfants, et une mère célibataire;
- le monument: retard d'approbation pour dossier incomplet, délai de cinq mois de plus pour l'entrepreneur.

1926

CRISE FINANCIERE ET ECONOMIQUE

- ❖ *Le président du conseil Poincaré investi en juillet parvient à stabiliser le franc avec le plan de la banque Lazard, et le franc revient à 122f pour une livre. En 1928 le franc «germinal» est dévalué, pour la première fois depuis sa création en 1803, à 125f Poincaré la livre sterling. Il y aura deux autres dévaluations (35% en 1936 et 25% en 1938) et en 1936 l'abandon de la convertibilité en or.*
- ❖ *Mais la chute des prix agricoles entraîne l'effondrement du revenu des paysans (33% de la population active); baisse des prix également pour artisans et petits commerçants, assises sociales du régime républicain. D'où une baisse des recettes fiscales et creusement du déficit budgétaire, bien que la production industrielle ne cesse de croître et que le nombre des chômeurs soit au plus bas.*

1926 AU BOURDEIX

Le 28 février:

- révision de la liste de l'assistance médicale gratuite;
- assistance aux vieillards: un de plus;
- demande de recette ruraliste: «vu que la majeure partie des cultivateurs récoltent un peu de vin et font de l'eau de vie de cidre et de prune, vu la distance qui sépare le Bourdeix des recettes ruralistes de Piégut ou Nontron, le conseil sollicite de la haute bienveillance de M. le préfet de bien vouloir intervenir auprès de M. le directeur des contributions indirectes pour qu'un carnet soit tenu au Bourdeix»;
- femmes en couches: quatre acceptées, «toutes femmes de métayers qui n'ont d'autres moyens pour vivre que le fruit de leur travail»;
- vente d'un sapin tombé dans le cimetière. mis à prix 5f, frais occasionnés par sa chute à la charge de l'acheteur;
- recensement: deux conseillers sont nommés, Vautour et Chabanne; indemnité 300f, plus 0f20 par habitant.

Le 24 mars, séance extraordinaire, le conseil veut insister auprès du préfet pour obtenir le dépôt des registres des contributions indirectes: «il faut aller chercher les expéditions, (passavants et

1920-1944

distillations) pour le transport de leurs produits du pressoir chez eux, de leurs matières premières à l'atelier public de distillation, et de l'eau de vie chez eux... perte de temps»; insister auprès du préfet pour qu'un dépôt de registres soit fait entre les mains du secrétaire de mairie, domicilié au bourg, et ce le plus tôt possible, l'atelier public de distillation commençant le 9 avril.

Le 28 avril:

- taux d'assistance aux familles nombreuses: 150f par an et par enfant;
- admission d'une veuve avec deux enfants de trois et cinq ans;
- foires: examen de changements de dates.

Le 6 juin:

- liste d'assistance médicale: deux de plus;
- allocation militaire, demande d'une femme n'ayant d'autre ressource que le fruit du travail de son mari;
- assistance aux incurables;
- budget des chemins vicinaux: le tarif de conversion des tâches et prestations en nature établi par l'agent-voyer est approuvé;
- le compte administratif du maire, le compte de gestion du percepteur, le budget primitif 1927 et les chapitres additionnels, tout est approuvé tels quels, sans chiffres; mais, considérant que les ressources ordinaires ne sont pas suffisantes pour payer les dépenses, le conseil demande de s'imposer extraordinairement de 450f sur les quatre contributions directes, soit 0f20 centimes additionnels.

Le 22 août:

- projet de reconnaissance du chemin rural de Prieuret; une page et demie pour définir les chemins vicinaux et leur usage; la loi prévoit un arrêté de reconnaissance de propriété de la commune, qui prévoit l'entretien et, en cas d'insuffisance, des journées de travail et des centimes additionnels;
- assistance médicale; une veuve sans ressources, et un père de huit enfants mineurs;
- femmes en couches: deux de plus, l'une avec trois enfants en bas âge, l'autre quatre;
- assistance aux familles nombreuses: une de plus;
- dates des foires de Saint-Mathieu.

Le 13 octobre, séance extraordinaire:

- il faut réaliser des économies dans les dépenses courantes, révision de l'assistance médicale gratuite: «la population aux 3/4 est formée de métayers très pauvres. on ne peut les radier et on sera obligé d'en accepter d'autres. Mais certains appellent le docteur sans besoin réel. Il est décidé de limiter à 200f par an et par personne les dépenses de médecin et de médicaments»;
- fête publique: somme inscrite (de?) pour le feu d'artifice, approuvé par le préfet;
- dépenses imprévues: 200f prélevés;
- monument aux morts pour la France: l'entrepreneur n'a pas été de parole (1er août), le maire doit le sommer;
- chemin de Prieuret: une association syndicale des propriétaires intéressés par l'élargissement, la réparation, l'amélioration, l'entretien du chemin rural de Prieuret,

1920-1944

constituée en assemblée générale ordinaire par arrêté du maire, est d'avis que ce chemin soit reconnu rural. Le conseil lui consacre une subvention de 3.175f sur les chapitres additionnels de 1926.

Toujours le souci d'améliorer les communications. Il est regrettable que l'on ne puisse connaître l'ensemble chiffré des dépenses communales, pour apprécier les efforts faits pour l'entretien des chemins.

Le 14 novembre:

- femmes en couches: trois de plus, femmes d'ouvriers et de métayers «n'ayant d'autre ressource que le fruit du travail du mari»;
- assistance médicale: liste approuvée;
- électrification de la commune: le conseil maintient sa demande du 15 novembre 1925;
- chemin rural de Prieuret, projet de reconnaissance: on examine le plan parcellaire, P.V. d'enquête pour en fixer la largeur limite;
- demande de boîte aux lettres: les villages à l'est, totalisant 182 habitants, sont éloignés des boîtes existantes (l'une à Combas sur le mur du maréchal-ferrant); demander au préfet d'intervenir auprès du directeur des postes;
- 120f sont portés aux chapitres additionnels de 1926;
- une gratification de 50f est allouée au boulanger de la Chapoulie, «qui est extrêmement nécessaire, toujours mal et père de cinq enfants».

Le 19 décembre:

- assistance médicale et vieillards nécessaires: approbation de listes;
- liste des répartiteurs;
- monument à nos morts: 700f sont votés pour l'entourage placé sous la grille, somme prise sur les dépenses imprévues 400f;
- budget additionnel, chemin rural du Claud à Pinard, 100f;
- budget primitif, bâtiments communaux, 200f.

1927 AU BOURDEIX

Le 16 janvier:

- nomination d'un délégué pour la révision des listes électorales, et d'un préposé aux réclamations;
- le chemin rural de Prieuret est reconnu par la commission départementale.

Le 20 février:

- chemin agricole de Prieuret à Rapy: examen du dossier du génie rural; souscription des riverains, plus une subvention de l'Etat; la commune s'engage à payer 1/5e des dépenses réellement effectuées;
- chemin agricole de Bouchardières à Etouars: la commune accepte les souscriptions des riverains de (blanc) et s'engage à payer également 1/5e des dépenses;
- femmes en couches: une mère de famille nombreuse;

1920-1944

- assistance aux vieillards: un métayer ayant élevé une nombreuse famille et un vieillard presque aveugle.

Le 3 avril, séance extraordinaire, commission de réception des travaux du monument: le maire et deux conseillers; les 3.500f déjà votés seront payés dès réception, après approbation.

Le 10 avril, séance extraordinaire pour désigner un délégué aux élections de la chambre d'agriculture.

Le 29 mai 1927:

- les comptes habituels sont approuvés tels quels, ainsi que le budget primitif 1928 et chapitres additionnels; mais les recettes ordinaires de 1928 n'étant pas suffisantes pour les dépenses annuelles, le conseil demande une imposition extraordinaire de 440f, soit 20 centimes additionnels;
- les chemins: les propositions de l'agent-voyer sont acceptées, mais en fait le conseil discute comme précédemment les 3.900f attribués aux chemins de grande communication: «alors que nos chemins vicinaux sont défoncés, quelques fossés et abaissements ne sont pas faits depuis plus de 20 ans, la somme de 6.215f est insuffisante pour leur entretien»; *toujours la position de défendre les chemins propres au village;*
- même demande de boîte aux lettres;
- assistance aux infirmes, un de plus, femmes en couches, une de plus;
- allocation militaire: un métayer, fils de métayer.

Le 21 août, assistance médicale, deux bénéficiaires sont rayés.

Le 2 octobre, séance extraordinaire, inauguration du monument à nos morts: 300f sont votés pour le nivellement du terrain et les frais de la cérémonie. Le maire rédigera son premier discours (voir documentation en annexe).

Le 20 novembre:

- délégués aux listes électorales et réclamations;
- le traitement du receveur municipal est porté à 634f par le trésorier-payeur général de la Dordogne;
- révision de la liste d'assistance médicale gratuite;
- projet de reconnaissance du chemin rural de Bouchardières adopté;
- femmes en couches: quatre de plus, femmes de métayers et ouvriers.

Le 18 décembre:

- élections sénatoriales: le maire et son adjoint sont délégués;
- une subvention de 300f est votée pour le service d'autobus de Piégut à Javerlhac, qui met la commune en communication directe avec la gare de Javerlhac;
- association syndicale de Bouchardières, en vue «d'élargir, réparer, améliorer, entretenir le chemin rural de Bouchardières»; le maire convoque les propriétaires qui sont invités à faire des observations. Le chemin est impraticable pendant la plus grande partie de l'année. Il s'agit donc d'un travail de toute utilité du point de vue agricole; la commune propose une subvention d'1/5e des dépenses, à prendre sur les chapitres additionnels de 1928.

1920-1944

1928 AU BOURDEIX

Le 8 janvier, reconnaissance du dit chemin rural: plan parcellaire, procès-verbal de l'enquête, avis de reconnaissance sous le n° (blanc); en fixer la largeur.

LE DERNIER REGISTRE ETUDIE, DE 1928 A 1947

Après un début classique, écriture penchée, avec pleins et déliés, devient vite mal tenu, écriture négligée, ratures, et même fautes d'orthographe, oublis en marge... Peu de titres clairs, au contraire du livre précédent, qui garde de beaux titres, avec pleins et déliés, sans excès de formalisme. Il y a pour ces deux livres, plusieurs écritures, et le nom du secrétaire de mairie n'est pas mentionné.

Rubriques habituelles, budgets sans chiffres, toujours le manque de moyens, le recours à l'imposition extraordinaire, et la demande de subventions. L'électrification est à l'étude. La commune achète un trieur à céréales pour un usage collectif.

Tous les ans, les rubriques d'assistance, les répartiteurs et les classificateurs (dont Eugène Laurent), les allocations militaires et l'assistance médicale, et non des moindres, un atelier public de distillation chaque année, puis deux, puis trois qui sont réclamés.

Décembre, première séance de travail sur l'électrification rurale: «adhésion à la formation d'un syndicat intercommunal en vue de la construction et de l'exploitation d'une distribution d'énergie électrique, et de supporter une part des dépenses qui sera fixée lors de la constitution définitive de ce syndicat».

1929

EVENEMENTS NATIONAUX

❖ 24 octobre 1929, krach de Wall Street: la France s'enfonce dans la crise à partir de 1931.

1929 AU BOURDEIX

Le 15 mai installation du conseil municipal et élection du maire: les mêmes, Gabriel Agard est élu maire avec 11 voix, Pusilloux adjoint, 8 voix.

En juin les comptes approuvés, sans chiffres.

En septembre les bâtiments communaux demandent des réparations: devis 1.500f. 500f seulement ont été provisionnés. Il faut demander une subvention...

Le 24 décembre, mort accidentelle du curé du Bourdeix, Mèredieu: revenu de nuit en bicyclette, après avoir célébré une messe à Etouars (il n'y a aucun réverbère et c'est un chemin de terre), le curé se noie dans l'étang des forges. Partis à sa recherche dans la nuit, les villageois verront la roue dépasser de l'eau. Le curé serrait dans sa main une boîte d'allumettes. Marie (voir *Archives orales du Bourdeix 1900-1985*), qui racontait son accident avec force détails, évoquait très bien l'obscurité, le froid, la solitude d'un soir de décembre, le curé hésitant sur le mauvais chemin et craquant une allumette pour tenter d'y voir, laissait s'installer avec un art consommé de conteuse un silence dramatique, puis laissait tomber «avec son cotillon (entendez sa soutane), il avait un vélo de femme»...

Avec beaucoup d'émotion est enterré le dernier curé habitant le presbytère depuis 31 ans, qui n'avait fait aucune réclamation au conseil municipal sur l'entretien des bâtiments, et qui n'avait pas voulu allumer une guerre féroce en 1905. Il n'y aura plus de curé habitant le presbytère. Celui-ci, bien

1920-1944

entretenu, est loué et ne pose plus de soucis d'entretien excessifs. Il n'y a plus de messe le dimanche, mais la cloche sonne encore l'angélus.

1930 AU BOURDEIX

Le 12 février, si, dans un délai de vingt-cinq jours, l'évêque de Périgueux n'a pas pris de disposition pour nommer un curé, la municipalité disposera des locaux du presbytère et de ses dépendances comme bon lui semblera. Le presbytère sera loué au prix minimum de 300f, le jardin seul à 250f.

Le 24 août:

- examen des budgets, donc sans chiffres, sans détails;
- le budget vicinal vote le budget primitif et additionnel, «tels qu'ils ont été proposés par M. l'ingénieur du service vicinal». *Formule répétée tous les ans. Sans chiffres.*

1931 AU BOURDEIX

Le 31 mai:

- salubrité de l'école: murs à passer à la chaux. réparation des water-closets. le remplacement du mobilier se fera au fur et à mesure des disponibilités;
- pupilles de la nation: le conseil «considérant que jusqu'ici, au moyen de subventions d'études et d'apprentissage, l'élite des pupilles de la nation, les petits travailleurs à intelligence vive nous ont été arrachés de la terre, et que ceux qui sont restés ne semblent pas les plus aptes à la profession d'agriculteur qui exige pour la réussite des connaissances profondes, et n'ont jamais reçu de subvention d'apprentissage, le budget communal est dans l'impossibilité de voter une subvention.»

Le 31 août, adduction d'eau potable, construction, restauration et élargissement des chemins vicinaux ou ruraux; le conseil désire bénéficier des lois récentes (1928 et 1930). Mais on n'en saura pas davantage et l'avenir ne montre aucune réunion sur le sujet.

Le 14 novembre, vu la qualité de l'école pour un petit village, «vu les sacrifices faits par le conseil en faisant fonctionner d'une manière régulière pendant les mois d'hiver une cantine scolaire, et qu'une caisse des écoles donne aux élèves toutes les fournitures qui leur sont nécessaires (...) vu que depuis trente ans l'instruction donnée par des ménages, maîtres d'élite, a suffi à gagner ici un respect et une estime profonde pour le personnel enseignant»; alors que depuis 18 ans, des maîtres dévoués, passant au-dessus de leurs intérêts personnels, ont donné congé le mercredi (à cause du marché de Piégut), cela vient d'être changé sans que le conseil municipal ait été consulté; d'autre part, par le fait d'occupation irrégulière, les locaux vont se détériorer et provoquer des frais importants. Par conséquent le conseil prie la haute bienveillance du préfet d'insister auprès de l'inspecteur d'académie, pour qu'un ménage d'instituteurs soit donné le plus tôt possible à la commune.

1932

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Elections législatives: le cartel des gauches est victorieux, mais les socialistes refusent de gouverner avec les radicaux. Ceux-ci recherchent des alliances dans le centre. Résultat: instabilité, sept gouvernements se succèdent de 1932 à 1934.*
- ❖ *De cette instabilité naît la montée de l'antiparlementarisme, qui culmine avec le scandale de l'affaire Stavisky (escroc retrouvé assassiné, ayant eu des liens avec des députés radicaux).*

1920-1944

1932 AU BOURDEIX

Le 28 août, réfection des chemins ruraux «impraticables durant la plus grande partie de l'année»: plan de l'ingénieur rural accepté; coût 73.000f.

1933 AU BOURDEIX

Deuxième réunion sur la «distribution d'énergie électrique»; le syndicat constitué doit se mettre en rapport avec le génie rural pour la réalisation et le mode d'exploitation. Pour les dépenses: imposition spéciale de un centime chaque année, dans la limite des cinq centimes spéciaux. Délégués: A. Lathière-Lavergne, propriétaire, G. Agard maire et Puysillout adjoint.

1934**EVENEMENTS NATIONAUX**

- ❖ 6 février 1934, à Paris, émeute des anciens combattants et ligues de droite nationalistes.
- ❖ 7 février le gouvernement Daladier démissionne. Nouveau cabinet d'union nationale dirigé par Doumergue, dominé par la droite.
- ❖ 12 février, la gauche (socialistes, communistes, syndicats), unie pour la première fois depuis 1920, manifeste pour dénoncer une tentative de coup d'Etat fasciste.

1934 AU BOURDEIX

Le 20 mai, le prix du pain et le blé d'échange, pour les non-agriculteurs (voir la réunion du conseil du 14 mars 1920); le conseil discute de l'arrêté du préfet du 27 avril, «lésant gravement les intérêts des agriculteurs (...) avant guerre, avec un blutage de 60 %, il était remis en échange de 80kg de blé, 70kg de pain blanc. Considérant que sans protester les boulangers nous ont jusqu'ici, avec le blutage à 72% remis 70kg de pain pour 80kg de blé, le conseil à l'unanimité proteste avec la dernière énergie et demande la rectification de l'article 2 du présent arrêté».

La majorité des agriculteurs donnaient encore leur récolte directement au meunier, qui enregistrait sur un compte personnel à chacun la quantité reçue, l'échange se faisait donc à 80kg de blé/70kg de pain. Les comptes étaient réglés au mois de juin de l'année suivante, par le système des «coches», longues baguettes de bois en deux parties. L'une, portant le nom de l'agriculteur, était suspendue dans la boutique, l'autre était apportée chaque fois que l'on prenait un pain (tourtes de 5kg), et une encoche était faite sur les deux parties, les coches pleines étaient effacées et pouvaient servir à nouveau. Elles étaient classées par village. Aucune contestation possible, la précision était celle d'une règle graduée. Le meunier se payait sur la petite quantité qui lui restait et vendait ce pain; cela suffisait, on n'était pas exigeant. Chaque fournisseur-client avait d'autre part son compte reporté sur un cahier, et en juin, les excédents pris étaient soit réglés en espèce, soit déduits de la nouvelle récolte. Il n'y avait aucune contestation, chacun se connaissait, le fournisseur ne signait même pas son compte. La femme du boulanger tenait ces comptes, sans ratures, et sans retard, sur des cahiers d'écolier.

Avec l'installation des coopératives, il resta quand même quelques-uns qui pratiquaient encore l'échange, jusqu'en 1990 environ, (entretien avec le meunier-boulangier du moulin de Sablon, commune de Saint-Front-la-Rivière) qui ajoute: chaque membre d'une famille mangeait 5kg de pain par semaine - avant la deuxième guerre mondiale - c'était simple: 20kg

1920-1944

par semaine à prévoir pour une famille de quatre, et concluait: la qualité du blé a changé avec les moissonneuses-batteuses, car, lorsque la machine arrivait, il fallait battre même si le blé était humide. Maintenant le meunier, toujours heureux de vivre sur le moulin qui est dans sa famille depuis 1753, continue sa bonne réputation en faisant de l'huile de noix et de noisettes, apportées par chaque propriétaire qui assiste à la mouture et arrive avec une bonne bouteille; il y a toujours de l'ambiance à l'automne au moulin.

Le 16 décembre 1934, troisième réunion sur le sujet de l'électrification: emprunt de 1.600.000f auprès de la caisse des dépôts, sur 30 ans, au taux de 5,35% l'an. Quote-part pour la commune: 81.440f soit une annuité de 5.481f77. Le conseil vote 272 centimes extraordinaires, mis en recouvrement seulement si les ressources du syndicat sont insuffisantes. Ensuite, vu les arrêtés... et la loi, demande de bonification des intérêts.

1935**EVENEMENTS NATIONAUX**

❖ *L'alliance électorale du «Front Populaire» est officialisée (communistes, SFIO et parti radical).*

1935 AU BOURDEIX

Le 19 mai:

- installation des membres du conseil municipal, suite aux opérations du 5 mai; le nouveau conseil: liste laissée en blanc (les comptes-rendus-rendus sont plus négligés, ratures, blancs, écritures diverses); Gabriel Agard est proclamé maire, Jean Couturier adjoint; Pierre-Eugène Laurent est de nouveau conseiller, et a obtenu deux voix comme adjoint;
- désignation des mêmes délégués au syndicat d'électrification.

Le 16 juin:

- quelques chiffres sont cités: recettes: 92.732f18; dépenses: 72.651f03; excédent de recettes: 20.081f15;
- nomination d'un cantonnier communal: après les lourds sacrifices dûs à la construction de cinq chemins ruraux le conseil serait coupable de ne pas les entretenir, et nomme pour quatre mois le cantonnier déjà engagé pour six mois pour les chemins vicinaux, car il fait son travail de façon parfaite; «comme il sera susceptible d'extraire de la pierre, le conseil engage le maire à contracter pour lui une assurance. la surveillance sera effectuée par le chef cantonnier, à qui il sera alloué une petite indemnité.»

Le 11 août, taxe sur voitures et chevaux: voitures à 4 roues: 20f; à deux roues: 10f; chevaux ou mulets: 10f.

1936**EVENEMENTS NATIONAUX**

- ❖ *Février 1936, victoire en Espagne du «Frente Popular».*
- ❖ *Mai, victoire aux élections du Front populaire, la SFIO a la majorité; Léon Blum est président du Conseil.*
- ❖ *Premières réunions patrons-syndicats. Grèves spontanées avec occupations d'usines. Semaine de travail réduite de 48 à 40 h. Premiers congés payés: 15 jours; réforme de la Banque de*

1920-1944

France. Nationalisation des usines d'armement; création, pour lutter contre la chute des prix agricoles, de l'office national interprofessionnel du blé; interdiction des ligues de droite.

- ❖ *Sous la pression des radicaux et de la Grande-Bretagne, le gouvernement n'intervient pas dans la guerre civile espagnole (en juillet soulèvement des généraux).*

1935 AU BOURDEIX

- *électrification des bâtiments communaux: choix des entreprises;*
- *nouveau régime des bouilleurs de cru: «la commune prendra à sa charge la part contributive de la cru, soit la somme de 3f50», qui sera portée aux chapitres additionnels 1936; bouilleur de cru: propriétaire, fermier ou colon qui distille son propre marc, ses propres fruits, vins, cidres, poirés, prunes, cerises, prunelles et provenant exclusivement de sa récolte. La distillation doit être opérée en atelier public et sous le contrôle du fisc.*

1937

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *21 juin, démission de Blum, après que les radicaux aient retiré leur soutien au gouvernement. Remplacé par Chautemps qui crée la SNCF.*

1937 AU BOURDEIX

Le 4 avril, le plancher du presbytère menace de s'effondrer, la couverture doit aussi être refaite d'urgence; le devis de 7.162f50, dont 1.000f seulement ont été provisionnés, pousse évidemment le conseil à demander une subvention.

1938

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *Avril 1938, Daladier forme un gouvernement d'union nationale, dont les socialistes sont exclus. C'est la fin de «l'embellie» du Front populaire, celui-ci gardera sa force symbolique. Daladier demande qu'on renonce à la semaine de 40h, dans les entreprises qui intéressent la défense nationale, «tant que la situation internationale demeure aussi délicate».*
- ❖ *29 septembre, conférence de Munich.*
- ❖ *En 1938 le niveau de l'activité économique est encore inférieur à celui de 1928.*

1938 AU BOURDEIX

Laroche Albin et madame Plazer, instituteurs, demandent que le jour de congé redevienne le jeudi dans les écoles du Bourdeix.

1939

EVENEMENTS NATIONAUX

- ❖ *1er septembre 1939, Hitler envahit la Pologne.*
- ❖ *3 septembre, la France et la Grande-Bretagne déclarent la guerre à l'Allemagne.*

1939 AU BOURDEIX

Plusieurs écritures, dont certaines maladroites, ratures, est-ce le trouble causé par la guerre qui arrive?

1920-1944

Le 5 février, arbres à abattre, allocations militaires, femmes en couches, augmentation des salaires des employés communaux, c'est le dernier conseil que signe Pierre-Eugène Laurent, qui a pris depuis quelques années le seul prénom de Pierre. Il meurt un mois plus tard.

Le 28 août, *l'écriture est tremblée, la guerre est là*. On assure les bâtiments communaux, on équipe le trieur à blé d'un moteur. Le budget primitif est accepté, une seule ligne.

Le 4 novembre, liste des membres présents: quatre conseillers sont mobilisés, Laurent Pierre décédé. Cette mention sera portée à chaque réunion du conseil, jusqu'aux élections de 1944.

Ainsi Pierre-Eugène Laurent, celui qui était toujours prêt à quitter sa charrue «pour assurer seul tous les multiples services nés de l'état de guerre», a fini de tracer son sillon. Il aura eu le temps de voir monter la guerre, mais est mort avant l'armistice et l'entrevue de Montoire. Il a rejoint le carré de terre où reposent sa parenté, ses grands-parents, ses parents, son fils «mort pour la France».

1939-1944 AU BOURDEIX

Les comptes-rendus de conseils sont très succincts, avec peu de chiffres. Il n'y a aucune mention de problèmes posés par l'exode de populations du nord et de l'est. Pas de mention non plus de la ligne de démarcation, ni de sa suppression. Les budgets des chemins sont traités au niveau de «l'administration supérieure», ce qui évite en tout cas de solliciter des subventions. La secrétaire de mairie se plaint périodiquement de son surcroît de travail «du fait de la guerre», en particulier du temps passé avec les tickets d'alimentation. Sa rémunération est augmentée à deux reprises, et son mari l'instituteur reçoit une indemnité pour l'aider, mais les comptes-rendus restent toujours aussi négligés.

L'ensemble est morne, mal tenu. Où est passée la combativité d'un conseil qui savait se battre pour ses droits, argumenter sur des sommes injustement réclamées, à la manière d'un problème du certif', demander une subvention comme son dû à l'administration supérieure, se souciait de la moindre fontaine, du moindre bout de chemin, d'un arbre abattu dont la vente pourrait servir à acheter des fournitures pour leur chère école? L'armistice a enlevé toute fierté, et le monument aux morts est là comme un reproche.

- seule mention concernant les prisonniers de guerre: en 1940, l'instituteur et un autre, d'une commune voisine, tous deux membres de la milice, organisent un soutien intellectuel aux prisonniers de guerre, par l'envoi de livres;
- quelques rubriques d'assistance subsistent;
- beaucoup d'énergie est consacrée à l'installation d'un terrain de sport (le sport moyen d'éducation des jeunes garçons, «Maréchal nous voilà»), ce qui fait réapparaître «le» propriétaire du Bourdeix, qui échange, discute, change d'avis. Mais enfin il se fait, ce terrain de sport.

En 1944, puis 1945, ont lieu les élections de la Libération. Gabriel Agard, toujours maire, et son équipe restent encore longtemps responsables de la commune. Agard renonce à son mandat pour cause de grand âge en 1977.

ANNEXE

ARCHIVES ORALES DU BOURDEIX 1900-1996

I - LE DIT DE GABRIEL AGARD

Gabriel Agard, 1900-1985, est le cousin germain d'Emile Laurent 1903-1983. Il est né et «s'est élevé» à Plaisance, s'est marié, a vécu, est mort au bourg du Bourdeix. *Son récit provient de lettres et d'entretiens. Rien n'a été changé dans ses propos pleins d'émotion. On retrouvera dans les comptes-rendus des conseils municipaux les événements dont sa mémoire restitue la vie.*

Gabriel s'était marié avec Hélène Couturier, pupille de la nation. La mère de celle-ci, Françoise, était veuve de guerre à 22 ans. Elle faisait vivre sa belle-mère et sa fille avec une vache et une petite terre. Et, parce qu'elle avait la chance de posséder une machine à coudre, tous les soirs, à la lueur du foyer, elle cousait pour un marchand de Nontron une vaste chemise d'homme à plastron plissé. En partant à la guerre, son jeune mari lui avait recommandé de veiller sur sa belle-mère (*on penserait à l'inverse celle-ci tyrannisait probablement sa bru*). Le portrait du soldat aux moustaches cirées, mort en Champagne en 1914, est toujours dans la maison, Françoise ne s'est jamais remariée, bien qu'elle ait été recherchée; la belle-mère veillait sans doute: perdre la pension de veuve de guerre et introduire un homme dans son domaine! A 90 ans passés, malicieuse, elle s'accordait le repos et à l'aide de grosses lunettes, lisait dans la cuisine pendant des heures, au milieu des allées et venues, les livres pour lesquels elle avait enfin du temps. Il y a peu de temps, sa petite fille Elise a retrouvé, fiché entre deux pierres de la façade de la vieille maison datée «J. Vallade 1804», à côté du potager, un tout petit couteau à la lame usée par des années de travail, son couteau qui lui servait à éplucher les légumes du jardin.

Gabriel est mort à l'issue du repas dominical, où trois générations pouvaient être réunies autour de lui, en disant: «je ne me sens pas bien». Sa fille, le lendemain, a trouvé, sans le chercher, son premier discours de maire, celui de l'inauguration du monument aux morts, en 1927. Il avait demandé à être enterré civilement, mais a voulu que son cercueil s'arrête un moment pour saluer l'église, puis il est entré dans sa mairie où on a lu au cours de la cérémonie son discours de jeune maire. Simon Debord, maire ultérieurement, était celui que Gabriel désirait lui voir succéder. Il lui disait: «tu veilleras».

HISTOIRES FAMILIALES

L'arrière-grand-père Laurent était marié avec Anille Vallade d'Etouars. Ils eurent quatre garçons: l'aîné, le grand-père de Gabriel. En faisant le transport du minerai de fer aux Forges, il a pu acquérir des biens, Plaisance, le petit Bois-Bernard, Bouchardières: quand l'ancêtre s'est partagé, mon grand-père a reçu Plaisance.

LA TRISTE HISTOIRE DE L'EX-SEMINARISTE MINET LAURENT MORT AU MEXIQUE

Sur les quatre, il y avait un petit retardataire, nommé Minet. A l'époque, avec la loi sur le recrutement, des frères pouvaient rester longtemps sans se voir: l'aîné qui fit la campagne d'Italie, et la Crimée, resta 14 ans sans rentrer à la maison. Quand il revint, Minet avait 12 ans. Comme l'aîné avait à l'armée appris à lire et faire une lettre, il dit à Minet: tu auras de l'instruction. Minet étudia si bien qu'il se retrouva au séminaire de Périgueux (en ce temps, les curés et notables locaux écrémaient les bons élèves pour en faire des curés. Les parents y voyaient l'entretien gratuit et une situation sûre, la vocation n'y prenait aucune part). A 20 ans il a eu la soutane.

Revenu aux vacances à Bouchardières, il y avait une charmante jeune fille dans la petite maison sur l'emplacement de laquelle votre grand-père a construit la grande maison actuelle pour loger sa grande famille. Séparés par un petit mur, ils se voyaient. La nature et l'imprudence la poussèrent à

lui écrire au séminaire, il fut durement semoncé par le fait. Aux vacances d'après, la nature aidant, mêmes entrevues, ah! Quand on est jeune! Mais de retour à Périgueux, même imprudence, une carte! (*Imprudence délibérée?*) Mais là pas de pardon, retrait de la soutane, un homme instruit sans situation! Si c'était aujourd'hui, même dans la religion on l'aurait promu, mais dans ces temps-là un péché si grave!

Il s'engagea dans l'armée, et un an après sa famille reçut son acte de décès, ses habits et la somme de quinze cents francs. J'ai su ces jours-ci, par ma nièce qui a trouvé de vieux papiers, qu'il avait été tué au Mexique (expédition désastreuse de Napoléon III). La charmante jeune fille qui avait voulu le faire sortir du séminaire a-t-elle compris qu'elle avait joué le rôle de l'ange du Destin? A-t-elle pleuré pauvre Minet? Adieu petit Minet!

AGRICULTURE ET VIE QUOTIDIENNE

Le métayage était la règle générale, mais les trois frères n'ont jamais été métayers. Cela tirait bien un peu! Chacun avait de 7 à 10 vaches, les grosses fermes faisaient vivre deux ou trois familles et pouvaient avoir 40 hectares. On nommait les grosses propriétés des «réserves»: elles étaient dirigées par des régisseurs. Le borderage comprenait une petite maison, la borderie, une grange, plus trois ou quatre hectares. Le bordier était en même temps artisan, menuisier par exemple, mais c'était toujours trop petit pour en vivre, et les terres toujours louées. Enfin il y avait quelques journaliers (brassiers), les plus pauvres.

Pour le lait, on avait des limousines, des armoricaines, pour les veaux, des gâtines et des normandes. Les vaches travaillaient aussi la terre, traînaient les charrettes. Les bœufs étaient mis à l'engraissement à deux ans. Tous les animaux étaient négociés dans les foires. On faisait beaucoup de cochons, maintenant c'est devenu très rare. Les premières faucheuses sont apparues en 1910. On s'entraidait les uns les autres, on n'était pas si vindicatifs qu'aujourd'hui. Tout le monde produisait son vin de consommation, on faisait la vendange en commun.

Le matin, on mangeait un peu de pain et de grillons, rien de chaud. A 10h on déjeunait de soupe, souvent de haricots, et de lard salé. A quatre heures on faisait «marande»; encore du pain avec quelque pâté, des noix. Le soir, après la soupe, c'était la veillée en cassant des noix, en pelant des châtaignes. Le dimanche, les bals étaient très fréquentés par la jeunesse, ainsi que les fêtes du bourg, comme la Saint- Jean. Les garçons commençaient à avoir des bicyclettes, quelle aventure... Ils pouvaient ainsi fréquenter les bals des environs plus aisément...

L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE

Notre école, si elle n'a pas fourni de savants, a eu de bons élèves. Elle se tenait tant aux forges de 1875 à 1885, puis «à chez Carrier» jusqu'en 1909, que dans la nouvelle école du bourg, fréquentée par tes oncles, ton père et moi à partir de 1909. Je ne te parlerai pas de la période de 1871 à 1880, je ne l'ai connue comme toi-même que par l'histoire. Les journaux étaient lus seulement par des gens aisés, le maire, le curé.

Le maire que j'ai connu dans la classe était le père Lathière-Lavergne, notaire à Nontron. Propriétaire de quasiment tout le Bourdeix, c'était un bourgeois très près de ses intérêts. Il avait fait construire l'école, était républicain et anti-clérical et avait fait mettre en prison un curé «terrible».

L'école publique n'a vraiment été instaurée qu'à partir de 1878. Ce n'est qu'à partir de 1880-1882, avec la formation des maîtres que cette école devint ce qu'elle n'a cessé d'être qu'avec la guerre en 1914. Elle forma des officiers de réserve qui pour la plupart furent massacrés: opération prévue par l'armée allemande, qui avait formé ses tireurs d'élite pour cela. L'école de la 3e République fut celle de l'instruction pour tous, celle du patriotisme. Sa valeur est inimaginable pour ceux qui ne l'ont pas connue. (*Jules Ferry: je veux qu'on forme des citoyens et non des sujets- on craignait encore en ce temps que la royauté ne s'impose à nouveau*).

Un secrétaire de la sous-préfecture de Nontron, ex-officier, ne manquait pas une occasion pour m'en parler, à chaque fois que je venais à la sous-préfecture: Champarnaud au Bourdeix, Mousnier à Etouars et Augignac, Cabirol à Saint-Estèphe, Bourinet à Teyjat, partout la même valeur. Quand les paysans allaient à leur travail et que le maître faisait son cours, de la route on l'entendait, ce n'était pas comme aujourd'hui l'école à la muette.

LE RAZ-DE-MAREE RAD-SOC DE 1912

Cette école a consolidé la position des conseils municipaux dans les communes où les maires ont été chassés en 1912 au cri de «nous allons chasser tous ces bourgeois», Saint-Estèphe, Teyjat, le Bourdeix, Saint-Martin-le-Peint etc., élisent comme maires de jeunes agriculteurs «rad-soc».

Exit Lathière-Lavergne, descendant d'un curé jureur, puis défroqué qui, tel un seigneur pendant 6 ans où il fut maire ne réunit aucun conseil et finit par être chassé par les habitants; exit les autres gros propriétaires et les marchands de biens, tel le marquis de Valette, toujours absent. Place aux jeunes travailleurs.

Pierre-Eugène Laurent prend la mairie du Bourdeix (après un tour de passe-passe avec Champarnaud l'instituteur et secrétaire de mairie, son meilleur ami, que nous comprendrons en lisant l'année 1912). Je dois te dire que ton grand-père était un homme instruit pour son temps. Il était membre du conseil d'administration du crédit agricole de Nontron depuis 1906.

A Augignac, le maire est appelé «le rouge». Les discussions étaient vives: «pourquoi te présenter à Saint-Estèphe, personne ne t'y connaît?» «Et toi prend bien garde qu'on ne t'y connaisse pas trop!» On était bien un peu rouge par ici, le journal que quelques-uns recevaient était «la République», et les instituteurs préparaient à l'esprit républicain. Chacun voulait avoir l'honneur de chasser les bourgeois, seule la ville de Nontron résistait à cet esprit. Il y avait aussi beaucoup de francs-maçons. Le pays était noté trop à gauche, et c'est sans doute pour cette raison que l'on attira, après 1918, des agriculteurs bretons pour reprendre des terres, en leur accordant des prêts très intéressants. Bien qu'ils aient aussi perdu beaucoup d'hommes, ils venaient chercher des fermes plus grandes.

MAIRE DU BOURDEIX

Gabriel devint maire à 25 ans, en 1925 et ce, (un peu) malgré lui, car il n'envisageait pas d'autres obligations que son travail, aimant beaucoup à se promener le dimanche (entendons aller au bal), car les réunions du conseil municipal avaient également lieu le dimanche, seul jour de repos. Que s'est-il passé? Il est un peu gêné de raconter comment il a ravi la mairie à son cousin Pierre-Eugène... Duroueix, l'instituteur qui a succédé à Champarnaud promu directeur à Piégut, était, comme c'était en fait la règle, secrétaire de mairie. Du reste tous les secrétaires de mairie en profitaient pour proposer et faire voter un peu ce qu'ils voulaient. Donc en 1925, Duroueix, un cousin aussi par Elizabeth Reix épouse de Pierre-Eugène, fit proposer l'installation d'une horloge dans le pignon de l'école, dans le cadre préparé à cet effet dans le granit, lors de la construction en 1903-1905. Rappelons qu'en ce temps là seuls les riches pouvaient posséder une montre de gousset et que, ainsi l'école laïque pouvait concurrencer l'église, dont l'angélus rythmait jusqu'alors les travaux.

Au moment des élections, en avril, cette proposition se heurta à l'opposition de trois conseillers: Puizillou adjoint, Debord et Ganteille. Néanmoins l'achat de l'horloge fut voté, par neuf voix contre trois. C'est alors que les conseillers de l'opposition vinrent me trouver et avec insistance. Mais surtout Ganteille mon voisin (encore un neveu de ton grand-père par alliance, car son épouse était une Reix de Prieuré). Et c'est ainsi que, le 3 mai, après avoir différé longuement puis accepté, je fus élu conseiller municipal avec toute ma liste. Je dois dire que je fus nommé maire le 17 mai 1925. J'en fus peiné, ce qui ne m'empêcha pas de trinquer avec ton grand-père le soir des élections, puis en 1929, de le porter sur ma liste. *A-t-il accepté de figurer sur la liste de son cousin? En tout cas il ne figure pas au nouveau conseil, on ne le reverra qu'en 1935.*

Gabriel laissa son mandat pour cause de grand âge en 1977. 52 ans de mandat donc. Il se maintint à la mairie après l'invasion de la zone libre par les Allemands, en 1942, période sur laquelle on ne s'exprimait pas beaucoup encore vers 1980... Il prit sa carte du parti communiste en 1946, mais la rendit bien avant sa mort.

II – LE DIT DE MARIE VIROULET

Marie est née, «s'est élevée», a vécu, est morte à Bouchardières (1913-1996). Elle y a habité quatre maisons, d'abord les deux maisons Laurent, puis la petite en face, abandonnée pour l'instant, et enfin «sa sienne», dont le toit donne sur le poulailler de la ferme voisine et qui a une belle vue sur le vallon...

Mon père, petit «gouyat» (garçon), 8 ans, est venu se placer à la foire aux valets à Piégut. Il venait du Limousin, car chez lui il y avait trop d'enfants «à se presser». La mère était morte, la belle-mère ne supportait pas les enfants du 1er lit... 8 ans, la première fois que l'on quitte famille, village... Les parents ne recevaient des nouvelles que si les curés correspondaient entre eux, ce qui était heureusement souvent le cas. Personne ne pouvait perdre plusieurs jours de travail pour aller voir ce que devenait l'enfant. On partait à pied, en groupe et, son petit baluchon à ses pieds, on attendait qu'un maître vous choisisse.

METAYERS AU BOURDEIX

Par chance, son patron, un Agard de Plaisance, fut honnête avec lui. Il vit qu'il n'avait pas mauvaise tête et qu'il voulait faire vite son travail. Il l'a apprécié et fut bon pour lui. C'est ainsi qu'il y resta jusqu'à son mariage. Ma mère, qui était de Bouchardières, s'entendait bien avec lui, ils aimaient garder les vaches ensemble. Ils devinrent métayers d'Agard, puis ont dû en partir lorsque le propriétaire a repris pour lui. Quand mon père a fait ses comptes avec M. Agard pour l'augmentation du «cheutel» (cheptel), il a reçu des louis d'or, j'en ai vu une pleine poignée.

Alors nous sommes venus à Bouchardières chez les Laurent. La propriété était petite, mais on y était bien, le patron était bon, aller ailleurs vers l'inconnu, et qu'y trouver? Il y avait des métayers qui «tournaient» souvent, croyant que ce serait mieux à côté. Il y avait deux sortes de «mouchu» (patron), celui qui ne travaillait pas ses terres, appelait chez lui le métayer et le recevait assis derrière son bureau, comme par exemple «le propriétaire de presque tout le Bourdeix», l'autre sorte, comme Agard ou Laurent, travaillaient la main dans la main avec le métayer: ainsi, avec lui, mon père a acheté une vache laitière, pour fournir du lait à la laiterie des forges. Cela permettait d'en ramasser un peu à la fin de la semaine, mais, quelque temps après, elle a crevé et pendant deux années il n'y avait pas bien d'argent. D'ailleurs, la laiterie a fermé. On n'allait pas à grosses poignées en ce temps là, même c'est vrai (expression favorite de Marie)!

Vous n'aviez pas de lait à la ferme? Lorsque les vaches qui faisaient le travail de la ferme avaient leur veau, presque tout le lait était pour eux. On faisait du fromage pour vendre, mais pas de beurre, la cuisine était faite à la graisse d'oie ou de porc. Le petit lait servait à engraisser le cochon. On le vendait de moitié, ainsi que les veaux, à la foire de Piégut.

Le 29 décembre, il y avait à Nontron la foire grasse: le propriétaire et le métayer partaient ensemble (à pied) vendre ou choisir une vache. S'ils allaient à Périgueux pour la même raison, ils prenaient le train à Javerlhac avec la vache. Viroulet savait lire et bien compter de tête. A eux deux, ils s'entendaient pour obtenir la pièce du boucher. Les poulets étaient partagés aussi, en plus deux à Noël pour le propriétaire, mais pas les lapins. Des moutons? Ma foi non, on avait assez à faire.

Les bœufs labouraient aussi et faisaient le charroi des briques, du minerai de fer, tiraient la batteuse qui venait de Nontron ou Javerlhac. Le seul qui avait un cheval à Bouchardières était Pagnoux le «jardinier», qui partait dans sa carriole vendre ses légumes au marché de Nontron. Il avait loué à votre grand-père la maison sur la place (*en face de la maison neuve construite par*

lui pour se loger avec ses cinq enfants) et deux bons terrains. Lorsque celui-ci a voulu augmenter le loyer, il a fallu plaider à Nontron. Le propriétaire est donc parti à pied comme d'habitude, Pagnoux l'a dépassé en carriole... Mais c'est Laurent qui a gagné le procès.

Mais on s'entendait bien, on était trop pauvre pour se disputer. La batteuse tournait dans chaque maison, c'était entendu d'avance. Si c'était une petite récolte on se mettait ensemble. Pour le repas de battage, on dansait jusqu'à minuit, et on rentrait chez soi, on entendait claquer les sabots, la route ne faisait pas peur. Les minotiers venaient chercher notre blé, on avait un carnet chez le boulanger et on ne payait qu'à la fin de l'année si on avait dépassé la quantité (voir le blé d'échange - Conseil municipal du 20 mai 1934). Le propriétaire, lui, vendait son blé.

En ce temps là, avant la guerre de 14, on n'allait pas à la banque, on empruntait à des gens qu'on connaissait. Des notaires? Non point, c'étaient les Chabanne qui nous prêtaient, des métayers depuis plusieurs générations, des gens courageux qui savaient tourner de l'argent de côté. On remboursait vite, car on ne gaspillait point, ni chez les Laurent bien estimés de tous et qui savaient rendre.

HISTOIRE DES VIROULET A BOUCHARDIERES

Je suis l'aînée, ensuite mon frère, puis des jumeaux qui n'ont vécu que deux mois, Jean et Sidonie, enterrés dans la cour des enfants au cimetière. Ma mère a été longtemps malade, il a fallu payer le médecin et les pièces d'or sont parties une à une. Enfin, quelques années après il y a eu ma petite sœur Eva. Pendant toutes ces années, ma mère ne pouvait suffire à tout, la basse-cour, le potager, la nourriture des cochons, la maison, le manger. J'aidais le plus que je pouvais, et aussi une cousine qui habitait en face.

Mais j'allais aussi à l'école au Bourdeix. Le midi, nous mangions dans la cour du pain et du fromage, ou des grillons. Je devais rapporter chaque jour de chez Couturier (actuellement ferme Agard au bourg) du lait pour Mme Laurent, cela me faisait rentrer tard le soir et j'avais peur. Hélène la fille Couturier, qui était un peu plus âgée que moi, me dit: demande à l'instituteur de venir manger chez nous à midi, ainsi tu prendras le lait. Il a bien voulu, et ainsi j'ai toujours eu de la soupe chaude (*Sa grand-mère, énorme, était toujours couchée, et gardait la soupe au chaud sous son édredon*).

En 1915 mon père est parti à la guerre. Ma mère ne pouvant tenir seule la propriété, M. Laurent lui a compté l'augmentation du «cheutel», et nous sommes allées habiter la deuxième maison, celle qui porte 1863 sur son linteau. La famille y est restée un an, ma mère se louait à la journée. Le propriétaire a pris des vieux pour tenir la métairie, tous les jeunes étant à la guerre, puis mon père est revenu, il avait été affecté à une poudrière, et de nouveau il a repris la métairie jusqu'à sa mort.

HISTOIRE DE MARIE VIROULET

Je me suis mariée à 18 ans. J'aurais bien attendu, mais mon père en a décidé ainsi: il m'a mariée avec le premier garçon qui m'a raccompagnée du bal. J'aimais mon père, on obéissait, marche donc! Le bal, on y allait souvent le dimanche après-midi, dans une grange ou une autre. Les mères étaient là, assises sur des chaises alignées contre le mur. On rentrait pour la traite.

Mariée, je suis allée habiter la petite maison d'en face (*celle de Lassimoulas le maçon*), et je travaillais comme un homme avec mon père, je le suivais pas à pas. On s'entendait bien, sans parler. Mon mari Versaveau était couvreur, et en ce temps cela voulait dire tout d'abord aller dans le bois tailler ce qui était nécessaire à la consolidation de la charpente, et tailler les petites épingles de bois qui tenaient chaque tuile. Nous les faisions à la veillée, j'en ai encore de pleines poches au grenier.

J'avais 20 ans lorsque mon père est mort subitement devant moi, alors que nous travaillions ensemble au baradis (*la barade terre encore en friche*) devant la métairie. Il avait 52 ans. De ce moment les nerfs m'ont tenue trois ans, cela me prenait là (*au plexus*). Ah! Je n'étais pas crâne, je partais sur la route... Le docteur croyait que je buvais du vin blanc en cachette (*du vin de*

Noah, dont la culture était interdite). C'est de là que les nerfs m'ont toujours dérangée, à l'époque on ne savait pas ce que c'était.

Marie, un enfant vous aurait fait du bien? Oui, mais je n'avais point besoin d'homme, mon mari m'en voulait, je lui disais que je partais. J'ai eu un enfant cinq ans après. Vous n'avez que deux enfants, Marie? Mon mari ne voulait point un troupeau d'enfants. Je lui ai dit: c'est à toi à travailler en conséquence, je n'irai point en chercher ailleurs! Eh bien, malgré cela, un voisin qui me recherchait, dépité, l'a persuadé que le deuxième n'était pas de lui, celui-ci ne demandait qu'à croire... ! Ah, fi de loup! Dans le mariage, il faut que quelqu'un «se souple», c'était moi. Vous savez bien comment sont les hommes! Quand il me faisait des reproches: tu n'as pas travaillé la terre, je ne répondais rien, je partais au jardin.

D'une femme qui gouverne, on dit: c'est elle qui a pris le dessus! Je savais tourner de l'argent de côté: quand celui faisait besoin, il s'étonnait: il y a tout ça de reste? Oui, plaignez-vous! En ce temps on s'entendait, la séparation ne s'envisageait pas. On travaillait trop, on était trop pauvre pour se disputer (*un silence*). Il y en avait bien qui sortaient le matin de maisons où ils n'avaient rien à faire... Les enfants dont la parenté n'était pas vraiment certaine, on les appelait «les enfants des haies». Mais on n'en faisait pas cas, on se connaissait tous. Bien sûr, il y avait des femmes connues pour «aider» les autres femmes, mais combien j'en ai connues qui sont restées estropiées le reste de leur vie, et même pire, même c'est vrai! (*silence*).

Le français n'est pas la langue maternelle de Marie, c'est celle que l'on apprend à l'école. Elle l'utilise avec respect et précision, tout en semant son discours de: «ah mais moi je ne sais pas, je ne suis pas allée assez longtemps à l'école». Elle croit l'instruction plus importante que l'intelligence du cœur.

Pour Marie, le monde se divise en deux: les propriétaires, et les autres. La terre est le sacré. Elle respecte les travailleurs, mais posséder la terre que l'on gratte tout le jour... A force d'économie, elle le deviendra, propriétaire: dès les enfants devenus grands, elle «va en journée» pour «attraper quelques pièces plus». Elle a une maison, bien sûr Versaveau devait refaire le toit, mais il n'en a jamais pris le temps et je dois mettre des bassines sous les «gouttières», mais c'est quand même une belle maison. (*Oui, Marie, c'est une belle maison*), et une vigne, quelques bois. Avec ses fils elle fera longtemps son vin, il y a un pressoir dans la grange, et ira à l'aurore chercher ses champignons, dans ses bois.

A la mort d'Elisabeth Reix-Laurent, la propriétaire veuve de Pierre-Eugène, son fils Emile, pour remercier Marie de ses bons soins auprès d'elle, lui a fait don d'une terre en bordure de la route d'Etouars. C'était bien plus qu'une petite parcelle, celle qu'elle avait gratté toute sa vie, c'était bien plus: par-delà le temps, le *mouchu* reconnaissait son travail et l'accueillait comme son égale, dans son clan, le clan des propriétaires.

La morale de sa vie était «chacun sa place, chacun sa sienne».

BIBLIOGRAPHIE ET DOCUMENTATION

PROLOGUES ET PREMIERE PERIODE, 1787-1837

BIBLIOGRAPHIE

- D'Abbadie d'Arrast, abbé G., 1996, *La terre de Dieu!: le Bourdeix en Périgord vert; notes d'histoire*, éd. Deltaconcept. Curé de Nontron, il utilise comme sources ces mêmes archives de la commune, ainsi que «les cartons verts» de l'évêché.
- Chateaubriand, R. de, 1849-1850, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. Penaud frères, Paris.
- Collectif professeurs et élèves du Lycée Alcide Dusolier de Nontron, 1989, *Les cahiers de doléances du Nontronnais*.
- Groupe de recherches historiques du Nontronnais (GRHIN), en particulier le «*spécial bicentenaire*» de 1989.
- Malet & Isaac, 1950, *L'époque révolutionnaire, classe de première*, éd. Hachette, Paris.
- Tulard, J., 1995, *La France de la Révolution et de l'empire*, éd. PUF, Paris.
- Restif de la Bretonne, N., *Les nuits de Paris, ou le spectateur nocturne, 1788-1794*, 8 vol. in-12°.
- Ribault de Laugardière, P.-H., 1888; réédition 1991, *Monographie de la ville et du canton de Nontron*, éd. Libro-Liber, Bayonne.
- Magne, C., 2004, *Au temps où le Périgord-Limousin-Angoumois canonisait en Atlantique - du fer et des canons pour Sa Majesté*, éd. CPIE, Varaignes.

DOCUMENTS EN ANNEXE

- Ribault de Laugardière: deux contrats de la seigneurie du Bourdeix, 1787 et 1788;
- le fer en Périgord-Angoumois;
- le cahier de doléances du Bourdeix;
- fac-similé de la première page de la constitution de la commune du Bourdeix: «l'an mille sept cent quatre-vingt dix et le quatorzième du mois de mars, environ l'heure de midi...»;
- septembre 1790 signatures des premiers élus;
- 1er jour complémentaire de l'an V: serment de haine à la royauté et à l'anarchie;
- 17 brumaire An III: réquisition de bouviers;
- différents serments au Roi, à la République, à l'Empereur, et au Roi de nouveau.

DEUXIEME PERIODE, 1838-1888

BIBLIOGRAPHIE

- Duby, G., et Wallon, A., 1976, *Histoire de la France rurale, t. 3, de 1789 à 1914*, éd. Seuil, Paris.
- Malet & Isaac, 1961, *Cours d'histoire, de 1848 à 1914, classe de première*, éd. Hachette, Paris.

DOCUMENTS EN ANNEXE

- 1841, liste des membres du conseil municipal;
- 1843, délibération sur l'église et le cimetière;

- 1848, premier conseil après la Révolution de 1848 et élections;
- 1852 et 1855, liste des membres du conseil municipal;
- 1865, élections;
- 1883 et 1884, extraits de comptes-rendus de séance du conseil de fabrique.

TROISIEME PERIODE, 1889-1919

BIBLIOGRAPHIE

- Barthas, L., 1977, *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, éd. Maspero, Paris.
- Malet & Isaac, 1961, *Cours d'histoire, de 1848 à 1914, classe de première*, éd. Hachette, Paris.
- Ozouf, M., 2009, *Composition française*, éd. Gallimard, Paris.
- Ozouf, M., 2014, *Jules Ferry*, éd. Gallimard, Paris.
- Pommarède, chanoine P., 2005, *La séparation des églises et de l'Etat en Périgord*, éd. P.L.B, Le Bugue.
- Pourcher, Y., 1994, *Les jours de guerre - La vie des Français au jour le jour entre 1914 et 1918*, éd. Plon, Paris.

DOCUMENTATION

- «Le pèlerin», revue catholique, antirépublicaine, antimaçonnique et antisémite, 1897-1898.
- Pommarède: les petits boulots: l'abbé Chabot, et sa carte postale contestataire contre l'évêque; la méthode curative des trois curés;
- lettre d'un curé plein d'humour au ministre des cultes;
- les curés et la bicyclette;
- pétitions pour et contre le maintien du budget des cultes;
- contre les expulsions des congrégations: carte postale de 1905; affiche à Périgueux: «pères et mères de famille»;
- contre les inventaires: les gendarmes en renfort (couverture du livre); carte postale: Rampieux, une porte imprenable.
- Inventaires de la séparation de l'Etat et des églises en Périgord.
- Acte de suppression de la fabrique du Bourdeix 2 décembre 1906.
- Discours du maire Agard pour l'inauguration du monument aux morts du Bourdeix 2 octobre 1927.